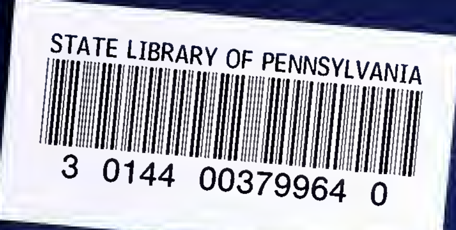
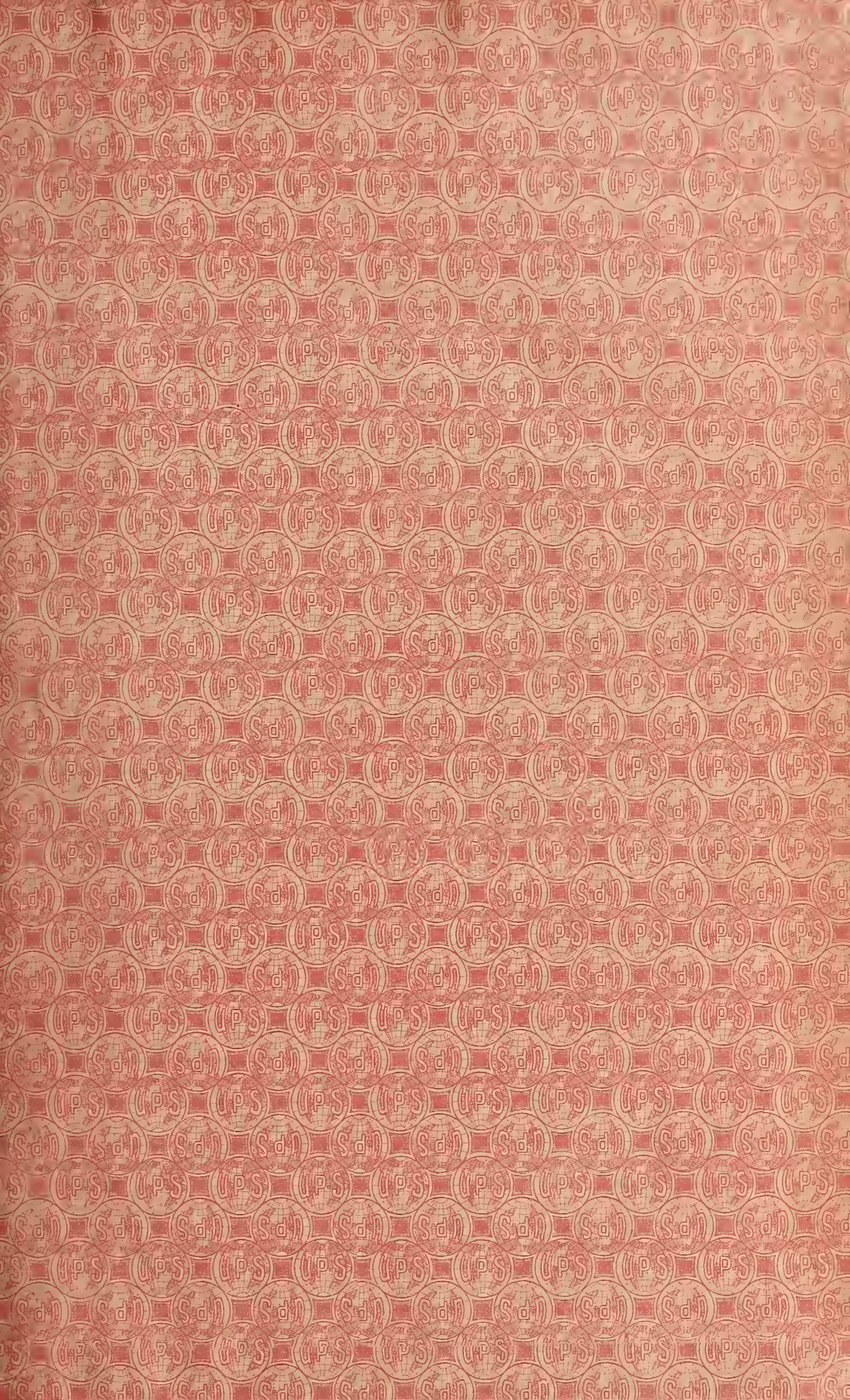



PENNSYLVANIA
17 45
STATE ★ LIBRARY









Publications de la

Dotation Carnegie pour la Paix Internationale

Section d'Économie et d'Histoire

HISTOIRE ÉCONOMIQUE & SOCIALE DE LA GUERRE MONDIALE

Série Française

DIRECTEUR

JAMES T. SHOTWELL

Professeur d'Histoire à l'Université Columbia (U. S. A.)

AVEC LA COLLABORATION DU

COMITÉ FRANÇAIS

CHARLES GIDE, Professeur au Collège de France (*Président*).
ARTHUR FONTAINE, Président du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail.
HENRI HAUSER, Professeur à la Sorbonne et au Conservatoire national des Arts et Métiers.
CHARLES RIST, Professeur à la Faculté de Droit.

(Voir à la fin de ce volume la composition des Comités étrangers et la liste des monographies se rapportant à chaque pays).

EFFETS ÉCONOMIQUES DE LA GUERRE
DANS LES RÉGIONS ENVAHIES

L'ORGANISATION
DU TRAVAIL
DANS LA
RÉGION ENVAHIE DE LA FRANCE
PENDANT L'OCCUPATION

PAR

Pierre BOULIN
Inspecteur divisionnaire du Travail

PUBLICATIONS DE LA DOTATION CARNEGIE
POUR LA PAIX INTERNATIONALE
LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, PARIS
YALE UNIVERSITY PRESS, NEW HAVEN, U. S. A.

PRÉFACE

A l'automne de 1914, quand l'étude scientifique des répercussions de la guerre sur la vie moderne passa tout à coup du domaine de la théorie dans celui de l'histoire, la Division d'Économie et d'Histoire de la Dotation Carnegie se proposa d'adapter son programme de recherches aux problèmes nouveaux que la guerre allait susciter ou, si l'on préfère, aux problèmes anciens qu'elle allait transformer.

Le programme existant, tel qu'il avait été rédigé dans la conférence des économistes tenue à Berne en 1911 et qui traitait des questions alors actuelles, avait déjà donné lieu à des travaux de haute valeur, mais pour bien des raisons, il ne pouvait plus être maintenu tel quel. Un nouveau plan fut donc tracé, à la demande du Directeur de la Division. Il avait pour but de mesurer, par une vaste enquête historique, le coût économique de la guerre et les perturbations qu'elle causerait dans la marche de la civilisation. Il y avait lieu de penser qu'en confiant une telle entreprise à des hommes compétents et d'esprit pondéré, et en la menant selon la méthode vraiment scientifique, elle pourrait finalement fournir au public les éléments nécessaires pour se former une opinion éclairée — et servir par là les intentions d'une Fondation consacrée à la cause de la Paix internationale.

Le besoin d'une telle analyse, conçue et exécutée dans le véritable esprit de la recherche historique, s'est fait de plus en plus sentir au fur et à mesure que la guerre s'est développée, déclanchant toute la multiplicité des forces nationales — non seulement celles qui visaient à la destruction, mais aussi celles qui aboutissaient à la création de nouvelles énergies productives. L'apparition de ces formes nouvelles d'activité économique qui, en temps de paix, se seraient traduites par un accroissement de richesse sociale et qui ont donné parfois l'illusion d'une prospérité grandissante — et, d'autre part, le spectacle de l'incroyable endurance dont firent preuve toutes les nations belligérantes pour supporter des pertes sans cesse accrues — ont rendu nécessaire de soumettre à un examen plus approfondi tout le domaine de l'économie de guerre.

Une double obligation s'imposa donc à la Division d'Économie et d'Histoire. Elle dut prendre pour règle de concentrer son travail sur les

problèmes ainsi posés et de les étudier dans leur ensemble ; en d'autres termes, de leur appliquer les critériums et les disciplines de la méthode historique. En raison même de ce que la guerre, prise dans son ensemble, constituait un seul fait, quoique se répercutant par des voies indirectes jusqu'aux régions les plus reculées du globe, l'étude de la guerre devait se développer sur un plan unique, embrassant tous ses aspects à la fois et pourtant ne négligeant aucune des données accessibles.

Aussi longtemps que la guerre a duré, on ne pouvait songer à l'exécution d'un tel programme. On pouvait tenter des études occasionnelles et partielles (quelques-unes ont été publiées sous la direction de la Division Économique), mais il était impossible d'entreprendre une histoire générale — et cela pour des raisons évidentes. D'abord toute étude autorisée sur les ressources des belligérants aurait influencé directement la conduite des armées. Aussi les gouvernements avaient-ils grand soin de soustraire à toute enquête les données de la vie économique, même celles auxquelles, en temps normal, le public a accès. En dehors même de cette difficulté, les collaborateurs qui eussent été qualifiés pour ces études étaient pour la plupart mobilisés et par conséquent hors d'état de se livrer à de pareilles recherches. Le plan d'une histoire de la guerre fut donc ajourné jusqu'au moment où les circonstances rendraient possibles dans chaque nation non seulement la communication des documents, mais la collaboration des spécialistes, économistes, historiens, hommes d'affaires ; et où leur coopération à ce travail collectif ne pourrait plus donner lieu à des malentendus, ni quant à ses buts, ni quant à son contenu.

Dès la guerre finie, la Dotation reprit son plan primitif. Il se trouva qu'il s'adaptait assez bien, sauf quelques légères modifications, à la situation nouvelle. Le travail commença dans l'été et l'automne de 1919. Une première conférence des économistes composant le Conseil consultatif (*Advisory Board of Economists*) fut convoquée à Paris par la Division d'Économie et d'Histoire. Elle se borna à tracer un programme de courtes études préliminaires ayant trait aux principaux aspects de la guerre. Comme le caractère purement préliminaire de ces études fut encore accentué par le fait qu'elles portaient plus spécialement sur les problèmes urgents de l'Europe à ce moment, on décida de ne pas en faire des fragments de l'histoire générale, mais d'y voir simplement des essais d'intérêt immédiat pour la période de l'après-guerre. Visiblement la conférence ne pouvait établir *a priori* aucun programme d'ensemble ; il fallait créer un instrument plus spécialisé que celui qui existait si l'on voulait entreprendre l'histoire économique et sociale de la guerre. Pour cela il fallait une enquête menée d'abord par une organisation nationale et ne faisant appel que subsidiairement à une coopération internationale. Aussi longtemps que les faits relatifs à l'histoire

de chaque nation ne seraient pas parfaitement connus, il serait vain de procéder à des analyses comparatives et l'histoire de chaque pays constituerait elle-même un inextricable labyrinthe. On décida donc de dissoudre l'ancien Comité européen de recherches et de le remplacer par un Comité de direction (*Editorial Board*) dans chacun des principaux pays (ou par un seul directeur dans les petits pays). La tâche de ces Comités devait se concentrer, au moins pour l'instant, sur l'histoire économique et sociale de leur pays respectif.

La première démarche du Directeur général fut de choisir les membres de ces Comités de Direction dans chaque pays. Si le plan de la Dotation avait besoin d'une justification, il suffirait de montrer les listes des noms de tous ceux qui, hommes de science ou hommes d'État, ont accepté la responsabilité de ces publications. Cette responsabilité est assez lourde, car elle implique l'adaptation du plan général aux conditions spéciales de chaque pays et à ses habitudes de travail. Le degré de réussite de l'entreprise dépendra du zèle avec lequel les collaborateurs de chaque nation accepteront d'y coopérer.

Une fois constitués les Comités de direction, un premier pas s'imposait pour la mise en train de notre histoire. Pas d'histoire sans documents. Avant tout il fallait rendre accessibles pour les recherches, dans la mesure compatible avec les intérêts de l'État, tous les documents de quelque importance relatifs à la guerre, locaux ou nationaux. Mais la constitution des archives est une lourde tâche qui appartient de droit aux gouvernements et autres détenteurs de ces documents historiques, non aux historiens ou économistes qui se proposent de les utiliser. C'est une obligation incombant aux propriétaires qui les détiennent pour le compte du public. Les collaborateurs qui se sont chargés de cette partie de l'Histoire de la Guerre ne pouvaient que se borner à un rôle d'enquêteurs, et en acceptant la situation telle qu'elle était, résumer leurs découvertes sous forme de guides ou de manuels bibliographiques ; et peut-être aussi, en procédant à une comparaison des méthodes employées, contribuer à faire adopter celles trouvées les plus pratiques. Tel a été dans chaque pays le point de départ de nos travaux quoiqu'on n'ait pas dans chaque cas rédigé sur ce point de monographie spéciale.

Pendant quelque temps il sembla qu'on ne pouvait dépasser cette première étape du travail limitée à la mise à jour des documents. Et si notre plan avait comporté le dépouillement des seuls documents officiels, on n'aurait guère pu aller au delà, car une fois certains documents catalogués comme « secrets », il y a peu de gouvernements assez courageux pour oser briser les scellés. Par suite, des mines de matériaux indispensables à l'historien lui restent inaccessibles, quoique leur publication ne puisse présenter bien souvent aucun inconvénient. Tant que

l'état d'esprit né de la guerre pesait ainsi sur nos recherches et risquait de les entraver pendant bien des années encore, il fallait découvrir quelque autre solution.

Heureusement cette solution a pu se trouver grâce aux souvenirs et aux impressions personnels, appuyés d'ailleurs sur des documents dignes de foi, de ceux qui au cours de la guerre ont participé à la direction des affaires ou qui, simples observateurs, mais favorablement placés, ont pu recueillir de première ou de seconde main une connaissance précise de certaines phases de la guerre et de leurs conséquences sociales. C'est ainsi qu'a pu être établi le plan d'une série de monographies historiques ou descriptives où les faits seront exposés, non à titre officiel, mais néanmoins de source autorisée, monographies qui se classent à mi-chemin entre le type des mémoires personnels et celui des rapports officiels. Ces monographies constituent le principal de notre œuvre. Elles ne sont pas limitées aux faits de guerre ni même à ses suites immédiates, car l'histoire de la guerre se prolongera longtemps après que celle-ci aura pris fin. Elles doivent embrasser aussi la période de « déflation » au moins assez pour permettre de se faire, sur les perturbations économiques dues à la guerre, un jugement plus sûr que ne le permettrait le seul examen des faits immédiatement contemporains.

Avec cette nouvelle phase du travail, la tâche des directeurs a pris un nouveau caractère. Le plan des monographies a dû être compris en raison des collaborateurs disponibles plutôt qu'en raison des matériaux existant comme c'est le cas dans la plupart des histoires, car les sources étaient aux mains des collaborateurs eux-mêmes. Ceci, à son tour, impliquait une nouvelle attitude à prendre en face du double idéal d'exactitude et d'objectivité auquel doit toujours tendre l'historien. Pour permettre à chaque collaborateur de donner toute sa mesure, il fallait éviter de l'enfermer dans le cadre d'un programme trop rigide : il fallait prévoir que les mêmes faits seraient présentés sur des plans différents et vus sous des angles variés, et que des événements y seraient compris qui ne rentrent pas strictement dans les limites de l'histoire. Il ne fallait même pas vouloir obtenir partout une stricte objectivité. On ne pouvait empêcher une certaine partialité, née des nécessités de la controverse et de la défense. Mais cette partialité même est dans bien des cas une partie intégrante de l'histoire, les appréciations des faits par les contemporains étant aussi instructives que les faits mêmes sur lesquels elles portent. D'ailleurs le plan, dans son ensemble, est établi de façon que les monographies d'un même pays se contrôlent mutuellement ; là où ce ne serait pas le cas, nul doute que d'autres ouvrages parallèles, publiés dans les autres pays, ne puissent servir de correctif.

Outre ces monographies destinées à utiliser les sources, d'autres

études sont en préparation ayant un caractère technique et limité, et portant sur des points précis d'histoire ou de statistique. Ces monographies ont, elles aussi, le caractère de travaux de première main, car elles enregistrent des faits recueillis assez près de leur source pour permettre des vérifications qui deviendraient impossibles plus tard. Mais d'autre part, elles constituent aussi des applications de la méthode constructive par laquelle l'historien passe de l'analyse à la synthèse. Mais il s'agit d'une tâche difficile et longue et qui commence à peine.

On pourrait dire, pour caractériser les premières phases d'une histoire comme celle-ci, que l'on n'en est encore, suivant l'expression américaine, qu'à la « cueillette du coton ». Les fils emmêlés des événements restent à tisser pour fabriquer l'étoffe de l'histoire. Dans un travail constructif et créateur comme celui-ci on peut être obligé de changer de plan et d'organisation.

Dans une entreprise qui implique une coopération aussi complexe et aussi variée, il est impossible d'établir, autrement que d'une façon très générale, la part de responsabilité des directeurs et des auteurs dans la rédaction des monographies. En ce qui concerne le plan de l'Histoire de la guerre dans son ensemble et son exécution, c'est le Directeur général qui assume la responsabilité ; mais quant aux arrangements de détail et à la répartition des travaux entre les collaborateurs, c'est surtout l'affaire des Comités de direction et d'édition dans chaque pays, qui ont aussi à lire les manuscrits préparés sous leur direction. Néanmoins l'acceptation d'une monographie n'implique nullement l'approbation des opinions et conclusions qui s'y trouvent formulées. La Direction borne son rôle à s'assurer de la valeur scientifique des travaux, et à vérifier s'ils rentrent bien dans le cadre du plan adopté, mais les auteurs auront naturellement toute liberté de traiter les sujets à leur gré. De même aussi la Dotation, par le fait qu'elle autorise la publication de monographies, ne doit pas être considérée comme donnant son approbation aux conclusions qui s'y trouveront formulées.

C'est devant l'histoire seulement que la Dotation sera responsable : d'où résulte pour elle l'obligation de réunir et de présenter tous les faits et tous les points de vue aussi complètement et aussi exactement que possible, sans chercher à en éliminer aucun dès qu'ils sont essentiels à l'intelligence générale de la guerre.

* * *

Dans l'étude qui va suivre, M. Boulin avait pour mission de faire ressortir la répercussion qu'a eue l'invasion, au point de vue du travail, sur la population du territoire français envahi. Il avait à montrer

tout d'abord ce qu'était ce territoire au point de vue industriel et agricole, les résultats de la mobilisation, de l'envahissement rapide ; la nécessité pour une partie de la population de se créer des ressources ; enfin l'usage qu'a fait l'envahisseur des travailleurs non mobilisés et devenus disponibles.

James T. Shotwell.

INTRODUCTION

Importance du territoire envahi en 1914

La région envahie en 1914 par l'armée allemande, dans le Nord de la France, a peu varié au cours de la Grande Guerre.

La stabilisation du front après la bataille de la Marne a établi entre les armées combattantes une ligne de démarcation partant de la Mer du Nord, à l'ouest d'Ostende, descendant d'abord nettement dans la direction du sud pour s'infléchir ensuite vers l'est et gagner la région de Reims. Après avoir contourné Ypres, cette ligne pénétrait en France près d'Armentières, passait à l'est d'Arras, à l'ouest de Saint-Quentin et un peu au nord de Soissons. Traversant l'Aisne entre Berry-au-Bac et Cormicy, elle prenait la direction de l'est à Sillery jusqu'à Verdun, formait la boucle de Saint-Mihiel et atteignait ensuite la frontière à l'ouest de Pont-à-Mousson pour la suivre à peu près jusque vers Belfort.

A la vérité il y eut quelques modifications à cette ligne au cours des quatre années de luttes, par suite des poussées qui s'exerçaient tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Ces poussées n'ont guère augmenté l'importance du territoire envahi ; elles n'ont fait qu'accroître la largeur de la bande où la destruction fut complète. Il y a lieu, néanmoins, d'en tenir compte ; car tout travail, en dehors de ce que pouvaient avoir à exécuter les troupes du génie, y était devenu impossible.

Envisagée ainsi, la ligne de démarcation pénétrait en France au nord de Bailleul, s'avançait un peu vers l'ouest, revenait plus près d'Arras, englobait la vallée de l'Ancre, passait à l'ouest de Chaulnes, de Roye, au sud de Noyon, pour s'infléchir un moment jusque vers la Marne entre Château-Thierry et Dormans, et rejoindre l'ancienne ligne au nord de Reims.

Délimité par le front tel qu'il fut établi peu après la bataille de la Marne, le territoire envahi, dont on trouvera aux annexes diverses cartes, pages 123 à 129, comporte une étendue d'un peu moins de 3.400.000 hectares, c'est-à-dire environ 6 pour 100 de la superficie totale de la France. Sur ce territoire vivait au début de 1914 une population de 4. 757.000 habitants représentant 12 pour 100 de la population française en général.

Cette région s'étend sur dix départements : le Nord, le Pas-de-Calais,

la Somme, l'Aisne, l'Oise, les Ardennes, la Meuse, la Marne, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges. C'est le département du Nord qui tient la tête à tous points de vue. En 1908 sa population était de 328 habitants par kilomètre carré, alors que pour l'ensemble de la France elle n'était que de 73, 1. Dans les Ardennes on n'en trouvait plus que 60,4 ; 52,9 dans la Marne, et 44,9 dans la Meuse. La même année, le nombre des décès pour la France entière a été de 791.712, alors que celui des naissances n'était que de 745.271 avec une perte de 46.441 têtes. Dans la partie envahie la proportion était renversée : naissances : 104.604 ; décès : 96.418 ; excès des naissances : 8.186.

Vient ensuite le Pas-de-Calais avec ses excellents terrains de culture, ses prairies et ses vergers. La Somme, l'Oise et l'Aisne constituent aussi des régions où l'agriculture était développée. Par contre les Ardennes, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges, en dehors de la culture des arbres fruitiers, ont une valeur de fermage bien moindre. Il en est de même de la Marne, si l'on excepte les vignobles.

Le territoire envahi se trouvait donc constitué par deux zones : l'une au nord qui comptait au nombre des plus riches régions de France, l'autre à l'est, dont la valeur était moyenne.

Si l'on cherche à serrer d'un peu plus près la comparaison entre ce territoire et l'ensemble du pays, on trouve qu'il fournissait avant guerre 23 millions de quintaux de blé, le quart de la production totale de la France ; 68.694.500 quintaux de betteraves fourragères, 23 millions de quintaux de betteraves de distilleries et 72 millions de quintaux de betteraves à sucre, soit 87 pour 100 de la récolte totale.

Vers 1910 la valeur locative des terres atteignait 391 millions, dont 74 millions pour le Nord et 50 pour le Pas-de-Calais.

En 1912, on y comptait 1. 750.662 maisons et 25.663 usines (1).

Il importe encore d'ajouter que, dans le développement de l'activité industrielle de la France, que l'on observait d'année en année, la région envahie contribuait pour 60 pour 100. C'est ainsi que de 1901 à 1910 le nombre des établissements industriels s'est accru de 8.589 unités pour tout le pays, alors que pour le territoire envahi seul cette augmentation entre pour 5.548 unités.

En 1911 l'impôt sur les successions a montré pour toute la France, en laissant bien entendu de côté le département de la Seine, qu'elles s'élevaient à la somme globale de 3.900.050.828 fr. Dans cette évaluation les départements envahis entraient pour 927.928.480 fr., soit un peu moins du quart.

(1) A la même époque, Paris et la Seine non compris, il y avait en France 9.447.254 maisons et 130.000 usines environ. Il s'ensuit donc que les constructions des départements envahis représentaient à peu près le cinquième des usines et des maisons de la France entière.

Si, au lieu de tous les établissements industriels on ne tient compte que de ceux qui employaient en 1914 au moins 20 ouvriers, on arrive aux constatations suivantes qui ressortent des statistiques publiées par l'Office de la Reconstitution industrielle à la date du 1er avril 1921.

Établissements industriels comportant plus de 20 ouvriers

	Nombre	Ouvriers occupés
Arrondissement de Lille	1.273	233.863
Arrondissement d'Avesnes	328	54.678
Arrondissement de Valenciennes	265	77.501
Arrondissement de Douai	115	22.269
Arrondissement de Cambrai	189	25.138
Arrondissement d'Hazebrouck	64	7.375
Total pour le Nord	2.234	420.824
Pas-de-Calais	325	84.668
Somme	411	48.806
Oise	182	21.096
Aisne	492	68.650
Marne	168	24.074
Ardennes	460	47.862
Meuse	78	11.635
Meurthe-et-Moselle	212	74.075
Vosges	81	18.887
Total	4.643	820.577

Partagés suivant les catégories professionnelles auxquelles appartiennent ces établissements, on arrive aux chiffres suivants en ce qui concerne le nombre des ouvriers :

Mines et minières	100.100
Carrières	7.467
Industries de l'alimentation	41.069
Industries chimiques	20.565
Caoutchouc, papier, carton	7.272
Industries du livre	7.202
Industries textiles	280.201
Etoffes et vêtements	21.470
Paille, plumes et crins	2.867
Cuirs et peaux	9.943
Industries du bois	22.483
Métallurgie	38.686
Métaux ordinaires	140.308
Métaux fins et pierres précieuses	741
Taille de pierre, moulage	2.803
Terrassement, constructions en pierre	52.546
Pierres et terres au feu	54.854
Total	810.677

Enfin, en comptant tous les établissements, quelle que soit leur importance, on arrive au chiffre de près de un million pour représenter le nombre des ouvriers employés dans l'industrie.

Le tableau précédent montre que les branches les plus développées de la production dans le territoire envahi étaient constituées par les mines, les industries de l'alimentation, les industries textiles, la métallurgie, le travail des métaux ordinaires et celui des pierres et terres au feu.

Passons une revue rapide de ces diverses catégories d'industries et nous aurons une idée générale de l'importance du territoire qui a été envahi.

Mines. — Il en existe de deux natures : mines de houille dans le nord et mines de fer dans l'est. Les premières sont situées sur une bande de terrain dit « houiller » qui s'étend de l'ouest à l'est en partant des environs de Bruay dans le Pas-de-Calais pour rejoindre le bassin du Borinage entre Valenciennes et Condé-sur-Escaut en passant par Douai, Aniche, etc. Les secondes sont constituées par les mines de fer du bassin de Longwy-Briey.

La bassin houiller du Nord comprenait avant guerre, en ne tenant compte que du territoire envahi, 101 sièges d'extraction avec 206 puits. En 1913 la production totale du bassin a été de 27.389.000 tonnes dont 18.616.527 dans le territoire envahi.

Le bassin exploitable de Briey-Longwy s'étend sur une bande de terrain longeant l'ancienne frontière entre Jarny et la frontière belge à l'ouest de Longwy. Il couvre une superficie d'environ 50.000 hectares. La partie la plus importante est comprise entre Audun-le-Roman et Jarny et constitue, pour ainsi dire, deux autres bassins : celui de Landres et celui d'Orne, Briey étant au centre. Le minerai appelé « minette » forme des couches qui atteignent jusqu'à 6 mètres d'épaisseur. Le bassin de Longwy comporte, lui aussi, deux groupes : celui de Longwy au nord et celui de Crusnes au sud. La minette de Longwy n'a pas la valeur du minerai de Briey ; celui-ci contient en moyenne 35 pour 100 de fer. Le premier s'exploite par galeries, le second, par puits. Le bassin de Briey a une incontestable supériorité sur les bassins voisins : Nancy, Lorraine, Luxembourg et Belgique (1).

Sans le bassin de Longwy-Briey, les Allemands ont avoué qu'ils n'auraient pu conduire la guerre aussi longtemps. Malgré le stock évalué à 3,6 milliards de tonnes, que l'Allemagne avait à sa disposition avant guerre, elle était obligée d'importer chaque année 44 pour 100 du minerai nécessaire à la production des 19,3 millions de tonnes de fonte brute qui sortaient de ses usines. La guerre avait arrêté d'une part l'importation venant d'Espagne (23, 6 pour 100) que la Suède ne pouvait remplacer ; de l'autre, l'envahissement de Briey avait supprimé

(1) Voir carte n° 3, annexes, page 125.

90 pour 100 du minerai qui était indispensable à la France pour la marche de son industrie (1).

Enfin on estime à 2.650 millions de tonnes de minerai pouvant produire 930 millions de tonnes de fer, la richesse du bassin de Briey. En 1913, l'extraction a atteint 18 millions de tonnes (2).

Industries d'alimentation. — Il ne saurait être question de passer en revue toutes les industries occupées à la production ou à la transformation des substances alimentaires. Il en est cependant deux qui sont spéciales au Nord de la France : la fabrication du sucre et celle de la chicorée.

Sur 250 sucreries environ en activité avant guerre, 170, c'est-à-dire 63 pour 100 se trouvaient dans la région qui fut envahie. Ces usines se répartissent ainsi par département :

	Nombre	Tonnage théorique des betteraves travaillées chaque jour
	—	—
Nord	37	19.000
Pas-de-Calais	25	12.000
Aisne	45	20.000
Somme	32	17.000
Oise	21	9.000
Marne et Ardennes	10	3.500

La production totale de ces usines en 1913 a été de 593.933 tonnes de sucre. Sur ce chiffre le département de l'Aisne figurait pour 138.400 tonnes ; celui du Pas-de-Calais pour 110.460 ; la Somme pour 97.600 ; l'Oise pour 62.420.

Plusieurs de ces usines étaient outillées pour transformer la betterave soit en sucre soit en alcool.

La chicorée se cultive comme la betterave et les plus grands champs de culture sont situés dans la région qui borde la mer à l'est des collines de l'Artois. Les fabriques de chicorée étaient en grande partie dans le voisinage de Cambrai.

---

(1) *Koeln Volk Zeitung*, 26 mai 1917 et 4 janvier 1918.

(2) Voici la production des principales concessions :

BASSIN DE LONGWY :

	Tonnes
	—
Longlaville et Saulnes	460.000
Godbrang	431.000
Hussigny	426.000
Tiercelet	396.000

BASSIN DE BRIEY :

Auboué	2.009.000
Homécourt	1.786.000
Piermé	1.131.000
Tucquegnieux-Bettainvillers	1.113.000
Landres	1.088.000
Amermont-Dommary	1.068.000

Industries textiles. — Les industries textiles sont richement représentées dans le Nord. C'est avec l'industrie métallurgique la branche la plus importante de production de la région.

On y voit des groupes importants de filatures de laine : à Roubaix-Tourcoing, à Fourmies, à Corbie ; des peignages à Roubaix-Tourcoing ; des fabriques de bonneterie à Roubaix-Tourcoing, aux environs de Montdidier, à Corbie ; des fabriques de tapis à Tourcoing.

L'industrie du coton est représentée par des filatures à Roubaix-Tourcoing, à Lille, à Armentières.

Lille et Seclin ont les plus importantes filatures de lin de France. Les toiles se tissent à Armentières, à Lille, à La Gorgue, à Halluin ; le drap, à Roubaix, à Sedan ; le tulle, les dentelles, la broderie se fabriquent à Caudry, dans le Cambrésis, et à Saint-Quentin (1).

Industries métallurgiques. — Les régions envahies du nord et de l'est de la France comprenaient avant guerre les centres les plus importants de l'industrie sidérurgique du pays. Le département du Nord venait en tête, puis la Meurthe-et-Moselle, et enfin les Ardennes.

En 1914 la France produisait 5.311.000 tonnes de fonte, dont 933.000 tonnes, soit près de 18 pour 100 dans le Nord, et 3.560.000 tonnes, soit 68 pour 100, dans l'Est. Cette différence s'explique par la présence du minerai de fer sur place dans cette dernière région. Il en était de même de l'acier brut. Sur une production totale de 4.686.866 tonnes en 1913, le Nord entrait pour 1.121.203 tonnes, et l'Est pour 2.517.073, soit respectivement dans une proportion de 24,2 et de 53, 6 pour 100.

Mais entrons dans un peu plus de détails, à propos de métallurgie.

Il existait 13 hauts fourneaux dans le Nord et 72 dans l'Est, dont 49 dans le bassin de Longwy-Briey. Ces appareils ont cessé toute production dès 1914. Toutefois, ceux qui se trouvaient dans la région de Nancy ont pu fonctionner soit en 1915, soit en 1916 ou 1917, malgré les bombardements ; quelques-uns d'ailleurs durent s'éteindre en 1918. La production de ces derniers s'éleva à 15.165 tonnes en 1915, à 267.509 en 1916, à 318.593 en 1917, et à 184.701 en 1918.

Il y avait, au moment de la mobilisation, 2 convertisseurs Thomas, 15 convertisseurs Bessemer, et 36 fours Martin dans le Nord. Le département de Meurthe-et-Moselle possédait 40 convertisseurs Thomas et fours Martin. Enfin les Ardennes comptaient 7 fours Martin et 3 convertisseurs.

La France produisait avant la guerre 101.555 tonnes de moulage

(1) Consulter carte n° 1. Annexes, page 127.

d'acier, dont 49.362 pour le Nord, 4.877 pour les Ardennes et 4.426 pour la Meurthe-et-Moselle ; soit ensemble 69 pour 100 de la production nationale. Centres : Jeumont, Marly, Lesquin, Hirson, Feignies, Stenay.

Presque toutes les usines du Nord et de l'Est produisant la fonte brute ne la livrent pas directement au commerce, mais la transforment. C'est dans ces établissements et dans quelques autres que se fabriquait 56 pour 100 de la production nationale en rails, en fers et aciers marchands, en poutrelles, etc. Centres : région de Longwy, de Maubeuge et de Denain-Anzin.

En dehors de la grande métallurgie, il existait de puissants établissements pour la fabrication des tôles minces (vallée de la Meuse, Louvroil, Hautmont) : pour celle des tubes avec ou sans soudure (Valenciennes, Fresnes, Hautmont, Louvroil, Solesmes, Recquignies). En ce qui concerne cette dernière industrie, la production du Nord était de 70.000 tonnes sur 80.000. A Pont-à-Mousson et à Villerupt on fabriquait des tuyaux en fonte ; à Saint-Amand, jusqu'à 10.000 tonnes de chaînes par an ; à Jeuf, à Mohon, à Gorcy, à Brevilly, des fils d'acier doux et d'acier dur. La boulonnerie comptait 9 usines dans le Nord et 45 dans les Ardennes.

Le Nord occupait une place prépondérante dans la construction mécanique, le matériel de chemin de fer (2 usines en France non envahie et 9 dans le territoire envahi) ; et les Ardennes dans la ferronnerie et les pièces détachées.

Enfin, il y avait dans le Nord trois fonderies importantes de zinc et dans le Pas-de-Calais deux fonderies de plomb et une fonderie de cuivre (1).

Pierres et terres au feu. — Dans ce groupe figurent les industries céramiques et les verreries qui étaient assez bien représentées dans les territoires envahis, notamment dans le Nord.

L'absence de pierre propre à la construction a poussé les entrepreneurs à fonder de nombreuses briqueteries et tuileries. Afin d'éviter les frais de transport, et servis par la composition du sol, ces établissements se sont multipliés sans toutefois prendre l'importance des grandes briqueteries belges et des établissements du centre de la France.

Les faïenceries du département du Nord (Saint-Amand) représentaient à peu près, au point de vue du nombre des ouvriers, le sixième des établissements de même catégorie existant en France avant la guerre.

En ce qui concerne les verreries, elles étaient au nombre de 45 dont 32 dans le département du Nord. Ces usines comportaient tous les genres : fabriques de glaces, de verres à vitres, de bouteilles, flaconneries.

---

(1) Carte n° 5. Annexes, page 128.

En résumé, on peut dire que le rendement agricole du territoire envahi équivalait à 10 pour 100 de la production de la France ; que la production en houille et en minerai atteignait 74 pour 100 de celle de l'ensemble du pays et que pour les autres branches de la production les proportions étaient les suivantes :

	Pourcentage
Fer	90
Fonte	85
Acier	60
Laine ouvrée	85
Coton	65
Fil à coudre	50
Tissus de lin et de chanvre	50
Confection de vêtements	30

CHAPITRE PREMIER

L'Invasion

Il n'est pas dans mon programme de refaire l'histoire, même écourtée, de l'invasion ; néanmoins, il m'a paru indispensable d'en dire quelques mots, afin de montrer dans quelles conditions s'est établi le régime qui a subsisté en territoire envahi au cours des quatre années d'occupation.

Au début du mois d'août 1914, il y eut un arrêt subit de la production dans presque toutes les exploitations industrielles, par suite du départ d'un grand nombre de mobilisables et des mesures financières prises par le Gouvernement. Cet arrêt fut suivi, quelques jours après, d'une reprise partielle du travail à l'aide du personnel restant, en vue d'éviter le chômage et pour apporter au pays le bénéfice d'une production, quelque réduite qu'elle soit.

L'envahisseur pénétra sur le territoire français vers la fin du mois même où eurent lieu les déclarations de guerre. Il suivit une ligne qui, partant de Lunéville, aboutissait vers Baisieux, et Wattrelos dans le Nord. Cette invasion s'arrêtait bientôt vers l'est, tandis qu'au nord elle prenait rapidement la direction du sud-ouest ; l'avant-garde de l'armée d'invasion formant comme une ligne droite pivotant autour d'un axe situé à proximité de Verdun et laissant en dehors toute la partie septentrionale du département du Nord.

L'investissement de Paris n'ayant pu s'effectuer, l'ennemi tenta, après la chute d'Anvers, d'occuper cette région du nord de la France. Ce fut la partie de la campagne qui fut désignée sous le nom de « course à la mer » et qui se termina par l'établissement de la ligne de front dont j'ai parlé.

Pour bien caractériser l'influence que la marche des événements eut sur l'activité industrielle dans le bassin houiller du Nord de la France, il suffit de résumer ce qui a été dit dans les rapports aux Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais après l'armistice. La mobilisation générale proclamée le 1er août 1914, provoqua dans les houillères le départ des seuls réservistes de l'armée active appartenant au service armé ; les hommes de l'armée territoriale, ainsi que les auxiliaires de la réserve, furent maintenus en sursis d'appel à la disposition des mines par application des prescriptions de l'article 185 de l'instruction ministérielle du 20 juin 1901. La mobilisation n'entraîna ainsi qu'une réduction de 30 pour 100 du personnel. Avec les ouvriers restants, les mine

continuèrent l'exploitation dans des conditions à peu près normales jusqu'aux environs du 25 août. A cette date, des dispositions furent prises en vue d'une invasion prochaine. Les hommes mobilisables reçurent l'ordre de quitter la région et l'autorité militaire fit évacuer toutes les locomotives sur Calais. Pendant la marche des forces ennemies vers Paris, les flancs-gardes de l'aile droite exécutèrent une série de reconnaissances qui ne dépassèrent pas, vers l'ouest, la ligne Lille-Lens-Arras. Les concessions à l'est de celles de Bully-Grenay se trouvèrent ainsi, pendant le mois de septembre, parcourues par des patrouilles légères de cavalerie qui ne se livrèrent, en général, qu'à des déprédations insignifiantes.

Au lieu d'envisager l'ensemble du bassin houiller du Nord, si l'on examine quelques exploitations, les unes placées en deçà, les autres au delà de la ligne de front et à peu de distance de cette ligne, voici ce qu'on note. En ce qui concerne les mines de Nœux, qui se trouvent au sud de Béthune, la direction dut suspendre la presque totalité des travaux neufs et préparatoires dès août 1914, en vue de grouper le personnel restant dans les chantiers d'extraction. Bientôt après il fallut cesser complètement le travail dans toutes les fosses, puis le reprendre un jour sur deux. Les Allemands avaient passé en vue de Nœux dans leur marche sur Paris. Ils y revinrent lors de la course à la mer ; mais les troupes françaises empêchèrent leur invasion définitive. Les expéditions de houille, complètement suspendues par suite de la fermeture des gares et de l'arrêt de tout trafic, furent reprises au début de novembre ; mais la production fut abaissée de moitié.

La concession de Vicoigne, sise au nord-ouest de Valenciennes, éprouva un fort ralentissement dans la production à partir du 1er août 1914. Lors du premier investissement, qui eut lieu le 25 août, le travail dut être complètement arrêté et les pompes furent noyées. Elles purent être dénoyées en septembre, mais le retour de l'envahisseur dès la fin du mois amena l'exode des ouvriers mobilisables.

Si l'on passe de l'industrie minière aux autres branches de la production, voici ce que l'on observa, notamment vers l'extrémité nord du territoire envahi qui est représentée par le groupe Lille-Roubaix-Tourcoing, le plus important au point de vue textile. Arrêt momentané du travail au moment de la mobilisation, reprise partielle jusqu'au 24 août, date de la première occupation ; départ des Allemands au cours de la bataille de la Marne ; nouvelle tentative de remise en marche des usines, dont les propriétaires désiraient tous participer à la confection de l'équipement nécessaire aux besoins de l'armée ; invasion définitive et arrêt des usines au début d'octobre 1914. A cette époque le front se stabilisa et il y eut, dès lors une région nettement envahie

qui le resta jusqu'en octobre-novembre 1918. Cette région se partageait en deux zones : l'une à proximité du front, d'où la population civile fut progressivment et en grande partie évacuée; l'autre, en arrière, où la population civile, réduite par la mobilisation et le départ des gens qui avaient pu gagner la partie non envahie, vécut, mélangée avec l'armée d'occupation.

C'est de cette région dont je vais m'occuper désormais, non point pour en retracer les vicissitudes, mais pour indiquer comment elle fut administrée par l'armée d'occupation, comment le travail y fut organisé et quels genres de travaux s'y exécutèrent.

Tout d'abord, quelle était cette population et de quels éléments se composait-elle ?

J'ai dit qu'avant la guerre, la population du territoire envahi dépassait 4.700.000 personnes. Il résulte de notes qui me sont restées, qu'après la mobilisation et après la fuite des gens que chassa l'invasion, la population fut réduite de plus de la moitié et ne se composa guère que de personnes âgées de plus de quarante ans, d'enfants et de femmes (1).

L'échec du plan formé par les Allemands, plan qui consistait à obtenir une décision rapide sur le front occidental, laissait déjà entrevoir, à la fin de 1914, une guerre longue et coûteuse. Contrairement aux prévisions du début et surtout contrairement au sentiment général de la population de ces régions, qui s'attendait journellement à la délivrance. Cette idée était secourable et créait, pour les habitants, une atmosphère de passivité au sein de laquelle ne prenait naissance qu'un désir : celui de ne rien faire qui puisse aider l'envahisseur et celui de se procurer chaque jour l'alimentation indispensable.

Du côté des Allemands on fut plus rapidement informé sur les suites de la guerre et, après quelques hésitations compréhensibles, on suivit une politique consistant dans l'application de mesures destinées à vaincre l'esprit de résistance des habitants. On réquisitionna tous les approvisionnements quels qu'ils soient ; on appliqua des mesures de police de plus en plus strictes ; on tenta de mobiliser les usines dans le but d'en utiliser la production au profit de l'Allemagne ; on les paralysa ensuite par l'enlèvement et la destruction du matériel, quand ce ne fut pas celle des bâtiments.

Au début de l'invasion, les Allemands paraissent n'avoir eu qu'une seule pensée : celle de terminer la guerre le plus rapidement possible en atteignant la capitale de la France. Peut-être qu'après la Marne ils conservèrent encore quelque temps l'espoir d'annexer ou de voir annexer par un État, qui serait rendu vassal de l'Allemagne au point

(1) Le chiffre de la population du territoire envahi ne dépassa point 2.075.000 habitants.

de vue économique, la riche contrée industrielle qui fait l'objet de cette étude. La substitution de la guerre de tranchées à la guerre de mouvement leur suggérant l'idée que les hostilités pourraient être longues, ils prirent des dispositions pour faire l'inventaire des richesses industrielles qui leur étaient tombées sous les mains, et pour tenter de refaire marcher les usines à leur profit, sans aucun succès d'ailleurs.

Devant cet échec, à partir de 1915 et sur certains points à partir de 1916, l'état-major allemand se contenta de réquisitionner toutes les matières premières et tous les produits fabriqués, dans le but de venir en aide à l'industrie allemande qui, disait-il, se trouvait isolée et ne pouvait se procurer ce qui lui était indispensable. Plus tard, s'apercevant qu'il était nécessaire, au point de vue de la guerre, d'augmenter encore la production, déjà cependant formidable de l'industrie allemande, l'administration de l'armée d'occupation s'organisa pour expédier en Allemagne non seulement ce qui restait de matières premières, mais toutes les machines-outils qui étaient à sa portée, le gros du matériel et même parfois les bâtiments des usines, y compris les portes, les fenêtres et les tuiles de la toiture.

A la fin de 1916 et en 1917, les réquisitions se firent avec plus de violence et avec moins de légalité, si je puis m'exprimer ainsi. Les Allemands ne donnent plus de bons de réquisition ; ils enlèvent sous tous les prétextes et commencent à détruire, sans raison militaire apparente.

En 1918, la destruction s'achève dans beaucoup de cas, soit pour supprimer une concurrence après la guerre, ce dont maintes publications semblent apporter la preuve, soit pour ruiner le pays qui va être abandonné par l'armée allemande (1).

Ce qui est esquissé ici à très grands traits à propos de l'industrie, se reproduit en ce qui concerne le commerce et même les biens des particuliers. A côté du résultat pratique qui consistait à dépouiller les populations des régions envahies de tout ce qu'elles possédaient au

---

(1) « Si la reconstitution des stocks de matières premières et de produits semi-fabriqués, ainsi que l'acquisition de nouvelles machines sont, avant tout, une question d'indemnité, partant de crédit, les dommages de guerre de cette catégorie auront des répercussions plus durables. Ils n'atteignent pas seulement le crédit de l'entreprise ; ils vont jusqu'à mettre en question la prolongation de son existence après la guerre. »

« Il en est de même de cette circonstance que la main-d'œuvre, soit qu'elle revienne après la guerre, soit qu'elle n'ait pas quitté la région, se verra contrainte d'émigrer jusqu'à ce que l'entreprise ainsi atteinte soit reconstituée. Ces entreprises ne disposeront pas de moyens suffisants pour maintenir leur personnel jusqu'à restauration complète et remise en marche des ateliers, car la partie du personnel ouvrier qui sera nécessaire pour la remise en état de l'entreprise sera relativement faible » *Die Industrie im besetzten Frankreich bearbeitet im Auftrage des Général-quartiermeisters. Oldenbourg. Munich*, 1916.

« Aux idiotes criailleries de guerre économique après la guerre, nous pourrions opposer dès maintenant la guerre d'anéantissement économique dans les pays occupés. Parmi ceux qui n'ont pas regardé à nous affamer et à nous anéantir, qui pourrait nous blâmer d'avoir mis à bas les riches territoires industriels du Nord de la France à un point tel que pour des générations et peut-être des siècles, ils ne puissent plus entrer en concurrence avec notre industrie ? »

Koelnische Zeitung du 10 avril 1916.

profit du commerce et des habitants de l'Allemagne, on a senti très vivement l'idée dominante qui préoccupait l'administration allemande, d'impressionner la population des territoires occupés afin de la rendre plus maniable et de lui enlever tout ressort et toute velléité de résistance, même passive (1). Ce ne fut pas le pillage ni la destruction qui accompagnent les batailles ; ce fut une organisation méthodique obligeant les habitants à faire connaître ce qu'ils possédaient et qui les mit ensuite dans l'obligation, soit de le livrer, soit de se le voir enlever d'une manière plus ou moins régulière, parfois brutale, mais colorée toujours par un semblant de motifs tirés de la guerre.

(1) L'administration allemande excellait dans le choix et l'usage des moyens propres à déprimer les populations. On a beaucoup parlé de la méthode des fausses bonnes nouvelles démenties le lendemain, des articles de gazettes rédigés uniquement dans le but d'exalter la valeur des soldats de l'Entente et d'abaisser celle des chefs ; de réduire au rôle de politiciens de bas étage les dirigeants de la politique française ou anglaise ; de présenter les Alliés et notamment l'Angleterre comme une nation n'ayant eu pour but, en poussant à la guerre, que d'abaisser à son profit la puissance économique de l'Allemagne et de la France. Arrivait-il un événement fâcheux dont les habitants des territoires envahis avaient à souffrir, c'était la faute de l'Angleterre. *Gott strafe England* ! Beaucoup de gens sont encore persuadés, et il faut avouer que tout concorde à leur donner un semblant de raison, que l'état-major allemand est allé jusqu'à diriger le feu de certaines batteries sur des agglomérations urbaines pour accuser ensuite l'armée anglaise du méfait. (Voir à ce sujet un article du capitaine Berode dans le *Réveil du Nord* du 25 juillet 1923, qui accuse nettement les Allemands d'avoir tiré sur Lille en citant des faits restés dans la mémoire de tous les habitants. Voir aussi les articles de la *Gazette des Ardennes*, et notamment celui qui a paru dans le numéro du 9 août 1916 au sujet des 58 victimes qu'ont fait à Lille les bombardements des Alliés en un seul jour.)

CHAPITRE II

Les territoires d'étapes et leur administration

La partie de la France envahie étant délimitée, sa richesse et sa population dénombrées, les circonstances qui ont accompagné l'invasion établies, il convient de faire ressortir maintenant le régime sous lequel s'est trouvé placé ce territoire au cours de la guerre, étant donné qu'une partie constituait une zone de combats, le reste étant exposé à des avances, à des reculs des armées en campagne; se trouvant par conséquent dans des conditions différentes, soit au point de vue administratif, soit au point de vue de la sécurité, des territoires plus éloignés de la zone des opérations de guerre.

Cela ne veut pas dire que la partie de la France qui fut envahie constituât au cours de la guerre une entité parfaitement définie. En réalité, toute distinction politique entre ce territoire et le territoire plus en arrière avait disparu. Il n'y avait plus, en réalité, de frontière entre la Belgique et la France, mais seulement une contrée envahie par une armée ennemie de l'une et de l'autre de ces nations. Cette frontière ne formait plus qu'une sorte de délimitation administrative qui avait d'ailleurs été modifiée par l'envahisseur, puisque le territoire de Maubeuge avait été rattaché à la Belgique et le territoire de Longwy-Briey à l'Alsace-Lorraine. La Belgique était administréepar un gouverneur. En France, en dehors de Lille où se trouvait également un gouverneur, c'était le régime du territoire dit « des étapes » qui était la règle.

Qu'entend-on par territoires d'étapes ?

La marche des armées modernes exige une organisation spéciale assez différente de ce qui existait autrefois. Il n'est plus possible de compter entretenir une armée exclusivement sur les ressources du pays où elle se trouve. Cette armée doit pouvoir communiquer avec l'arrière par toutes sortes de moyens : voies ferrées, rivières, canaux, routes, etc. Là où ces moyens font défaut elle doit y parer par des constructions nouvelles. C'est par ces voies de communication que l'armée doit évacuer ses blessés, ses malades, les prisonniers de guerre, le matériel à réparer, le butin, les objets réquisitionnés pour l'intérieur. C'est par là aussi que se font la relève des troupes, les changements, l'apport des munitions et des approvisionnements ainsi que du matériel neuf.

Un territoire d'étapes comporte en général trois régions ; la première constitue le territoire des opérations. C'est celle qui est occupée par les troupes combattantes et par leurs colonnes ; c'est le territoire où se font les opérations militaires et d'où l'élément civil doit être éloigné le plus possible, sans que cela soit une règle absolue comme on l'a vu au cours de cette guerre. Aucun travail n'est possible dans cette zone autrement que dans un but exclusivement militaire : pour la construction des tranchées, des abris, des défenses de campagne et l'apport des munitions ou la constitution de petits dépôts.

Immédiatement en arrière vient le territoire d'étapes proprement dit. Enfin, généralement en deçà de la frontière du pays envahi, se trouve le territoire d'arrière.

La liaison entre l'arrière et le territoire des opérations est assurée au moyen d'une ligne de communication comportant une, mais autant que possible deux ou trois voies ferrées. En règle générale, chaque armée en campagne doit avoir à sa disposition une de ces lignes ; une seule ordinairement, car la défense de plusieurs lignes peut devenir difficile et offrir des dangers à des moments déterminés.

Le point d'attache de la ligne d'étapes se trouve ordinairement au chef-lieu du corps d'armée. De là, cette ligne gagne un point de rassemblement qui se confond presque toujours avec une station de voies ferrées possédant plusieurs embranchements (*Sammelstation*). C'est cette station qui constitue le premier gîte d'étape de l'armée. En dehors des troupes et des munitions qui doivent arriver sans arrêt vers les territoires des opérations, c'est à cette station que se rassemble tout ce qui est destiné à l armée : équipement, munitions qui n'ont pas à être employées immédiatement, vivres, et, en plus, les envois particuliers aux militaires et les correspondances postales. C'est également à cette station que sont amenées les troupes rappelées à l'arrière dans le but de recevoir une direction ultérieure, les malades, les blessés, les prisonniers de guerre, le butin et le matériel réformé ou devant subir une réparation importante.

A l'extrémité de la ligne d'étapes se trouve le gîte principal d'étapes (*Etappenhauptort*), où la ligne d'étapes se divise en branches représentées soit par une ou plusieurs voies ferrées, soit par un canal ou une rivière qui conduit jusqu'au sein du territoire des opérations vers chaque corps d'armée. Fréquemment la liaison se fait par des routes (*Landetappenstrassen*), qui permettent, au moyen des colonnes de camions automobiles, d'arriver jusqu'à proximité des retranchements.

Au point où commence le territoire d'étapes se trouve la station de passage (*Ubergangstation*). C'est généralement la station frontière dont le trafic est réglé sur le pied de guerre et dont le personnel est

militarisé. Le gîte principal d'étapes est mobile et peut varier avec les mouvements de l'armée ; la station de passage et la station de rassemblement restent sur les mêmes points. La mobilité du gîte principal d'étapes est rendue nécessaire afin de ne pas obliger les camions automobiles effectuant les transports jusqu'au cœur de l'armée, à faire de trop grands parcours et parce qu'il est indispensable d'avoir recours à cette mobilité en cas de recul. C'est sur ce point que doivent être employés les bataillons de travailleurs (*Arbeiterbatalione*), ainsi que les ouvriers employés à la construction des voies ferrées (*Eisenbahnbaukompagnien*). Des civils appartenant au territoire envahi ont fait partie de ces organisations et parfois les ont constituées entièrement.

Il peut arriver que le gîte principal d'étapes ne puisse suivre l'armée dans ses mouvements. Il est alors du devoir de l'inspecteur d'étapes de s'arranger, soit en usant des routes existantes, soit en en faisant construire de nouvelles, soit en établissant des voies ferrées de campagne, de faire parvenir à l'armée combattante ce qui lui est destiné et à ramener ce qu'elle n'a pas à conserver.

Entre le gîte principal d'étapes et la station de passage se trouvent, en plus ou moins grand nombre, des stations dites commandatures ; commandature de station (*Bahnoffkommandatur*) si le gîte se trouve sur une ligne de voie ferrée ; commandature d'étape (*Etappenkommandatur*) dans le cas contraire. Le territoire, qui se trouve entre les deux lignes rejoignant d'une part toutes les stations de passage et de l'autre tous les gîtes principaux d'étapes, se nomme le territoire d'étapes. Les commandatures correspondent à ce que nous désignons sous le nom de « places ». Un chef de commandature est un commandant de place.

Voilà présenté aussi succinctement que possible l'ossature d'un territoire d'étapes ; ossature dont j'ai indiqué les désignations allemandes afin de reproduire exactement ce que tous ceux qui, comme moi, sont restés dans les territoires envahis par l'armée allemande ont pu observer. En principe, les opérations de transport doivent être limitées au strict minimum, dans un sens comme dans l'autre, et le tout doit être organisé de manière qu'à un moment déterminé le trafic entier soit suspendu, sauf en ce qui concerne le déplacement des troupes. C'est pourquoi on doit prévoir, et c'est pourquoi il existait, à des distances non trop éloignées du front ou du territoire des opérations, des magasins d'approvisionnement, des boulangeries, des fabriques de produits alimentaires : saucissons, confitures, etc., des ateliers de réparation pour le matériel de guerre ou pour le matériel de transport. C'est également au milieu du territoire d'étapes que les Allemands ont installé des établissements où l'on préparait ce qui est nécessaire à la construction des défenses de campagne : scieries mécaniques, ateliers de menui-

scrie, forges, fabriques de lance-grenades. A vrai dire il ne s'agissait pas d'établissements nouveaux, mais d'adaptation d'industries nouvelles à des établissements déjà existants. C'est enfin, non très loin du territoire des opérations que doivent être accumulées les munitions placées dans des magasins que l'on dissimule aussi complètement que possible à la vue des ennemis.

Au moment de la marche en avant de l'armée allemande, l'administration du territoire envahi était assurée par le chef d'état-major général de l'armée (*Quartiermeister*) ; mais, lorsqu'une certaine stabilité fut acquise, après le recul provoqué par la bataille de la Marne et l'insuccès de la course à la mer, l'administration du territoire fut confiée à des officiers occupant très souvent, en dehors de la mobilisation, des situations leur permettant en temps de guerre de mettre leurs aptitudes au service de leur patrie. L'administration entière d'une ligne d'étapes de chaque armée était confiée à un inspecteur d'étapes, officier qui avait rang de général de division. C'est l'inspecteur d'étapes qui désignait les localités constituant un gîte d'étapes, celles où devaient se trouver les boulangeries et les magasins d'approvisionnement. C'est lui qui pourvoyait à la construction, à l'entretien et à la réparation des moyens de communication. Il devait établir les magasins, créer les ambulances, les dépôts. Il devait régler les conditions de transport sur les voies ferrées, les routes, les canaux et en assurer la sécurité.

L'inspecteur d'étapes avait sous ses ordres les commandants et les troupes d'étapes. Il existait un commandant d'étapes dans toutes les stations principales de la ligne, aussi bien à l'arrière que jusque sur le territoire des opérations, et enfin, dans toutes les localités qui étaient désignées à cet effet par l'inspecteur.

La mission de ces commandants d'étapes consistait à surveiller et à régler les transports sur l'étendue du territoire placé sous leur surveillance, à loger et à entretenir les troupes de passage, à commander la police locale, à assurer la sécurité des voies ferrées, des lignes télégraphiques ainsi que celle de la localité elle-même et des moyens de transport. Enfin, les commandants d'étapes avaient à recueillir et à conserver les ressources et les matières réquisitionnées par les soins d'autres services et notamment de l'intendance. (1)

A l'arrière, la protection de la ligne d'étapes était assurée par les troupes appartenant à la *landsturm* (armée territoriale) placée sous le contrôle de l'armée locale ; mais dans le territoire d'étapes cette protection était confiée à des soldats de la *landwehr* (armée de réserve) formant une brigade spéciale ou, à leur défaut, à des soldats auxiliaires de l'armée

---

(1) Et plus tard de la Commission économique (Wirtschaftsausschuss).

active (*Armierungsoldaten*) ou même à des convalescents et à des blessés en voie de guérison.

Il est bon d'ajouter qu'à côté des commandants d'étapes se trouvaient des intendants d'étapes ayant pour mission d'utiliser toutes les ressources du territoire au bénéfice de l'armée. C'est cette intendance qui s'inquiétait des approvisionnements, qui emmagasinait et qui opérait les distributions aux différentes parties de l'armée.

Telle est la raison pour laquelle on rencontrait dans le territoire envahi des établissements de toute nature : boulangeries de campagne, abattoirs, dépôts de bétail, fabriques de confitures, brasseries, etc, pour ne parler que de l'alimentation ! A côté de ces établissements on en trouvait d'autres dans lesquels on effectuait la réparation des engins de guerre et celle du matériel de transport ; ou bien qui avaient à fabriquer le matériel nécessaire aux opérations de défense en campagne : fils barbelés, canons de tranchées, sacs à terre, fascines, lance-grenades, lits de campement. Tout cela desservi par un personnel recruté en partie sur place, dirigé par des Allemands, et joint aux établissements sanitaires, aux hôpitaux et à tout ce qui est indispensable pour l'entretien de la literie et des effets, permettra de comprendre plus aisément l'organisation du travail qui s'est créée et qui a subsisté en se développant de plus en plus au cours de l'occupation.

De plus, en dehors de quelques installations construites de toutes pièces dans des lieux éloignés des habitations et des villages, la plupart de ces établissements furent organisés dans des locaux déjà existants et dont la plupart étaient des usines dégarnies de leur outillage ou dont celui-ci fut détourné de sa destination primitive.

CHAPITRE III

Les réquisitions

Le but de ce chapitre n'est point d'entrer dans le détail des réquisitions qui ont été opérées en territoire envahi ; mais seulement de donner un aperçu sur la façon dont elles ont été faites, sur les administrations qui en étaient chargées et sur la répercussion que ces réquisitions ont eue sur l'organisation du travail.

Les réquisitions opérées par l'armée allemande, ou en son nom, ont été de diverses natures :

a) Réquisitions pour les besoins de l'armée d'occupation. Ce sont elles qui sont prévues par l'article 52 de la Convention de La Haye ;

b) Réquisitions dites « de gros » opérées chez les industriels, soit à l'égard des matières premières, soit à propos des produits fabriqués. Ces réquisitions n'étaient point faites pour les besoins directs de l'armée, mais pour fournir à l'industrie allemande ce qui lui manquait à cause du blocus auquel l'Allemagne se trouvait soumise ;

c) Réquisitions civiles. Ces réquisitions datent de 1917 et 1918. Elles avaient en vue les objets de vêtement, de mercerie, etc, de toutes natures ; pour hommes, femmes et enfants, au profit de l'Allemagne et des Puissances centrales. Faites sur ordonnances de l'état-major général de l'armée, invoquant les besoins de l'armée, elles n'avaient aucun but militaire ;

d) Réquisitions d'usines, de matériel, de banques ou de maisons de commerce ;

e) Réquisitions de main-d'œuvre ;

Les premières de ces réquisitions avaient surtout pour objet l'alimentation et les matières premières nécessaires, non seulement à l'armée d'occupation, mais à l'armée en général. C'est dans le cadre de ces réquisitions qu'entraient les matières alimentaires, les boissons, le bois nécessaire aux tranchées, les étoffes destinées à la confection des sacs à terre, le matériel des hôpitaux et des ambulances de campagne, etc. Ces réquisitions s'opéraient par l'intermédiaire des mairies qui recevaient les demandes de l'armée d'occupation et délivraient les bons.

Elles n'ont eu aucune influence sur l'organisation du travail, et chaque corps, chaque groupe militaire, était chargé de les opérer sans intervention de civils, sauf en ce qui concerne le personnel de la mairie où elles étaient présentées, qui avait à les établir et à les vérifier.

La deuxième et la troisième catégorie des réquisitions étaient faites par les représentants d'organismes qui ont été créés de toutes pièces au lendemain de la déclaration de guerre et qui, bien qu'ayant subi de nombreuses modifications dans la suite, découlent des principes qui ont été établis par le général von Falkenhayn sous l'inspiration du directeur du grand établissement d'électricité de Berlin, Walter Rathenau (1).

Walter Rathenau examinant la possibilité d'une guerre de longue durée, et, d'autre part, l'isolement économique de l'Allemagne, arriva à cette conclusion qu'au bout d'un an ce pays ne pourrait plus soutenir la guerre, faute de matières premières indispensables pour la vie d'un peuple et pour la fabrication des munitions et l'entretien de l'armée. En ce qui concerne quelques-unes de ces matières premières, l'épuisement devait se produire bien avant cette échéance.

Alors il imagina une théorie de la propriété des matières premières, et une organisation dans leur distribution, qui permettraient à l'Allemagne de parer à ce gros danger. Ces idées, qu'il fit partager par le général von Falkenhayn, alors ministre prussien de la Guerre, furent le point de départ de la création d'une administration qui, au début, ne comportait que quelques bureaux, mais qui devint, en peu de temps, l'organisme le plus volumineux du ministère.

Voici les idées dominantes de Walter Rathenau.

Si la guerre se prolonge au delà de plusieurs mois, au plus tard pendant un an, l'Allemagne manquera fatalement de ce qui lui est indispensable pour la conduire à bonne fin. Dans ce cas, toutes les matières premières, tous les produits existant dans le pays doivent être mis à la disposition de la collectivité, sauf en ce qui concerne les objets de luxe et non nécessaires, dont la fabrication et la circulation doivent être rigoureusement interdites. Toute production devait avoir pour but final les besoins de l'armée.

Les matières premières et les produits disponibles chez les neutres et dans les territoires envahis doivent être introduits en Allemagne au moyen d'achats pour ce qui concerne les premiers, et obligatoirement par des saisies ou des réquisitions pour ce qui a trait aux seconds.

Les produits n'existant pas en Allemagne devront être, en partie tout au moins, préparés par de nouvelles méthodes.

(1) *Die Zukunft*, 29 septembre 1916. *Rathenau und Schleich*, par Emil LUDWIG.

Les matières premières qu'il est diffieile de trouver sur plaee et qui feront défaut, devront être remplaeées par d'autres d'une préparation ou d'une obtention plus faeile (*Ersatz*).

Pour obvier aux ineonvénients graves que la constatation de Walter Rathenau pouvait laisser prévoir et pour mettre à la disposition de l'État les matières premières qui lui faisaient défaut, il y avait deux moyens : la confiseation pure et simple ou la réquisition, celle-ei ne se différenciant de la première d'ailleurs que par la promesse d'un paicment. Toutefois, il était à prévoir que les gros industriels ne verraient pas, sans s'insurger, l'État s'emparer de toutes les matières dont ils faisaient usage. Il fallait éviter leur opposition. Ce fut la raison de la théorie de la réquisition eivile, telle que l'imagina Rathenau.

Les marehandises ne sont pas la propriété de l'État ; mais leur circulation et leur emploi doivent être soumis à une surveillanee spéeialc. Elles peuvent être achetées, manipulées, elles peuvent changer de forme, être déplaeées, mais la loi doit veiller qu'en fin de eompte, ees marchandises ne puissent avoir d'autre but que eelui d'aider à la eonduite de la guerre.

Avee le système de Rathenau, l'État évitait d'avoir à s'oeeuper de la transformation des matières. Tous les industriels devenaient des tâcherons de l'État qui leur fournissait ee dont ils avaient besoin, mais qui tirait tout profit de la production sans en avoir la charge.

En deux mois, l'industrie allemande fut mobilisée et pour régler les eommandes, les livraisons, la eireulation, le partage, la surveillanec des produits fabriqués, Rathenau eut l'idée de eréer des Soeiétés éeonomiques de guerre (*Kriegswirthschaftgesellchaften*). Il y eut d'abord la Soeiété des métaux (*Kriegsmetallschaft*), qui eut à s'oecuper d'établir l'inventaire des métaux utiles à la guerre et de les distribuer ensuite aux industriels travaillant pour elle. Puis vinrent les Sociétés des produits chimiques, du jute, de la laine, de la laine peignée, du eaoutehoue, du coton, du euir, des peaux, du lin, du ehanvre, des erins. Il y en eut bientôt pour tous les produits indispensables à la vie d'une nation en état de guerre. L'inventaire fait, on proeédait aux réquisitions et la Société se ehargeait ensuite du reste, après en avoir effeetué le paiement. Quant aux réquisitions, leur valeur était établie par une Commission indépendante appelée *Reichsentschædigungskommission* (Commission impériale de dédommagement) qui était eomposée de trois juristes, de deux négociants, et présidée par le eonseiller Dr. Hickmann, 8 Mauerstrasse, à Berlin.

La *Kriegsrohstoff-Abteilung*, serviee des matières premières pour la guerre, nom du nouvel organisme eréé par Rathenau, n'oeeupa tout d'abord qu'un petit bureau avec quelques employés. Elle prit bientôt

un développement considérable, au point d'occuper mille employés et d'avoir deux façades du ministère de la Guerre.

Cette administration rencontra, comme Rathenau le prévoyait d'ailleurs, quelque résistance chez les industriels. Toutefois les premiers succès, l'envahissement de la Belgique, de la Pologne, du Nord de la France, qui livrait à l'Allemagne les marchés les plus importants du monde, fit taire toutes les critiques. Des filiales des Sociétés économiques furent installées sur différents points ; des entrepôts furent créés. Les consignations se firent d'abord, les marchandises restant à la disposition des autorités allemandes qui les réquisitionnaient dans la suite, au fur et à mesure des besoins de l'industrie.

Dans le territoire occupé du nord de la France, les réquisitions des matières premières se firent de la même façon que dans le reste de l'empire, avec moins de ménagement, bien entendu, puisqu'il s'agissait d'un territoire ennemi. Elles furent précédées d'une invitation de l'autorité militaire aux industriels, de travailler pour l'armée allemande. Cette invitation ayant été déclinée, toutes les matières premières constituant l'approvisionnement des usines furent consignées d'abord et enlevées ensuite. En 1915 le président de la Commission de dédommagement vint à Lille, et, au cours d'une réunion à laquelle assistaient la plupart des présidents des Chambres de commerce et des Associations d'industriels de la région, il donna toutes explications sur son fonctionnement, tout en réservant la question du remboursement, et en ne prenant, dans tous les cas, aucun engagement quant à la valeur de ce remboursement.

Les industriels français refusèrent d'entrer en pourparlers avec la délégation de cette Commission, dont une filiale s'installa à Roubaix pendant près d'une année ; en sorte que le règlement de ces réquisitions, qui aurait pu être considéré plus tard comme constituant un acte de commerce avec l'ennemi, se fit comme pour les réquisitions militaires, c'est-à-dire avec prévision de dédommagement par la France.

Le refus de travailler pour le compte de l'Allemagne et celui d'entrer en pourparlers avec la Commission de dédommagement poussa l'envahisseur à procéder autrement. Un autre organisme fut institué : la *Rohstoff-und Maschinen-Verwertungstelle*, service de la mise en valeur des matières premières et des machines, qui fut appelé, par abréviation, la *Rohma*. Les délégués de cette *Rohma*, aidés par l'administration militaire, s'emparaient des matières premières, des machines, et expédiaient le tout en Allemagne sans donner le plus souvent le moindre bon de réquisition. Ailleurs, la *Rohma* n'existant pas ou n'existant plus, la même opération était faite par une délégation du ministère de la Guerre

(*Beauftragter des Kriegsministeriums*) plus connue sous le nom de B. D. K.

Il est souvent arrivé que la B. D. K. s'est substituée au directeur de l'usine qui ne pouvait plus pénétrer dans son propre établissement.

Après avoir enlevé les matières premières, enlevé l'outillage, qui pouvait convenir à des industriels allemands venant le visiter sur place, et quelquefois la construction elle-même pour la monter en Allemagne, l'administration allemande livrait le reste à des entrepreneurs de démolition qui employaient des prisonniers et des civils recevant trois marks par jour. Les débris étaient repris par la *Rohma* ou par la B. D. K. au prix de 6 à 27 marks la tonne et envoyés dans la Ruhr ou ailleurs être refondus et transformés en acier ou en tôle. Le cuivre avait été soigneusement enlevé auparavant.

A partir de 1917 les réquisitions des matières premières furent à peu près achevées ; ce fut le tour des réquisitions civiles. Mais à l'encontre des réquisitions de gros dont on vient de parler, les réquisitions civiles ne furent faites que dans les territoires envahis. Il s'agissait d'enlever dans les magasins de vente au détail ce qui pouvait être utile à la population des Puissances centrales (1).

L'administration chargée de ces réquisitions fut la *Wirthschafts-ausschuss* (Commission économique) qui était représentée auprès de chaque inspection d'étapes et aussi près des commandatures d'étapes importantes. Ces Commissions étaient chargées non seulement des réquisitions civiles, mais de la vente des produits que l'Allemagne pouvait encore exporter et de la répartition à l'intérieur.

En ce qui concerne les réquisitions d'usines, le chapitre suivant en montrera quelques exemples. Il existe certaines usines assez écartées de la ligne de front qui ont été réquisitionnées dès le début et où l'administration militaire allemande a occupé du personnel constitué soit par des soldats, soit par des prisonniers de guerre, soit par des civils, presque jusqu'à la fin de la guerre.

Les banques et les établissements de crédit furent placés sous séquestre (*Zwangsverwaltung*) et dirigés par des agents de la *Bankaufsichtstelle*. Les employés ordinaires de ces établissements ne purent faire désormais aucune opération sans l'autorisation de cette administration et furent souvent même remerciés (2).

---

(1) Depuis longtemps déjà, le besoin se faisait-il sentir en Allemagne d'objets pouvant exister dans les pays envahis, qu'aussitôt l'administration militaire faisait les réquisitions nécessaires. Le 24 juillet 1915 la *Gazette de Cologne* signalait la pénurie possible des fûts pour la récolte des vins de la Moselle ; quelques jours après la réquisition était faite.

(2) La mise sous séquestre des banques faisait partie du programme en vertu duquel l'administration allemande cherchait à s'emparer de tout l'or et de tout l'argent qui se trouvaient encore en territoire occupé ; or qui avait été évalué au début de 1918, pour le groupe Lille-Roubaix-Tourcoing seulement, et par quelques journaux allemands, à plus de 200 millions.

Les fonctionnaires chargés du séquestre étaient à même de se rendre compte de l'état des for-

Étant donné l'intérêt que présente pour l'organisation du travail, la réquisition de la main-d'œuvre, un chapitre spécial lui sera consacré.

---

tunes particulières et en situation d'effectuer le change des monnaies d'État ou des valeurs de pays neutres, en bons de ville, et à des conditions qui paraissaient avantageuses.

La pensée de s'emparer des valeurs d'échange des villes envahies a toujours dominé les états-majors des armées d'occupation. La ville de Lille seule eut à payer, tant sous forme d'amendes que sous forme de contributions de guerre, 184.357.241 francs.

Toutes sortes de moyens furent employés par l'administration allemande pour drainer l'or existant dans le pays : mesures draconiennes contre la circulation, offre d'un taux de change élevé, etc. Tout cela est connu, inutile d'insister. Cependant j'ai été au cours de la guerre le témoin involontaire d'une perquisition faite par la police allemande, qui montre la variété des moyens employés par l'envahisseur pour s'emparer de l'or en circulation. La recette hebdomadaire de chaque maison de tolérance de Lille avait été évaluée par la police. Il devait y avoir dans le tiroir de la caisse tant de marks-or ou de marks-argent, suivant l'importance de la maison. Cette monnaie était changée régulièrement en bons de ville. Une surveillance bien établie ayant indiqué que plusieurs tenanciers de ces établissements ne montraient pas toutes les pièces reçues en paiement, les maisons furent cernées un jour par la police et le résultat de la perquisition fut un gain de 4.000 marks confisqués chez un seul tenancier. Dans la suite, ces visites de contrôle se renouvelèrent.

CHAPITRE IV

Le travail libre pendant l'occupation

Le premier souci de l'armée d'occupation, quand elle eut à s'inquiéter de l'industrie, ce qui eut lieu presque sans délai, fut d'assimiler cette industrie à celle de l'Allemagne et de tenter de la mobiliser pour les besoins de sa défense. Afin d'atteindre le but cherché deux méthodes furent employées : la persuasion et la menace. Ni l'une ni l'autre ne réussissant à convaincre, les refus éprouvés ne manquèrent pas de provoquer, de la part de l'occupant, des mesures qui ont eu pour résultat la destruction à peu près complète, au moins dans certains centres, de l'industrie du pays.

Cela ne se fit pas de la même manière partout, ni avec la même brutalité, mais le résultat final fut le même . enlèvement de toutes les matières premières, des matières ouvrées, de l'outillage ; destruction systématique de ce qui ne pouvait être emporté ; très souvent destruction des bâtiments eux-mêmes, surtout lorsqu'il s'agissait d'usines susceptibles d'entrer en concurrence sur le marché futur d'exportation.

Telle fut la tournure ordinaire constatée dans la manière d'agir des Allemands à l'égard de l'industrie des pays envahis, en France tout au moins. Il y eut des divergences assez grandes toutefois, quant à la rapidité avec laquelle ces mesures furent appliquées. Tout cela dépendait de la nature de l'industrie, de l'emplacement des usines, de la disposition des bâtiments, du caractère du commandant de la région, et de cet impondérable qui fait que des décisions se prennent pour répondre à une pensée du moment ou même à un simple caprice. Il y eut des usines qui ont fermé dès la mobilisation, c'est-à-dire au 1er août 1914 ; d'autres, et c'est le plus grand nombre, ont marché avec un personnel réduit jusqu'au jour de l'envahissement. Certaines ont pu encore continuer pendant plusieurs mois, comme poussées par la force acquise. Mais les établissements qui ont pu continuer à marcher pendant l'occupation sont ceux qui furent réquisitionnés par les Allemands, soit en vue de continuer l'industrie qui leur était propre, soit pour y organiser des ateliers de réparation pour le matériel de guerre, de transport, etc., soit enfin pour y créer des fabriques alimentaires ou en faire des magasins, des dépôts de munitions ou de matériel ; ou encore pour y ins-

2

taller des camps de prisonniers ou de travailleurs, des ambulances, des casernements et des services dépendant plus ou moins directement de l'armée.

Travail organisé d'une manière plus ou moins indépendante pendant l'occupation. — Dans plusieurs usines, les travaux ne furent pas immédiatement suspendus après l'envahissement ; c'est ainsi qu'à la Société métallurgique d'Hautmont, la direction s'efforça de maintenir l'activité au début de l'occupation et de poursuivre les travaux en cours pour faire vivre le personnel ; mais la Société s'étant refusée à obtempérer aux volontés de l'autorité militaire qui voulait utiliser ses services pour l'armée, les envahisseurs réquisitionnèrent ouvriers et établissement et, du 13 janvier au 20 septembre 1917, construisirent des baraques démontables. Dans la suite, les ouvriers furent transportés à Douzies.

Dans la même région, les usines Pilgrims purent travailler jusqu'en 1916, époque à laquelle les Allemands y installèrent une scierie, un atelier de machines à coudre et une division affectée à la remise en état des locomobiles et du matériel d'agriculture. C'est dans cette usine, réquisitionnée jusqu'au 8 novembre 1918, que furent amenés les ouvriers d'Hautmont.

A la Providence d'Hautmont, pas de fabrication pendant la guerre. Tout se borne, en 1914, 1915 et 1916, c'est-à-dire avant les enlèvements et les destructions, à réparer et à remettre en état les installations avec le personnel resté disponible, dans le but de reprendre la fabrication aussitôt la fin de la guerre.

A ces établissements qui fonctionnèrent d'une manière limitée il convient d'ajouter ceux qui ont travaillé, soit pour les Allemands, soit pour les administrations publiques restées en fonction, soit pour les confectionneurs de la région de Lille, environ une dizaine, occupant de 1.500 à 2.000 ouvriers, qui fabriquèrent des sacs à terre. Cette industrie s'installa, pour ainsi dire, subrepticement. Les Allemands menacèrent d'enlever les machines et de faire travailler directement les ouvriers. La crainte et les bénéfices réalisés firent que cette fabrication se maintint jusqu'en juin 1915, où elle cessa brusquement sous la pression de l'opinion publique.

Les menaces des Allemands n'étaient point vaines ; leurs troupes ayant un pressant besoin de sacs pour les tranchées, de véritables tortures au moins mentales ont été imaginées par le personnel des commandatures pour obliger toute femme ayant une machine à coudre, dans les villages avoisinant Lille, à s'en servir pour la confection des sacs (1).

---

(1) A Roubaix, 16 ouvrières furent condamnées à plusieurs années de prison et emmenées en Allemagne pour avoir refusé de faire des sacs : 4, le 18 juin ; 10, le 29 juin, et 2, le 21 juillet 1915.

Voir en annexe (annexe n° 1, page 105), ce qui concerne la fabrication des sacs à Valenciennes.

Le commandant de place d'Halluin parla d'arrestation et même de mort à propos des tentatives de résistance. Les fabricants qui suspendirent volontairement le travail en juin 1915 furent arrêtés et emmenés à Gustrow. Ces sacs étaient taillés dans des étoffes de toute nature réquisitionnées dans les usines de la région.

Parmi les industriels travaillant pour les administrations publiques, on compte des imprimeurs, quelques minotiers, un certain nombre de brasseurs. Les imprimeurs, avec un personnel très réduit, étaient chargés de multiples travaux : billets remplaçant la monnaie d'État qui avait complètement disparu. Chaque commune avait sa collection spéciale de coupures, depuis le billet en forme de jeton et valant 0 fr. 05 jusqu'au billet de cent francs (1). Les communes trop petites se groupaient entre elles pour diminuer la dépense. Il y avait aussi les imprimés employés pour les réquisitions, la distribution des vivres, etc. Il va sans dire que la publication des journaux était interdite.

Les minoteries qui fonctionnaient travaillaient pour les Comités de ravitaillement. Ceux-ci occupaient d'ailleurs beaucoup d'employés, dont la plupart étaient des fonctionnaires restés en pays envahi, et veillaient à l'emmagasinage et à la répartition des aliments qui étaient devenus d'une rareté telle, à partir de 1916, qu'en dehors de ces Comités, il était difficile de se procurer quoi que ce soit, à moins de payer au poids de l'or.

C'était également sous la dépendance des Comités de ravitaillement que fonctionnaient les boulangeries.

Dans les brasseries, au début, le travail resta à peu près normal ; mais bien vite, le malt fut réquisitionné, les appareils emportés. La plupart des établissements durent fermer. Il en resta quelques-uns, autorisés à fabriquer de la bière sans malt, celui-ci étant réservé pour les seules brasseries à l'usage de l'armée d'occupation.

Un instant des industriels eurent l'idée de faire de l'alcool. L'outillage en cuivre ayant disparu, il fallut monter de toutes pièces des distilleries en miniature. Il y en eut jusqu'à 10 dans l'intérieur de Lille et aux environs immédiats. Ces usines travaillaient des matières amylacées de toutes provenances et des mélasses réquisitionnées par les Allemands et vendues par eux. Mais la rectification de ces alcools se faisant fort mal, il y eut des cas mortels d'intoxication. Les administrations locales parvinrent à les faire fermer, malgré la mauvaise volonté des Allemands qui en tiraient un bénéfice appréciable.

(1) La circulation d'une localité à l'autre étant d'abord interdite, cela n'offrait pas d'inconvénient pour les échanges. Plus tard, les soldats allemands ayant reçu l'ordre de payer en bons communaux, et les ouvriers civils occupés par les Allemands étant appelés à se déplacer dans un rayon assez étendu, la circulation de tous les bons approuvés par l'autorité allemande devint obligatoire.

A côté de ces établissements de modeste importance et d'un nombre très limité, se greffaient de minuscules ateliers où des artisans s'efforçaient de gagner leur vie en fabriquant une foule d'objets rudimentaires, mais devenus tout de même indispensables par suite des enlèvements et des réquisitions de toute nature. Les lampes à acétylène, confectionnées au moyen de boîtes à conserves, étaient d'un usage courant, vu les restrictions pour l'emploi du gaz et la disparition du pétrole et des matières grasses. Il y eut des fabriques minuscules de savon, etc.

Toute cette petite industrie permettait à des artisans ingénieux de vivre. Mais ce fut surtout dans le commerce que se jetèrent la plupart de ceux qui voulaient se procurer des ressources : commerce d'alimentation, commerce d'étoffes, de vieux vêtements. Très rapidement, par suite des réquisitions, les ressources alimentaires du pays s'évanouirent. Quant aux produits du sol, ils étaient destinés à l'armée d'occupation. Une barrière infranchissable fut placée entre toutes les communes ; personne ne pouvait circuler sans un sauf-conduit que l'administration allemande, appelée *Pass-Centrale* dans les villes, ne délivrait que parcimonieusement et moyennant un prix assez élevé payable en monnaie d'État.

Les habitants des villes n'eurent bientôt plus à leur disposition que les distributions du Comité de ravitaillement, c'est-à-dire de quoi fournir à peine les deux tiers de ce qui est physiologiquement indispensable à l'entretien de la vie. L'auteur de ces lignes se souvient s'être couché assez souvent sans avoir pu apaiser sa faim. A la campagne les habitants furent plus heureux au point de vue de l'alimentation ; mais cet avantage était compensé par le désagrément d'être soumis, plus que les citadins, aux caprices et aux exigences des petits commandants d'étapes. La raréfaction des aliments s'accentua de jour en jour par le fait des permissionnaires allemands qui cherchaient à emporter ce qu'ils pouvaient de provisions en Allemagne ou parce que les officiers envoyaient à leurs familles ce qu'ils achetaient ou prenaient.

Cette pénurie amena bientôt l'éclosion d'une sorte de contrebande exercée par des « fonceurs ». C'étaient des gens, hommes ou femmes, voire des enfants qui, à l'aide des ruses les plus variées, parvenaient à traverser les réseaux de surveillance pour acheter aux paysans qui les dissimulaient soigneusement, des œufs, du beurre, des pommes de terre, mais surtout du blé. Plusieurs enfants furent tués en exerçant ce périlleux métier. La contrebande se faisait aussi sur un large pied par des soldats qui circulaient beaucoup plus aisément que les civils et qui vendaient fort cher ce qu'ils avaient pu recueillir dans les villages ou en Belgique. Enfin, l'on trouvait des officiers qui s'entendaient avec des civils pour livrer, moyennant un prix en conséquence, certaines denrées alimentaires provenant des réquisitions. C'est ainsi qu'on pouvait encore avoir du sucre.

Ce qui se passait pour l'alimentation se répéta pour le commerce des vêtements et des étoffes. Malgré le soin apporté par l'administration allemande dans ses réquisitions, il y eut des cachettes d'où sortait de quoi alimenter un commerce spécial excrcé par des courtiers d'un nouveau genre. Puis, quand les magasins de vente au détail furent vidés, on fit commerce de tout ce qui se porte : chemises, vêtements, chaussures ; les vendeurs étaient des gens qui évacuaient et ne pouvaient tout emporter, ou ceux qui avaient la crainte, justifiée d'ailleurs vers la fin, par les inventaires que demandaient les Allemands, de voir les réquisitions de vêtements atteindre les particuliers.

Rien de plus curieux que les magasins d'une ville ; le commerce véritable avait cessé d'exister et l'on voyait s'ouvrir à la place des magasins qui se fermaient, des boutiques où les défroques les plus invraisemblables voisinaient avec les matières alimentaires les plus hétéroclites ; le tout se vendait, bien entendu, à des prix exorbitants.

Cet étrange commerce a fait vivre quantité de gens ; les uns médiocrement, les autres, largement ; plusieurs ont fait fortune.

Travaux organisés par les villes. — En dehors du travail exécuté dans quelques usines et des occupations plus ou moins commerciales de la population, il faut mentionner les travaux organisés par les municipalités. Il ne s'agit pas de chantiers installés pour les besoins de la cause, en vue d'occuper les chômeurs, mais de travaux imposés par l'occupation. Au début de l'envahissement, les villes durent remplacer les ouvriers mobilisés de la voirie par d'autres âgés de plus de cinquante ans ; beaucoup de villes augmentèrent même ce personnel afin de venir en aide à la population. On embaucha des ouvriers de métier : menuisiers, maçons, serruriers, peintres, etc., en vue d'aménager les lieux de cantonnement des soldats et des officiers de l'armée d'occupation. Ce personnel était d'autant plus nombreux que les villes étaient plus grandes et renfermaient des services d'arrière plus importants. « Le passage ininterrompu des troupes, nous disait le maire de Valenciennes, troupes qui laissaient leurs cantonnements dans un état d'extrême malpropreté, nous obligeait à des nettoyages continuels ». Ce fut le service de la voirie qui eut le plus grand nombre d'ouvriers.

A Lille, il en fut de même. Dès qu'un service s'installait et qu'un local était désigné à cet effet, édifice public ou hôtel privé, la ville était mise en demeure de l'aménager ou de le transformer au gré de l'occupant. Il en était de même lorsqu'un officier général ou un membre influent de l'état-major allemand devait séjourner dans la ville. Parfois ces exigences allaient fort loin, jusqu'à prétendre que c'était aux villes à fournir les ouvriers nécessaires à l'emballage des objets précieux que l'administration allemande enlevait des musées, sous prétexte de les mettre à

l'abri d'un bombardement. A en croire certains commandants d'étapes, c'était aux villes à désigner, voire à payer les ouvriers occupés à des travaux de défense.

Il y a lieu de noter que l'immense majorité des maires ne s'inclinait pas volontiers, dès qu'il apparaissait que les travaux réclamés d'eux sortaient du cadre des exigences tolérées en guerre. Plus d'un paya de la prison ou de l'exil son esprit de résistance.

CHAPITRE V

Le travail dans les mines

L'occupation du bassin houiller, partie occidentale, eut lieu du 1er au 5 octobre 1914. Les Allemands furent arrêtés sur une ligne traversant la concession de Liévin (entre les sièges 2 et 5) et la concession de Bully-Grenay entre Vermelles et Mazingarbe. A ce moment commença la destruction d'un certain nombre de sièges d'extraction. A Dourges, les fosses 6, 7 et 7 *bis* furent saccagées, les câbles coupés et les berlines jetées au fond des puits. A Drocourt, le siège n° 2 et les ateliers de criblage furent incendiés ; à Lens, les câbles des fosses 3, 4, 8, 11, 12, et 13 furent coupés ; les conduites de vapeur et les organes principaux des machines d'extraction furent brisés ; les fosses 6, 7 et 14 furent en partie incendiées. Les bureaux furent pillés et incendiés ; il en fut de même des maisons de la cité n° 12. L'usine à naphtaline n° 10 brûla pendant 10 jours et les soldats empêchèrent la population de combattre l'incendie.

A ces actes de pillage et de destruction consécutifs à toutes les guerres, suivit un système de réquisitions et d'enlèvements méthodiques caractéristique des méthodes de guerre actuelle. Tout ce qui pouvait présenter quelque valeur en tant qu'approvisionnement, matériaux, outillage industriel, fut enlevé avec ou sans bons. A Drocourt, sur 2.153 bons enregistrés par un employé de la Compagnie, 20 seulement furent établis régulièrement. Les réquisitions ont porté surtout sur les stocks de charbon ou de bois, le matériel roulant, les approvisionnements des magasins, les machines outils, le matériel électrique, le cuivre. A Meurchin l'accès des carreaux fut interdit au personnel à partir de mars 1915. A ce moment commença le démontage des machines à vapeur, l'enlèvement des machines électriques, des locomotives et des wagons. Le reste du matériel fut mitraillé et le tout expédié par voie de fer et par eau dans la direction de Douai et de Valenciennes.

A Dourges l'accès des fosses fut interdit, sauf en ce qui concerne les fosses nos 3 et 6 où le travail fut repris. Pour s'emparer du cuivre les Allemands détruisirent systématiquement machines et chaudières. Les fours à coke furent démolis sous le prétexte d'y chercher les cachettes du métal.

A Drocourt, les réquisitions étaient dirigées par un sous-officier, du nom de Alt, qui agissait sur un ordre du général commandant la 5e division bavaroise. Il disposait d'une équipe spéciale d'ouvriers qui brisaient tout ou partie des machines d'extraction : compresseurs, ventilateurs, centrale, appareillage électrique, pour en retirer le cuivre et le bronze. Les machines transportables, raboteuses, cisailleuses, tours, scies, dégauchisseuses, mortaiseuses, moteurs électriques, furent chargées et expédiées sans bons de réquisitions.

A Courrières, l'enlèvement et les réquisitions se poursuivirent de la même manière. Aux fosses 4, 6, 11, 13, 14, 18, 21 et 22 il fut interdit au personnel de la Compagnie de pénétrer et de placer des gardiens.

Les mêmes faits se renouvelèrent à Lens et à Pont-à-Vendin. Un professeur de l'Université d'Heidelberg prit des échantillons et fit l'analyse des divers produits qui furent ensuite expédiés en Allemagne : benzol, huiles lourdes, sulfate d'ammoniaque, brai ; ce dernier produit fut mis en wagon par des prisonniers russes.

A l'arrivée des Allemands, l'extraction fut interrompue partout et elle ne put reprendre dans les fosses qui furent saccagées ainsi qu'il vient d'être dit. Toutefois, dans un certain nombre d'autres fosses non endommagées la reprise se fit dans les conditions suivantes : Vers le 27 novembre 1914, la 28e division vint se fixer à Billy-Montigny ; le général qui la commandait, mis au courant de la détresse de la population, autorisa la reprise du travail. Une amende de 6 millions avait été infligée à la Compagnie de Courrières sous menace de destruction ; le général affirma que tant qu'il serait là cette menace ne serait pas exécutée. C'est ainsi que l'extraction fut reprise aux fosses nos 2, 7, 9 et 10 sous le contrôle d'un officier délégué par l'autorité allemande. Le charbon extrait était expédié pour alimenter les usines à gaz de Lille, de Douai et de Tourcoing. Les commandes étaient transmises par l'autorité allemande qui encaissait les recettes et remettait à la Compagnie les sommes nécessaires au paiement de son personnel. Elle retenait la différence. En avril 1915 elle exigea le versement des 6 millions d'amende en valeurs de pays neutres.

La production totale des années 1915, 1916 et 1917 n'atteignit pas 14 pour 100 de la production d'une seule année d'avant-guerre.

A la Compagnie de Courrières, la production totale pendant toute l'occupation allemande a été de 538.000 tonnes, ce qui représente seulement 76 pour 100 de la production d'une année.

Ce ne fut qu'après une année de chômage, et quand il n'y eut plus de charbon disponible à Hénin-Liétard, que les Allemands demandèrent la reprise de l'extraction à la Compagnie de Dourges, aux fosses 3 et 6. Le charbon extrait était réquisitionné par eux et payé en bons commu-

naux d'après un tarif également établi par eux. Une certaine quantité était toutefois laissée à la disposition de la Compagnie pour être distribuée à la population ouvrière ou pour la vente au public.

La production totale de la Compagnie de Dourges pendant l'occupation allemande a été de 142.079 tonnes.

En résumé, la production moyenne de la partie envahie du bassin du Pas-de-Calais a été un peu inférieure à un quarantième de la production des mêmes mines en 1913.

L'extraction qui avait été reprise dans les conditions qui viennent d'être résumées s'arrêta de nouveau à l'époque du retrait des troupes allemandes, au fur et à mesure de la marche en avant des armées alliées ; mais cet arrêt fut presque partout précédé de l'évacuation du reste de la population civile. Une première évacuation eut lieu en 1915 dans les communes situées le plus à l'ouest, notamment à Angres. En 1917, une nouvelle bande de terrain constituée par les communes de Liévin, Eleu, Avion, Lens, fut évacuée. Plus tard, lors de la reprise de la crête de Vimy, ce fut le territoire presque entier des concessions de Courrières, de Drocourt et de Dourges.

La partie ouest de la concession de Courrières, c'est-à-dire Sallaumines, Noyelles, Méricourt et Billy-Montigny, fut évacuée du 13 au 15 avril ; la partie orientale : Fouquières, Harnes, Courrières, la semaine suivante. Une partie du personnel fut maintenue par ordre de l'autorité allemande pour continuer le travail ; ces ouvriers et employés furent ensuite dirigés sur les mines de Douchy à Lourches.

Le travail cessa vers les 27 avril à Drocourt et à Dourges ; au début de 1918 à Meurchin ; le 30 septembre à Ostricourt et le 1er octobre à Carvin. La grande retraite commençait et avec elle l'achèvement de la destruction systématique des puits abandonnés.

Dans le bassin du Nord, ce fut la répétition de ce qui se passa dans le Pas-de-Calais, avec cette différence que les puits plus éloignés du front furent, en général, épargnés.

Le 24 août 1914, la concession d'Aniche fut envahie dans sa partie orientale, le 1er octobre l'occupation fut complète, et ininterrompue pendant quatre ans. Avec le personnel non mobilisé, la Compagnie procéda à une extraction aussi réduite que possible sous le contrôle des Allemands qui s'étaient emparés du matériel roulant et des approvisionnements. Au moment de la retraite, les œuvres vives de la Compagnie d'Aniche étaient encore intactes ; elles ne s'étaient pas trouvées dans la zone des batailles et n'avaient pas été atteintes par les bombes d'avion ni par les obus à longue portée ; mais au départ des Allemands, après l'évacuation de la population civile, toutes les installations extérieures furent détruites.

L'histoire de la concession d'Aniche est celle des autres concessions du Nord.

Le tableau ci-après donne un aperçu de l'importance de l'extraction dans les houillères du Nord et du Pas-de-Calais au cours de l'occupation.

	Mines du Nord (tonnes)	Mines envahies du P. d. C. (tonnes)
1913	6.813.761	11.847.766
1914 (deuxième semestre)	1.289.623	1.644.245
1915	1.947.158	256.080
1916	2.433.975	416.524
1917	2.350.115	281.203
1918	1.670.731	134.300
Totaux	9.691.602	2.732.280

Proportionnalité de l'extraction durant les quatre années de guerre par rapport à l'extraction de 1913.

	Pourcentage
Nord	142
Pas-de-Calais	23

En résumé, le bilan des dévastations peut se récapituler ainsi :

Dégâts à la surface :

Maisons complètement détruites	18.000
Maisons partiellement détruites	12.000
Voies ferrées détruites	800 kilomètres
Puissance détruite	380.000 chevaux

Dégâts dans les travaux du fond :

Nombre de puits dynamités	140
Volume d'eau à extraire	110 millons de mètres cubes
Galeries à rétablir	2.800 kilomètres

Conséquences et dépenses :

Production perdue	18.660.000 tonnes
Dépenses prévues pour la remise en état	5 milliards (1)

En vue de compléter ces renseignements, il convient d'ajouter quelques indications relatives à l'intervention des Allemands dans la

(1) A côté de ces chiffres il n'est pas sans intérêt d'en faire figurer un certain nombre d'autres ayant trait à l'ensemble du territoire occupé :

Surface des terrains cultivables bouleversés	1.757.000 hectares
Routes détruites	53.038 kilomètres
Maisons détruites partiellement ou entièrement	590.000
Déblaiements à exécuter dans les villes	42.000.000 mètres cubes

(Rapport de M. de Fleuriau à la conférence financière de Bruxelles, septembre 1920.)

direction des mines ; au nombre des ouvriers mineurs occupés, à leurs conditions de travail, à la destination du charbon retiré, etc.

On peut, à ce sujet, partager le territoire houiller en trois zones ; l'une se trouve constituée par les mines situées en territoire non envahi, dont quelques-unes n'eurent à souffrir que du fait du bombardement, mais qui se mirent toutes à intensifier leur production dès 1915, après un moment d'arrêt et d'hésitation, pour répondre aux besoins du reste de la France. Je n'ai point à en parler.

La deuxième zone comprend les mines placées à peu de distance de la zone des combats et qui ne purent qu'à titre tout à fait exceptionnel extraire encore un peu de charbon. Cette zone comprend encore les mines qui durent cesser l'exploitation au fur et à mesure de l'avance des Anglais et des Canadiens, et dont le personnel fut ramené en arrière pour être joint aux ouvriers mineurs qui pouvaient encore être employés à extraire du charbon dans les exploitations plus à l'est.

La troisième zone est constituée par les mines qui ont pu extraire du charbon sous la surveillance de l'administration allemande depuis octobre 1914 jusqu'à l'avance rapide des armées alliées qui a obligé les Allemands à évacuer précipitamment le territoire.

Ce qui a été dit au cours de ce chapitre suffira pour montrer ce qu'a pu être l'exploitation dans les mines de la deuxième zone. Voyons pour la troisième.

Dès que les Sociétés minières furent autorisées à retirer du charbon, elles firent battre le rappel afin de retrouver tous ceux de leurs ouvriers qui n'avaient pas été mobilisés ou qui n'avaient pas fui l'invasion. Ce ne pouvait être que des hommes âgés de plus de quarante ans, ou des enfants de moins de dix-huit ans et des femmes. A ces ouvriers s'adjoignirent plus tard des jeunes gens que les directeurs de mines embauchaient pour les soustraire à l'emprise des *Arbeiter-Kommandos* : fils d'ingénieurs, d'industriels, de commerçants, qui n'avaient pas cru devoir évacuer en 1914 par suite de leur âge et de l'espoir que la guerre serait de courte durée.

Puis il y eut des mineurs qui avaient été pris dans les rafles faites par les Allemands, au début de la guerre, pour s'opposer au départ des mobilisables. Ces ouvriers avaient été envoyés en Allemagne et rappelés en partie dans la suite. On fit appel dans quelques mines à des ouvriers retraités encore valides dans le but d'augmenter leurs ressources et pour les soustraire à l'action des Offices d'embauchage forcé. Enfin, pour les mines plus à l'est, il y eut l'adjonction des ouvriers mineurs évacués des mines que la zone des combats absorbait peu à peu.

Quel fut le nombre total des ouvriers occupés ? Il serait difficile de répondre à cette question en l'absence de toute documentation embras-

sant l'ensemble des mines placées en territoires occupés. On ne peut faire que des déductions tirées de la production de 1915 qui fut plus régulière que les autres, ou de quelques renseignements partiels. C'est ainsi qu'à la fosse n° 6 de l'Escarpelle on constate qu'il y eut au début 110 ouvriers pour arriver, en 1916, au chiffre de 200 qui a été à peu près courant jusqu'en octobre 1918. Un calcul bien simple établissant la proportionnalité entre ce chiffre et celui qui indiquait le nombre des ouvriers d'avant-guerre, une opération de la même nature pour tous les puits placés dans les conditions de la fosse n° 6 de l'Escarpelle nous conduirait à la solution cherchée qui ne serait, il faut bien l'avouer, que très approximative et sans grand intérêt pour notre étude.

Rechercher par la production une réponse à la question posée plus haut nous conduirait à un renseignement tout aussi aléatoire. D'ailleurs, est-il possible de comparer la production dans des conditions si différentes de travail ? En 1913, les mines sont en pleine exploitation, avec une organisation bien régulière, un personnel du fond vigoureux et bien entraîné. Entre 1915 et 1918 il n'y a guère que de tout jeunes gens et des ouvriers déjà vieux. Quoi qu'il en soit, je peux donner à ce sujet quelques indications. Aux mines de Vicoigne, la production fut de 104.650 tonnes en 1913. Elle fut de 62.010 en 1914 ; de 26.560 tonnes en 1915 ; de 30.900 en 1916 ; de 30.080 en 1917, et de 25.270 en 1918, du 1er janvier au 6 octobre inclus (1).

Au début de la reprise du travail, il n'y eut aucune régularité ; dans certaines fosses on travailla deux ou trois jours par semaine ou un jour sur deux, généralement huit heures, quelquefois huit heures et demie ou neuf heures. On m'a cependant signalé que dans certaines fosses, des tentatives auraient été faites pour dépasser cette durée, pour retourner à l'ancien système des « longues coupes ». Devant la résistance du personnel à qui l'administration de la mine demandait cet effort, celle-ci y a renoncé. En 1915 et les années suivantes, le travail eut une allure plus régulière. En général, les ouvriers qui furent occupés pendant cette période se plaignent de la discipline qui fut appliquée. Un certain nombre de mineurs furent emprisonnés ; quelques-uns furent versés dans des compagnies de discipline (*Zwangsarbeiter*), d'autres furent emmenés en Allemagne.

A la fosse Sainte-Marie à Auberchicourt, à la suite d'un commencement de grève, quelques ouvriers furent enfermés à l'église d'Aniche.

Les salaires ont été, au début, ceux du temps de paix, moins les primes, mais à partir du mois de juillet 1915, ces salaires furent augmentés de 5 pour 100. Au 1er avril 1916, l'augmentation fut de 15 pour 100 pour les mineurs du fond et de 10 pour 100 pour les ouvriers de la

(1) Ce qui fait une moyenne de 150 tonnes par ouvrier et par an contre 292 tonnes en 1913.

surface. Le 1er octobre 1917, les augmentations furent portées à 25 et à 15 pour 100 ; le 1er décembre de la même année, à 40 et à 30 pour 100 ; enfin, le 16 décembre 1917 à 43, 75 et à 32, 25 pour 100.

Les ouvriers mineurs recevaient, au début, les mêmes allocations en vivres, de la part du Comité d'alimentation, que les autres personnes faisant partie de la population civile ; mais plus tard, ils purent acheter aux Allemands un ravitaillement supplémentaire à cause de leur travail.

Les retraités continuèrent à toucher les arrérages de leur pension et la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail continua de fonctionner comme auparavant.

L'administration allemande avait placé à côté de la direction des mines, sans se substituer à elle cependant, des officiers appartenant au corps allemand des mines et dépendant d'une division de la *Schutzverwaltung des französischen Bergs-und Huttenbetriebs*, plus connue sous le nom de *Bergverwaltung* (administration des mines). Ces ingénieurs furent d'abord en petit nombre ; puis, il en vint d'autres avec des employés. Aux mines de la Compagnie d'Anzin il y eut d'abord quatre délégués de la *Bergverwaltung* ; en 1918 il y en avait 60. Au commencement ces fonctionnaires prirent leur rôle de protection réellement au sérieux, en défendant les mines, autant que possible, contre la possibilité de réquisitions et contre les Offices d'embauchage, c'est-à-dire en empêchant l'enrôlement forcé des ouvriers mineurs dans les camps de prisonniers civils. C'est la *Bergverwaltung* qui obtint que le transport du charbon puisse avoir lieu par les voies ferrées et par canaux, à l'aide d'un personnel appartenant à la mine. Puis des abus s'étant produits, les expéditions se firent directement par les Allemands. C'est la *Bergverwaltung* qui fournissait aux mines les explosifs nécessaires, les bois et toutes les matières indispensables à l'exploitation, qui pouvaient faire défaut. Les bois provenaient de Courlande et de Lithuanie.

La *Bergverwaltung* ne s'ingérait pas très étroitement dans la direction du travail. Cependant, ayant observé que la production baissait, elle a demandé que seule l'exploitation des couches faciles fût continuée et de faire certaines tailles. D'autre part, le nombre de ses représentants augmentant, et chacun d'eux cherchant à s'occuper, le contrôle devint de plus en plus étroit, sans que cette action ait eu pour but l'intérêt de la mine, mais celui de la production momentanée.

C'est la *Bergverwaltung* qui fixait les prix de vente, lesquels furent bientôt rendus uniformes pour tout le territoire minier. Les paiements étaient faits en bons de ville, quelquefois en argent d'État. Une bonne partie de ce charbon était distribuée à l'armée allemande ; le reste était vendu aux villes en quantités proportionnelles au nombre de leurs habitants.

Ce qui vient d'être dit au sujet de la *Bergverwaltung*, et qui est le résultat d'une enquête faite soit auprès de la direction des mines d'Anzin, soit auprès des ouvriers qui ont été occupés durant la guerre, semble démontrer que cette administration n'est pour rien dans les destructions et les dévastations dont les mines ont été l'objet ; c'est à l'armée allemande et au grand état-major qu'il faut en attribuer toute la responsabilité.

Dans le bassin de Briey, les Allemands opérèrent de la même façon sans être gênés par la proximité du front. A Jœuf, ils exploitèrent, à partir du 1er juillet 1916, la mine du Grand-Fond. Quatre cent quarante-huit mille tonnes de minerai en furent extraites. Ils procédèrent de même aux mines d'Homécourt et à la côte Rouge sur la frontière luxembourgeoise. On estime que les mines du bassin de Briey ont fourni aux Allemands, au cours des quatre années environ, 14 millions de tonnes de minerai, c'est-à-dire quatre millions de tonnes de moins que dans la seule année 1913.

CHAPITRE VI

Le travail dans les champs et dans les forêts

Au début de cette étude, j'ai donné un aperçu de la richesse industrielle et agricole du territoire envahi. Il y a lieu de revenir sur ce dernier point et de faire encore un peu de statistique, quelle que soit l'aridité des chiffres.

La superficie des terres productives était de 1.839.000 hectares, soit 1.449.000 hectares de terres cultivées et 390.000 hectares de prairies. Les terres cultivées se décomposaient (pour ne citer que les cultures les plus importantes) en 500.000 hectares de blé, 60.000 hectares de seigle, 35.000 hectares d'orge, 350.000 hectares d'avoine, 70.000 hectares de pommes de terre, 65.000 hectares de betteraves fourragères, 45.000 hectares de fourrages annuels, 170.000 hectares de trèfle, luzerne. sainfoin ; 150.000 hectares de betteraves à sucre et à distilleries, etc.

L'inventaire du cheptel donnait les chiffres impressionnants ci-après : 841.420 bovins, 994.570 moutons, 424.370 porcs, 358.360 chevaux ; 2.600 mulets, 9.010 ânes. Quant au matériel agricole, il se composait de 55.150 charrues, 39.350 cultivateurs et extirpateurs, 50.750 herses, 44.000 rouleaux, 13.000 semoirs, 27.000 faucheuses, 20.000 rateaux, 14.000 faneuses, 15.000 lieuses, 70.000 véhicules de toutes sortes, 12.500 batteuses et 90.000 harnais.

Une partie du cheptel fut réquisitionnée par l'armée française entre la date de la mobilisation et celle de l'envahissement ; une autre partie fut évacuée en même temps que les habitants qui fuyaient l'invasion ; néanmoins, le nombre des bestiaux restait encore très élevé au moment où l'armée allemande prit possession du sol.

Quant aux récoltes, ni les armées alliées en retraite, ni les habitants en fuite n'en diminuèrent la quantité. Le premier soin de l'occupant fut de réquisitionner la récolte d'abord, puis la très grande majorité des véhicules, la plus grosse partie du cheptel et des instruments agricoles. Il laissa aux fermiers et aux paysans ce qui était indispensable pour assurer la nourriture de la famille ; comme bétail, une part très minime de ce qu'ils possédaient avant l'arrivée de l'armée d'occupation, et encore ce bétail restait-il à la disposition des Allemands. Quant à l'outillage agricole, il fut complètement enlevé des mains des cultivateurs.

L'occupation se prolongeant, la part de récolte laissée aux habitants fut encore diminuée ; d'autant plus qu'il avait été créé un Comité d'alimentation tirant ses ressources des pays neutres. Les Allemands n'avaient donc plus la préoccupation imposée par la Convention de La Haye, de la nourriture des habitants. S'il restait une vache à la ferme, son lait était destiné au commandant d'étapes ou à l'ambulance. Ce fut ensuite le tour des chèvres, des poules, des lapins, etc. Personne ne pouvait conserver un animal quelconque sans en avoir fait la déclaration à la commandature, et si un habitant était autorisé à tenir des poules, par exemple, il devait apporter chaque matin un nombre d'œufs proportionné à celui des poules et en rapport avec la saison. Cette mesure était à ce point stricte que des gens se sont vus dans l'obligation d'acheter des œufs très cher pour apporter à la commandature le nombre qui leur était imposé, et ne pas payer d'amende.

Quant aux produits agricoles qui ne pouvaient être l'objet de réquisition en grand, parce que trop divers ou trop peu importants, l'administration allemande en réglementa la récolte qui lui fut réservée presque exclusivement.

L'hiver 1914 à 1915 se passa ainsi sans qu'il y eût autre chose que l'appauvrissement de plus en plus grand du pays en aliments de réserve, en instruments aratoires, en bétail. Le printemps s'écoula sans que les champs fussent ensemencés. La plupart des hommes valides étaient partis, mobilisés ou évacués. Beaucoup de fermes avaient été complètement abandonnées, et des villages entiers étaient dépourvus des quatre cinquième de leur population normale. La récolte de 1915 fut, pour ainsi dire, absolument nulle. Cependant la guerre avait pris une tournure qui faisait envisager peu d'événements militaires en dehors de la zone des combats et des tranchées avancées ; d'autre part, l'Allemagne s'apercevait de l'épuisement de ses réserves en aliments et devant la perspective d'une guerre longue et épuisante, résolut de tirer parti, autrement que par simples réquisitions, de la valeur agricole des territoires envahis. C'est alors qu'elle organisa son service d'exploitation rurale et qu'elle créa des agents qui prirent le nom d'officiers d'économie rurale (*Wirtschaftoffizieren*).

Il y eut un Office d'économie rurale auprès de chaque inspecteur d'étapes, et des *Wirtschaftoffizieren* à la tête de chacun des districts qui partageaient le territoire d'étapes. Les commandants d'étapes eurent eux-mêmes sous leurs ordres des chefs de culture et des agents spéciaux recevant leurs instructions de l'Office adjoint à l'inspection. La mission de ces officiers d'économie rurale consistait à tenir une comptabilité exacte des ressources du district en terre arable, en prairies, en habitants susceptibles de travailler ; de la quantité et de la qualité des ani-

maux de trait nécessaires à la culture ; des semences qu'il importait de distribuer aux paysans ; des récoltes possibles. Ils devaient également surveiller et stimuler l'activité des habitants des fermes. Avec eux, se trouvaient un comptable et un interprète, si besoin était. Ils avaient pour devoir de veiller que les champs ne restassent point incultes et que toute la récolte ne reçût pas une destination autre que celle indiquée par l'autorité allemande. Ils étaient dans l'obligation de se procurer les semences indispensables pour les vendre aux cultivateurs, les instruments aratoires qu'ils leur louaient. Ils avaient à demander aux communes la main-d'œuvre destinée à remplacer celle qui avait disparu lors de la mobilisation ; et, si celle-là restait encore insuffisante, à s'adresser aux Offices de travail qui avaient été créés dans les régions industrielles et dans les grandes villes.

Dans chaque ressort d'inspection il y avait, comme je l'ai indiqué, une filiale de la *Wirtschaftsausschuss* chargée de l'organisation économique de la nation ; c'est sous la dépendance de cette commission que se trouvaient les *Wirtschaftoffizieren.*

Pour donner un aperçu de cette organisation, je reproduirai ici une partie d'un article publié au cours de la guerre par le correspondant de la *Gazette de Cologne*, le Dr. Georg Wegener. Il faut, bien entendu, tenir compte de l'allure optimiste de cet article, qui n'avait pas seulement pour but de renseigner les Allemands sur ce qui se passait dans les territoires où combattaient leurs compatriotes, mais de rassurer un peu l'Allemagne sur la puissance des ressources pouvant être extraites des pays envahis, comme appoint à la récolte nationale.

Le Dr. Wegener rendait compte d'une visite qu'il fit à une commandature d'étapes du front occidental, dans l'Aisne «... J'ai dit, au cours d'une correspondance antérieure, que la récolte du blé était achevée et qu'il restait à la battre pour être employée sur place. C'est une chose faite maintenant. La récolte a eu lieu presque jusque sur la ligne du front, en sorte qu'une quantité pour ainsi dire insignifiante est restée inutilisée. Tout au plus avons-nous dû abandonner, même loin du front, les betteraves qui n'ont pu trouver leur emploi à cause de leur quantité. Nous avions déjà recueilli pour les troupes combattantes, dès le milieu de janvier, environ 1.734 tonnes de blé ; 1.196 tonnes d'avoine ; 210 tonnes d'orge ; 15 tonnes de fèves ; 8,5 tonnes de seigle ; 5 tonnes d'un mélange de blé et de seigle ; 2 tonnes de semences et 24 tonnes de foin. Les bœufs et les porcs avaient été envoyés sur le front, ou mieux abattus sur place. Toutes les réquisitions, particulièrement les réquisitions d'objets ou de matières ayant une valeur quelconque dans les territoires occupés, se font à l'aide de bons qui seront remboursés à leurs propriétaires à l'époque de la conclusion de la paix, par le parti

qui aura été vaincu. On a organisé des laiteries avec une partie des vaches, notamment dans le nord du territoire d'étapes, et l'on dispose chaque semaine d'environ 150 quintaux de beurre. Il en est de même dans le sud, pour les besoins des ambulances. Il existe encore des animaux de trait comme les bœufs et on peut en voir dans les champs.

« En même temps qu'on s'occupe de la mise en sécurité de la récolte existante, un large esprit de prévoyance s'occupe de la prochaine et la prépare. Des dispositions ont été prises en automne pour les semailles d'hiver et l'on s'occupe maintenant des semences pour l'été. La commandature d'étapes possède quatre charrues avec motrice, venues d'Allemagne. J'en ai vu une du système Stock, de 40 chevaux, qui peut labourer plus d'un hectare et demi à l'heure. Le socle ne s'enfonce pas profondément dans le sol ; car il ne s'agit pas d'améliorer les terres, mais d'arriver promptement à une récolte. De cette façon, il n'y a pas à craindre d'amener à la surface une terre infertile. En dehors de cela, on laboure avec des chevaux non encore en service, et les paysans français, avec des bêtes de somme non encore réquisitionnées. Le commandant d'étapes de S... dispose de deux équipes comptant 95 charrues. Autant que j'ai pu m'en rendre compte, le labour est exécuté aux frais des communes qui ont à payer 8 marks par journal (*Morgen*, 85 à 96 ares). On fournit également les semences aux communes contre paiement qui, cela va de soi, doit être fait au comptant. Ces semences sont constituées par du blé, de l'orge de printemps, de l'avoine et des pommes de terre hâtives. Les semailles se font en mars, et la moisson a lieu plusieurs semaines avant la nôtre. Étant donné que les hommes en âge d'être mobilisés ont été déportés en Allemagne, il manque de bras. C'est pourquoi on cherche à employer des prisonniers russes.

« J' ai déjà fait ressortir comme un avantage pour nous qu'une bonne partie du sol arable de ce pays est consacrée à la culture de la betterave qui est d'ailleurs très en honneur chez nous. On a été longtemps à se demander comment on pourrait utiliser cette production. On a dû se résoudre à en laisser une partie simplement sur le sol, quoique sa valeur comme engrais soit contestable. Autant que possible on les a mises en silos, coupées en rondelles et vendues pour la nourriture du bétail. Enfin on a fait de l'alcool.

« En dehors des betteraves, d'énormes quantités de sucre ont été réquisitionnées pour les besoins des troupes. J'ai visité à S..., qui se trouve sur le territoire de la commandature d'étapes, une des plus importantes fabriques de sucre de France que nous avons fait marcher sous la direction d'un ingénieur diplômé, qui est sous-officier. Le sucre est dénaturé en partie et donné aux animaux ou transformé en alcool.

En janvier cette fabrique traitait journellement 250 tonnes de betteraves qui contiennent en moyenne 16 pour 100 de sucre et peuvent donner 225 hectolitres d'alcool bon goût. Cet alcool était ou vendu pur aux communes françaises ou additionné de produits aromatiques divers pour en faire des liqueurs. Une partie était réservée pour les besoins des ambulances. A L... j'ai visité une autre fabrique qui, d'après son chef de fabrication français, peut laisser 5.000 tonnes de mélasse que nous mélangions avec du trèfle ou de la paille hachée et que nous utilisions ainsi pour la nourriture des chevaux (1). »

La récolte en fruits était surtout constituée par des pommes et des poires, mais il y en avait encore d'autres : cerises, fraises, etc. Il était du devoir des Offices d'économie rurale de veiller à leur récolte et d'en tirer pour l'Allemagne le plus grand profit possible. Une partie de ces fruits alimentaient les fabriques de confitures, montées un peu partout dans le territoire ; une autre était consommée sur place par les officiers ou par les ambulances ; le reste était vendu à des organismes analogues à ceux dont j'ai parlé à propos des matières premières, les *Obst-und Gemüsezentralen* (2). Ces magasins généraux expédiaient ensuite les marchandises qu'ils recevaient soit en Allemagne soit en Hollande. C'est à la suite d'une polémique survenue après l'accusation contre ces magasins d'envoyer leurs produits en Hollande, de préférence à l'Allemagne, à cause du bénéfice qui en résultait, que leur organisation fut dévoilée. Ils se sont défendus de favoriser un pays, même neutre, sauf en ce qui concerne les cossettes de chicorée qui étaient envoyées dans les Pays-Bas où la demande était forte, afin d'en tirer d'autres produits faisant défaut à l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, toutes les récoltes devaient être faites par les habitants et amenées à un endroit désigné par la commandature qui en prenait livraison.

Et il n'y avait pas seulement que les produits cultivés qui se trouvaient être l'objet de réquisitions, mais aussi les fruits sauvages : framboises, baies de ronces, prunelles, fruits d'églantiers, sorbes, etc. qu'on devait cueillir et porter à la commandature. La réquisition était faite à la commune et c'est cette dernière qui devait employer les enfants, les femmes et les vieillards pour la cueillette.

L'isolement de l'Allemagne du reste du monde la privait des produits qu'elle ne pouvait trouver sur son sol, notamment de certains textiles comme le coton. Telle fut d'ailleurs une des causes de la création d'un bureau spécial du ministère de la Guerre, organisé en vue de

(1) *Gazette de Cologne* 1915, n° 273.
(2) Magasins généraux pour fruits et légumes.

stimuler les inventeurs et de substituer aux matières faisant défaut, d'autres produits susceptibles de les remplacer (*Kriegsersatzamt*, bureau des succédanés). On sait depuis longtemps que l'ortie dioïque, si abondamment répandue dans les terrains incultes ensoleillés, contient des fibres susceptibles d'un emploi industriel. Il y avait là peut-être une ressource à ajouter au lin. Le Kriegsersatzamt fit faire des essais et, ayant acquis la conviction que l'ortie pourrait à ce point de vue rendre des services, fit donner aussitôt des ordres pour que sa récolte fût pratiquée dans les territoires envahis.

Immédiatement des arrêtés parurent qui étaient conçus à peu près dans ces termes : « Les orties qui se trouvent sur le territoire de la commune sont consignées. Il est interdit de couper, d'abîmer ou de détruire les tiges d'une façon quelconque.

« Les orties consignées et récoltées devront être réunies et remises par les soins de la mairie à la commandature. Pour 100 kilogs de tiges entièrement sèches, dépouillées de leurs feuilles, et utilisables, une somme de 25 fr. sera payée par la commandature.

« Les propriétaires de terrains, ainsi que les administrations communales, répondent de la récolte entière des orties se trouvant sur leur territoire. Les ordres des chefs de culture concernant la récolte, le séchage et la remise devront être suivis à la lettre.

« Pénalités : Jusqu'à 6 mois de prison et 3.000 marks d'amende, même pour les infractions commises par inadvertance ou pour avoir simplement conseillé les infractions. »

Suivaient des instructions très minutieuses pour la récolte : date des premières coupes, celle des deuxièmes, longueur des tiges, comment il convenait de les couper, soins à prendre des tiges coupées. Comment il fallait procéder à un premier séchage, puis à un second, et enfin, indications sur la mise en bottes et la livraison.

J'ai noté que les habitants de Lomme et de Thumesnil devaient cueillir chacun ce qui correspond à un kilogramme de tiges sèches, c'est-à-dire environ 10 kilogrammes d'orties fraîches.

On avait aussi affiché l'ordonnance à Lille, mais l'absence d'orties dans la ville dispensa les habitants de s'en préoccuper (1).

La guerre est gaspilleuse effroyablement et consomme tout ce qui peut lui être non seulement indispensable mais utile. Il lui faut du bois pour les abris à donner aux soldats, pour les baraquements, pour les tranchées, pour la constitution de moyens de défense, pour la confection d'une infinité d'objets, d'engins ou d'ustensiles, et aussi pour la fabrication des cercueils. A l'activité anormale que l'on constatait dans

(1) Pour l'osier, voir annexe, n° 2 page 106.

les ateliers où se préparaient les cercueils, les habitants présageaient la date des offensives.

Le bois était réquisitionné chez les débitants qui en avaient en magasin ; mais dès que les approvisionnements furent épuisés, l'administration allemande chercha à s'alimenter dans les forêts locales. On peut évaluer à environ 60.000 hectares la surface du sol couverte de forêts en territoire envahi. Je ne compte pas les petits bois situés en pleine zone de combats. Toutes ces forêts ont été plus ou moins l'objet d'une exploitation intensive, soit directement par les Allemands, soit sous leur contrôle (1).

Dans le département du Nord, sur lequel j'ai des renseignements plus précis que pour les autres, la superficie boisée comprenait au total 41.818 hectares dont 19.765 de forêts domaniales, 1.774 appartenant aux communes et 20.280 aux particuliers.

A l'exception de 7.562 hectares de la forêt de Mormal qui constituait une série de futaies, toutes les forêts étaient traitées en taillies sous futaies. Les peuplements étaient pleins et constitués par des essences comme le chêne, le frêne et le hêtre, tous bien venants et riches en beaux arbres de fortes dimensions.

Depuis de longues années, des balivages intensifs et des opérations culturales bien conduites y avaient accumulé un matériel considérable dont la réalisation au fur et à mesure des exploitations successives devait relever d'une façon plus sensible les récoltes moyennes annuelles qui atteignaient déjà en 1913 plus d'un million et demi de francs.

Au moment de la retraite des Allemands toutes les forêts étaient dans un état lamentable, exploitées parfois presque à blanc et présentant sur de vastes surfaces les grumes avec leurs houpiers jonchant le sol entre les souches sciées à 0 m. 60 et 0 m. 80 de hauteur, ou bien hachées par la mitraille, lorsqu'elles s'étaient trouvées dans la zone des combats.

Le massif de Mormal était rasé sur 5.400 hectares dont 5.000 environ étaient en futaie. 90.000 mètres cubes de grumes et peut-être 100.000 stères de bois de chauffage gisaient sur le sol. La forêt de l'Abbé a été épargnée et non exploitée parce que les Allemands y avaient dissimulé, grâce au couvert boisé soigneusement entretenu, un vaste dépôt de munitions ; néanmoins 50 hectares ont été coupés à blanc. Dans la forêt de Fourmies, 800 hectares sur 869 ont été exploités et tous les gros arbres ont été abattus et laissés sur place avec leurs houpiers. La forêt de l'Évêque a été la plus dévastée, car à l'abatage dirigé par les Allemands et fait par des civils et des prisonniers de guerre, ont succédé les dégâts occasionnés par dix-huit jours de combats. Toute la

(1) Carte n° 6. Annexes, page 129.

futaie a disparu sur 650 hectares. A la forêt de Saint-Amand (3.316 hectares) l'exploitation a été telle que les peuplements ont été rasés à blanc sur 3.000 hectares ; plus de 12.000 mètres cubes de grumes qui n'ont pu être employés avant la retraite, gisaient sur le sol. Il n'est resté qu'un millier d'arbres debout dans la forêt de Marchiennes (725 hectares) ; 600 hectares du bois de Phalempin ont été rasés.

Les 1.300 hectares de la forêt de Raismes n'étaient pas en moins triste état.

Au total, sur 21.026 hectares, 15.386 ont été détruits.

Les arbres abattus étaient débités soit dans la forêt même, soit aux alentours, dans des scieries qui avaient été construites spécialement, ou bien transportés dans des usines voisines transformées en conséquence. Le bois qui était inutilisable pour les tranchées, pour le maintien des terres, etc. était employé comme bois de chauffage ou transformé en charbon de bois.

L'abatage des arbres était exécuté, comme je viens de le dire, par des civils, des prisonniers russes ou autres, sous la direction des Allemands ; ceux-ci avaient même amené un éléphant femelle appelé « Jenny » fourni par la ménagerie Hagenbeck de Hambourg. Des gravures publiées au cours de la guerre par des revues allemandes montrent « Jenny » tirant des souches abattues au travers des encombrements de la forêt ou chargeant des bois en grume sur des wagons. « Jenny » avait son box à la commandature d'étapes.

Le bureau forestier de la *Wirtschaftsausschuss* a provoqué l'utilisation en grand des déchets d'exploitation des forêts dans les territoires d'étapes pour la préparation du charbon de bois employé dans les tranchées ou pour d'autres objets.

Cette fabrication avait lieu au moyen des antiques meules. Le travail était exécuté par des civils. Quelques-unes de ces meules étaient construites par des empilements de branches coupées autour d'un pieu central ; d'autres étaient encore en feu, lorsque l'informateur de ces lignes les vit, et un certain nombre ne contenaient plus que du charbon prêt pour la consommation. Le charbon de bois constituait pour les tranchées un combustible idéal ne produisant pas de fumée, dégageant beaucoup de chaleur et n'exigeant que des appareils de combustion rudimentaires, voire de simples cylindres en tôle. Au début, on ne se servait que du bois mort ; dans la suite, vu les besoins, on fut obligé d'employer du bois vert qui fut d'ailleurs reconnu très bon pour cet usage. Dans une seule forêt on avait, dès le mois de janvier 1915, construit sur sept points différents de douze à quinze meules d'où l'on retirait par semaine jusqu'à 2. 400 quintaux de charbon de bois, c'est-à-dire de quoi charger trente à quarante wagons.

CHAPITRE VII

Le travail commandé

Qu'il s'agisse des travaux dans les rares usines ayant pu conserver une partie de leurs vieux ouvriers au début de l'occupation, ou qu'il s'agisse des travaux exécutés en dehors de la surveillance des Allemands, leur importance ne fit que décroître au fur et à mesure que l'occupation se prolongeait. Vers le milieu de 1916 il ne restait plus une seule usine ayant quelque apparence de liberté. Toutes étaient entre les mains de l'intendance ou d'un service quelconque sous la dépendance du commandant d'étapes.

Les villes qui avaient tenté de venir en aide à la population en augmentant le nombre de leurs employés ou de leurs ouvriers, durent peu à peu les licencier sous la pression allemande qui voulait accaparer la main-d'œuvre à son profit. Elles le durent également par suite de la disparition pour ainsi dire absolue de toutes les matières premières et la suppression complète des moyens de transport. D'autre part, le commerce restreint qui avait pu subsister au début de l'occupation s'évanouissait et s'éteignait, faute d'aliments et par suite des entraves et des interdictions.

Par contre, les Allemands prenaient possession des usines, des marchandises utilisables et de toute la main-d'œuvre disponible. Par mesure d'économie, ils tentèrent bien d'obtenir que les industriels continuassent leurs exploitations ; mais devant le refus presque unanime ils se substituèrent à eux, rarement pour continuer la même industrie, plus généralement pour une production en rapport direct avec la guerre, Chaque armée devait pourvoir à ses propres besoins, préparer ses moyens de défense et de protection, réparer son matériel de guerre, installer ses parcs, ses ambulances, ses casernements. L'intendance était chargée du ravitaillement des troupes à proximité de leurs positions ; le service des réquisitions avait à inventorier, à prendre, à trier, à transporter en Allemagne ce qu'il plaisait aux commandants d'armée d'enlever, c'est-à-dire tout, dans l'industrie, le commerce ou la culture ; enfin la *Schuzverwaltung* ou le *Beauftragter des Kriegsministeriums* (délégué du ministère de la Guerre) prenait la direction des établissements dont ne s'étaient pas emparées les admi-

nistrations précédentes. Naturellement quand une armée cédait la place à une autre, ou quand une unité indépendante changeait de cantonnement, les établissements industriels subissaient les conséquences de ces changements ; tel atelier, telle usine qui avait été employé pour la réparation des locomotives ou des camions automobiles, devenait fabrique de marmelade, caserne, magasin ou ambulance. Le personnel employé dans ces établissements subissait les mêmes fluctuations.

Au début, au moins en ce qui concerne les ateliers où l'on fabriquait ou réparait du matériel destiné à l'armée, les Allemands occupèrent des soldats auxquels ils adjoignirent plus tard des prisonniers militaires, puis des civils. Mais la guerre étant une mangeuse d'hommes, ils diminuèrent le nombre des soldats, augmentèrent celui des prisonniers et surtout celui des civils qu'ils recrutaient d'autant plus facilement que la population se déprimait de plus en plus et se trouvait dépourvue de moyens d'existence.

Il n'était pas dans mon intention, et ce serait d'ailleurs sortir du sujet, de parler de l'enlèvement des matières premières, des machines et des destructions ; je suis bien contraint de le faire dans une certaine mesure, si je veux indiquer à quelles occupations furent employés beaucoup de civils recrutés comme ouvriers. Après les réquisitions et, parfois en même temps qu'elles, viennent les démolitions.

Ces opérations se sont échelonnées sur un certain nombre de périodes. Dans la première, les Allemands se contentèrent d'enlever les matières premières, les métaux, notamment le cuivre, l'aluminium, l'étain. Non seulement les métaux en lingots, en saumons, mais encore ceux constituant des organes de machines, la tuyauterie. Par ce fait, un grand nombre de machines furent rendues inutilisables. Vint ensuite l'outillage ; mais, auparavant les Allemands firent appel à des spécialistes qui choisirent parmi les machines à enlever celles qui étaient susceptibles de rendre quelque service en Allemagne. Le reste fut détruit sur place et enlevé comme de la vieille ferraille.

Le service de la production avait été confié en Allemagne à un certain nombre d'organismes, sorte de consortiums chargés de la distribution et de l'écoulement des matières premières. Comme je l'ai déjà indiqué, il y en avait pour toutes les grandes branches industrielles. Chacun de ces organismes avait des représentants au ministère de la Guerre et au sein des armées d'occupation. Les réquisitions et les enlèvements se faisaient par l'armée qui, moyennant finances, en livrait le produit à ces consortiums. Un industriel allemand avait-il besoin d'une machine ? il s'adressait à ces organismes qui lui indiquaient à quel bureau il devait faire sa demande. Le bureau, au courant de l'outillage qu'il avait sous sa surveillance, lui donnait les noms et les adresses

des firmes où il avait quelque chance de rencontrer ce qu'il cherchait. Les machines et les matières premières qu'il avait désignées lui étaient ensuite envoyées (1).

L'administration militaire ne pouvait non plus se charger directement des démolitions ; on fit appel à des entrepreneurs allemands (2) qui étaient payés par tonnes de produits chargés sur wagons. Ce travail de destruction et de chargement était fait exclusivement par des prisonniers de guerre et des civils.

Parfois les Allemands ne se contentaient pas de choisir les machines de valeur ; ils transportèrent chez eux des ateliers, des usines entières. On en trouve des exemples : à Fives, près de Lille, aux forges de l'Espérance, et à la tôlerie de Louvroil. A Feignies, il existait une usine moderne appartenant à la Société des aciers. Cette usine comportait trois fours Martin de quinze tonnes et de grands halls entièrement métalliques desservis par cinq ponts roulants. Des Allemands avaient remarqué cette installation et en avaient proposé l'achat en bloc, ce qui fut accepté par l'administration militaire. Un jour, on vit arriver des équipes de civils et de prisonniers russes qui prirent possession de l'établissement, le démontèrent pièce à pièce pour l'expédier à Wirzen en Westphalie. Les briques mêmes des fours furent enlevées ainsi que les tuiles du toit. Il ne resta qu'une petite voie de raccordement et un hangar.

Au cours de 1916, le grand bâtiment d'exploitation de la Société pour la construction des locomotives à Blanc-Misseron fut démonté et envoyé en Allemagne, y compris la couverture et le pavage en bois.

Néanmoins, ces enlèvements en bloc furent plutôt l'exception ; beaucoup plus courante fut la destruction systématique sur place.

La région de Cambrai est le point où se trouve concentrée la fabrication de la chicorée. Dès la fin du mois d'août 1914, les Allemands ont commencé à réquisitionner ce qui se trouvait dans les usines : chi-

---

(1) Je reproduis ci-après le texte d'une lettre à moi adressée par M. Delhaye qui, prisonnier en Allemagne, fut employé du 12 juillet 1917 au 7 décembre 1918 à la *Dresdner Gardinen-und Spitzen-Manufaktur* à Niedersedlitz (Saxe).

« J'ai vu arriver toutes les marchandises qui ont été réquisitionnées à Caudry (Nord) ainsi que 14 métiers à tulle. Ces marchandises venaient en wagons plombés. Elles étaient enregistrées, évaluées, manutentionnées et vendues par la *Spitzenverwertung der Vereinigung der deutschen Spitzenweberein*, qui avait loué à cet effet un local situé au premier et au quatrième étage de la *Dresdner Manufaktur*. La plus grande partie de ces marchandises a été expédiée à Berlin au siège de la *Vereinigung* avec inscription sur l'emballage : *Heeresgut*. Le reste allait à la clientèle de la *Dresdner Manufaktur*.

« Environ quinze jours avant mon départ, la *Spitzenverwertung* ne recevant plus rien de Caudry et ayant achevé la distribution des envois antérieurs, a évacué les locaux qui ont été repris par la *Dresdner M.* Cette firme commençait à monter des métiers venant de France. Il y en avait dans d'autres maisons ; à Dresde, Leipzig, Plauenzwickau, Falkenstein, etc. L'excuse d'un matériel de choix ne peut être invoquée ici ; beaucoup de ces métiers n'étaient pas montés au moment de l'armistice et la plupart de ceux que j'ai vus fonctionner chez eux étaient de construction plus moderne. »

(2) On cite les maisons Joseph Hollander, d'Aix-la-Chapelle, et Scheidemann, de Magdebourg.

corée en paquets, en caisses, puis en sacs et en vrac. Lorsqu'il n'y eut plus de racines desséchées, mais non torréfiées, qu'on nomme « cossettes », ils allèrent en chercher chez le producteur lui-même, chez le sécheur. Le meilleur offrant obtint l'adjudication et fut chargé de traiter toutes les cossettes réquisitionnées dans le pays. Cet industriel gagna de conserver son personnel et une bonne partie de son outillage, alors que les fabricants voisins durent suspendre leur production et voir leur outillage démoli ou enlevé pour être conduit en Allemagne. Ce fut un peu la répétition de ce qui se passa pour les brasseries.

La fabrique d'accumulateurs Tudor à Thumesnil (Nord) fut exploitée directement par les Allemands ; on y procéda à la fabrication des accumulateurs pour les services de l'armée, pour les tranchées et aussi pour l'exploitation des mines (lampes de mineurs).

Le 3 septembre 1914, les Allemands occupèrent les usines de Jœuf à la porte d'Homécourt (Ardennes). Ils employèrent des soldats du génie pour rattacher l'usine à la ligne de Rombas et d'Hagondange et cherchèrent à exploiter les deux puits de mines qui en dépendent. Un ingénieur allemand en prit la direction, fit rallumer les feux et recruta un personnel nombreux d'ouvriers ; le directeur de l'établissement fut expulsé de ses bureaux. Cette résurrection ne dépassa pas la fin de 1916.

A Homécourt même, une autre tentative eut un sort semblable. Dans cette localité, la Société de la Marine et d'Homécourt avait un établissement considérable qui fut choisi par le Grand Quartier Général pour être le siège d'un secteur d'exploitation minière et métallurgique dépendant de la *Schutzverwaltung*. En mars 1915 l'ingénieur Behrendt remit en service les mines « Fond de la Noue » et « Haut des Tappes ». Quant à l'outillage, la *Schutzverwaltung Zweigstelle* (1) pensa qu'il serait mieux utilisé en Allemagne, dans les usines de la Ruhr, que sur place. Thyssen reçut l'aciérie Martin qui fut entièrement démontée et expédiée ; les monte-charges des hauts fourneaux furent envoyés sur le front pour servir au ravitaillement des positions élevées (2).

A Laval-Dieu, où la Société Senelle-Maubeuge traitait des fontes blanches et occupait 615 ouvriers, les Allemands ont fait marcher l'usine pendant toute l'occupation, sauf les fours à puddler qu'ils avaient détruits. Il en fut de même à Aubrives et à Bogny (Ardennes). Ce dernier établissement où l'on fabrique des boulons fut exploité à partir de 1915 et pendant trois années par les Allemands.

La fabrique de fers à cheval Gauthier et Cie à Valenciennes (Nord) vit s'installer les Allemands dès le mois d'août 1914. Elle fut utilisée

(1) Office local de la Schutz.
(2) PAWLOWSKI, *La Métallurgie du fer dans le Nord et l'Est envahis*, 1920, p. 180.

pendant près d'une année pour le ravitaillement en fers de la cavalerie allemande.

La Société Senelle-Maubeuge possède à Sous-le-Bois (Nord) un important établissement qui fut utilisé quelque temps par la défense de Maubeuge pour la fabrication des piquets destinés à supporter les fils barbelés. On en fit ensuite un dépôt de fourrage et un casernement pour l'infanterie coloniale. Le 13 octobre 1914, les Allemands y installèrent une section de parc de munitions, une boulangerie de campagne et une section de matériel du génie. Le 8 février 1915, ils firent remettre en marche le train 350 pour la fabrication de cornières de 40 à 60 millimètres. Les ateliers de chaudronnerie servirent à la fabrication de piquets pour fils barbelés. Ces piquets se travaillaient à froid en ronds de 18 à 20 millimètres, et les anneaux en tire-bouchons étaient confectionnés soit au tour, soit au moyen d'une matrice ou « tourne à gauche » adapté sur un fer à T. Cette méthode évitait le forgeage et permettait de produire de grandes quantités de piquets par journée de travail. Les ouvriers étaient des civils sous la direction d'officiers ou de sous-officiers allemands.

L'usine appartenant à la Société métallurgique d'Hautmont fut réquisitionnée un certain temps par les Allemands avec tout son personnel resté sur place, ouvriers et techniciens, pour la fabrication des baraquements. Il n'y eut aucune modification dans la méthode de travail employée précédemment, étant donné qu'il était exécuté par le personnel habituel, le rôle des Allemands se bornant à une simple surveillance et à remplacer la direction.

Aux usines et aciéries de Feignies, la formation *Albrecht Moerser Kommando* prit possession des ateliers le 14 novembre 1916 jusqu'au moment de l'évacuation pour y fabriquer des mortiers de tranchées, ainsi que des casques en tôle emboutie pour les soldats. La fonderie Bessemer de cette usine fut utilisée pour la fabrication des plateformes. A la forge on installa des presses à emboutir et la moitié des ateliers de parachèvement fut transformée en ateliers pour la fabrication de roues pour les trucks supportant les mortiers. Environ 600 soldats allemands et une centaine de civils étaient occupés à ces fabrications.

A la Société des moteurs Duplex à Ferrière-la-Grande, une formation militaire allemande occupa l'usine pendant deux ans. Elle était une annexe du service électrique à haute tension (*Starkstromabteilung*) ; elle réparait des groupes moto-pompes et des groupes électriques. Elle faisait d'ailleurs toutes sortes de travaux variés en même temps que très simples, notamment la réparation des réservoirs de carbure de calcium. La méthode employée était généralement très rudimentaire. Les Allemands se sont servis des machines-outils qui n'avaient

pas encore été détruites et ont employé un personnel qui a été jusqu'à cent ouvriers français, d'ailleurs incompétents, réquisitionnés au petit bonheur, conduits par des officiers, des sous-officiers et des soldats allemands au nombre de quinze environ qui paraissaient être là, d'après l'opinion des soldats allemands, surtout pour éviter le front.

Chez Dellis-Riquaire et C[ie], dans la même localité, fut créée une station électrique destinée à distribuer la force motrice dans la région avoisinante. Les ateliers furent utilisés pour la réparation et l'essayage des moteurs électriques et des transformateurs, la construction des accumulateurs et leur chargement, la construction des ventilateurs. Au modelage, on fabriqua des boîtes en bois pour mettre ces accumulateurs.

A la Société des laminoirs à tubes d'Hautmont, la *Baudirektion* (Direction des travaux) a commencé par la remise en état des locomotives routières, des gros tracteurs à vapeur et des rouleaux pour l'entretien des routes, ainsi que du matériel accessoires comme citernes roulantes à eau, pompes, etc. Entre temps, les Allemands y préparèrent la fabrication des pompes de tranchées et des tonneaux roulants pour le transport de la soupe aux postes avancés. La *Baudirektion* faisait aussi remettre en état des pompes centrifuges à piston, des appareils de fonçage, des remorques. Elle y construisait des treuils à commande directe pour tirer l'eau et s'occupait de l'entretien du moulin à farine, de la distillerie, de la fabrique de marmelade, des brasseries et des magasins de l'armée. Elle occupait à cette usine dix à douze soldats et environ cent cinquante civils.

Et ainsi de suite.

Le premier souci des Allemands fut de faire travailler le bois nécessaire aux tranchées au moment de la consolidation du front. Ils établirent des ateliers à bois à Raismes, aux ateliers du Nord et de l'Est, à Denain, à Haraucourt, à Mézières, à Neuville et Day, à Pouru-Saint-Rémy. Le bois provenait des réquisitions faites dans les entrepôts et chez les marchands, puis des coupes opérées pour le compte des Allemands ou par eux, dans les forêts voisines : Mormal, Raismes, Mont-Dieu, etc. Les ouvriers qui travaillaient dans ces usines étaient assez bien payés au début et jouissaient de certains avantages, entre autres celui de pouvoir se déplacer moyennant un sauf-conduit. Plus tard, quand ces ateliers se fermèrent ou se transformèrent, les mêmes ouvriers furent traités comme le reste de la population. D'autres ateliers à bois continuèrent à travailler pour les tranchées nouvelles, en vue de la fabrication des cercueils, des lits, etc.

Il serait fastidieux de passer en revue tous les établissements industriels du territoire envahi à l'effet de voir comment le travail normal y

a cessé ou comment et dans quelles conditions il a pu se continuer. Néanmoins, il m'a paru utile de prendre quelques exemples, de les relever comme une sorte de monographie typique qu'il suffit de généraliser pour avoir une vue d'ensemble.

Les aciéries du Mont Saint-Martin, près de Longwy, constituaient un établissement d'une certaine importance, puisqu'en 1913 elles occupaient 3.700 ouvriers et produisaient près de 600.000 tonnes de fonte ou d'acier. Il y avait huit hauts fourneaux en activité disposés tant sur le côté nord que sur le côté de la ligne Longwy-Luxembourg et à Moulaine.

Les aciéries furent envahies le 26 août 1914. Mais la direction ne parut pas être inquiétée autrement que cela et, au début, elle eut une certaine liberté d'action. Il lui fut permis d'exécuter des travaux d'entretien et même d'entreprendre d'autres travaux qui avaient été différés jusque là. Le personnel resté après la mobilisation et l'envahissement était encore assez nombreux puisqu'on comptait près d'un millier d'ouvriers au début. Ce nombre ne fit que décroître, il est vrai, et les travaux qu'ils étaient appelés à faire changèrent peu à peu de nature jusqu'à consister en travaux d'inventaire, d'emmagasinage, de chargement, de déchargement, de terrassement même, et finalement de démolition, sous les ordres de l'autorité allemande.

En effet, la tranquillité relative qui fut le lot du personnel et de la direction des aciéries du Mont Saint-Martin, au commencement de la guerre, fit place, au bout de quelques mois, à une période durant laquelle les Allemands s'emparèrent de toutes les matières premières et de tous les produits ouvrés existant dans l'usine. Cela ne se fit pas toujours avec l'aménité des transactions ordinaires et la Société eut de fortes amendes à payer pour n'avoir pas dévoilé à temps l'existence de certains produits. Les procédés employés par les armées en campagne pour assurer ces réquisitions sont trop connus pour insister. Tout cela était fait sous la surveillance de quelques soldats, mais par le personnel de l'usine.

Puis ce fut l'enlèvement du matériel, des machines, la modification des ateliers, leur changement de destination. Les appareils ou engins pouvant être utiles à l'industrie allemande furent démontés, emballés et expédiés ; ceux dont il ne pouvait être tiré parti autrement étaient détruits. Au moment du départ des Allemands, les aciéries du Mont Saint-Martin présentaient le spectacle suivant : 252.500 tonnes de marchandises avaient été enlevées. Du fourneau n° 2 il ne restait que la carcasse, la garniture réfractaire et deux appareils Cowper ; les deux autres ainsi que le monte-charge et la machine avaient été démolis. Un cinquième Cowper était à demi démonté.

Au fourneau 3 tous les Cowper avaient été abattus. Sur six chaudières, trois avaient été brisées, une seule apparaissait intacte. Les trois soufflantes à gaz de 1.250 HP subsistaient encore, mais les quatre soufflantes à vapeur avaient disparu.

Au fourneau 6 les Allemands ne firent enlever que six chaudières, trois pompes et deux soufflantes. Les fourneaux nos 4 et 5, situés à l'endroit appelé « le Prieuré », furent aussi relativement ménagés, la maçonnerie réfractaire ayant été cependant expédiée à Duisbourg. Les halls de coulée de ces deux appareils avaient été convertis en camps de prisonniers et quatre pompes ainsi que cinq soufflantes avaient été détruites.

Au no 8 l'appareillage réfractaire avait également pris le chemin de l'Allemagne ; mais au no 9 on n'avait enlevé qu'une partie des pompes et des soufflantes.

L'aciérie Thomas avait été abattue ; trois convertisseurs et les cubilots, dynamités ; quatre convertisseurs de récent modèle, envoyés à Hayange.

De l'aciérie Martin il ne restait que des ruines de charpente ; le reste avait été démoli ou exporté à Rombas, Dortmund, Dusseldorff et Osnabruck.

A la division des laminoirs il n'est resté qu'un petit train sur quatorze. Quant aux stations pour la distribution de la force motrice, il n'y en avait plus que des traces.

C'est ainsi que les aciéries du Mont Saint-Martin ne sont plus représentées à la fin de 1918 que par une sorte de squelette d'usine, sans qu'un événement quelconque qui rappelât un combat, sans que l'armée d'occupation eût un reproche, si petit soit-il, de nature militaire, à adresser à la direction ou au personnel. Et tous ces enlèvements, ces démolitions ont été accomplis soit par le personnel de l'usine, soit par des prisonniers russes ou même par des prisonniers français.

Il eût été possible peut-être à la direction des usines du Mont Saint-Martin d'échapper à la destruction ; il lui aurait suffi d'accepter le travail au profit de l'Allemagne. Non seulement elle y fut invitée comme toutes les directions d'usines, mais il y eut deux tentatives de mise à feu de hauts fourneaux et de mise en marche des laminoirs, soit par MM. Brunn, ingénieur de Differdange, soit par d'autres ingénieurs.

Les administrations qui réquisitionnèrent les aciéries furent assez différentes les unes des autres. Il y eut d'abord la *Schutzverwaltung des französischen Bergs-und Huttenbetriebe* (1) dont le Dr. Lilge fut le pre-

(1) Administration chargée de la protection des mines et des usines françaises, dont nous avons déjà dit quelques mots.

mier délégué, puis le lieutenant Kofska. Après la *Schutz* vint la *Rohstoff und Maschinenverwertungstelle* (Office pour la mise en valeur des matières premières et des machines). La première de ces administrations était une création du gouvernement militaire d'Alsace-Lorraine dans lequel se trouvaient englobés Longwy et le territoire minier de l'Est ; la seconde fut une émanation de l'Office créé de toutes pièces au ministère de la Guerre de Prusse par Walter Rathenau. Pratiquement les résultats produits par l'intervention de ces deux organismes furent les mêmes pour la direction de l'usine.

Voici quelques extraits de la circulaire nº 13567 adressée par le lieutenant Kofska représentant de la Schutz à tous les industriels placés sous son contrôle et par suite, au directeur des aciéries du Mont Saint-Martin. Cette circulaire était datée du 13 mai 1916 et j'en ai conservé le style.

« Les usines soumises à la *Schutzverwaltung* doivent se conformer en tout sévèrement (?) à nos instructions et suivre tous nos ordres de la façon la plus ponctuelle et la plus consciencieuse possible. Dans la mesure où la *Schutzverwaltung* prend les ordonnances, l'indépendance de la direction des usines est supprimée, les directions des usines ne sont vis-à-vis de nous que des organes d'exécution.

« D'un autre côté, la représentation des usines à l'intérieur à l'égard de tout le monde nous incombe ».

Plus loin :

« Organes d'exécution, les directeurs des usines sont responsables vis-à-vis de nous ; ils ont à réaliser les mesures ordonnées par nous et à prendre soin que nous soyons de suite mis au courant de tout événement important dans les usines, de nature aussi bien technique que commerciale ou financière. Ils ont aussi à nous renseigner immédiatement sur tous les autres événements importants, tels qu'incendies, dégâts, destructions, etc. Rien ne peut se produire dans les usines, rien arriver et rien être exécuté dont nous n'ayons connaissance.

« Comme nous représentons les usines à l'extérieur, tout rapport direct des usines avec des personnes ou des services quelconques, militaires ou civils, est inadmissible sans notre connaissance et notre assentiment formel. En conséquence, tout rapport des usines par correspondance est également soumis à notre approbation et n'est admissible que par notre intermédiaire. Tout échange direct de correspondance est sévèrement interdit. Toutes les lettres des usines aux mines sont à nous adresser exclusivement pour examen et, le cas échéant, pour transmission. »

La circulaire ajoutait, en ce qui concerne le matériel et les marchandises, que les usines ne devaient délivrer quoi que ce soit sans un bon de la *Schutzverwaltung*.

Le 19 novembre 1916, le même représentant de l'administration protectrice des usines françaises à Longwy adressait à la direction des usines du Mont Saint-Martin une autre circulaire dans laquelle il était dit qu'étant donné les attaques répétées des avions ennemis, l'administration allemande était obligée de transporter en réserve les installations des usines dans les régions de l'Allemagne plus éloignées du front.

Cette circulaire invitait en plus la direction à coopérer à l'exécution de cet ordre sous peine d'encourir les châtiments prévus par l'ordonnance du gouverneur de Metz du 16 mai 1916 (n° 2/1498).

Il résulte des témoignages recueillis, qu'au cours de la guerre aucune bombe d'avion n'a atteint les usines appartenant aux aciéries du Mont Saint-Martin.

En vertu de ces circulaires, la Société reçut l'ordre, le 25 novembre 1916, d'interrompre tous travaux exigeant des matériaux réfractaires (note n° 24.820). Le 15 décembre de la même année, les ouvriers occupés par le génie à la scierie, furent payés directement par les Allemands. Le 22 décembre, interdiction de couler dorénavant de la fonte.

La *Rohstoff und Maschinenverwertungstelle*, ou *Rohma*, ordonna à la direction des usines de démolir et d'enlever les poches de coulée, les ponts roulants, les wagons, les fours Martin, les bloomings. La Société était invitée à fournir les ouvriers nécessaires aux monteurs envoyés par l'administration allemande. Comme elle s'y refusait, les Allemands réquisitionnèrent ces ouvriers.

Le 12 mars 1917, la *Rohma* interdit tous les travaux qui ne seraient pas dans l'intérêt de l'armée et le personnel rendu disponible fut mis au service de l'occupant. Cet ordre fut confirmé le 6 avril 1917 (ordre n° 6.096, section 1).

A partir de ce moment les ouvriers furent conduits militairement et on leur adjoignit des prisonniers russes et français pour achever les démolitions et les envois en Allemagne.

Jusqu'ici je n'ai parlé que de l'intervention d'administrations civiles. Les militaires se sont également occupés des aciéries de Longwy. Les ateliers de construction et de réparation du matériel de chemin de fer furent transformés en fabrique de marmelade ; les aciéries devinrent une scierie et une fabrique de grenades ; le parc à cylindres fut un dépôt de briques ; on établit ailleurs un entrepôt de matériel de chemin de fer, un parc à prisonniers, etc.

Voici le récit qui m'a été fait par le directeur de la Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est qui possédait en 1914 trois usines en pleine marche dans la région de Valenciennes (Nord):

« Dès la mobilisation, et par suite de l'absence d'une bonne partie du personnel, les usines ne purent continuer à travailler que partiellement jusqu'au 25 août 1914, jour de l'arrivée des troupes allemandes. A partir de ce jour, elles furent arrêtées totalement.

« Les Allemands demandèrent à la direction de les remettre en route pour leur compte ; à cette prétention un refus formel fut opposé ; les usines furent alors consignées par l'autorité militaire qui fit un inventaire complet du matériel, des immeubles et des produits divers.

« Les réquisitions commencèrent le 25 septembre 1914 par l'enlèvement des fers, mais en petites quantités.

« En janvier 1915, les réquisitions prirent un peu plus d'extension et le chargement des matières premières commença.

« En somme, durant les années 1915-1916, les Allemands n'enlevèrent que les matières premières, l'outillage et les produits fabriqués, mais ne s'attaquèrent pas au matériel fixe.

« En décembre 1916, nous fûmes avisés que nos usines étaient condamnées, et les démontages et les démolitions commencèrent.

« A notre nouvelle usine, tout fut repéré soigneusement pour être remonté ailleurs.

« L'année 1917 fut caractérisée par le démontage des halls, grands et petits, des ponts roulants, de la centrale électrique à vapeur, des chaudières, etc., etc. Les démontages de ces diverses parties ont été faits sans aucun ménagement pour les parties voisines ou les bâtiments attenants. Certains de ces bâtiments ont été démolis en tout ou en partie pour installer des voies ; d'autres sont tombés par le fait de l'enlèvement de certaines cloisons ; d'autres, en bois, ont été démolis pour faire du feu sans que notre service de surveillance ait pu intervenir.

« L'enlèvement de la partie métallique des bâtiments entraînait la démolition de la maçonnerie en élévation et ces bâtiments ne formaient plus que des amas de ruines.

« Les boulons de fondation des divers appareils ont été en partie cassés ou faussés, et ce qui restait, rendu non seulement inutilisable mais nous obligea à démolir en dessous du niveau du sol, pour rétablir les bâtiments ou les appareils enlevés.

« Des fondations de machines ou appareils avaient jusqu'à 6 mètres d'épaisseur et la nécessité de remplacer les boulons de fondation entraîna la démolition très coûteuse de ces massifs en béton de ciment,

« Entre temps, les portes des différents bureaux et magasins de l'usine, les armoires d'ouvriers sont forcés, puis ces dernières, démolies et enlevées comme bois à brûler. Les bureaux en bois, les petits magasins également en bois subissent le même sort.

« Les moteurs électriques de toutes sortes, les câbles aériens et sou-

terrains, les locomotives à grande ou petite section, les grues diverses, les wagons de service intérieur, culbuteurs en bois ou en fer, wagonnets Decauville, etc., etc., tout fut enlevé.

« Les machines de l'ancienne usine furent enlevées comme mitraille, cassées au mouton ainsi que les laminoirs qu'elles commandaient. Les pièces d'un nouveau train à bandages, en montage en 1914, gros bâtis de machines pour ce train, tout neufs, non encore montés, ont subi le même sort.

« Les fours à réchauffer et à puddler ont été abattus pour en arracher les pièces de fonte ou d'acier ; les chaudières culbutées, les cheminées renversées. Il en a été de même des fours *Pitts* et des gazogènes de notre nouvelle usine.

« Les tuyauteries de toutes sortes : à eau, à vapeur, à air comprimé, qu'elles soient en cuivre, en acier, ou en fonte, ont été enlevées ainsi que toute la garniture des hauts fourneaux.

« Les plaques de dallage en fonte de toutes les parties des usines, les pièces moulées en fonte ou en acier, les machines-outils des ateliers d'entretien mécanique, chaudronnerie, fonderie, électricité, garnissage des fosses de coulée d'aciérie, outillage spécial de toutes les parties de l'usine, tout a disparu.

« En 1918, nos moteurs à gaz furent démontés avec leurs accessoires, ainsi que les hauts fourneaux et leurs appareils Cowper. La partie hauts fourneaux et appareils Cowper fut enlevée comme ferraille. Ce démontage, ou plutôt cette démolition, a commencé en avril. En général le matériel de notre nouvelle usine a été enlevé comme matériel neuf destiné à être remonté. Seule l'installation des hauts fourneaux a été traitée comme mitraille.

« A notre vieille usine de Trith, la situation était identique. Tout a été démoli et enlevé, sauf les bâtiments, la plupart en bois, quelques machines et une partie des chaudières. Fin 1917 et commencement 1918 toutes les archives furent enlevées. Il en a été de même des fournitures de bureaux et imprimés de toutes sortes.

« En résumé, au 13 octobre 1918, date de l'évacuation de la ville, une de nos deux anciennes usines avait disparu complètement et l'autre aux trois quarts.

« Notre nouvelle usine avait perdu les neuf dixièmes de ses bâtiments, presque tous ses laminoirs, son aciérie, sa centrale et ses dépendances telles que : Ateliers Dolomie, moulins à scories, tours à cylindres, magasins divers, etc., etc.

« A partir de cette date, et jusqu'au 1er novembre 1918 les Allemands se sont livrés à des destructions systématiques en faisant sauter à peu près tout ce qui restait.

« Ces destructions portent sur : cinq ponts, un passage souterrain, les prises et sorties d'eau, le château d'eau, le massif des chaudières, toutes les cheminées, le collecteur à gaz et à fumée, les tuyauteries diverses, des fondations très importantes.

« Ils se sont acharnés à mettre hors d'usage deux dynamos qu'ils n'avaient pas eu le temps de démonter. Ils ont fait sauter des bâtiments n'ayant absolument aucun rapport avec les nécessités militaires tels que les cantines pour ouvriers, les bureaux des différents services, le laboratoire, l'atelier des réparations et le magasin adjacent, de nombreuses voies intérieures, un refroidisseur en béton armé, etc.

« Il est à noter également les dégradations de toutes sortes, pour ne pas dire la destruction, de l'ensemble des annexes à nos usines telles que : maisons d'habitation, salle des fêtes, écoles, etc., etc., du fait de l'occupation par les troupes de passage ou les colonies de prisonniers.

« Pendant la guerre les Allemands occupèrent nos différentes usines et installèrent notamment :

« De novembre 1916 à novembre 1917, le « Service du Bois » en créant un parc immense de bois.

« De janvier à novembre 1918, la presque totalité de nos bâtiments servit de dépôt de munitions aux armées ennemies.

« La veille de la Pentecôte 1918, des bombes furent jetées à proximité de ce dépôt et quatorze jeunes filles furent tuées ou grièvement blessées.

« En mai 1917, la B. D. K. créa un parc à ferrailles qui fut encore agrandi dès novembre de la même année jusqu'au départ des Allemands le 1er novembre 1918.

« Notre vieille usine de Trith servit pendant longtemps de magasin pour toutes sortes de produits.

« En 1916, l'exploitation de notre ballastière fut développée par les Allemands ; ils y installèrent des machines très puissantes.

« Dès mai 1917, notre personnel dirigeant fut à peu près chassé des bureaux de la Direction et remplacé par l'administration allemande.

« Les différents bureaux de l'intérieur des usines furent transformés pour divers usages et notre personnel n'y avait plus accès.

« Pendant la guerre, les ouvriers de notre colonie ouvrière comprenant 300 logements, furent réquisitionnés par les Allemands et durent collaborer à la destruction des usines. »

A titre de dernier exemple, je prendrai ce qui s'est passé à Avesnes (Nord), où j'ai reçu confirmation sur place de renseignements qui m'avaient été confiés concernant les établissements industriels de cette ville.

« Le 26 août 1914 — dit M. Courtois — nos bureaux et nos magasins subirent l'assaut des troupes de passage ; le coffre-fort de l'usine fut

défoncé et vidé. Les pièces de comptabilité : prix de revient, tarifs, études de fabrication, gisaient pêle-mêle sur le plancher. Les voitures automobiles et attelées, les harnais, les bicyclettes, les pneumatiques, les pièces détachées et de rechange, les phares, les lanternes, les montres, tout fut enlevé. Il y eut plusieurs camions pour emporter les ressorts, les essieux et outils de toutes sortes. Pendant une huitaine de jours, il fut impossible à M. Deshayes (1), quoique présent, d'obtenir des bons de réquisition. Il fut même menacé d'être fusillé pour avoir insisté.

« Quelque temps après, les Allemands s'emparèrent de nos ateliers pour y installer un parc d'automobiles pour la 1re armée, nous laissant un bureau, un magasin où restaient un certain nombre de voitures prêtes à rouler ou jugées comme telles, et un local où plusieurs ouvriers pouvaient exécuter les réparations ordonnées par l'autorité occupante.

« Le 8 décembre 1914, le *Zwischen Depot der Kraftfahrtruppen* nous contraignit d'évacuer nos voitures dans deux usines voisines et dans une ferme. Le lendemain, une équipe de soldats de ce dépôt s'empara d'une partie de ces voitures pour les démolir et en retirer le cuivre et l'aluminium. Nos installations furent transformées, les magasins d'exposition des voitures devinrent une cantine du parc ; le magasin ordinaire et les bureaux furent convertis en bureaux militaires et en dortoirs pour les chauffeurs ; les combles et les mansardes servirent pour l'installation d'un poste télégraphique et téléphonique en communication directe avec les parcs de Saint-Quentin, de Chauny et de Tergnier. Le côté gauche de l'usine fut transformé en atelier pour la revision des moteurs et pour les garnisseurs et les peintres. Peu après, l'atelier de revision fut transféré dans le magasin à voitures du 1er étage, et les garnisseurs et les peintres, à la salle de montage des carrosseries.

« Le côté droit conserva sa forge. Plus tard, les murs de séparation et le four à bandages furent démolis pour donner plus de place, et les forgerons furent installés dans la scierie. Les ateliers des mécaniciens servirent d'atelier spécial pour la réparation des motocyclettes.

« Je passe sur d'autres modifications qui bouleversèrent l'économie de l'installation primitive.

« L'énergie pour l'éclairage et la force était fournie par nos deux moteurs transformés pour être utilisés au benzol ; l'un, alimentant une batterie d'accumulateurs provenant d'une autre usine, l'autre, actionnant une dynamo. Plus tard, ces deux moteurs, après avoir été remis à neuf, furent envoyés à Dusseldorff et remplacés par un groupe électrogène provenant d'un établissement forain.

« Le parc d'Avesnes était une dépendance du dépôt de Saint-Quentin :

(1) Associé de la maison Courtois.

on y réparait surtout les châssis de camions et les carrosseries. Aucune construction neuve n'y était entreprise. Le travail y était assuré par des soldats. Cependant, au début de 1915, des civils leur furent adjoints. Ces ouvriers touchèrent d'abord 1 fr. 25 par journée de 10 heures, puis 2 fr., 2 fr. 50 et enfin 3 fr. pour la même période de travail. Des femmes furent également employées et payées 2 fr. pour 10 heures.

« En 1915 le *Zwischen Depot* de la 1re armée partit en Serbie emportant tout l'outillage. Il fut remplacé par le parc principal de Saint-Quentin qui, par fusion, appartint à la 2e armée. Ce parc s'installa sur une plus grande échelle et amena avec lui tout l'outillage mécanique des établissements de Mesmay et une centaine d'ouvriers civils de Saint-Quentin. Le commandant d'étapes fit déménager les gens du quartier pour y loger les familles de ces ouvriers. L'effectif des soldats était de 400 environ. Le parc s'adjoignit la filature voisine.

« En avril 1917, le parc partit pour Valenciennes emportant tout le matériel et emmenant de force les civils. Il fut remplacé par un parc de la 7e armée avec une installation plus importante encore. La force fut fournie par la Centrale de Jeumont. Les machines à bois, les ateliers de réparation de caoutchouc furent placés dans la filature « l'Avesnoise » qui devint atelier de réparation des automobiles de tourisme employées par les officiers. On construisit une fonderie de cuivre. Comme pour le parc précédent, on réquisitionna des ouvriers civils, des laveuses et des couturières, qui furent payés comme précédemment. Un abri souterrain éclairé par l'électricité fut construit par des prisonniers russes.

« En 1918, nouveaux changements. Le parc passa à la 18e armée, et les prisonniers français faits lors de l'affaire de Montdidier furent adjoints aux civils. Au recul, les Allemands emportèrent tout le matériel, laissant les ateliers complètement vides et fortement endommagés. »

Telle est l'histoire de l'une des usines qui ne furent pas démolies. Voici ce qui advint des autres établissements d'Avesnes :

La cidrerie de M. Beaute-Créquit fut agrandie et transformée en fabrique de confiture et en fabrique de pommes séchées. De nombreux civils des deux sexes y furent employés au salaire de 3 fr. pour les hommes et de 2 fr. pour les femmes.

La brasserie de l'Helpe fut transformée en fabrique de limonade. La filature « La Fourmisienne » fut occupée pour les réparations des petites voitures à transporter les troupes et servit de caserne aux soldats des parcs. La filature « Le Progrès » devint une vaste boulangerie d'armée. La filature « l'Alsacienne » servit de magasin d'approvisionnement ; plus tard, d'ambulance. Le peignage « Vauban » devint un cantonnement pour les prisonniers russes et roumains en même temps qu'un magasin pour l'intendance. A Avesnelles, la filature « Cromback »

servit de magasin à fourrages, pommes de terre, grains, etc. La filature Staineq devint caserne de chasseurs à cheval. La filature Pecquériaux et Hanet fut transformée en hôpital à l'usage des femmes et des filles du territoire de l'armée que l'on amenait comme atteintes de maladies vénériennes.

Non loin d'Avesnes, au Cateau, même situation ; l'usine de M. Deloffre servit aux Allemands pour la préparation des gaz et des liquides inflammables qu'ils expédiaient ensuite sur le front dans des tubes semblables à ceux qui sont employés pour le transport de l'oxygène.

Enfin, les grandes Centrales électriques dispersées un peu partout furent maintenues par eux en vue de fournir la force aux établissements industriels dont ils avaient pris la direction, aux tramways, pour l'éclairage des villes et des tranchées, notamment à Jeumont, aux hauts fourneaux et laminoirs de la Sambre, à Auboué, aux usines de la Chiers, aux forges de Vireux et à la Macéricnne de Mézières.

CHAPITRE VIII

Les travaux forcés

Je désignerai sous ce nom les travaux qui ont été exécutés en vue et à l'occasion de la guerre et qui appartiennent au domaine des entreprises de travaux publics : construction de routes, de voies ferrées ; travaux d'art, terrassements, etc.

On peut dire que pendant quatre années, la bande de terre qui va de Dixmude jusque dans les Vosges, en passant par Ypres, Arras, Saint-Quentin, Reims et Verdun, a vu la concentration de travaux de toutes natures : tranchées, mines, couloirs, abris, blockhaus, voies de communication nouvelles, etc. Il y avait, comme chacun sait, toute une série de tranchées les unes derrière les autres, appelées tranchées de première, de deuxième, de troisième, de quatrième lignes. Ces tranchées étaient reliées entre elles par des couloirs. En dehors de cela il y avait, pour assurer la sécurité des combattants, des abris soit naturels, soit creusés dans le roc ou dans le sol ; mais très souvent constitués par de solides massifs en béton armé.

Sur toute l'étendue de ce front il fallut créer des emplacements pour les canons à longue portée, organiser de petits dépôts de munitions à proximité des campements et reliés par des chemins ou mieux, par de petites voies ferrées jusqu'aux grands dépôts situés plus à l'arrière. De distance en distance, l'importance et le nombre des tranchées, leur profondeur ainsi que le nombre des blockhaus en béton armé, des abris, des couloirs, augmentait considérablement, pour constituer comme des forteresses naturelles que les soldats baptisaient des noms les plus divers et qui se trouvaient reliés les unes aux autres par d'autres tranchées et par d'autres blockhaus. Le tout enveloppé par des réseaux de fils barbelés solidement fixés dans le sol à l'aide de fers fichés dans des massifs de béton (1).

Tout le monde a connu, au moins de nom, la fameuse ligne Hindenbourg, laquelle s'allongeait sur toute l'étendue du front et qui était constituée par le plus formidable enchevêtrement de tranchées, de blockhaus, d'abris pour mitrailleuses et de fils barbelés qui se soit jamais vu.

---

(1) On se rappelle du « Labyrinthe », de la position « Siegfried », etc.

En avant de cette ligne, et jusque très loin en arrière, étaient d'autres tranchées, d'autres blockhaus. Quand on parcourt encore maintenant cette ligne du front, même à une distance assez éloignée, dix et quinze kilomètres de la première tranchée, celle qui n'avait plus devant elle que la tranchée des alliés, on est confondu du nombre d'abris en béton armé qui ont subsisté à l'effort de reconstitution (1).

A l'arrière, il n'était pas de petite garnison, et chaque village était une garnison, qui n'eût un ou plusieurs abris souterrains ménagés pour les officiers en cas de bombardement. Dans certaines villes, ces abris prenaient des dimensions énormes et leur construction demandait un temps considérable. Il y avait des blockhaus aux croisements des chemins, le long des voies ferrées, sur les bords de tous les canaux et de tous les cours d'eau, à proximité de toutes les œuvres d'art.

Lorsqu'une offensive avait réussi et que la ligne de front était portée plus en avant, ou, qu'ayant échoué cette même ligne se trouvait déplacée vers l'arrière, tout était à recommencer sur de nouvelles bases.

Il y avait aussi les voies de communication qui donnaient accès aux différentes positions, qu'il fallait entretenir, fatiguées qu'elles étaient par le charroi incessant des approvisionnements, des munitions et le passage des camions, des troupes et des pièces d'artillerie.

La plupart du temps, les positions étant choisies non d'après les possibilités de la circulation, mais d'après des données stratégiques, il fallait créer des voies de communication et, une fois créées, les entretenir.

Il en était de même pour les lignes de chemin de fer utilisées pour le transport des troupes et des approvisionnements en vivres et en matériel. Certaines ont dû être prolongées pour atteindre les retranchements à pied d'œuvre. Des embranchements ont dû être construits pour faciliter les déplacements incessants de troupes combattant tantôt sur un front, tantôt sur un autre et dont la mobilité était souvent l'élément le plus important du succès. D'autres lignes ont été construites pour assurer le transport et le déplacement des pièces à longue portée, dont l'affût ne sortait pas des rails et qui changeaient de place le plus souvent qu'il était possible.

Qui pourra dire, même approximativement, le nombre de mètres cubes de terre qui ont été remués au cours de la guerre (2), le tonnage du ciment qui a servi à la préparation des masses énormes du béton utilisé, le cubage des cailloux qui entrèrent dans la composition de ce

(1) Dans une seule usine, à Douai, on a dû faire sauter 2.320 mètres cubes de béton, formant 25 blockhaus.
(2) Dans les seules forêts de Meurthe-et-Moselle on a dû remuer 645.000 mètres cubes de terre pour combler les tranchées.

béton. Qui dira le nombre de kilomètres de tranchées qui ont été creusées, bouleversées, comblées, pour être remplacées par d'autres subissant le même sort, la surface totale des terrains qui ont été couverts de fils barbelés, la longueur des chemins et des voies qui ont été tracés et établis. Qui nous donnera le nombre des maisons transformées en forteresses, celui des dépôts de munitions, petits ou grands, ainsi que le nombre de ces blocs de béton qui ne comportaient qu'un réduit pour l'homme et une ouverture pour le canon d'une mitrailleuse et qui, néanmoins, étaient à ce point solides que dans maints endroits on a renoncé, depuis que la guerre est finie, à les démolir à cause des frais que cela occasionnait. Et tout cela sur une longueur de plus de six cents kilomètres !

Et les manutentions nécessaires pour le chargement, le transport et le déchargement des matériaux indispensables à l'établissement de ces formidables défenses. C'est dire que, pendant quatre années, il a fallu une armée d'ouvriers. Quels étaient ces ouvriers ? Il y eut beaucoup d'Allemands, soldats ou auxiliaires, c'est incontestable ; mais il y eut aussi des civils en très grand nombre, cela est non moins certain. Il y en eut d'autant plus que la guerre se prolongeait davantage et que les rangs de l'armée allemande s'éclaircissaient de plus en plus, le contraire ayant lieu pour leurs adversaires. Il fallait remplacer les vides.

L'emploi des civils appartenant à la population des territoires occupés à des travaux leur faisant prendre une part plus ou moins directe à des opérations de guerre n'est plus contesté par personne. Cela résulte du témoignage d'une foule de jeunes gens ayant appartenu aux bataillons de discipline. Même en Allemagne il ne se trouverait pas actuellement un écrivain sérieux qui oserait mettre en doute cette affirmation. Les soldats ont vu, et il n'y a plus intérêt maintenant, pour la presse allemande, d'apporter des dénégations comme celle que publiait la *Gazette de Cologne* le 25 août 1917. (W. T. B. Berlin, 21 août télégr.). « Un sans fil de Lyon, daté du matin du 19 août, prétend que les autorités allemandes enrôlent de force les habitants de la France occupés pour les joindre aux pionniers et les envoyer sur le front exécuter des travaux militaires. Ces affirmations ne sont que de grossiers mensonges. Ne sont conduits au travail que les volontaires. Exceptionnellement, le travail n'est imposé que dans la mesure où le permettent les articles 43 et 52 de la Convention de La Haye. Les principes sur lesquels se sont appuyées les autorités allemandes ont été communiqués au Saint-Père. Aucun habitant n'est emmené sur la ligne de feu et il n'est exigé de la population civile aucun travail qui la contraindrait à prendre part à un acte de guerre contre sa patrie. »

Et celle qui avait paru le mois précédent dans tous les journaux : « Berlin, 20 juillet 1917. Le sans fil de la tour Eiffel a transmis à la date du 18 juillet, à 10 heures du soir, l'information suivante venant de La Haye : Des jeunes gens et des hommes âgés appartenant à la population civile de la France sont employés à la confection des tranchées et des abris pour les Allemands et sont enfermés dans des caves sombres. Cette information est un mensonge voulu. Le service du sans fil de la tour Eiffel n'a fait d'ailleurs aucune tentative, et pour cause, d'appuyer son dire par des preuves. »

La *Gazette de Cologne* savait bien, à l'époque où paraissaient les lignes qui précèdent, qu'il était difficile pour la presse des Alliés de fournir des preuves puisées ailleurs que dans les informations lui arrivant par des voies indirectes. On comprend d'ailleurs les dénégations des journaux allemands ; cela montre qu'il existe, malgré tout, une conscience et une morale internationales dont il faut tenir compte. Néanmoins, les articles comme ceux que j'ai cités ne trompaient pas les personnes en situation de voir et d'entendre. Tel était le cas de beaucoup d'habitants des villes du territoire envahi qui voyaient revenir en permission les ouvriers réquisitionnés par les Allemands et qui les interrogeaient sur le caractère de leurs occupations.

On peut toutefois extraire des actes officiels de l'administration allemande des preuves écrites incontestables.

Cambrai, le 28 novembre 1914,

Le gouvernement de Lille a besoin d'ouvriers pour des travaux de fortifications. Il fait aviser la population mâle en état de porter les armes, qu'elle doit s'attendre à être envoyée en Allemagne, si on ne trouve pas le nombre nécessaire d'ouvriers. La commune de..... doit indiquer à la commandature de Cambrai le nombre d'ouvriers qui se présentent pour ces travaux.

Etappen-Commandantur Cambrai,
Signé : SCHÖTTL.

PROCLAMATION

Conformément à la proclamation du général commandant d'armée, en date du 1er octobre 1916 concernant la réduction des secours et la suppression de la calamité publique,

Vu le recrutement forcé pour le bataillon d'ouvriers civils, les hommes valides pourront se faire inscrire volontairement pour la construction de la troisième ligne de tranchées à la mairie de Lomme jusqu'au 22 octobre 1916 à midi, heure allemande, et en signant le contrat dont voici les conditions :

Cinq francs par jour pour les hommes âgés de dix-huit ans et au-dessus,
Quatre francs pour les hommes âgés de moins de dix-huit ans,
Plus le logement et la nourriture contre retenue de deux francs par jour.
Tous les huit à quinze jours, on aura l'autorisation de rendre visite à ses parents.

Vu les avantages accordés aux personnes qui s'inscriront volontairement, j'attends qu'un grand nombre de personnes profitent de cette offre et n'y soient pas contraintes sans aucun des avantages indiqués.

Le Commandant de Place.

(*Affiche copiée le* 23 *octobre* 1916.)

A Douai, ce sont des civils qui ont construit les blockhaus situés boulevard Pasteur, Château Laperre, à la porte d'Arras et boulevard Lahure, pour ne parler que de ceux qui pouvaient être observés par le reste de la population.

La municipalité de Cambrai ayant réclamé le 8 septembre 1917 contre l'emploi des bataillons de civils à Havrincourt, à Sailly-Sancourt, etc., le commandant d'étape répondit entre autres choses : « Il n'y a pas de bombardement sur les endroits où travaillent les ouvriers civils ; ces lieux de travail se trouvent bien, il est vrai, à la portée des canons, mais il en est de même de la ville de Cambrai. » Il ajouta : « Les travaux en exécution sont destinés à fermer le front contre les Anglais et non contre les Français. Ces travaux exécutés par des ouvriers civils rentrent donc dans ceux prévus par les lois de guerre, puisqu'ils ne sont pas exécutés contre leur propre patrie. »

J'ai recueilli des témoignages par centaines. Sur toute l'étendue du front des civils ont été occupés non seulement à la confection des tranchées, mais à celle des dépôts de munitions et au déchargement des projectiles. A la suite de diverses explosions provoquées soit par l'instabilité de certaines poudres, soit par des bombes, les Allemands avaient préparé des dépôts constitués par de petits réduits séparés les uns des autres, dans l'espoir de limiter les dégâts. Ils en ont fait construire de semblables vers Haubourdin et à Asq et j'ai vu les ouvriers qui en étaient chargés. C'étaient des civils venant de Saint-Quentin (1).

Je n'ai pas à rappeler la déportation des ouvriers belges en Allemagne pour travailler dans les usines où l'on fabriquait du matériel de guerre. A la suite de l'intervention de pays neutres comme l'Espagne et la Hollande, la plupart de ces Belges ont été renvoyés ; mais beaucoup d'entre eux, au lieu de regagner leurs foyers, ont été expédiés en France. Une enquête officielle a été faite auprès de ceux qui ont échappé à la mort ; cette enquête a donné des résultats non douteux. C'est un leitmotiv : à Neuville-Saint-Amand, à Haucourt, à Mézières, à Romagne, à Gibercy, à Dembley, à Jamets, autour de Saint-Quentin et du côté de Verdun, etc., ces hommes ont été occupés au creusement des tranchées, à la pose des fils barbelés et au transport des munitions. Un

(1) Tous ces faits ont été recueillis auprès des municipalités ou de gens dignes de foi et susceptibles d'émettre un jugement indépendant.

grand nombre sont morts de misère, de fatigue et d'épuisement, ou tués par les obus des Alliés (1).

Au surplus, quelque soin qu'ait pris l'administration allemande de ne pas laisser filtrer la connaissance de ces travaux contraires aux conventions internationales, il est arrivé que des aveux se sont glissés par inadvertance.

« ..... J'étais au mieux avec un groupe de 90 hommes composé de jeunes gens oisifs qui avaient été emmenés pour le service du travail (Arbeitsdienst). A la vérité ils ne se donnaient pas beaucoup de mal ; mais il faut tenir compte que c'étaient tout de même de grands enfants de bonne volonté. Leur travail consiste à tenir les routes en bon état, à construire une redoute dans le village et à la mettre en état (2). »

La revue hebdomadaire «*Die Woche*» a publié dans son numéro 42 de l'année 1916 une gravure représentant des prisonniers civils construisant une route en arrière du front de la Somme (*Ziwilgefangene Franzosen beim Strassenbau hinter der Sommefront*) (3).

D'ailleurs, étant donné l'insistance et l'énergie apportées par l'autorité allemande pour le recrutement des ouvriers dans le territoire envahi, alors que tout le commerce et toute l'industrie étaient arrêtés, que tout trafic était interdit ; étant donné, d'autre part, l'importance formidable des travaux de défense à entreprendre et la pénurie de plus en plus grande des combattants, il est aisé de se rendre compte que, pas plus sur ce point que sur d'autres, il n'a été tenu compte des conventions de La Haye : « Le caractère même de la guerre, c'est qu'elle passe à travers le droit et le supprime. La guerre, c'est la violence, et la violence, c'est le contraire de la loi. La guerre, comme expression de la

---

(1) HENNING (René), *Les Déportations des civils belges en Allemagne et dans le nord de la France.*

(2) HACKER (Willy), *Im Grubenbezirk Pas-de-Calais*, 22 mai 1918, K. W. Z., n° 1259.

(3) Plusieurs personnes à qui j'ai fait part de ces constatations m'ont déclaré qu'il n'était pas certain que l'Allemagne ait été la seule puissance qui ait employé des prisonniers de guerre à proximité du front. A cela j'ai répondu que je ne m'occupais point des prisonniers militaires, mais de gens appartenant à la population civile du territoire envahi.

J'ai entendu dire, en effet, qu'au cours de la guerre des prisonniers de guerre allemands ou autrichiens auraient été occupés à proximité du front ; mais, à titre de contre-partie, tous ceux qui sont restés en territoire envahi ont vu des prisonniers soldats russes, anglais ou français, bien plus des premiers que des derniers, employés à proximité du front à des travaux plus ou moins contraires au droit des gens. « Pendant la guerre, dans les pays envahis, les officiers et soldats allemands ne trouvaient pas de noms assez grossiers pour désigner les Anglais à qui ils avaient voué une haine féroce et promettaient leur extermination après la guerre. Les prisonniers anglais étaient toujours malmenés, torturés et traités en bêtes de somme, avec un régime autrement dur que celui appliqué aux autres prisonniers même français. J'ai vu bien des fois de forts détachements anglais d'hommes exténués, partir du fort de Mons-en Barœul, conduits au front à coups de trique pour y creuser des tranchées et y construire des ouvrages destinés à battre les leurs. Un jour, un soldat qui faisait partie d'un de ces pelotons me fit comprendre, en passant près de moi, qu'il était amateur d'une cigarette ; au risque de me faire prendre moi-même, je lui donnai satisfaction ; mais aussitôt ce malheureux fut obligé de jeter la cigarette et, sur ordre du chef de peloton, il dut se déchausser ; puis, casque et souliers attachés aux mains, celles-ci furent solidement liées sur le dos. Ce jour-là la chaleur était terrible. » Capitaine Georges BERODE, du 8e d'infanterie territoriale (*Réveil du Nord* du 25 juillet 1923).

Les faits cités par le capitaine Berode sont d'une scrupuleuse exactitude. Mais les conditions des prisonniers militaires sortent du cadre de cette étude.

violence, ne connaît aucune limite dans les moyens de ravage et de destruction. Le droit international n'a qu'à s'adapter aux moyens de violence de la guerre, chaque jour augmentés par les progrès de la technique, et, tout ce que peut faire le droit international, c'est, tout en acceptant ces nouveaux moyens de guerre, d'essayer de sauver ce qui peut encore être sauvé du droit humain et de l'humanité (1). »

S'il n'est pas douteux que des civils aient été employés par les Allemands à des travaux interdits par la Convention de La Haye, s'agit-il de cas exceptionnels ou d'un nombre considérable de civils ? Il paraît difficile de donner une réponse exacte. Etant donné les précautions prises par les Allemands pour empêcher la recherche de la vérité et éviter qu'elle ne se répande ; étant donné l'impossibilité dans laquelle ces ouvriers se trouvaient de correspondre avec leurs familles et l'éloignement voulu de celles-ci ; ainsi que l'interdiction pour les habitants d'une commune d'en sortir sans une autorisation expresse qui ne s'accordait que rarement et à bon escient, les moyens d'information étaient difficiles et la documentation datant de l'époque est très rare. On peut admettre sans crainte d'erreur qu'en dehors des ouvriers occupés à divers travaux de voirie et de culture et en dehors des ouvriers employés dans les usines, la plupart des civils réquisitionnés par les Allemands l'étaient en infraction plus ou moins directe avec les conventions internationales. Soit qu'ils réparassent des routes ou des voies ferrées détruites ou endommagées par le fait de la guerre, quoique seulement nécessaires aux mouvements de l'armée allemande, soit qu'ils en aient construit de nouvelles destinées à assurer la marche des troupes pendant la guerre ; soit enfin qu'ils aient été employés à des objets d'un rapport plus direct avec les opérations militaires. Dans tous les cas, ces ouvriers étaient exposés à être tués ou blessés par les obus venant de l'autre côté du front, ou par les bombes lancées par les avions alliés.

Il n'y aurait pas lieu d'examiner ici au sens du droit international le plus ou moins de légalité du fait. Cependant une étude qui a pour but l'organisation et les conditions du travail a bien cependant pour objet la recherche des conditions morales de ce travail.

Travailler c'est exécuter une tâche d'une certaine utilité pour celui qui la commande. En échange, le travailleur touche une rémunération en nature ou autrement. Il y a compensation des efforts réciproques. Toutefois, quand l'employeur est un ennemi, la chose n'est plus aussi simple, car faciliter la tâche d'un ennemi, c'est rendre plus difficile celle des compatriotes de l'ouvrier, c'est travailler contre leurs intérêts.

Cependant l'ennemi qui occupe un territoire habité a des obliga-

(1) *Kœlnische Zeitung*, 25 avril 1916.

tions. Il doit veiller que la population puisse se nourrir et ne pas succomber à la misère. Il a pour devoir de ne pas laisser improductives les richesses naturelles du sol. Il doit, en un mot, organiser le travail local qui donne un profit aussi bien à l'occupant qu'à l'occupé. Première conséquence : l'occupant ne peut s'adresser qu'à des volontaires, c'est-à-dire à des gens qui sont dans la nécessité de gagner un salaire pour vivre ; il ne peut contraindre au travail des gens qui ont une autre occupation ou d'autres moyens honnêtes d'existence, à moins que tous se dérobent pour l'exécution des travaux ne sortant pas du cadre de l'utilité commune. Deuxième conséquence : l'occupant ne peut employer, même des volontaires, à des travaux qui les fassent prendre une part trop directe à l'action militaire, ou qui soient payés à l'aide d'indemnités dites de guerre, prélevées sur des communes qui n'ont nullement besoin de ces travaux ou qui, mieux est, devront les faire disparaître après la cessation des hostilités.

Il résulte de ces remarques que tout travail imposé à des gens qui n'en ont pas besoin pour vivre et qui n'a aucune autre utilité que celle d'aider l'occupant dans la conduite de la guerre, est un travail forcé. Ce travail est interdit implicitement par la Convention de La Haye et de plus en plus explicitement, à mesure que le travail exécuté se rapproche davantage des opérations de guerre.

Les nations qui ont pris une part dans la rédaction de la Convention de La Haye, ou plus exactement, à la Convention de 1907 (1), ne se sont pas contentées de signer au bas du document diplomatique; elles ont essayé d'en traduire les termes sous forme d'instructions destinées aux états-majors. C'est ainsi que le Grand Etat-Major de Berlin a publié une instruction ayant pour titre : *Lois de la guerre.* En voici quelques extraits :

CHAPITRE XIV

« La conception actuelle prépondérante a cessé de considérer l'habitant du pays envahi comme un ennemi ; il est considéré comme un homme pourvu de droits, mais soumis à certaines restrictions.

---

(1) Convention de 1907. De l'autorité militaire sur le territoire de l'Etat ennemi, section III. Cette section comporte quinze articles dont le premier, l'article 42, définit ce qu'on entend par territoire occupé. Voici le texte de l'article 43 : « L'autorité du pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics, en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays. »

Il va de soi que ce droit et ce devoir de l'armée occupante ne peuvent s'exercer qu'à la condition d'observer les autres dispositions de la section III, notamment l'article 46 qui dit que la propriété privée doit être respectée, « qu'elle ne doit pas être confisquée ».

L'article 48 autorise l'occupant à prélever la part des impositions qui revient à l'Etat avec cependant « l'obligation de pourvoir aux frais de l'administration du territoire occupé dans la mesure où le gouvernement légal y était tenu ».

D'après l'article 52 « les réquisitions en nature et les services qui pourraient être réclamés aux habitants seront de telle nature qu'ils n'impliquent pas, pour les populations, la nécessité de prendre part aux opérations de la guerre contre leur patrie ».

Art. 51. — Droit de ne pas être molesté dans leur corps ou dans leurs biens.

Art. 53. — Charges qu'il est permis à l'occupant d'imposer aux habitants...

5° Prestations en nature ;

6° Travaux dans les rues, creusement de fossés, travaux aux ponts, à la voie ferrée, aux édifices. C'est la raison de guerre qui décide (5°, 6°). En 1870-1871 le commandant allemand payait de gros salaires et obtenait ainsi presque toujours l'offre d'une main-d'œuvre suffisante. C'est là un procédé à recommander pour l'avenir. Il est préférable de se faire présenter les ouvriers par les autorités locales. Les refus des travailleurs peuvent d'ailleurs donner lieu à des peines.

Art. 68. — Le gouvernement provisoire ne peut rien exiger de l'habitant, de ce qui apparaîtrait comme un crime contre leur propre patrie ou comme une participation directe ou indirecte à la guerre. »

Ce qui précède montre qu'un civil contraint de travailler à la réparation d'une route ne servant qu'aux convois militaires, et à celle de voies ferrées parcourues seulement par des trains de soldats, a conscience de travailler contre sa propre patrie. A plus forte raison quand il est occupé à la construction de dépôts de guerre, au déchargement ou au chargement des munitions ou aux travaux directs de défense. Les conditions de son travail sont donc plus pénibles que celles de l'ouvrier employé simplement à la voirie, au curage des fossés des routes, à la culture des champs, aux soins à donner aux blessés.

Malgré ces instructions du Grand Quartier Général, il ne fait doute pour personne que des civils étaient employés à des travaux interdits par le « droit des gens ». Cela ne faisait d'ailleurs aucun doute dans l'esprit du gouverneur de Lille, le 2 juillet 1915, au sujet d'une lettre que le maire de cette ville lui écrivit à propos de la confection des sacs à sable :

... « Depuis plus de huit mois je crois avoir fait preuve du plus grand esprit de conciliation et vous n'hésiterez pas, je l'espère, à reconnaître la loyauté parfaite que j'ai apportée dans mes rapports avec l'autorité occupante.

Les ouvriers qui travaillent dans les tranchées prennent part aux opérations de la guerre contre leur patrie. Je n'ai pourtant jamais cherché à les en empêcher, estimant que chacun de mes concitoyens ne relève que de sa propre conscience.

Mais..... »

Le général von Heinrich dans sa réponse ne fit aucunement allusion à ce passage de la lettre du maire de Lille et il n'aurait certes pas manqué de le relever s'il n'avait pas été admis, comme une chose connue de tous, que des civils travaillaient en contravention des lois internationales.

Même mutisme plus tard à propos de cette question.

Lille, le 17 mai 1918.

Le maire de Lille
à Son Excellence le général von Graevenitz

Excellence,

C'est avec une profonde surprise que j'ai appris qu'au moment même où vient d'être signée à Berne une convention ratifiée par nos deux gouvernements, concernant entre autres le traitement des populations dans les pays occupés, un nouvel et important contingent de travailleurs forcés venait d'être désigné.

Cette convention est entrée en vigueur le 15 mai écoulé ; et si nous n'en connaissons pas le texte intégral, vos journaux nous ont appris qu'elle précise, à l'avenir, pour l'enlèvement de travailleurs forcés, des modalités plus humaines et conformes au droit des gens.

Or, j'apprends que dans la dernière série désignée, figure un nombre important de jeunes gens de moins de dix-huit ans qu'on arrache ainsi à leurs familles et à leurs travaux scolaires, ou d'hommes vivant de leurs ressources et échappant, par leur âge, à la mobilisation.

Le droit des gens ne me paraît donc nullement respecté en la circonstance et je dois élever une énergique protestation que je vous prie de transmettre au commandant supérieur.

Le maire de Lille,
Signé : DELESALLE.

Voici la réponse ·

N° 4551 N. O. — Kaiserliche Kommandantur
Lille

à Monsieur le Maire de la Ville de Lille,

Votre lettre du 17/6 a été soumise aux autorités supérieures. Voici la décision apportée en haut lieu sur cette question :

Concernant les habitants appelés au travail, aucune modification ne peut être appliquée. Notifier au maire de Lille que dans ses lettres à l'autorité militaire allemande, il doit avoir un ton plus poli. Ceci est exigé par le respect et les égards à prendre devant l'autorité militaire allemande.

Pour le Gouverneur en permission,
HEINRICHS,
Colonel.

Comme on le voit il n'y avait pas seulement des hommes, il y avait des enfants. Le 9 août 1917, le sous-préfet d'Avesnes faisant fonction de préfet du Nord écrivait au général von Graevenitz la lettre suivante : « Le pupille Delerue, de constitution débile et considéré comme prétuberculeux par le service médical de l'Assistance publique de Lille, a été évacué sur Waziers (Nord) et contraint de s'employer à l'aménagement d'abris souterrains et à la pose de fils barbelés. D'après les renseignements recueillis, ce pupille, en raison de son refus de travailler contre sa patrie, aurait été à plusieurs reprises exposé tête nue au soleil durant de longues heures et presque privé de nourriture. A bout de

forces, Delerue a quitté Waziers pour échapper à ces mauvais traitements et s'est rendu à Lille. Je réclame en conséquence le retour, à la maison départementale des orphelins d'Esquermes, de ce malheureux garçon, actuellement détenu par la police militaire ».

D'autres pupilles contraints aux mêmes travaux que Delerue se sont également enfuis mais, plus heureux que lui, ont pu retourner à l'Assistance qui était pour eux la maison de famille. L'administration allemande a réclamé ces « déserteurs » et comme l'inspecteur docteur Hamel, qui administrait l'établissement, ne voulait pas les lui « rendre », approuvé en cela par le sous-préfet, il fut enlevé de Lille et conduit en Belgique, ainsi que le sous-préfet, le même qui avait protesté au sujet de Delerue et à propos de l'emploi d'enfants de la colonie pénitentiaire de Saint-Bernard à la confection de fascines (1).

J'ai moi-même des notes nombreuses recueillies au cours de la guerre montrant que beaucoup d'enfants ont été occupés à proximité du front à des travaux nettement interdits ; quelques-uns ont été tués ou blessés. Je ne veux point m'étendre davantage, sinon rappeler la souffrance morale éprouvée par ceux qui, en pays envahi, constataient ces choses et pouvaient lire en même temps sur les journaux allemands des informations analogues à celle-ci :

« Un nouveau mensonge de Havas; Berlin, 2 décembre. La presse de la Suisse française publie une nouvelle de Havas, d'après laquelle les Allemands obligeraient des garçons de 12 à 13 ans à travailler dans les tranchées des Flandres malgré un bombardement violent. Les malheureux n'auraient de repos que quelques heures le dimanche. Plusieurs auraient été tués ou blessés pendant les derniers combats. Cette affirmation qui porte visiblement l'empreinte du mensonge est entièrement inventée sur tous les points. Les graves accusations de la presse française, que la presse de la Suisse française fait siennes sans autre vérification, doivent être repoussées avec une grande énergie. Dans cette affaire il n'y a pas un mot de vrai. »

(1) Après un délai assez long, l'administration militaire allemande avait fait savoir que les fascines préparées par les pupilles de Saint-Bernard étaient destinées à protéger les gens circulant sur les routes !

CHAPITRE IX

Le recrutement des ouvriers

Dès l'envahissement, les Allemands firent appel aux ouvriers civils. Les premières affiches que l'on vit à Lille, touchant ce sujet, datent d'octobre 1914. Ils demandaient des ouvriers « pour de nombreux travaux à exécuter à l'intérieur de la ligne des forts ». Ces ouvriers devaient être logés, nourris et recevoir un salaire de 1 fr. 50 par jour. On s'aperçut très vite que les travaux à exécuter consistaient à faire des tranchées et très peu de gens se présentèrent. Il y en eut si peu que le gouverneur demanda l'intervention du maire ; ce à quoi celui-ci se refusa énergiquement (1).

Les demandes de volontaires se firent ensuite plus précises, sans déterminer le lieu où ils pourraient être employés. On désignait les professions et parfois quelques-unes des conditions du travail, notamment les salaires. Le thème est à peu près le même partout. Voici une demande qui porte la date du 5 novembre 1916 : « Chômeurs ! vous trouverez de l'emploi permanent dans les différents ateliers et services de Lille. On demande des forgerons, chaudronniers, serruriers, tourneurs, aléseurs, perceurs, mouleurs, raboteurs, limeurs, monteurs de machines et d'automobiles, mécaniciens, machinistes, ouvriers de fonderie, ouvriers d'outillage, ferblantiers, électriciens, ouvriers de l'industrie électrique, ouvriers spéciaux pour la fabrication d'accumulateurs, chauffeurs, menuisiers, ébénistes, charrons, ébénistes-modeleurs, maçons, peintres, selliers, cordonniers, tailleurs, vitriers, terrassiers, hommes de peine. Cuisinières, blanchisseuses, femmes pour raccommoder et nettoyer. »

« Salaires pouvant atteindre jusqu'à 4 fr. 50 par jour.

« Des heures supplémentaires seront payées en plus.

« Se présenter munis de papiers d'identité, de 9 heures à 1 heure et de 3 heures à 7 heures les jours de la semaine : et de 9 heures à 1 heure les dimanches et jours de fête à la *Arbeiterannahmestelle*, 10, rue de Pas. »

Il existait dans toutes les places importantes une *Arbeiterannahmestelle* ou office de placement pour les ouvriers. Ailleurs il fallait

---

(1) C'est à ce refus que le maire de Lille faisait allusion quand il écrivit le 19 juin 1915 au général von Heinrich : « Vous avez reconnu vous même la justesse de mes observations lorsqu'il s'est agi, au début de l'occupation, de trouver des ouvriers pour les tranchées et vous n'avez pas insisté pour que je m'y entremette. »

s'adresser à la commandature. Cet office répartissait ensuite les ouvriers suivant leur profession et suivant les offres reçues des divers services dépendant de l'administration allemande. Comme l'indication des professions relevées permet de l'objectiver, la plupart de ces ouvriers étaient destinés aux usines et aux ateliers réquisitionnés ou occupés par les Allemands pour la réparation de leur matériel. Mais il y avait d'autres services recherchant également des travailleurs : la *Bauleitung* ou service des constructions (1) ; la *Maschinen-Amt* ou dépôt des machines ; la *Transport-Abteilung* ou service des transports, etc. Parfois, c'était un officier qui avait besoin d'un ou de plusieurs aides comme le *Technischer Referant* qui était chargé des établissements placés sous un contrôle communal : usines à gaz, tramways (2).

Les femmes demandées par l'affiche relevée plus haut étaient destinées à être occupées dans les ambulances, dans les mess d'officiers ou les cercles de soldats.

Dans les grandes villes un seul office d'embauchage ne suffisait pas. Une affiche apposée le 12 novembre 1916 apprend par exemple aux habitants de Lille qu'il y avait un office non seulement rue de Pas mais sur trois autres points de la ville (3). Les ouvriers qui voulaient être admis au service des chemins de fer ou bien qui voulaient s'inscrire pour des placements au dehors n'avaient qu'à s'adresser aux chefs de gare ou aux dépôts de machines.

Les affiches suivantes commençaient à contenir des menaces sous-entendues ; elles informaient le public que les ouvriers engagés ou inscrits seraient placés suivant leurs demandes et seraient dispensés de comparaître devant les commissions de contrôle. Une occupation *de force* dans d'autres lieux ne serait pas à craindre.

Les demandes n'étant pas très abondantes, les offres deviennent plus avantageuses et plus précises. Le 21 janvier 1917 on demandait des ouvriers civils aux salaires suivants :

Hommes :

Manœuvres.................................. 5 »
Ouvriers qualifiés.......................... 7 »

Femmes :

Manœuvres.................................. 3.50
Ouvrières de profession..................... 5 »

(1) « On offre du travail bien payé à des ouvriers maçons, serruriers, charpentiers et ouvriers en béton.

« Les ouvriers pourront continuer à habiter chez eux car ils seront occupés à proximité de Roubaix.

« Se présenter au Bureau des ouvriers de la Commandature. Valable pour toutes les communes de l'Etape de Roubaix (27 décembre 1916). »

(2) Annexe n° 3, page 108.

(3) Annexe n° 4, page 109.

Pour les contremaîtres, jusqu'à 0 fr. 50 en plus par jour. Les travaux pénibles et les travaux *dangereux* donnaient droit à une allocation de 0 fr. 10 en plus par heure, ainsi que les heures supplémentaires. Le ravitaillement et le logement étaient à la charge des ouvriers. En dehors de la résidence, le logement pouvait être donné gratuitement. En cas de maladie, traitement par les médecins militaires ou un secours. En cas d'accident, traitement médical gratuit et admission dans un hôpital civil ou militaire. En outre, un secours éventuel pendant la durée de l'incapacité de travail pouvant atteindre la moitié du salaire journalier.

Enfin, en cas d'incapacité de travail permanente, une indemnité ; et, en cas de mort, une somme d'argent à la famille pouvaient être accordées.

On le voit, les Allemands cherchaient à se rapprocher des conditions ordinaires du travail sans le promettre d'une manière ferme.

La *Bauleitung* de Lille a été encore plus généreuse ; elle a offert 8 francs par jour pour les ouvriers spécialistes exécutant des travaux pénibles et *dangereux* et 0 fr. 50 en plus pour les contremaîtres et les piqueurs (1).

Le 5 mars 1917, le commandant d'étape de Roubaix ajoutait sur les affiches portant offres d'emplois, la mention suivante : « On insiste tout spécialement sur les avantages qui sont accordés aux ouvriers volontaires en comparaison à la situation des ouvriers qui sont incorporés dans les bataillons d'ouvriers civils (gain plus élevé, bon logement, congés). En outre, tous les ouvriers aptes au travail et inoccupés doivent s'attendre à être incorporés *de force* dans un bataillon d'ouvriers civils. »

Le 19 mars 1917 le service de la navigation sur les canaux, à Lille, fait appel aux bateliers dont la commandature a un grand besoin, disait l'affiche. Salaires élevés. Tarifs à consulter à la commandature (2).

Le bureau d'embauchage de Lille n'arrivait pas, malgré les salaires promis et les menaces, à enrôler assez d'ouvriers ; il offrit jusqu'à 9 francs par jour aux manœuvres, 11 francs pour les professionnels. Pour les ouvriers faisant preuve d'adresse et de bonne volonté, des suppléments étaient promis. Le logement et une nourriture suffisante et bon marché étaient assurés par l'autorité allemande, ainsi que des congés fréquents pour ceux qui auraient une conduite satisfaisante.

Les femmes étaient demandées pour la couture, pour la lessive, pour le triage des laines provenant des matelas réquisitionnés par la *Wirthschaftsausschuss*, pour la culture. Celles qui seraient occupées à

(1) Annexes nos 5 et 6, pages 109 et 110.
(2) Annexe no 7, page 110.

la campagne devaient avoir un salaire de 3 fr. 50 par journée de 10 heures; heures supplémentaires, 0 fr. 45. Après un travail de huit semaines, permission de einq jours et voyage gratuit. Le logement gratuit et bonne nourriture.

Un des éerivains qui ont le mieux noté eette période a dit, à propos des ouvriers qui aeceptèrent dès le début de passer par les bureaux d'embauehage ouverts par les Allemands et pour ceux qui les imitèrent, « qu'ils provenaient des pires milieux de la population, se reerutaient en presque totalité parmi ees bandes de traînards et de mauvais sujets dont la profession, en temps ordinaire, est de ne rien faire d'avouable. Il s'y glissa quelques ineonseients, mais quiconque était en état de réfléchir, de diseerner, aussi peu que ce fût, le bien du mal, eomprit que le devoir n'était pas là où appelaient les Allemands » (1).

Je ne erois pas que ce soit tout à fait exaet. J'ai eonnu de ees ouvriers et surtout des ouvrières qui, en d'autres oecasions, se sont conduits avee beaucoup de patriotisme et non sans danger. Il faut tenir compte de la durée de la guerre, de la faiblesse des seeours de ehômage et de la nostalgie du mouvement pour des gens qui ne pouvaient plus sortir des limites de l'agglomération où ils vivaient.

Au début de l'oeeupation, la faeulté de eireuler était eneore possible ; mais bientôt les Allemands y mirent des entraves de plus en plus sérieuses. On ne pouvait plus sortir des portes de Lille sans laisser-passer. Il vint un moment où l'on ne pouvait plus aecompagner les eonvois funèbres jusqu'au eimetière du sud, qui est à quelques pas de la ville, sauf un petit nombre de personnes qu'un soldat surveillait et à qui il était interdit de pénétrer dans une maison, fût-elle habitée par un proehe parent.

Il n'est done pas étonnant que certains jeunes gens désœuvrés, épris du grand air, aient essayé de faire un petit voyage aux frais des Allemands. Quoi qu'il en soit, ils ne furent pas nombreux. Si peu nombreux que le Grand Etat-Major essaya d'une autre méthode qui fut eelle de la eontrainte. En général le sentiment patriotique fut assez développé ; c'est ee qui explique d'ailleurs la déeonvenue de l'envahisseur lorsqu'il vit la population s'apereevoir que les sacs fabriqués durant la première moitié de l'année 1915 étaient destinés à être remplis de sable pour servir de moyen de défense. Des ouvrières employées dans les usines se mirent en grève et les industriels eux-mêmes eessèrent brusquement leur fabrieation. Ils furent pour cela envoyés à Gustrow dans un camp de prisonniers, et la ville fut frappée d'une amende de 375.000 franes (2), destinée, dit le gouverneur, à payer les 600.000

(1) Trochon, *Lille avant et pendant l'occupation allemande*, 1911, p. 235.
(2) Le maire ayant refusé de payer, l'amende fut saisie de force dans le coffre de l'agent comptable. Voir aussi annexe n° 8, page 111.

sacs que les Allemands durent faire fabriquer ailleurs, en remplacement de ceux qu'on ne voulait plus confectionner à Lille. En annexe, on trouvera certaines ordonnances ayant trait à cette fabrication des sacs. A Haubourdin, le maire et un adjoint furent condamnés à 10.000 marks d'amende et à un an de prison pour s'être opposés à cette confection de sacs. A Roubaix, il y eut 1000 francs d'amende par jour à tout atelier où le travail ne serait pas immédiatement repris et il fut interdit aux habitants de se servir des tramways sans autorisation. A Wattignies, la commune fut condamnée à une rétribution de 150.000 francs et cinq notables eurent à payer chacun 30.000 francs. Dans d'autres localités, des sévices graves furent exercés sur les femmes possédant des machines à coudre qui refusaient de faire des sacs.

A Halluin, le commandant Schrank réunit le conseil municipal et lui fit, le 30 juin 1915, la communicaton suivante :

Messieurs,

Les événements qui se passent sont connus de tous ces messieurs, c'est la conception de l'interprétation de l'article 52 de la Convention de La Haye qui a créé les différends entre vous et l'autorité allemande.

De quel côté est le droit ? Ce n'est pas à nous à le discuter parce que nous ne sommes pas compétents et nous n'arriverions jamais à nous entendre sur ce point-là. Ce sera l'affaire des diplomates et des représentants des différents états, après la guerre.

Aujourd'hui, c'est exclusivement l'interprétation de l'autorité militaire allemande qui est valable, et, en raison de cela, nous demandons que tout ce que nous avons besoin pour l'entretien de nos troupes, soit fabriqué par les ouvriers du territoire occupé.

Je puis vous assurer que l'autorité militaire allemande ne se départira pas, sous aucune condition, de ses demandes et de ses droits, même si une ville de 15.000 habitants en devait périr.

Les mesures introduites jusqu'à ce jour ne sont qu'un commencement et chaque jour il y aura des mesures plus sévères jusqu'à ce que notre but soit atteint.

C'est le dernier mot et le bon conseil que je vous donne ce soir. Revenons à la raison, et faites en sorte que tous les ouvriers reprennent le travail sans délai, autrement vous exposez votre ville, vos familles et vos personnes mêmes, aux plus grands malheurs.

Aujourd'hui, et peut-être encore pour longtemps, il n'existe pour Halluin ni préfecture, ni gouvernement français, il n'y a qu'une seule volonté, et c'est la volonté de l'autorité allemande.

Néanmoins la fabrication des sacs cessa (1). Mais cette affaire avait exacerbé la sensibilité des populations ; non seulement le nombre des volontaires enrôlés par l'*Arbeiterannahmestelle* diminua, mais ceux

(1) Annexes n[os] 10, 11, 12 et 13, p. 113 et 114.

qui avaient accepté de travailler pour les Allemands se sentirent l'objet de la réprobation et plus d'une fois, insultés et menacés ; au point que l'administration dut afficher à nouveau une proclamation menaçant de trois ans de prison ou d'une amende de 10.000 marks ceux qui essaieraient de porter préjudice aux personnes entretenant des relations avec des membres de la nation allemande (1).

Après les appels aux bonnes volontés, celles-ci ne se montrant que dans une mesure trop limitée au gré des Allemands, ils employèrent la force. Sous le prétexte que des hommes d'âge mobilisable pourraient s'échapper, tous les hommes de 15 à 55 ans durent se présenter à des revues d'appel. A partir de 14 ans, chaque habitant eut à se pourvoir d'une carte d'identité qui lui fut octroyée par la mairie. Enfin, quiconque n'avait pas une occupation régulière fut considéré comme une charge pour la société et contraint d'accepter de travailler. Mais cela ne se fit pas en un jour, ni sans de multiples avatars pour la population masculine.

A un moment donné, les autorités allemandes demandèrent aux maires de leur communiquer la liste des chômeurs, ce à quoi la très grande majorité se refusèrent. Les Allemands tentèrent alors d'établir ces listes eux-mêmes par divers procédés, mais surtout par l'établissement d'une carte de travail.

Tout individu du sexe masculin de 16 ans accomplis à 45 ans révolus, capable de travailler, devait être porteur, en dehors de la carte d'identité, d'un certificat de travail délivré par le patron ou l'administration qui l'occupait et sous la responsabilité du signataire du certificat. Tout individu placé dans les mêmes conditions d'âge qui n'avait pu obtenir un certificat ni par une autorité allemande, ni par la commune, ni par un patron, était tenu de se présenter personnellement au commandant d'étape, et là où il y avait un bureau d'embauchage, à ce bureau. Les maires devaient répondre des gens incapables de travailler ou malades.

Ces prescriptions datent du 30 janvier 1917. Le 1er juin de la même année, ce n'est pas seulement les hommes de 16 à 45 ans qui doivent être pourvus d'une carte de travail, mais toutes les personnes du sexe masculin de nationalité française, belge, russe, anglaise, italienne, roumaine et américaine, née du 1er juillet 1856 au 20 avril 1865 et du 1er juin 1900 au 1er juin 1903, c'est-à-dire tous ceux qui étaient âgés de 14 à 17 ans et de 52 à 61 ans. Les autres étaient connus des autorités

(1) *Bulletin de Lille* (septembre 1915), Louis Pillot, watman à Saint-André, rue Sainte-Cécile, 4 *bis*, 14 jours de détention moyenne pour avoir injurié à diverses reprises un Français employé chez les Allemands.

Alice Guinel et Stéphanie Louise, Elise Corbany, rue des Postes, 205, 14 jours de détention moyenne pour avoir, à Laney où elles étaient employées comme travailleurs volontaires, tenté de débaucher des ouvrières qui y étaient employées, etc..., voir annexe n° 9, p. 112.

allemandes puisqu'ils devaient se présenter périodiquement aux revues d'appel des mobilisables âgés de 17 à 52 ans (1).

Entre temps on poursuivait la campagne entreprise en Belgique au sujet des hommes qu'on voulait employer en Allemagne ; sus aux municipalités qui accordaient des secours ou procuraient du travail aux chômeurs ; chasse aux personnes qui paraissaient avoir une occupation différente de leur profession habituelle. Les seuls journaux autorisés par les Allemands, la *Gazette des Ardennes* et le *Bruxellois* publiaient en même temps des articles stigmatisant l'immoralité des secours de chômage et le chômage lui-même. Un chômeur était un être susceptible de se laisser entraîner à tous les vices et capable de subir toutes les empreintes des passions. Les chômeurs étaient devenus légion et il y avait un danger public à les laisser dans cet état, en dehors des charges que ces chômeurs imposaient aux communes. Il était du devoir de l'occupant de chercher un remède à cette calamité. D'où les affiches que l'on vit apposer dans toutes les commandatures d'étapes.

Ordonnance concernant la restriction des charges publiques, des secours et l'aide à porter en cas de calamité publique.

Les personnes capables de travailler peuvent être contraintes de force au travail, même hors de leur domicile, dans le cas où, pour cause de jeu, d'ivrognerie, d'oisiveté, de manque d'ouvrage ou de paresse, on serait forcé de recourir à l'assistance d'autrui pour leur entretien ou pour l'entretien des personnes qui sont à leur charge.

Tout habitant du pays est tenu à prêter secours en cas d'accident et de péril général, de même pour remédier aux calamités publiques dans la mesure de ses forces, même hors de sa résidence. En cas de refus, il pourra y être contraint de force.

Quiconque étant contraint au travail refuse l'ouvrage ou la continuation du travail qui lui est assigné, est passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans et d'une amende jusqu'à concurrence de 10.000 marks, ou d'une de ces deux peines, à moins que les lois en vigueur ne prévoient l'application d'une peine plus sévère.

Si l'action a été commise en complicité ou de concert avec plusieurs personnes, chaque complice sera puni comme auteur d'une peine d'emprisonnement d'une semaine au moins.

Sont compétents les autorités militaires allemandes et les tribunaux militaires allemands.

Grand Quartier Général, le 3 octobre 1916,
Der General quartiermeister
J. V. von Sauberzweig.

D'où aussi les difficultés créées aux municipalités qui continuaient

(1) En réalité, les Allemands voulaient avoir une liste de tous les enfants et de tous les hommes afin d'y rechercher ceux qu'ils pourraient occuper.
Voir annexes n[os] 14, 15, 16 et 17, pages 115 à 119.

à accorder des secours aux chômeurs ; ou à celles qui supprimaient le secours de chômage à des ouvriers travaillant pour les Allemands. En juillet 1915 on pouvait lire à Menin l'affiche ci-après signée du commandant Schmidt : « Ordre. A partir d'aujourd'hui la ville ne peut plus accorder de secours quel qu'il soit, même pour les familles, femmes et enfants, qu'aux seuls ouvriers travaillant régulièrement à des travaux militaires et à des travaux imposés. Tous les autres ouvriers et leurs familles ne pourront plus désormais être secourus en aucune façon. » A Cambrai, le général Schöttl, qui commandait la place, demanda au maire, comme cela se faisait partout, la liste des chômeurs. Après le refus d'acquiescer à cette mesure, il fit arrêter des hommes par les gendarmes. Aussitôt chacun se cache. C'est la chasse à l'homme. Beaucoup se terrent ou cherchent à s'enfuir, surtout les jeunes. Les pères de famille, plus confiants dans leur cause, sont pris. Le 31 juillet 1916 le maire est invité à assister à la revue des hommes en partance pour Havrincourt. Plusieurs réclamèrent, parlant de leur famille ; un père notamment, dont la femme venait de subir une grave opération à l'hôpital et qui était le seul soutien de plusieurs enfants en bas âge, fit valoir sa situation. Le général appela le maire et, devant tous, tint ce langage : « Si vous partez, c'est la faute de la mairie. C'est aussi la faute de la mairie si les jeunes gens se cachent. Beau pays que la France, où l'on peut se targuer de la devise « Fraternité ! Egalité ! » Où est-elle votre fraternité ? Où sont les hommes qui se dévouent pour partir à la place de celui-ci ? (1). »

Quiconque n'est pas en possession d'une carte de travail, quiconque, à une revue d'appel, n'a pas ses papiers en règle, quiconque enfin se trouve certains jours dans les rues sans une justification plausible est emmené à la *Polizei*, c'est-à-dire au poste de police, puis de là dans une usine ou dans un local spécial où se trouvent d'autres hommes, d'autres jeunes gens, jusqu'à ce que le nombre des personnes ainsi cueillies soit suffisamment élevé, 500, 1.000, pour constituer un convoi.

Il est arrivé que, dans ces rafles, des fonctionnaires, des rentiers, des pères chargés d'une nombreuse famille ont été enlevés. Voici comment l'explique le *Bruxellois* du 12 novembre 1916 : « Ces cas sont la conséquence des difficultés créées aux fonctionnaires allemands par le refus des autorités compétentes de leur délivrer des listes de chômeurs. Ce refus a entraîné la nécessité d'une extension des convocations et si, au cours de celles-ci, des erreurs, très pénibles pour ceux qui en sont victimes, se sont produites et risquent de se produire encore, elles doivent donc être attribuées au manque de documentation officielle. »

---

(1) Demolon (J), conseiller général du Nord, *On vous demande à la commandature*, p. 91.

Souvent, c'est au domicile du chômeur qu'arrivait la convocation d'avoir à se rendre sur tel point, ou à telle gare. Des gens n'étant point chômeurs en reçurent.

Par arrêté du général commandant de l'armée, l'état d'un péril général, dans le sens de l'article 2 de l'ordonnance du général Quartiermeister, est déclaré.

En vertu de l'ordonnance ci-dessus.

M...... X...... demeurant, rue...... à...... devra se trouver le...... à 7 h. du matin (heure allemande) à la gare de Fives (marchandises) pour aller travailler en dehors de Lille contre paiement.

Celui qui n'obéira pas à cet ordre sera amené par la police militaire ; en outre, il sera passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans, et d'une amende jusqu'à concurrence de 10.000 marks, ou d'une de ces deux peines, à moins que, etc.....

On recommande d'emporter deux chemises, deux caleçons, deux paires de chaussettes, un manteau, une cravate, une paire de gants, une serviette, deux couvertures, un bol, des ustensiles pour manger, et des vivres pour un jour.

Lille, le 12 juin 1917.

Le gouverneur de la Place.

Vous êtes dispensé de vous présenter si vous avez pris un engagement 10, rue de Pas, la veille du jour de votre convocation au plus tard. Se munir de la présente convocation.

A Roubaix, les hommes, voire les enfants, enrôlés de cette façon, étaient réunis dans une filature de la rue d'Avelghem (1) ; à Lille, à la cours des Bourloires.

La méthode fut partout la même. Voici en quelques lignes l'histoire du travail à Valenciennes ; elle m'a été racontée par le maire, M. Billiet : « Dès le début de l'occupation, la municipalité engagea un assez grand nombre d'ouvriers, presque tous âgés de plus de 50 ans, pour des travaux de nettoyage et d'hygiène. Le passage ininterrompu des troupes qui laissaient leurs cantonnements dans un état d'extrême malpropreté, nous obligeait à des nettoyages continuels, et ce fut le service de la voirie qui eut alors le plus grand nombre d'ouvriers.

« Mais, en octobre 1914, une commandature stable s'installa, en même temps qu'une inspection d'étapes, et les réquisitions affluèrent. La mairie dut alors avoir à son service différentes équipes de menuisiers et de serruriers pour aménager les lieux de cantonnement des soldats et des officiers. Plusieurs fois il fut demandé au maire de fournir des maçons et terrassiers pour travaux au dehors, mais ces ordres ne furent pas exécutés.

(1) Il n'y eut pas que les chômeurs qui furent enlevés, mais un assez grand nombre d'élèves de l'école professionnelle Turgot. A Lille il en fut de même, et partout. C'est dans un dépôt de Roubaix que fut tué, par un soldat allemand, le jeune fils d'un médecin de Fives coupable de s'amuser après l'heure du couvre-feu avec une lampe électrique de poche.

« Dès 1915, les Allemands instituèrent des compagnies d'ouvriers qu'ils employèrent principalement à des travaux de construction de voies ferrées. Ils opérèrent eux-mêmes le recrutement de ces ouvriers, faisant des rafles, lors de leurs appels de contrôle. C'étaient des jeunes gens qui n'avaient que 15 ou 16 ans en 1914 et qu'ils prirent en 1916 et 1917 lorsqu'ils eurent 17 ou 18 ans.

« En général, ils n'employèrent pas ces ouvriers dans la ville où ils avaient leur domicile. C'est ainsi que les ouvriers arrêtés à Valenciennes furent envoyés à Solesmes (construction de voies ferrées), à Marpent (dépôt de matériaux), à Locquignol (scierie). Au contraire, ils amenèrent à Valenciennes des jeunes gens de Saint-Quentin et du département de l'Aisne, qu'ils employèrent dans leurs parcs de réparation d'autos, à la fabrication des lits et des cercueils, à la démolition des usines et à l'enlèvement du matériel.

« Enfin en 1916, ils réquisitionnèrent les quelques ateliers qui croyaient avoir sauvé leurs machines et y mirent des soldats allemands avec des ouvriers français forcés au travail.

« En 1917 d'ailleurs, tout homme âgé de 16 à 60 ans dut avoir une carte de travail, même les infirmes. Une mention indiquait si le porteur était exempté pour infirmité ou s'il était attaché à une administration publique. Dans les autres, ils recrutaient par force les compagnies qui, chaque jour, étaient nécessaires.

« L'administration municipale s'efforça de sauver dans les bureaux administratifs et les services du ravitaillement le plus d'employés possible ; mais les Allemands s'apercevant de la fraude, firent souvent des rafles parmi ce personnel. »

Ce n'était pas seulement pour être occupés sur le territoire envahi que des volontaires étaient demandés ou que des ouvriers étaient recrutés de force ; le 23 octobre 1916 j'ai relevé sur les murs d'un local de distribution de denrées à Lambersart, le texte d'une affiche qui contenait ceci : « 3° L'autorité allemande demande, pour travailler en Allemagne, 20 hommes volontaires pour travaux divers. »

La plupart des affiches ou des arrêtés ou ordonnances publiés par l'autorité allemande étaient signés de l'inspecteur d'étapes ou du commandant ; parfois c'était le maire qui était contraint de porter les ordres de l'occupant à la connaissance de ses administrés :

Kommandature de Noyon. — Par ordre supérieur, le maire de Noyon a l'honneur de prévenir ses administrés que tous les hommes sans exception, âgés de moins de soixante ans, devront être à la disposition de l'armée allemande pour tous les travaux dont elle aura besoin.

Seuls les commerçants, dont la présence est indispensable pour leur établissement, pourront se faire remplacer à leurs frais.

Tous les hommes en âge de travailler qui se feront délivrer un certificat médical dans le but de se faire exempter du travail, seront évacués par punition et réunis dans des compagnies de travail dans le nord de la France et en Allemagne.

Noyon, le 26 octobre 1916.

A vrai dire, il ne paraît pas que beaucoup d'ouvriers recrutés dans la partie de la France envahie aient été envoyés en Allemagne. Ce sort fut réservé aux Belges.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de cet exode forcé ; mais la vigueur avec laquelle il fut exécuté, la rudesse de certains commandants, la campagne qui fut faite à ce sujet par la presse des Alliés, le sentiment que cette campagne fit éclore chez les neutres, amenèrent l'empereur Guillaume à rapporter l'ordonnance émanant du Grand Quartier Général et à permettre le rapatriement des ouvriers belges. Ce rapatriement terminé, la Belgique et le territoire occupé de la France ne formant qu'un, les travailleurs de la Belgique furent soumis aux mêmes mesures que les travailleurs français et organisés en bataillons.

A Heinsch, en Belgique, les Allemands avaient, en novembre 1916, enlevé soixante hommes pour les envoyer en Allemagne. Au mois d'avril 1917, une trentaine étaient rentrés ; mais le 5 mai, 152 hommes furent envoyés en France. Heinsch ne compte que 2.072 habitants. La décision de l'empereur, en date du 9 mars 1917, de ne plus envoyer de Belges en Allemagne et de laisser à ceux qui y étaient déjà la liberté d'en partir, était respectée, mais on fit venir les Belges en France où ils furent beaucoup plus mal.

Ici une question se pose. Quel fut le nombre de civils qui furent contraints de travailler sous la direction des Allemands? Quelle que soit l'abondance des documents qui ont été réunis à ce sujet, il faut avouer qu'il serait tout à fait impossible de répondre. A tel endroit, dans tel camp il y avait bien, à une date qui pourrait être fixée, un nombre déterminé de *Zwangsarbeiter* (Z. A. B.) de prisonniers civils, de *brassards rouges*, comme on voudra les appeler ; mais à la même date il est impossible de savoir ce qu'il y avait ailleurs. Ce qu'on sait, c'est que les camps de prisonniers civils étaient excessivement nombreux le long de la ligne du front et que certains camps comportaient plusieurs milliers d'occupants. Rien que pour les Belges, une enquête a fait ressortir qu'il en a existé dans soixante-huit localités de la région de Verdun, et dans soixante-dix-huit entre Lille et Saint-Quentin. Dans les environs immédiats de Laon, il y en avait 4.000 en décembre 1916 (1).

---

(1) Selon d'autres renseignements, il y en eut encore bien davantage. (Annexes, cartes nos 1 et 2, pages 123 et 124.)

Mais si un calcul même approximatif, et d'ailleurs sans valeur probante, ne peut être fait ici, il est tout de même possible d'arriver à un chiffre ayant quelque vraisemblance. On sait que la partie VIII du traité de Versailles, huitième paragraphe de l'annexe I, comporte la disposition suivante : « Compensation peut être réclamée de l'Allemagne en réparation des dommages causés aux civils, par suite de l'obligation qui leur a été imposée par l'ennemi, de travailler sans une juste rémunération. »

Le 29 janvier 1921, M. Loucheur, ministre des régions libérées, envoya aux préfets une circulaire leur demandant de faire dresser un état des travailleurs qui avaient des réclamations à adresser en application de cette disposition, avec l'indication de leurs nom, adresse, la désignation des unités auxquelles ils ont appartenu, le nombre de journées de travail, etc. Il a été recueilli 304.713 réclamations (1).

Jusque maintenant il n'a été à peu près question que des ouvriers du sexe masculin. Parlons des femmes et plus particulièrement de celles qui ont été l'objet d'un enlèvement à Lille, à Roubaix, à Tourcoing.

A la fin de mars 1916 fut apposée à Lille l'affiche suivante :

Les ouvriers en chômage des deux sexes de la ville peuvent être installés avec leurs familles à la campagne, dans le département du Nord, où ils trouveront l'occasion de mieux pourvoir à leur subsistance par des travaux d'agriculture et autres occupations.

Les demandes d'installation à la campagne devront être adressées sans délai à la mairie, avec indication exacte des noms, domiciles, professions, du nombre et de l'âge de tous les membres des familles.

Les inscriptions auront lieu à partir de lundi 27 mars 1916, aux guichets de l'Assistance (1er étage de la mairie) tous les jours, le matin de dix heures à une heure et de trois heures à six heures de l'après-midi (heure allemande).

Lille, le 25 mars 1916.

Le Gouverneur.

On savait que des jeunes gens — voire des enfants — et des hommes avaient été employés à proximité du front à des travaux militaires, malgré les promesses faites par l'autorité allemande. Les habitants avaient encore présente à la mémoire l'histoire des sacs à sable ; l'invitation ci-dessus eut peu de succès.

---

(1) Cela ne signifie pas qu'il y ait eu 300.000 ouvriers occupés d'une façon courante par les Allemands mais que 300.000 personnes, hommes, femmes ou enfants, ont travaillé, fût-ce quelques jours seulement, pour le compte de l'Allemagne.

Au moment où je relis cette note, janvier 1924, il se juge à Bruxelles un procès civil qui apporte une lumière singulière sur la question de l'emploi de la population civile, volontairement ou non, à des travaux interdits par la Convention de La Haye. Le tribunal devant lequel est venue la réclamation des déportés belges est prévu par le traité de Versailles. Il se compose d'un président neutre, suisse en la circonstance, d'un assesseur allemand et d'un assesseur belge.

Il résulte des témoignages apportés et non récusés qu'il existe 80.000 ouvriers belges et 250.000 ouvriers français qui comptent se servir de cette juridiction pour réclamer les salaires qui ne leur ont pas été versés par l'Allemagne.

L'on apprit bientôt par des indiscrétions que le Grand Quartier Général, désappointé de n'avoir pas réussi à recruter les ouvriers et les ouvrières qu'il désirait avoir à sa disposition, préméditait de faire enlever par la force cette partie de la population qui se refusait à partir de bonne volonté. J'en fus informé au cours du mois d'avril 1916 dans une réunion qui se tint à la préfecture du Nord. M. Dron, sénateur et maire de Tourcoing, avait appris d'un officier que l'administration allemande projetait d'enlever sous peu de jours toutes les filles et les femmes des trois villes : Lille, Roubaix, Tourcoing. Nous fûmes atterrés par cette nouvelle qui se répandit bientôt et jeta le consternation dans la plupart des familles.

Les informations les plus impressionnantes, et cependant vraisemblables. étant donné ce qu'on savait, se répandirent. Sera-ce pour être envoyées en Allemagne ou en Roumanie que les jeunes filles et les femmes doivent être enlevées (1) ou bien pour travailler en Belgique ou dans l'intérieur du territoire de la France occupée. Serait-ce pour servir de bonnes, de femmes de ménage ou de cuisinières dans les camps de prisonniers civils ? On avait vu des soldats allemands appartenant à la police militaire arrêtant des jeunes filles, des femmes appelées à circuler dans les rues pour aller au ravitaillement ; les emmenant ensuite au poste de police installé 104 rue Nationale dans une banque désaffectée. Ces femmes et ces filles avaient disparu ensuite sans qu'on sût ce qu'elles étaient devenues. Presque toujours un soldat allemand se présentait chez les parents de l'ouvrière enlevée, ou au domicile de ses maîtres, si c'était une domestique, donnant de vagues explications sur le départ de la jeune fille et demandant qu'on lui remît quelques effets de rechange pour les intéressées et, si possible, quelques provisions. Ces faits avaient jeté une telle terreur en ville que beaucoup de jeunes femmes n'osaient plus se risquer dans les rues et prenaient la fuite dès qu'elles apercevaient au loin un soldat allemand.

Il apparaissait si peu nécessaire que des femmes ayant une occupation honorable fussent employées par les Allemands, au moins en grand nombre, et les motifs invoqués pour leur départ de Lille, si peu exacts, que bientôt une rumeur prit naissance, qui affola encore davantage la population. Cette rumeur se fit jour par l'observation de ce qui se passait au vu et au su de tout le monde, de ce qui est le résultat de l'isolement d'hommes appelés à mourir du jour au lendemain et qui veulent user auparavant de toutes les jouissances. Elle prit rapide-

(1) Le bruit avait couru, en effet, que 3.000 femmes ou filles d'Anvers avaient été déportées en Hongrie, ainsi que des filles serbes. La *Gazette de Cologne* déclarait, il est vrai, que le fait n'était pas exact ; mais que valaient les affirmations de ce journal pour une population affolée qui avait constaté souvent que les dénégations étaient faites pour les neutres et pour le peuple allemand.

ment corps, pénétra dans les maisons, s'envola au loin, traversa le front, aiguisa le crayon des caricaturistes maîtres de l'opinion. Nous pûmes lire dans la *Gazette de Cologne*, n° 236, un commentaire amer du dessin d'Abel Faivre qui parut dans l'*Echo de Paris* du 1er août, sous le titre : « A Lille », commentaire qui nous faisait connaître ce dessin, et l'émotion soulevée (1).

Quelques jours plus tard, la proclamation suivante était affichée sur les murs :

L'attitude de l'Angleterre rend de plus en plus difficile le ravitaillement de la population. Pour atténuer la misère, l'autorité allemande a demandé récemment des volontaires pour aller travailler à la campagne. Cette offre n'a pas eu le succès attendu. En conséquence, des habitants seront évacués par ordre, et transportés à la campagne. Les évacués seront envoyés à l'intérieur du territoire occupé de la France, loin derrière le front, où ils seront occupés à l'agriculture et non à des travaux militaires. Par cette mesure, l'occasion leur sera donnée de mieux pourvoir à leur subsistance. En cas de nécessité, le ravitaillement pourra se faire par les dépôts allemands. Chaque évacué peut emporter avec lui trente kilos de bagages (ustensiles de ménage, vêtements, etc.), qu'on fera bien de préparer dès maintenant. J'ordonne donc : Personne ne peut, jusqu'à nouvel ordre, changer de domicile. Personne ne peut non plus s'absenter de son domicile légal déclaré, de neuf heures du soir à six heures du matin (heure allemande) pour autant qu'il ne soit en possession d'un permis en règle. Comme il s'agit d'une mesure irrévocable, il est de l'intérêt de la population même de rester calme et obéissante.

Lille,... avril 1916.
Le Général Commandant.

Les mesures indiquées sur cette affiche, dont le quantième du mois est resté en blanc, furent mises à exécution dès le surlendemain 22 avril veille de Pâques. En ce qui concerne Lille, la ville fut partagée en un certain nombre de secteurs, dix, si ma mémoire est exacte. Ce fut par le secteur de Fives que commencèrent les opérations surveillées par des officiers appartenant à un régiment venu tout exprès, aidé de la police allemande locale.

Ces officiers avaient reçu comme instruction de se montrer très fermes et de n'accorder la faculté de rester à Lille qu'aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux mères de famille, aux enfants de moins de 14 ans et aux personnes appartenant aux administrations publiques

(1) L'article de la *Gazette de Cologne* était conçu en ces termes : « Il s'agit aujourd'hui du dessin d'Abel Faivre qui a paru dans l'*Écho de Paris* du 1er août sous le titre : « à Lille » :

« La scène est sobre; une rue. Dans le lointain on aperçoit un lamentable convoi de gens évacués vers la campagne sous la menace des fusils. Cela a tout à fait l'aspect d'un troupeau qu'on mène à l'abattoir. Au premier plan se trouve un groupe : une jeune fille de 14 à 15 ans comme on en peut voir beaucoup d'autres dans le convoi et le lieutenant allemand qui, la taille sanglée, l'œil fripon et un sourire hypocrite sur les lèvres, conduit la jeune fille vers le lamentable convoi, et, lui étreignant le bras, se penche vers elle et lui murmure ces paroles équivoques : « Si vous ne voulez pas aimer l'Allemagne, c'est l'Allemagne qui vous aimera. »

jugées indispensables, ainsi qu'aux agents du Comité de ravitaillement qui avaient reçu à cet effet une carte spéciale.

Les deux premiers jours les Allemands s'attendaient sans doute à des protestations véhémentes et peut-être à quelque chose de plus grave ; car, en dehors du cordon de soldats postés pour isoler le quartier et empêcher la sortie de l'un quelconque de ses habitants, quelques mitrailleuses avaient été placées pour tenir en respect ceux qui auraient eu la velléité de se soustraire ou de s'indigner trop bruyamment. Le calme et la passivité de la population rendant cette menace inutile, les mitrailleuses disparurent les jours suivants.

Je me souviens, comme si l'événement s'était passé hier,de la façon dont procédèrent les officiers qui visitèrent le quartier d'Esquermes. Dans les maisons de petite apparence, c'était généralement un homme de la police qui pénétrait dans l'immeuble ; dans les autres, c'était un officier. Celui qui vint chez moi se dirigea de suite vers la feuille affichée dans le vestibule, s'enquit si j'étais bien la personne dont le nom figurait sur la feuille, s'informa de mon âge et de ce que je faisais. J'avais une carte que je montrai ; il s'éloigna en faisant le salut militaire. Dans les maisons voisines où il y avait des femmes et des jeunes filles, la visite fut plus longue. On désignait généralement une personne par famille, quelquefois deux. Elles avaient un temps relativement court pour prendre les objets qui avaient dû être préparés d'avance et elles étaient conduites vers un lieu de rassemblement. Quand toutes les maisons eurent reçu la visite, les personnes choisies furent emmenées sous escorte à la gare Saint-Sauveur, et le cordon de soldats disloqué.

Quelque habitué que je fusse à la passivité des populations du Nord, j'étais surpris de l'apparence de gaicté qui se lisait sur le visage des femmes, des filles et des garçons qui avaient été désignés et qui se rendaient au lieu de rassemblement. Il y eut bien quelques larmes furtives, mais tous ces gens s'efforçaient sinon d'être joyeux, du moins de paraître accepter allégrement leur sort. Il leur semblait que cela constituait comme une sorte d'offrande à l'égard de la patrie et qu'il fallait faire bonne figure, comme s'il s'agissait d'une mobilisation. La tristesse restait le lot de ceux qui ne partaient point. Quel serait le sort des évacués, comme on les appelait déjà, et quand aurait-on de leurs nouvelles ? Aussi quiconque avait l'avantage de connaître une personnalité susceptible d'approcher de près ou de loin le capitaine Himmel, chef de la police, ou le capitaine Dubois, son subordonné, s'empressait de faire les démarches nécessaires pour obtenir, avant le départ définitif, le retour à la maison du membre de la famille qui avait été désigné.

A la gare, nouveau triage ; puis de longues heures d'attente. Le

Comité de ravitaillement avait pris des dispositions pour distribuer des aliments aux partants. Les trains emmenant les évacués partaient chaque soir sans qu'on sût quelle direction ils prenaient. A ce moment la gaieté apparente du matin n'avait pas encore disparu. Bien des gens qui ont assisté au départ m'ont affirmé avoir entendu la *Marseillaise.* Tout ceci n'était pas sans étonner profondément les soldats.

Chaque jour, les mêmes formalités recommencèrent jusqu'à ce que toutes les maisons de Lille aient été visitées. Néanmoins, des ordres arrivèrent qui suspendirent la mesure, en sorte que les quartiers du Centre n'eurent pas à supporter la même humiliation.

Lorsque la population des trois villes frappées par la mesure se rendit compte qu'il n'y avait plus à craindre d'enlèvement, au moins pour le quart d'heure, il y eut une sorte de détente. Seuls restaient frappés d'inquiétude ceux qui avaient quelqu'un des leurs enlevé. Où se trouvaient-ils ? On savait bien par les soldats que les trains ayant servi à l'évacuation s'étaient dirigés du côté d'Hirson ou de Sedan ; mais on ignorait tout du sort de chacun où de chacune des évacués. Bientôt le bruit courut que les femmes et les filles avaient eu à subir un traitement ignominieux et qu'elles avaient été, en général, fort mal reçues par les habitants des villages où elles avaient été envoyées. Ces nouvelles, déformées, démenties par les uns, aggravées par les autres, avaient jeté la consternation, et impressionna l'administration elle-même au point que, malgré des affirmations contraires, aucune nouvelle évacuation ne fut entreprise (1).

Environ 16.000 personnes avaient été enlevées ; la plupart appartenaient au sexe féminin. Peu à peu, un certain nombre d'entre elles firent parvenir de leurs nouvelles par l'intermédiaire de soldats, mais les lettres arrivant ainsi ne contenaient que peu de détails. Dans ces lettres il y avait bien quelques allusions à certains faits, mais aucune précision. Par ailleurs, des ouvriers civils occupés dans la région où se trouvaient des évacués, revenant en permission, se montraient plus prolixes. On sut plus tard que presque toutes les femmes eurent à subir la visite médicale dont j'ai parlé et qu'on impose à certaines personnes de mœurs douteuses. On apprit également que l'administration allemande avait fait courir le bruit que les femmes et les filles évacuées de Lille, de Roubaix et de Tourcoing appartenaient à la catégorie des femmes indésirables, mais on ne sut l'entière vérité que bien plus tard, au moment du retour des évacuées.

Quoi qu'il en soit, quatre mois après leur départ, beaucoup d'évacués

(1) « L'administration allemande n'a aucun motif de cacher que beaucoup de milliers de Français des deux sexes ont été transportés des grandes villes dans la Flandre française. (!) Elle prévoit que, dans l'avenir, elle continuera d'opérer ainsi. » (*Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, juillet 1916.)

n'avaient pas encore pu avertir leurs amis ou leurs parents de Lille (1).

On apprit aussi assez rapidement que cette évacuation avait fait du bruit dans le monde, qu'elle avait été le sujet d'un livre jaune publié par le ministère français des Affaires étrangères, et qu'elle avait provoqué de nombreux articles dans la presse. J'ai la collection de la plupart de ceux qui paraissaient en Allemagne à cette époque. Les premiers faisant allusion à l'évacuation des femmes de Lille contestent le fait ; les suivants l'expliquent, les autres l'excusent. Voici celui qui a paru dans la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 16 septembre et qui a été reproduit plus ou moins fidèlement par la *Gazette des Ardennes* du 21 septembre et dans une forme plus lourde :

« Au cours des derniers jours du mois d'avril 1916, l'état-major allemand a transplanté à la campagne environ 20.000 habitants des villes du Nord de la France, Lille, Roubaix et Tourcoing.

« Il n'y a aucun doute que cette mesure a immédiatement alors été portée à la connaissance du gouvernement français. L'état-major général, peu de temps après avoir pris cette mesure, avait déjà eu l'occasion de se mettre en rapport avec les représentants des gouvernements neutres, au sujet de cette question.

---

(1) Voici ce qu'on lit dans la *Gazette des Ardennes* du 6 août 1916 :

La Gazette régionale

Burelles (Aisne).

« Monsieur le Commandant,

« Par intermédiaire des évacués de Lille stationnés à Burelles, je viens vous demander l'autorisation à ce que les personnes dont les noms suivent puissent être insérées dans la *Gazette des Ardennes* afin de rassurer les parents et amis.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Commandant, mes sincères salutations et remerciements.

« Votre respectueux, B. J. »

Les évacués de Lille dont les noms suivent sont en bonne santé à Burelles (Aisne) :

MASSE Alice, BLANQUART Charlotte, COLLENS Blanche, LEGRAND Lucienne, VANDENOLLE Suzanne, LERMINET Adèle, CAVENAILLE Maria, CAVENAILLE André, BRUERS Maria, DELAMOTTE Germaine, BLOMME Lucienne, DUMANTÉ Raymonde, DUMONTÉ Marie-Louise, HALLOY Eugénie, HALLOY Mathilde, DUCATILLON frère, mère, Georges et Yvonne, FRAPPEZ Amand, THERAIN Oscar, DEFRANCE Pierre, BERNARD Jules.

Les évacués de Lille envoyés à Berlise (Aisne), dont les noms suivent, sont tous en bonne santé :

DUCVIN Léon, DUPUYS Hélène, DUCOIN Suzanne, DEVREESE Lucienne, DUTERDOIR Marguerite.

Les évacués de la Ville-au-Bois-lès-Pontavert dont les noms suivent sont en bonne santé à Montcornet (Aisne) :

LEROY Alexandre, son épouse, son fils et sa belle-mère, HOTTION Auguste, son épouse et ses deux enfants, BEAUBOUCHER Marcel et son épouse, BEAUBOUCHER Charles et son épouse.

M. BEAUBOUCHER, instituteur de la Ville-aux-Bois, exerce actuellement à Lislet.

Les évacués de Chevregny, dont les noms suivent, font part à leurs parents et amis qu'ils sont tous en bonne santé à Montloué, près Montcornet :

M. LOUVRY Georges, LOUBRY MAQUIN, sa femme et leur fils Lucien.

Les évacués du Nord dont les noms suivent sont heureux de faire savoir à leurs parents et amis qu'ils sont en bonne santé à Villers-sur-le-Mont (Ardennes) :

Tourcoing. — BEUQUE Xavier et sa sœur, DALEUX Germaine, LEVEUGLE Elisa, FLIPO Fernande, BINNEVETHS Elisa, DAELS Augusta, VANCUES Marie, BARRAT Blanche, VANDENBERGHE Germaine, DUFOREST Germaine, PLANCHANT Albertine, FLORIN Marceline.

Wattrelos. — DERYCKE Cyrille, DESMES Aloys, TANGHE Léon, Rémi et Léon VANDERSTRAETEN, PAUCHANT Etienne, MAES Omer, SALEMBIER Albert, DELCAMBRE Pierre, Léon, Auguste, DUGUSLAEGER Adolphe, Jules et Florimond LEMAN, LANNEAU père et fils, DEVEYLDER Pierre, VERSCHEUREN Pierre, JACOB Albert.

Croix. — NOCLAIN Albert, VANDENBULCKE Joseph.

Roubaix. — HÉLINCK Adolphe.

« La *Gazette des Ardennes* s'était en outre chargée, dès le commencement du mois de juin de faire passer des nouvelles des personnes transplantées aux parents de ceux-ci. Malgré cela, le gouvernement français n'avait pas exprimé son point de vue relativement à cette question et ce n'est que fin juillet, donc après un trimestre, qu'il l'a exploité en la transformant en une campagne d'excitation qui s'est étendue sur le monde entier.

« Au point de vue réel, cette affaire s'est passée de la façon suivante :

« Dans les villes populeuses du territoire industriel du nord de la France, Lille, Roubaix et Tourcoing, l'alimentation des habitants rencontra des difficultés toujours croissantes, malgré la prévoyance, digne de reconnaissance, du Comité de secours hispano-américain. A la suite de la pénurie causée par le blocus anglais, violant le droit international, les vivres venant de l'Allemagne et destinés aux habitants de la France occupée devinrent insuffisants. De plus, on ne pouvait prévoir, en raison de la menace répétée de la part de l'Angleterre d'une aggravation du blocus, si et pour combien de temps les arrivages américains auraient été permis. Si l'état-major général voulait donc assurer, dans les cas urgents, l'alimentation des villes du Nord de la France, il devait avoir recours à des mesures efficaces. En raison de la circonstance qu'une grande partie de la population des villes restait inactive par le blocus anglais, tandis que, d'autre part, la main-d'œuvre faisait défaut parmi la population moins dense des territoires ruraux, la seule mesure efficace consistait, bien entendu, dans la transplantation à la campagne d'une partie de la population des villes.

« La demande à la population de collaborer, volontairement et contre salaire, à la culture des terres et à la rentrée de la récolte, n'eut aucun résultat. Il ne restait donc que la voie de la contrainte pour y amener la population ouvrière des villes. Les commandants de place des trois villes du nord de la France annoncèrent donc la transplantation imminente par une proclamation qui fut, en outre, communiquée et expliquée aux mairies intéressées. Cette proclamation donna raison de la mesure et insistait sur ce point que les transplantés seraient envoyés à l'intérieur des provinces occupées de la France, y seraient occupés, contre salaire, loin derrière le front, aux travaux de l'agriculture et non pas à des travaux militaires, et on leur garantissait un ravitaillement très large. On permettait à chaque transplanté d'emporter 30 kilogrammes de bagages et la population fut invitée à préparer immédiatement ceux-ci.

« L'examen des hommes à transplanter devait commencer sans délai, après qu'on avait déjà perdu un temps irréparable par le refus d'engagements volontaires.

« La transplantation était une mesure militaire, un acte connexe à la guerre, impossible à retarder, car elle avait pour objet l'exécution de travaux indispensables à la mise en sécurité de la récolte. La température réellement favorable du mois d'avril exigeait des travaux immédiats pour la culture du printemps.

« C'était un motif décisif pour le choix de l'époque des enrôlements qui, du reste, n'a pas commencé, comme il a été affirmé dans la presse ennemie et neutre, à 3 heures mais à 5 heures du matin, après qu'on eut imposé à la population de ne pas quitter le domicile avant 6 heures du matin.

« On rassembla entre temps un groupe considérable de gens qui furent nourris aux lieux de réunion par les nombreuses cuisines de campagne amenées à cet effet sur place. Les officiers chargés de l'examen éliminèrent ensuite et renvoyèrent chez eux, en se basant sur les apparences et des réclamations introduites, les impropres et les incapables, en tenant compte autant que possible de leur condition personnelle et de famille. Les communes étaient représentées, dans cette inspection, par des commissaires spéciaux ou par des déléguées de la Croix-Rouge. Le transport de jeunes filles s'est borné généralement aux cas où celles-ci étaient habituées et à même de se tirer seules d'affaires et de gagner seules leur pain. On a également eu égard, autant que possible, à l'entretien des vieillards.

« Les transplantés, pour autant qu'il s'agissait de familles, de femmes et d'enfants, ont été logés chez la population rurale, d'accord avec les mairies des lieux de colonisation et sous leur responsabilité. Les hommes non mariés ont été réunis en colonies ouvrières.

« Quoique, lors de la combinaison des transports, un pourcentage considérable des primitivement appelés eut été congédié, on a ordonné et exécuté d'après l'exécution de la transplantation, un contrôle spécial supplémentaire, pour l'examen de ceux qui s'étaient glissés parmi les transplantés ou des obstinés qui se sont résignés plus tard, pour des raisons diverses. A la suite de ce contrôle, 1993 transplantés ont été renvoyés.

« Le résultat d'une exploitation intensive des terres et de l'augmentation du produit de la récolte est déjà acquis.

« La plupart des gens déplacés ne sont pas, d'après leurs propres déclarations, mécontents de leur situation, d'autant plus que leur accueil chez la population rurale est partout amical, leur nourriture bonne et leur salaire suffisant.

« Il a été remédié aux plaintes au sujet de rapports insuffisants des transplantés avec leurs parents, par l'introduction d'un échange de nouvelles par formulaires. Un grand nombre de transplantés se sont

déclarés prêts à rester dans leur nouveau séjour, après la rentrée de la récolte et après le nouvel ensemencement.

« Au point de vue international, les mesures prises dans le territoire occupé par l'administration militaire semblent pleinement justifiées par les stipulations de l'article 43 du règlement concernant la guerre sur terre.

« Cet article dit :

« Après que le pouvoir législatif aura passé effectivement aux mains « des occupantsc, eux-ci auront à prendre toutes les précautions dépen- « dant d'eux pour rétablir et maintenir, autant que possible, la vie « publique et notamment, pour autant qu'il n'existe pas d'obstacles « forcés, en respectant les lois du pays ».

« La prévoyance d'une alimentation certaine de la population contribue sans aucun doute au maintien de l'ordre public et de la vie publique. Ceci ne pouvait être atteint, selon les circonstances, que par les produits de l'agriculture du territoire occupé. Si cette production était mise en péril, si, notamment, la main-d'œuvre nécessaire pour l'exploitation agricole venait à manquer, il devait être remédié à ce danger par tous les moyens dont on disposait. Pour juger la question de savoir quelles mesures il y avait lieu de prendre dans un pareil cas, la législation du pays est décisive, en première ligne, d'après l'article invoqué ; si celle-ci est insuffisante, le pouvoir occupant a le droit dans une situation critique et conformément au paragraphe final de cet article, à intervenir efficacement de son côté en prenant quelques mesures de précaution. Dans le cas actuel, la disparition du péril n'était possible qu'en appelant une partie de la population, dans son propre intérêt, à collaborer aux travaux par la contrainte. Il résulte, à suffisance des faits, qu'il s'est agi ici effectivement d'une situation périlleuse et que les mesures prises par les autorités militaires pour atteindre le but, étaient imposées et efficaces.

« Si le gouvernement français n'a produit ses plaintes, vis-à-vis de l'administration de l'armée, qu'après l'expiration du trimestre, cela prouve à toute évidence qu'il ne s'agissait pas pour lui de remédier aux apparentes souffrances de la population du nord de la France, mais de provoquer des sentiments hostiles à l'Allemagne chez son propre peuple et chez les peuples neutres, et qu'il s'est réservé ce moyen pour une époque à laquelle il croyait avoir besoin de moyens d'excitation.

« Cette époque devait tomber fin du mois de juillet. Les résultats extrêmement minimes de l'offensive de la Somme, annoncée avec un apparat extraordinaire et un tapage infernal, la perspective d'une troisième campagne d'hiver et la réouverture imminente de la

Chambre française, finalement, le désir de mobiliser d'autres peuples neutres contre les puissances centrales, voilà visiblement les motifs qui ont décidé nos ennemis à soulever de nouveau l'indignation déjà refroidie depuis un trimestre. Un exposé véridique des faits réels n'aurait pu atteindre ce but. Par conséquent la propagande ennemie se vit obligée de recourir à des moyens autant réprouvables que familiers pour donner un coup fatal à l'exposé des faits, par des inventions sensationnelles.

« L'affirmation que les transplantés avaient été transportés non pas en France, mais en Allemagne, servait particulièrement à ce but ; ainsi que l'affirmation qu'ils sont obligés de travailler dans les tranchées et pour la production de munitions.

« L'affirmation exprimée dans une lettre du 26 août, du professeur Bossi à Gênes, adressée à la rédaction du *Popolo d'Italia*, que les femmes de Lille ont été transportées à la campagne dans un but de trafic immoral avec les soldats allemands est bien un comble !

« Toutes ces affirmations se caractérisent par leur tissu de mensonges, dont le seul but est de souiller de nouveau le nom allemand et la réputation de l'armée allemande ; de relever les sentiments guerriers, déjà las dans les pays d'entente et d'exciter les neutres contre les Allemands. »

Le souci de mettre devant les yeux du lecteur la thèse de l'administration allemande m'a seul conduit à reproduire cet article indigeste. Mais il y a lieu à remarques. La *Norddeutsche All gemeine Zeitung* soutient d'abord que le gouvernement français n'a pensé à s'émouvoir de l'évacuation des femmes de Lille qu'en juillet, c'est-à-dire trois mois après l'événement; donc cette mesure ne lui apparut point aussi anormale qu'il le prétend. La simple réflexion permet de supposer que le gouvernement français n'a eu des renseignements positifs, lui permettant d'affirmer certaines choses, qu'après une enquête rendue évidemment difficile par la guerre.

La deuxième affirmation du journal consiste à prétendre que l'alimentation de Lille, de Roubaix et de Tourcoing devenait de plus en plus difficile malgré la vigilance du comité hispano-américain et à cause du blocus de l'Allemagne par l'Angleterre. Il ajoute que les vivres venant d'Allemagne et destinés aux habitants de la France occupée devenaient insuffisants. Le comité hispano-américain ne donnait pas des aliments en quantités fixées d'avance, mais selon le nombre des habitants et sous forme de rations. Ne serait-il resté qu'un habitant à Lille que celui-ci n'aurait pas reçu du comité une ration plus forte que lorsque la ville avait son contingent de population. L'Allemagne n'avait à fournir et n'a fourni, en vertu d'une convention, qu'une fraction très faible des céréales qui entraient dans la composition du pain.

En raison des circonstances, les évacuées faisaient partie de la population inactive des villes, dit l'article. En fait, presque toutes les évacuées étaient des domestiques occupées et nourries par des patrons, ou des enfants vivant avec leurs parents. Je n'ai jamais entendu dire que parmi les désœuvrés, hommes ou femmes, qui avaient des rapports avec les Allemands, il en ait qui aient été envoyés dans les Ardennes.

« Les personnes rassemblées furent nourries sur les lieux par de nombreuses cuisines de campagne amenées sur place. » C'est exact, mais sur l'initiative et par les soins du comité de ravitaillement, sans que les Allemands soient intervenus autrement qu'en donnant l'autorisation au comité de ravitailler sur place les évacués.

« Les hommes non mariés ont été réunis en colonies ouvrières. » Il eût été plus exact de dire : « Les hommes non accompagnés de leur femme»; car, à l'époque de l'enlèvement, il fut rarement tenu compte de la situation de la famille. D'ailleurs, au moment du départ, il est fréquent que le mari ait été envoyé dans une localité et la femme ou la fille dans une autre.

Il est tout à fait inexact de dire que l'accueil fait aux évacués par la population rurale a été amical. Par suite des bruits répandus intentionnellement, ou maladroitement, par l'autorité allemande, qu'il s'agissait de la partie la moins recommandable de la population des villes, l'accueil a été ordinairement hostile. Plus tard, cette hostilité a disparu, il est vrai, pour faire place à un sentiment plus naturel et plus conforme à ce qu'on pouvait attendre de gens faisant partie de la même patrie.

L'affirmation exprimée par le Dr Bossi dans le *Popolo d'Italia*, que les femmes de Lille ont été transportées à la campagne dans un but de trafic immoral avec les soldats allemands, est née précisément de la réputation que l'administration allemande a cherché à répandre à propos de ces femmes; mais surtout à propos de la visite médicale que ces femmes et ces filles ont eu à subir dans des conditions telles que, vis-à-vis des paysans et des cultivateurs qui en étaient les témoins, il ne pouvait s'agir que de femmes de mœurs légères.

CHAPITRE X

Conditions du travail des ouvriers civils

Ce ne fut guère qu'à la fin de 1916 et au commencement de 1917 que les Allemands commencèrent à recruter sérieusement de la main-d'œuvre pour effectuer les travaux auxquels étaient auparavant employés les hommes susceptibles de combler les vides de l'armée combattante. Jusqu'alors ils s'étaient contentés de recruter du personnel pour l'agriculture et pour l'exploitation de quelques branches de production et de quelques établissements travaillant pour les besoins de l'armée. Néanmoins, à cette époque déjà, ils reconnaissaient que les ressources en main-d'œuvre étaient épuisées en Allemagne (1).

Mais dès que le haut commandement eut arrêté qu'il y avait lieu d'utiliser, au profit de l'Allemagne, la main-d'œuvre disponible des régions envahies, il mit à la réalisation de ce projet la ténacité qu'il avait employée en toutes choses, tout en faisant usage de moyens peu conciliables avec le droit des gens. La consigne générale des administrations allemandes fut double : manœuvrer d'abord de manière à gêner le plus possible les initiatives individuelles et celles des communes en vue de venir en aide aux gens que la guerre avait privés de travail ; d'autre part, avoir connaissance du nom des chômeurs, de la profession que chacun avait coutume d'exercer et de leur adresse.

C'est dans ce milieu que les commandants d'étapes furent amenés à faire un appel aux volontaires pour trouver les ouvriers que l'état-major jugeait indispensable d'avoir. Comme il fallait s'y attendre,

(1) Extrait du procès-verbal de la séance du 12 octobre 1916 de la Commission principale du Reichstag ;... « Il (le député du parti social démocrate) en vint à l'évacuation partielle de la population du nord de la France et demanda que, s'il n'était pas possible d'éviter ces mesures, il soit bien entendu qu'elles seraient appliquées avec tous les égards nécessaires. Le Dr Helfferich, secrétaire d'Etat, rappela que, pour des raisons connues, la question main-d'œuvre était l'un des problèmes les plus importants de l'heure présente. Etant donné que cette main-d'œuvre ne saurait plus être fournie par l'Allemagne, on ne pouvait renoncer à celle qui existait dans les territoires occupés. Il va de soi qu'en ce qui concerne les prisonniers de guerre et les ouvriers civils, il faut tenir compte du droit des gens ; toutefois, il est intolérable de supporter une résistance passive. Le Dr Krieger, directeur, explique ensuite que l'évacuation des habitants de Lille pour être employés à des travaux agricoles a eu lieu en complet accord avec le Code du temps de guerre en pays occupé. Il est indispensable de mettre en valeur le sol des territoires occupés et d'en utiliser pleinement les produits. Nous ne sommes pas en situation de le faire nous-mêmes et ce serait une perte pour nous. La municipalité s'étant montrée incapable de promouvoir les bonnes volontés en ce qui concerne cette main-d'œuvre, force a été au commandement militaire de s'en occuper. Que certaines erreurs n'aient pu être évitées, c'est possible, dans tous les cas, nous avions certainement le droit de prendre ces mesures. »

étant donné la résistance passive offerte par la population, cet appel n'eut pas grand succès. C'est alors que le Grand Quartier Général songea aux mesures de force dont le chapitre précédent vient de donner un exemple. Toutefois ce qui étonnait un peu les témoins de ces recrutements forcés, c'était le souci de l'opinion des neutres et le soin que prenait l'envahisseur à se donner des raisons de bon droit, alors qu'il était évident, aux yeux de tous, qu'au cours de cette guerre, où la vie et l'avenir de tant de peuples étaient en jeu, l'Allemagne se trouvait entraînée à ne compter que sur la force.

On a vu précédemment comment se faisaient les convocations aux chômeurs, comment la moindre inobservation aux multiples ordonnances émanant de la puissance occupante, comment le fait de ne pouvoir présenter une carte d'identité et une carte de travail, celui d'omettre de se faire inscrire sur la liste des gens âgés de 14 à 65 ans ou de manquer aux revues d'appel, pouvaient entraîner un enrôlement forcé dans les équipes de travailleurs.

Il y avait dans chaque localité un peu importante un ou plusieurs locaux où l'administration allemande réunissait les ouvriers ainsi recrutés, et d'où ces ouvriers partaient, quand le nombre en était suffisant, pour des destinations toujours inconnues. Ils y étaient ensuite remplacés par d'autres ouvriers réunis d'après les mêmes méthodes. Chacun d'eux était inscrit à une compagnie ou à un bataillon ayant un point d'attache, portant un numéro. La réunion de plusieurs compagnies, de plusieurs bataillons, sur un point quelconque du territoire : caserne, usine abandonnée, campement, constituait un *commando* de travailleurs dont la discipline était calquée sur celle d'un régiment de véritables soldats.

La première chose que firent les autorités allemandes, en dehors de l'appel aux volontaires, fut de pousser les personnes qu'elles convoquaient à signer un engagement de travailler ; engagement qui pouvait être sans indication de durée, mais qui était limité souvent à quatre mois. Déjà, sur les convocations qui étaient présentées, il y avait une invitation à passer à l'office d'embauchage si l'on voulait éviter certaines rigueurs, non toujours exprimées, mais très nettement sous-entendues.

Il faut reconnaître que ces invitations n'avaient pas grand succès. Au lieu de rassemblement elles se faisaient plus pressantes ; les promesses pour ceux qui accepteraient de signer un engagement, plus alléchantes, les menaces pour ceux qui refuseraient, plus précises et plus nettes. Quiconque signe est assuré d'être occupé à proximité du lieu de recrutement ou d'avoir fréquemment des permissions et un salaire convenable ; les autres seront contraints de travailler à un salaire très réduit, de n'avoir jamais de congés et d'être emmenés au loin.

Arrivées au camp, ou au lieu de cantonnement, les recrues civiles étaient soumises à des tentatives de pression un peu plus énergiques pour les amener à signer un engagement. Généralement quelques réquisitionnés cédaient ; les autres non. Tout cela dépendait de l'ambiance et de l'influence morale que pouvaient exercer quelques caractères un peu mieux trempés. Mais si, au refus de signer un engagement s'ajoutait celui de travailler, alors les mauvais traitements s'appliquaient avec une rigueur dont je donnerai quelques exemples dans la suite, mais qui n'avait pour limite que le plus ou moins d'humanité des soldats chargés de la surveillance et de la direction du camp ou du commando (1).

Tout le monde sait que l'exercice de la guerre a pour résultat de dégager du lot confus des choses que nous tenons des générations antérieures un peu de la sauvagerie ancestrale. Il y a aussi une théorie, qui n'est peut-être qu'une forme moderne de cet héritage, théorie cultivée d'une manière spéciale au sein du Grand Etat-Major allemand, en vertu de laquelle les guerres les plus cruelles sont les plus humaines, parce que plus courtes. Mais à l'époque où nous vivons il apparaît bien que c'est un honneur pour l'humanité que des conventions établissent des mesures de protection à l'égard des populations ne prenant pas part aux opérations militaires. D'autre part, il ne semble pas que l'histoire ait confirmé la théorie bienfaisante des guerres cruelles. Les Allemands n'ont-ils pas conservé, si l'on en croit ce qui s'est écrit, un triste souvenir de la guerre de Trente ans et des cruautés qui l'ont accompagnée ? Ne se sont-ils point servi eux-mêmes de la marche des armées de Turenne dans le Palatinat pour dégager et entretenir dans la suite un certain désir de vengeance contre les voisins de l'ouest ? En réalité il est apparu nettement aux habitants des territoires envahis que la théorie si brillamment exposée par le général de Bernardi et mise en pratique par l'Allemagne au cours de la dernière guerre n'est qu'une tentative de mettre d'accord les idées humanitaires développées dans les Conventions internationales et le besoin de donner à la force toute son ampleur. L'état major allemand avait, ce qui était son droit, la volonté absolue de vaincre ; toutefois, contrairement à ses prévisions et la guerre se prolongeant, les alliés voyaient leurs armées devenir de plus en plus fortes, grâce à l'entrée en guerre de l'Italie d'abord, des Etats-Unis ensuite. Par contre l'armée austro-allemande s'affaiblissait, malgré l'appoint fourni par la Turquie et la Bulgarie. Il fallait remplacer par

(1) Entre autres supplices, ceux qui refusaient de travailler à des occupations contraires au droit des gens étaient maintenus des journées entières sans manger ; par tous les temps, soleil ou pluie, tête nue et immobiles. Parfois ils étaient placés dans des réduits sans pouvoir bouger ou dans des caves à moitié remplies d'eau, ou roués de coups. Parfois, menacés d'être fusillés.

des civils les Allemands susceptibles de porter les armes, et faire exécuter par eux des travaux qui auraient immobilisé et rendu impropres au combat un nombre considérable d'hommes.

Or plusieurs de ces travaux étaient interdits par les Conventions auxquelles il est fait allusion plus haut.

Si j'ai fait la digression qui précède, laquelle s'écarte un peu de la nature objective de cette étude, ce n'est point pour critiquer spécialement l'Allemagne. Peut-être que d'autres nations auraient agi de même ! C'est d'ailleurs ce qu'au cours de la guerre les journaux allemands rappelaient quelquefois (1). Il était cependant utile que ceci fût mis en lumière, ne serait-ce que pour montrer que la portée morale du travail n'échappait point aux habitants restés en territoire envahi et qu'elle donnait aux ouvriers occupés contrairement aux dispositions de la Convention de La Haye, la sensation qu'ils étaient victimes d'un conflit sans merci. Bien que travaillant contre leurs compatriotes et contre leur propre intérêt, ils avaient le sentiment qu'ils souffraient pour une patrie. C'est ce qui explique sans doute qu'à l'heure actuelle beaucoup de « prisonniers civils », sans analyser le sentiment qu'ils éprouvent, ne regrettent point d'avoir souffert en travaillant sous la contrainte de l'ennemi. C'est ce même sentiment, bien que non exprimé, que j'ai retrouvé chez beaucoup de femmes et de jeunes filles qui ont fait partie de l'évacuation de Lille, quelque humiliation et quelque dureté qu'elles aient subies.

Quoi qu'il en soit de ces travaux, il fallait aussi des bras pour des travaux moins dangereux. En conséquence, il y eut deux catégories de travailleurs civils : ceux qui devaient exécuter des travaux contraires à la convention de La Haye, et pour qui la théorie de la guerre sauvage était faite, et les ouvriers occupés conformément au droit international. Aux derniers les fatigues les plus réduites, les conditions de travail les moins accablantes ; ce fut souvent des volontaires. Quant aux autres, ils furent pris parmi les indisciplinés et parmi ceux qui n'acceptèrent le travail que contraints et forcés. Ce furent les « brassards rouges ».

C'est cette dénomination qui fut appliquée dans la région de Lille aux ouvriers ayant refusé de signer un contrat de travail. Ils portaient en effet un brassard sur lequel se trouvaient toutes les indications concernant le bataillon, la compagnie auxquels ils appartenaient, ainsi qu'un numéro. Ce brassard leur était vendu d'ailleurs un demi

(1) « Les Français pourraient s'estimer heureux que ce soit nous et non les Anglais qui occupions le nord de la France. Peut-être se souviendront-ils des moyens employés jadis par les Anglais contre la population civile du pays des Boers. » (*Gazette de Cologne* du 25 août 1916. Edition pour le front.)

mark. Dans l'Aisne et plus au sud et à l'est on appelait ces ouvriers des prisonniers civils. Quant aux Allemands, ils les désignaient sous le nom de *Zwangsarbeiter* dérivé du mot *Zwangsarbeit* qui répond à notre expression de « travaux forcés ». Le *Zwangsarbeiter* qui refusait de signer, sans refuser de faire les travaux qui lui étaient commandés, pouvait encore venir de temps à autre en permission (1).

Au surplus, c'est grâce à ces « brassards rouges » que l'on a connu, même durant la guerre, la nature des travaux exécutés par les prisonniers civils.

Ceci dit, quelles étaient les conditions proprement dites du travail ? Pour cela nous diviserons les ouvriers des régions envahies en quatre groupes : ceux qui furent occupés par les municipalités comme ouvriers communaux, soit régulièrement, soit en extra ; les ouvriers occupés par les Allemands dans les usines pour les démolir ou y travailler ; les ouvriers employés à la culture. Enfin les « brassards rouges » dits aussi « prisonniers civils ».

Il n'y a aucune remarque particulière à faire à propos des ouvriers municipaux. Beaucoup remplaçaient des ouvriers qui étaient partis au moment de la mobilisation. Ils étaient généralement d'un certain âge ou très jeunes et n'avaient d'autre souci que celui d'échapper aux réquisitions des commandatures, sans pouvoir y réussir toujours. J'ai parlé assez des ouvriers civils occupés dans les usines en activité ou en démolition pour y revenir. Restent les ouvriers réquisitionnés pour certains travaux des champs et pour les travaux forcés.

Il ne semble pas que les conditions du travail des premiers aient été particulièrement mauvaises ; dans tous les cas, aussi mauvaises que celles dans lesquelles ont vécu les ouvriers occupés à proximité du front. Il y avait moins de danger puisqu'ils étaient hors de la zone des combats ; de plus, ils pouvaient frayer plus ou moins avec des compatriotes, la population civile n'ayant pas été évacuée. Néanmoins, il s'agissait surtout de femmes, et les conditions n'ont pas été à ce point brillantes que l'expérience tentée par les Allemands, en 1916, ait pu être renouvelée. En effet, il faut se souvenir des circonstances qui ont accompagné l'évacuation des femmes de Lille ; des motifs, dont l'un au moins était insuffisant, qui furent donnés par le Grand Quartier Général pour la justifier : nécessité de mettre en valeur des terrains laissés en friche par le départ des habitants ; amélioration du ravitaillement dans les villes. Il faut aussi se souvenir des conditions dans lesquelles s'est faite cette évacuation, de la visite médicale imposée sans

(1) A propos de l'expression *Zwangsarbeiter*, on la trouve employée par les Allemands dans divers documents et notamment dans les bulletins de permission. Annexe n° 18, page 120).

aucune raison plausible que celle d'accréditer l'opinion qu'il s'agissait de femmes aux mœurs douteuses.

J'ai déjà fait allusion au reproche qui a été infligé à l'armée allemande. Ce reproche ne s'est pas justifié dans la suite, mais on comprend qu'il ait pris corps un moment par suite de l'attitude de certains soldats et surtout de certains officiers. A La Capelle, le lieutenant en premier, Bleyhoeffer, s'adressant aux filles et aux femmes qu'on envoyait dans son district, termina sa harangue par ces paroles : « Et maintenant, allez ! Et n'oubliez pas que toutes, tant que vous êtes, vous êtes des femmes pour nos officiers et nos soldats. »

Il est juste d'ajouter que dans d'autres districts des chefs de commandature se sont montrés plus compatissants pour la misère humaine. Mais c'était l'exception.

Au surplus, l'émotion provoquée par la visite des femmes et des filles enlevées à Lille et à Roubaix ne s'est pas cantonnée en France ni chez les neutres ; elle s'est aussi répandue en Allemagne. La *Gazette des Ardennes* du 26 octobre 1916 qui s'alimentait dans la presse allemande écrivait ceci : « On a fait grand tapage autour de la visite sanitaire dont les femmes ont été l'objet à l'arrivée. Je crois — l'auteur n'affirme pas — qu'il faut en rabattre et surtout comprendre que, dans ce troupeau, non trié au départ, il y avait des brebis galeuses, et qu'une visite faite avec toute la décence dont les médecins sont coutumiers dans tous les pays du monde, pouvait seule permettre d'écarter et de soigner les malades. Dans tous les cas, on m'a cité qu'une jeune fille de Lille, dont le médecin avait constaté l'état de santé et de vertu intacts, fut l'objet des plus grands égards de la part de ce praticien. »

Il était utile de citer ce passage pour plusieurs raisons. Tout d'abord il est inexact de dire que les visites se sont faites avec toute la décence voulue. On a visité les mères devant les filles et les filles devant les mères. Dans plusieurs endroits il y avait des soldats dans la salle.

C'est à tort d'autre part que l'administration allemande vient affirmer qu'elle n'a point porté atteinte à la réputation des évacuées, alors que la *Gazette des Ardennes* parle *d'une* jeune fille dont l'état de santé et la vertu étaient intacts, sur 1.000 (1).

On a recueilli de nombreuses relations au sujet des conditions du travail des femmes et des filles évacuées de Lille au printemps 1916. Mgr Charost, alors évêque de Lille, a reçu, au retour des évacuées, des confidences précieuses. J'ai eu, moi-même, quelques témoignages.

(1) Ces visites n'ont pas toujours été faites par des médecins dans la solitude du cabinet, mais en présence de soldats, en présence d'autres évacuées. Elles ont été faites aussi par des diaconesses dont plusieurs ont paru manquer de scrupules et de tenue. « Faites votre toilette et changez de chemise. » Telle était la consigne. Beaucoup de jeunes filles ont imploré à genoux, sans succès, l'avantage d'échapper à cette visite.

Tous ces récits se ressemblent et se contrôlent mutuellement. On peut affirmer qu'à de très rares exceptions, il suffit d'en lire un pour avoir une idée précise de l'ensemble.

J'ai dit que ces femmes et ces filles, ainsi d'ailleurs que les jeunes gens évacués par la même occasion, avaient été envoyés dans l'Aisne, les Ardennes et dispersés dans les villages agricoles de ces deux départements. Voici l'histoire de l'un de ces groupes telle qu'elle a été publiée dans un livre paru hier et écrit par un auteur que je connais personnellement et qui a contrôlé avec soin ce qu'il raconte.

Un des trains emmenant les évacuées quitta Lille le 26 avril 1916, et douze heures plus tard arriva à Ligny sur la ligne de Vervins à Laon. Les évacuées destinées à la région descendirent et furent rassemblées dans un pré voisin. Encadrées par des soldats, elles furent conduites à Voharies, village peu éloigné où on les logea dans une maison inhabitée depuis le début de la guerre. Cette maison étant par trop humide, on les conduisit dans un moulin où elles furent enfermées jusqu'au lendemain sans pouvoir sortir autrement qu'accompagnées par un soldat.

Le lendemain, douze d'entre elles furent conduites à Montigny, à deux kilomètres de Marle. Les habitants les accueillirent par des cris montrant que leur réputation était faite et personne ne s'occupa d'elles que pour les regarder. La municipalité finit cependant par leur donner un abri dans une maison abandonnée dépourvue de tout meuble et de tout ustensile. Le groupe comprenait une ouvrière brodeuse, une couturière, quatre confectionneuses pour dames, une lingère, une bonne, une de profession indécise, et la dernière qui n'en exerçait aucune.

Comme régime disciplinaire, obligation de saluer tous les gradés allemands ; défense absolue de franchir le seuil de leur porte passé huit heures du soir ; et, sous aucun prétexte que ce soit, de quitter la localité sans un laisser-passer qu'il fallait aller chercher à Marle.

Levées de fort bonne heure, elles devaient répondre à un appel, puis elles étaient conduites au travail plus ou moins loin, dans des hameaux voisins. Pour s'y rendre, il leur fallait accomplir, chaussées de lourds sabots, des marches d'une heure, quelquefois davantage. Ramenées à Montigny pour le repas de midi, elles étaient reconduites à l'ouvrage après un second appel et restaient dans les champs jusqu'à la nuit.

Elles étaient affectées à tous les travaux ; allaient ramasser du bois, plantaient des pommes de terre, sarclaient, chargeaient et déchargeaient des fagots, du fourrage, du fumier, nettoyaient et aménageaient les aires et les granges, arrachaient les mauvaises herbes dans les champs de blé. Mais leurs travaux les plus pénibles étaient ceux qui se ratta-

chent au battage des grains et surtout au pressage mécanique des fourrages. Elles devaient y déployer beaucoup d'activité et de force au milieu des poussières qui se dégagent. Les paysans eux-mêmes, gens peu sensibles, témoignaient de leur étonnement. Ils déclaraient n'avoir jamais vu employer des femmes à de pareils travaux déjà lourds pour des hommes robustes.

Entre temps, les captives balayaient et aménageaient les routes, lorsque le passage d'un haut personnage allemand était annoncé dans le pays.

Les malheureuses n'avaient aucun répit. Astreintes au travail, même le dimanche, elles avaient à peine le temps d'assister à un office religieux. Le travail journalier et extérieur s'effectuait par tous les temps.

Le groupe de Montigny était sous la surveillance de soldats dont plusieurs étaient de véritables brutes, entre autres un nommé Bruno qui frappa plusieurs fois les femmes qu'il était chargé de surveiller. Un autre surveillant donna un jour des coups de bâton à une ouvrière du groupe, qui avait remis des pommes et un morceau de pain à des prisonniers russes occupés non loin de là et affamés (1).

A côté de Bruno il y avait d'autres soldats aussi peu recommandables par les mœurs et par la brutalité : Karl Hermann, Max Otton, etc.

A Marle même résidait un officier d'administration qui, après avoir bien mangé et bu, parcourait en auto les routes des environs, faisait arrêter sa voiture partout où il apercevait des femmes au travail, s'approchait et, le visage enluminé, s'il en trouvait une à son goût, lui tenait à peu près ce langage : « Travail bien pénible, Mademoiselle ! vos sabots sont bien lourds et bien laids ! il ne tiendrait qu'à vous cependant, d'avoir de coquettes chaussures et des occupations plus douces » !

Que l'on ajoute à cela, sous prétexte de surveillance, la fréquente intrusion chez elles, même quand elles faisaient leur toilette ou que, souffrantes, elles étaient au lit, de gendarmes — les diables-verts — et de soldats allemands ; les propos, les plaisanteries déplacées, grossières qu'elles ont eu à subir, les tentatives que plus d'une fois, même la nuit, elles ont dû repousser ; que l'on multiplie ces tableaux en les étendant à la plupart des localités qui ont reçu des évacuées, et l'on pourra se faire seulement une idée de la somme de souffrances endurées par celles de ces malheureuses, le grand nombre, qui ont voulu garder et faire respecter leur dignité (2).

Après les avoir laissées plusieurs mois sans aucun salaire, l'adminis-

---

(1) Cela ne peut étonner. Il était interdit de donner quoi que ce soit à des prisonniers dans tout le territoire envahi ; de nombreuses condamnations en témoignent.

(2) TROCHON, *Lille avant et pendant l'occupation allemande*, 1922.

tration allemande a fini par accorder à ces ouvrières une indemnité de un franc par jour, sur laquelle il était retenu une part du ravitaillement. Au bout de six mois, quelques-unes ont eu à toucher un reliquat de 15 à 20 francs ; d'autres se sont trouvées débitrices (1).

Des conditions du travail des femmes évacuées de Lille, passons à celles des jeunes gens et des hommes occupés dans le voisinage du front.

Le 17 juin 1917 M. Delesalle, maire de Lille, écrivit la lettre suivante au général von Graevenitz : « Depuis quelques jours me parvenaient aux oreilles des bruits auxquels je refusais d'ajouter foi. Ces bruits, aujourd'hui, prennent un tel caractère d'authenticité que mon devoir m'oblige à vous adresser une énergique protestation.

« Mes concitoyens enlevés la semaine dernière auraient été, en partie du moins, transférés dans des localités telles que Dourges, Don ou Hénin-Liétard qui ne sont éloignées du front anglais que de 8 à 10 kilomètres.

« L'évacuation forcée de ces villages par toute la population civile prouve d'ailleurs suffisamment à quel danger ils sont exposés. Or, vos journaux nous ont appris qu'une convention avait été passée entre les gouvernements français et allemand interdisant d'utiliser des prisonniers au delà d'une zone de 25 à 30 kilomètres derrière le front.

« Cette convention n'a pas, que je sache, été abrogée ».

« Si cette mesure d'humanité a pour but de protéger les prisonniers militaires, à plus forte raison intéresse-t-elle des ouvriers civils violemment arrachés de leurs foyers et dont une partie sont des vieillards ou (de 14 à 17 ans) presque des enfants.

« J'ignore la nature du travail auquel ils sont assujettis et je veux croire qu'on ne les oblige pas à des actes contraires à leur conscience patriotique, et interdits par la Convention de La Haye.

« Je vous serais très obligé, Excellence, de transmettre cette protestation au commandement supérieur, et serais heureux que des éclaircissements me permettent prochainement de rassurer les familles alarmées de nos malheureux concitoyens. »

Le maire de Lille reçut en réponse une feuille de papier que le porteur avait pour mission de rapporter et sur laquelle se trouvaient, comme explication, quelques mots indiquant que l'armée allemande ayant décidé de n'employer aucun soldat prisonnier à moins de 30 kilomètres du front, la protestation était sans objet.

M. Delesalle insista. La lettre lui revint avec la demande d'écrire en allemand, ce qui fut fait.

(1) 2.000 femmes ont été rapatriées au bout de quatre mois ; le reste le fut d'octobre à novembre 1916.

Les preuves dont parlait le maire, c'est le témoignage sous la foi du serment, de jeunes gens qui étaient parvenus à se sauver, soit en se cachant, soit avec la complicité probable de soldats plus humains que leurs chefs, et qui étaient venus raconter à Lille ce qui se passait à propos des civils enlevés. Tous furent unanimes dans leurs déclarations. Quand on refuse de travailler, ce sont les traitements divers dont j'ai parlé qui entraient en jeu.

A Harnes, ils étaient environ 500 occupés à construire des abris pour la troupe ; quelques-uns se trouvaient à deux kilomètres du front. Au cours du mois d'octobre 1917 on leur proposa une gratification de dix francs à condition de signer un reçu. Trois cents signèrent.

A Courrières, les hommes et les jeunes gens travaillaient au déchargement des bateaux qui apportaient le sable, le ciment, le gravier venant du Rhin, pour la construction des blockhaus. Ces ouvriers logeaient à la distillerie et couchaient dans les cuves, dans les parois desquelles on avait pratiqué des portes.

Quelques-uns furent emmenés dans l'Aisne. Au début, ils étaient 300 dans une localité des environs de Laon. Ils travaillaient au chemin de fer. La nourriture était absolument insuffisante et ils étaient maltraités. Les officiers montraient l'exemple. Ils n'étaient plus que 180 quelques mois plus tard à cause des maladies et des décès. Le témoin qui me racontait cela ajouta qu'il était impossible de ne pas signer un engagement étant donné le système de pression employé. Plusieurs de ces jeunes gens avaient fait partie du contingent évacué de Lille, contingent qui avait été rapatrié en automne 1916. Les femmes n'avaient plus été molestées, mais les jeunes gens avaient été repris comme ouvriers civils.

Aux environs d'Armentières, des enfants se révoltant contre les mauvais traitements se massèrent dans un champ. On les fit entourer par des soldats qui les mirent en joue ; et, comme ils ne pliaient pas et refusèrent le travail, on les ficela à des poteaux pendant des heures, sans manger ni boire, avec défense de parler, de tourner la tête. Au moindre mouvement, un coup de crosse rappelait le délinquant à l'ordre.

A Valenciennes, certains ont été attachés à un arbre par une corde qui était passée autour du thorax. Ceci fait, on enlevait le morceau de bois sur lequel reposaient les pieds et le malheureux restait suspendu, le corps courbé en deux.

Le 27 juillet 1917 des obus tombèrent à un endroit de la commune de Lomme que l'on nomme « Le Calvaire », à 3 kilomètres du front. Le lendemain la commandature du lieu fit choix de 50 ouvriers sur 150 qui avaient été convoqués pour réparer les dégâts commis à des maisons où logeaient des soldats allemands et pour élever des abris. Les obus continuaient de tomber.

En dehors des civils qui acceptèrent rapidement de travailler, il y en eut très peu qui furent occupés à proximité de leur domicile. La plupart des gens de Lille furent envoyés dans la région qui se trouve entre Douai et Lens ; d'autres, aux environs de Cambrai, à Mœuvre, à Marquion, à Havrincourt. Un certain nombre allèrent jusqu'aux environs de Laon où se trouvaient un grand nombre de Belges, une vingtaine de mille, dit-on. Ceux qui avaient été cueillis à Saint-Quentin furent conduits à Quesnoy-sur-Deûle, à Pérenchies, à Santes, à Allenne-les-Marais. Beaucoup de ces gens avaient leur dépôt à la manufacture des tabacs à Lille où on pouvait les voir et leur apporter des aliments. Ils racontaient les mauvais traitements dont ils étaient victimes et se plaignaient d'être occupés à décharger des munitions ou à organiser des dépôts. Leur aspect était une preuve que leurs plaintes n'étaient point faites en vue d'inspirer la pitié, mais que leurs souffrances étaient réelles.

Il y avait des camps où le régime était beaucoup plus dur et le danger plus grand ; de même qu'à côté des compagnies de travail il y en avait d'autres qui étaient appelées compagnies de discipline. On citait le camp de Mœuvre, entre Cambrai et Bapaume, et bien d'autres (1).

Après la guerre, j'ai recueilli un certain nombre de dépositions faites par des ouvriers occupés par les Allemands. Il m'est impossible de les reproduire toutes ; celle que je résume ci-après a été retenue, parce qu'elle a été faite par un fonctionnaire que je connais et parce qu'elle embrasse une période assez longue : de juin 1916 à la fin de la guerre.

Leclercq François, chef facteur des postes, né en 1866. Etait occupé par le Comité de ravitaillement.

Bien que n'étant pas chômeur, il fut réquisitionné le 14 juin 1916 avec cinq autres facteurs et envoyé au camp de Palluel comme faisant partie d'un détachement composé de 2.400 personnes du sexe masculin ayant de 14 à 60 ans. Peu de temps après son arrivée, ce détachement fut partagé en trois ; une partie vint à Cantin, une autre à Oisy-le-Verger, le reste continuant de résider à Palluel.

Aucun des facteurs ne consentit à travailler ; mais les reproches se firent surtout véhéments à l'égard de Leclercq qui avait dans l'administration un grade plus élevé que les autres. Au début du mois d'octobre un nouveau commandant du camp envoya les six postiers à Cantin ; mais ce camp ayant été bombardé, il y eut un sauve-qui-peut général et Leclercq fut expédié à Denain, puis à Oisy-le-Verger. Là il fit douze jours de prison pour refus de travail. Plus tard, on l'expédia au camp de Gouzeaucourt, puis à Bapaume. De Gouzeaucourt, il fut envoyé en détachement dans diverses localités et dans divers postes, notamment

(1) Voir carte n° 1. Annexes, page 123.

à Bertincourt et dans le bois de Velu. Il recula en même temps que l'armée allemande en compagnie de deux soldats anglais et d'un belge jusqu'à Mons, en passant par Boussu et Soigny. C'était alors la débandade. Leclercq vint à Waterloo, puis à Bruxelles, retourna à Soigny, d'où il revint à Lille vers le 20 décembre 1918 pour entrer à l'hôpital où il resta pendant trois mois afin de se remettre des privations et des mauvaux traitements supportés.

Au cours de son séjour parmi les Allemands, Leclercq eut l'occasion d'observer beaucoup de petits événements dont l'ensemble représente une image fidèle de la vie des travailleurs civils pendant la guerre. A Palluel, ses camarades et lui étaient logés dans de grands baraquements en bois entourés de fils barbelés. Il y avait un gardien à la porte du camp et ce gardien devenant une sentinelle la nuit avait ordre de tirer au cas où un habitant du camp aurait cherché à s'éloigner. Mais ailleurs, il n'y avait pas de baraquements ; les prisonniers civils couchaient dans des caves pour être à l'abri des bombes, ou dans les bois, comme Leclercq à Velu, ou même en pleine campagne. A Denain, tous les prisonniers couchaient dans des caves et ceux qui y logèrent à une certaine époque virent la démolition des ateliers de la maison Cail et des Forges.

Leclercq n'a jamais fait de tranchées ni posé de fils barbelés, mais il a vu d'autres camarades emmenés du camp par petits détachements en vue d'aider à la construction de travaux de défense. Son service a consisté surtout à ramasser les munitions et les approvisionnements laissés par les Anglais, pour les porter à un endroit déterminé, généralement sur le bord des routes, où des camions venaient les prendre. Il travailla de même dans une scierie à Bertincourt et enleva les cadavres abandonnés de chevaux morts. Dans les environs de Gouzeaucourt on l'utilisa pour repérer les pièces d'artillerie qui avaient été laissées sur le champ de bataille. Ces pièces étaient apportées par les prisonniers civils jusqu'à des fermes où se trouvaient installés des soldats chargés de les visiter, ainsi que leurs affûts, et qui les envoyaient à l'atelier de réparations ou les rendaient au service actif si la réparation pouvait se faire sur place.

Il fut employé aussi à la construction de voies ferrées, dites voies étroites, au transport des troncs d'arbres en grume destinés à la toiture des abris dans lesquels cantonnaient les officiers. D'autres prisonniers étaient occupés au déchargement des bateaux amenant les cailloux pour la fabrication du béton.

La discipline était sévère. Dans chaque camp, même dans ceux qui étaient considérés comme des camps de punition, il y avait une compagnie dans laquelle on faisait entrer les prisonniers les moins souples de caractère.

On comprend que la nourriture ne fut pas abondante ; du café léger le matin, un pain tous les deux ou trois jours et des rutabagas. Parfois le pain faisait défaut et les prisonniers devaient en acheter aux Allemands. La solde n'était pas élevée : 30 pfennigs par jour ; et comme la nourriture était insuffisante, quoique payable 10 francs par semaine, Leclercq a dépensé de ses deniers 7 à 800 francs qu'il demandait à sa femme quand il avait l'occasion, ce qui était rare, de venir en permission à Lille.

Leclercq tenta trois fois de s'évader ; deux fois il fut repris ; la troisième tentative a coïncidé avec la débâcle de l'armée allemande. Etant à Velu, il s'évada avec vingt et un de ses camarades. Tous se cachèrent dans l'église de Mœuvre en ruines. Les Allemands tiraient sur eux à coups de fusil. La deuxième fois il fut arrêté à Aubigny-au-Bac.

Ces fuites étaient assez fréquentes dans les camps. Les enfants réussissaient mieux que les hommes à se dissimuler. Toutefois, ils étaient souvent repris lorsqu'ils retournaient chez leurs parents, par suite de l'obligation d'avoir toujours sur soi une carte d'identité que les prisonniers seuls étaient à ne pas posséder. Lorsqu'un enfant était repris, il était conduit à la « Mondiale » (1) et reconduit au camp par les gendarmes. Les évadés, que les Allemands désignaient sous le nom de « déserteurs », étaient réunis sur un rang ou deux à leur arrivée et passés en revue. Au petit bonheur le *feldwebel* chargé de la discipline en faisait sortir plusieurs des rangs et leur donnait des coups de nerf de bœuf. Leclercq a vu un enfant plus résolu que les autres, tenter de donner au soldat allemand qui le frappait un coup de tire-point (2). La garde du camp fut appelée et l'enfant roué de coups. Leclercq ne l'a plus revu.

Lui-même eut une dent cassée par suite d'un coup de bâton qu'il reçut. Une autre fois qu'il dormait, il fut réveillé par des coups lui occasionnant une blessure à la suite de laquelle une opération devint nécessaire.

Des six facteurs qu'a connus Leclercq, deux sont morts par suite de privations et des fatigues endurées ; c'était le père et le fils. Un troisième est devenu fou et se trouve actuellement dans un asile.

Du côté de Verdun, c'étaient surtout des ouvriers cueillis en Belgique, ou pris dans des contingents revenant d'Allemagne qui étaient employés. Beaucoup de dépositions faites sous la foi du serment par ces ouvriers, ont été déjà publiées. Elles ressemblent à celle de Leclercq ; je n'en relève qu'une ou deux (3). D'abord celle d'un nommé Jansegers François, né le 11 octobre 1885 à Appels et domicilié à Audeghem, 32 Statiestrasse.

---

(1) Nom sous lequel on désignait à Lille l'un des postes de police.
(2) Sorte de lime courte triangulaire.
(3) Henning (René), *Les Déportations de civils belges en Allemagne et dans le nord de la France*, p. 167.

« Nous avons été réquisitionnés le 25 octobre 1916 et envoyés directement à Sery (Ardennes) où nous avons passé la nuit. Le lendemain, les Allemands nous ont dirigés sur Gibercy (Meuse), où on a voulu nous faire signer un contrat de travail. Ces instances ont duré huit jours. A ce moment nous possédions encore des vivres que nous avions emportés lors de notre réquisition et, d'autre part, les Allemands nous en remettaient presque en suffisance.

« Au bout de huit jours, furieux de notre résistance, les Allemands nous ont, à 500, alignés contre un mur, par un froid rigoureux. Il nous était interdit de bouger. La tête devait rester droite et les bras collés au corps. Ce supplice a duré *quarante et une heures* pendant lesquelles aucune nourriture ne nous a été accordée. Cinq des nôtres, complètement abattus, ont fini par signer un contrat. Les autres ont persisté dans leur refus, mais la faiblesse les a engagés à travailler sans contrat.

« Les Allemands nous ont alors utilisés à démolir des maisons, à abattre des arbres et à creuser des tranchées. Tous ces travaux s'exécutaient sous les coups de crosse et de bâton. Le matin, nous recevions vers sept heures de 300 à 400 grammes de pain pour toute la journée ; vers cinq heures de l'après-midi, on nous distribuait 3/4 de litre d'une soupe aux choux-raves ou aux betteraves.

« Dans le courant de janvier 1917, dix-neuf d'entre nous ont été envoyés à Hamégicourt (Aisne), où nous avons dû creuser des tranchées, tendre des fils de fer barbelés et nous livrer à tous les autres travaux de défense. Nous étions surveillés par des soldats du génie. Nous dormions plus souvent sur des planches que sur nos paillasses de fibres de bois ; nous étions couverts de vermine.

« Vers le mois d'avril, nous avons été dirigés sur Itancourt (Aisne) où les mêmes travaux militaires nous ont été imposés. En mai, nous sommes arrivés à Courrières (Pas-de-Calais), où nous avons dû charger des wagons de munitions et réfectionner des routes. Les mêmes soldats nous accompagnaient toujours, de telle sorte que les mêmes traitements inhumains nous étaient réservés.

« De Courrières, nous sommes partis pour Harnes (Pas-de-Calais), où les Allemands nous ont remis des masques contre les gaz asphyxiants. Trois semaines après notre arrivée, cette localité a été violemment bombardée par les Français et nous avons dû nous enfuir ; les obus pleuvaient de toutes parts autour de nous. A Wambrechies (Nord), où nous sommes arrivés ensuite, nous avons dû construire des abris souterrains pour munitions, décharger des fils de fer, du ciment et tous autres produits destinés au front. Vers le mois d'août, nous avons été dirigés vers le front de *Verdun* où nous avons été utilisés à la réfection

des routes, à l'abatage d'arbres, etc... Partout nous avons été traités avec la même brutalité. »

Un autre Belge, Vermeesch Camille, domicilié à Watrelos 4, rue du Crétinier (France), fut réquisitionné à Roubaix le 5 avril 1916 et envoyé à Conflans (Meurthe-et-Moselle), de là à Affléville (Meurthe-et-Moselle), puis sur le territoire allemand. Un jour, une commission de neutres s'est présentée au camp et a fait observer qu'il n'était pas permis aux Allemands d'utiliser des civils belges sur ce territoire et le lendemain il fut envoyé à Oches (Ardennes) (1).

Je dois dire que la plupart des ouvriers belges déportés en France ont déclaré y avoir été maltraités et y avoir été beaucoup plus mal qu'en Allemagne. Ils attribuent cela au voisinage du front et à ce fait que nulle surveillance ne pouvait s'y exercer par des neutres.

Les ouvriers qui consentaient à travailler et qui signaient un engagement touchaient un salaire variant de trois à cinq marks par jour. Mais, en réalité, le bénéfice restant n'était pas bien élevé. Ci-après le relevé de la note hebdomadaire d'un nommé Dubois Philippe (n° 31).

Cinquante-six heures et demie de travail à 0 m. 50.... Marks		28 25
Retenues :		
Campement........ .... Marks	6 40	
Assurance maladie............................	1 40	
Assurance invalidité vieillesse....................	0 50	
Frais divers................................	1 25	
Alimentation................................	13 50	
Frais de voyage.....	4 90	27 95
Reste..................................		0 30

A payer de suite.

Attrop et Naumann A. M. B. H. entreprise de construction de voies ferrées et de terrassements à Dusseldorff.

Avec un salaire aussi maigre en faveur de ceux qui étaient payés et en présence de tant de fatigues et de misères physiques et morales pour les autres, il n'est pas étonnant que beaucoup aient cherché à s'évader. Quand ils étaient repris, c'était généralement la bastonnade et un redoublement de peines à endurer. Un certain nombre ayant néanmoins réussi, le général lieutenant von Heydebreck fit afficher sur le territoire d'étapes de la première armée l'ordonnance suivante :

Afin de réduire les évasions des ouvriers civils qui font partie des bataillons de travailleurs, j'ordonne pour la région de l'étape de la première armée comme suit :

1° Pour chaque fugitif de la région mentionnée ci-dessus qui fait partie

(1) Carte n° 2. Annexes, page 124.

d'un des bataillons d'ouvriers civils étant sous mes ordres, un membre masculin de sa famille ou de sa parenté, ou un habitant de son dernier domicile sera incorporé par contrainte au bataillon d'ouvriers civils et y sera retenu jusqu'à ce que le fugitif soit rentré au bataillon ;

2° Celui qui procurera au fugitif de la nourriture, du logis, ou une assistance quelconque, ou qui négligera de dénoncer sans délai au commandement militaire le plus proche le séjour d'un fugitif dont il a connaissance, sera puni d'un emprisonnement jusqu'à un an et d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 1.000 marks ou d'une de ces deux peines. La tentative sera punie de même.

Combien de ces ouvriers ont disparu à la suite des bombardements, des fatigues et des maladies contractées à ce régime ? Il sera bien difficile de le savoir. On peut s'en faire cependant une idée par quelques extraits de documents ne laissant aucun doute sur leur véracité. « Un grand nombre de jeunes gens étrangers à notre ville échouaient souvent à Cambrai, dans notre hôpital civil, abandonnés par les Allemands après de terribles épreuves : pieds gelés, mutilation, tuberculose résultant des mauvais traitements subis, du manque d'hygiène et du manque de nourriture; pauvres épaves humaines que nous voulions réconforter et que nous tâchions de guérir. Nous avons eu ainsi, certains jours, près de 700 malheureux en traitement dans notre hôpital (1). »

Dans une lettre de protestation qu'il adressa à M. Bethmann-Hollweg, alors Chancelier de l'Empire, Mgr Charost, évêque de Lille, établit que sur 500 adolescents enlevés dans une seule paroisse du Nord, par la première razia, 179 seulement revinrent, les 321 étaient morts de misère et de coups, ou avaient disparu.

(1) Demolon, *On vous demande à la commandature*, p. 103.

Mon travail étant achevé, j'apprends qu'un des déportés des premiers jours, M. Marcel Godinot-Puvion, vient de publier un livre *Sous le brassard rouge*, dans lequel il raconte ce qu'il a vu et ce qu'il a pu recueillir de la bouche même de ses compagnons de misère. Il le fait avec discrétion, ne chargeant pas les tableaux, glissant parfois sur certaines choses odieuses. C'est un récit scrupuleusement exact de l'enlèvement des femmes, des jeunes filles arrachées brutalement à leur famille. C'est celui des jeunes gens condamnés à des travaux excédant leurs forces, battus, raillés par leurs gardiens. C'est dans sa simplicité un réquisitoire formidable contre l'Allemagne.

Ce travail ne change rien à ce que j'ai dit, il ne fait que le confirmer en l'aggravant.



ANNEXES

Annexe n° 1, page 18

Voici l'histoire de la fabrication des sacs à terre dans la région de Valenciennes (Nord).

A la fin du mois d'octobre 1914 les Allemands, qui avaient réquisitionné des étoffes de toutes natures, s'en servirent pour faire confectionner, disaient-ils, des ceintures et des couvertures pour les blessés. Ils remettaient presque chaque jour à la mairie un bon de réquisition en vue de se procurer les 1.000 à 2.000 francs nécessaires pour le paiement des ouvrières placées directement sous leur surveillance.

Vers la fin du mois de février 1915 le bruit se répandit qu'à la confection de ces objets s'était substituée celle de sacs devant servir à abriter les soldats allemands dans les tranchées. Notamment dans l'atelier allemand, au n° 10 de la Place d'Armes, désigné sous le nom de *Casino.*

Le Conseil municipal s'en émut et il en résulta un échange de lettres avec la Commandature de Valenciennes. Voici d'abord celle du maire de la ville au colonel Priess :

Colonel,

Vous êtes comme moi un vieux soldat.

Comme moi, vous ne souffririez pas que votre honneur subisse la moindre atteinte.

Je m'explique.

Tant que vous avez dit que le travail des femmes de la ville et des environs ne servait qu'à faire des couvertures et des vêtements utilisés pour les blessés des deux pays, tant que vous nous avez laissé penser que les sacs cousus par elles n'auraient pas d'autre usage que de contenir des biscuits ou ne serviraient que de musettes pour donner l'avoine aux chevaux, nous avons pu fournir les sommes que vous exigiez de nous.

Mais aujourd'hui qu'il est avéré et que vos officiers avouent que ces sacs, emplis de terre, doivent être utilisés comme gabions pour protéger vos soldats contre le feu des nôtres, il n'est plus possible de vous donner l'argent nécessaire au paiement des ouvrières.

J'ai à sauvegarder quelque chose qui m'est plus précieux que la vie, mon honneur de soldat et de Français.

Demain, je ne signerai plus le mandat destiné à cet usage.

Signé : Charles TAUCHON.

P. S. — Je prends la liberté de soumettre à votre attention l'article 52 de la Convention de La Haye.

Le commandant de la Place répondit au maire de Valenciennes par une

lettre fort sèche, qu'à son avis, la Convention de La Haye ne s'appliquait nullement à la question, et il lui demanda de continuer à signer les mandats.

Nouvelle lettre du maire de Valenciennes ainsi conçue :

Monsieur le Colonel,

Il ne m'est pas possible de revenir, sans de nouvelles explications, sur ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans ma lettre du trois courant relative au paiement du travail des ouvrières.

Il s'agit, en cette circonstance, de mon honneur et de celui de la ville.

Nul, plus que vous, ne peut juger de l'importance de la question.

Vous avez pu vous convaincre que j'ai fait jusqu'à ce jour mes efforts pour obéir à vos ordres.

Je vous prie de m'affirmer que les sacs confectionnés à Valenciennes ne servent pas à construire des gabions, épaulements d'artillerie ou tout autre ouvrage en rapport direct avec les opérations purement militaires, et qu'en cette circonstance ces travaux ne constituent pas, pour nos populations, l'obligation de prendre part aux opérations de la guerre contre leur patrie.

Signé : TAUCHON.

Le commandant de la Place, battant en retraite, répliqua au maire qu'il soumettait l'affaire au service des étapes.

A la suite d'un entretien entre le maire de Valenciennes et le colonel Priess, le 5 mars 1915, il fut convenu que la confection des sacs à sable ne serait plus continuée et que le directeur de l'atelier allemand indiquerait, lors de chaque paiement, quelles sortes d'effets avaient été confectionnés. Cela fut fait.

Le samedi 3 juillet, M. Tauchon voulant s'assurer que les engagements pris par les Allemands de ne pas demander de l'argent à la ville pour la confection de sacs à terre ou à sable étaient bien tenus, demanda à l'intendant Zacheri si, réellement, on ne faisait plus de ces sacs.

Cet officier affirma à nouveau à M. le maire qu'aucun sac à terre n'avait été fait à Valenciennes depuis que la mairie avait découvert cette fabrication et qu'elle s'y était opposée.

L'intendant ajouta, sur la demande expresse qui lui en était faite, qu'il était disposé à l'écrire à M. le maire. Ce qu'il fit le 6 juillet 1915.

*
* *

Annexe n° 2, page 36

ARRETÉ CONCERNANT LA MANIÈRE DE TRAITER ET D'EMPLOYER LES OSIERS ET LES ÉCORCES D'OSIERS AU RAYON DE LA IVe ARMÉE

En abrogation de l'arrêté du 4 février 1917 (*Bulletin Officiel des arrêtés pour le rayon des étapes de la* 4e *armée*, n° 291, p. 528), il est arrêté ce qui suit :

I. *Saisie.* — Sont saisis par la présente tous les osiers de la récolte 1917-1918 ainsi que les provisions qui, éventuellement, existent encore des récoltes précédentes, y compris les écorces provenant de la décortication. Quiconque tient en dépôt des osiers et des écorces d'osiers est tenu de traiter soigneusement les stocks jusqu'à la livraison.

II. *Manière de traiter les osiers.* — Les propriétaires, administrateurs et fermiers d'oseraies sont tenus de couper à temps leurs osiers et de les décortiquer *autant que possible.*

Les propriétaires, administrateurs et fermiers d'oseraies, qui ne sont pas en état de décortiquer eux-mêmes leurs osiers, doivent, sur sommation de la Commandature de place ou d'étape du lieu du dépôt, livrer les osiers verts, non rangés, en faisceaux bien liés d'une circonférence de 1 m. 05 au prix de 1 fr. 30 pour les osiers Weda et de 1 fr. 50 pour les osiers dits rouges français, aux décortiqueurs commandés par la Commandature de place r. sp. d'étape.

Les écorces d'osiers provenant de la décortication doivent être soigneusement et pratiquement séchées, mises en faisceaux et conservées à l'abri de l'humidité.

Les osiers coupés *non décortiqués* doivent être rangés selon la longueur, mis en faisceaux, d'une circonférence de un mètre et séchés comme il faut sur des pièces de bois placées dessous.

Il est défendu de faire bouillir les osiers.

Les osiers coupés, il faut, à temps, nettoyer des mauvaises herbes et soigner pratiquement les oseraies.

III. *Aliénation.* — Les stocks d'osiers verts, gris, séchés et décortiqués, et d'écorces d'osiers doivent être livrés aux acheteurs pourvus d'une légitimation écrite de l'inspection des étapes (*Wirtschaftsausschuss*) et aux prix maximum prévus dans l'article 4.

La maison Walter Sauer à Gand est chargée de l'achat.

Sans l'autorisation de l'inspection des étapes (*Wirtschaftsausschuss*), il est défendu d'aliéner des osiers et des écorces d'osiers à d'autres personnes qu'aux acheteurs pourvus d'une légitimation de l'Inspection des étapes (*Wirtschaftsausschuss*), de les travailler (pour en faire des corbeilles, par exemple) et de les transporter dans les districts d'autres communes.

IV. *Prix maximum.* — Sont fixés comme prix maximum pour les osiers de la meilleure qualité et du premier choix et chargés gratuitement en wagons du grand chemin de fer :

Pour un faisceau d'une circonférence de un mètre :

	Francs
1. Pour les osiers verts, moites	1.80
2. Pour les osiers gris, secs	2 »
3. Pour les osiers décortiqués :	
a) Weda	3.80
b) Rouges français	4.20
4. Pour les écorces d'osiers séchées et mises en faisceaux (les 100 kil.)	5 »

Pour les osiers de moindre qualité et choix, les prix maximum diminueront proportionnellement.

Pour les faisceaux qui, à la livraison, n'ont pas la circonférence prescrite de un mètre et qui ne sont pas liés comme il faut ou pas assez, des déductions proportionnées seront faites.

Si l'on ne peut pas tomber d'accord sur la base des prix maximum fixés, les stocks seront pris et expédiés contre reçus.

V. *Livraison.* — Les osiers et les écorces d'osiers achetés ou pris contre

reçu doivent être livrés et chargés, suivant l'ordre des Commandatures de place et d'étape, aux gares désignées et aux dates fixées par celles-ci.

VI. *Dispositions pénales.* — Quiconque manquera aux dispositions du présent arrêté sera puni d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans et d'une amende jusqu'à 10.000 marks ou d'une de ces peines.

Les stocks auxquels la contravention se rapporte doivent être confisqués.

Sont compétents les tribunaux militaires et les commandants militaires allemands.

A. H. O. le 4 octobre 1917.

Der Oberbefehlshaber
SIXT VON ARMIN,
Général der infanterie.

*
* *

Annexe nº 3, page 67

ORDRE DE L'AUTORITÉ MILITAIRE ALLEMANDE

L'autorité militaire allemande demande :

1º Pour travailler sur le territoire compris entre Quesnoy et Lomme : 50 ouvriers volontaires.

Salaire au-dessus de 18 ans, 5 francs par jour.

Salaire au-dessous de 18 ans, 4 francs par jour.

Il sera retenu deux francs par jour pour frais de logement et de nourriture. Tous les dix jours une permission leur sera accordée pour visiter leurs parents ;

2º L'autorité militaire demande :

Des ouvriers volontaires spécialistes, dans le bois de préférence, pour aller à Tourcoing et y être occupés dans des usines ou dans des fabriques.

Les conditions de salaire sont les mêmes que ci-dessus ;

3º L'autorité allemande demande :

Vingt hommes volontaires pour travaux divers. Ils devront se munir de casquette, châle, vêtement de travail, fortes chaussures, chemises, chaussettes, caleçons, pardessus, gants, fourchettes, cuillers, serviette de toilette.

Ces volontaires demandés ne seront nullement employés à des travaux contre leur patrie et pourront correspondre avec leur pays.

Les inscriptions se feront à la mairie.

Les noms de ces différents volontaires doivent être connus à la Commandature le 21 octobre soir.

Ceux appartenant à la troisième catégorie devront se présenter à la Commandature le 22 octobre à dix heures du matin (heure allemande) pour visite médicale.

Leur départ est fixé pour le 24 à neuf heures du matin (heure allemande).

Tout volontaire qui manquera à l'appel après inscription, sera recherché par la gendarmerie.

L'autorité allemande prévient Monsieur le maire que si ces demandes n'obtiennent pas de résultat, des peines sévères seront appliquées.

La population sera contrainte de travailler ; cette contrainte sera faite sans tenir compte de la situation; les jeunes gens terminant leurs études aussi bien que les rentiers seront enrôlés dans les colonnes de travailleurs.

(Affiche copiée au Comité de Ravitaillement de Lambersart, le 23 octobre 1916.)

*
* *

Annexe nº 4, page 67

ACTE DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

Les ouvriers volontaires à partir de quatorze ans peuvent se présenter, pour travaux en dehors de Lille à l'Arbeiterannahme, 10, rue de Pas, tous les jours, de neuf heures du matin à une heure de l'après-midi et de trois à sept heures de soir. Les personnes habitant *extra-muros* obtiendront à cet effet gratuitement un laisser-passer par leur Commandature : rue de Marquillies, 98, pour les habitants des faubourgs des Postes, d'Arras, et de Béthune ; 57, rue de Cassel, pour les habitants de Canteleu-Lille.

La signature d'un contrat pour une durée déterminée n'est pas exigée, mais les *salaires augmentent* avec la durée du travail.

Taux des salaires par journée de sept heures de travail :

Journaliers : débutant par 4 francs, allant jusqu'à 7 fr. 20 ; *Professionnels* : débutant par 6 francs, allant jusqu'à 8 fr. 80 ; *Contremaîtres* : débutant par 6 fr. 50, allant jusqu'à 9 fr. 20.

Les taux maxima de salaire indiqués ci-dessus seront atteints à la huitième semaine de travail.

Il sera fourni aux familles des ouvriers *mariés* des subsides sous forme de charbon ; il leur en sera livré, provisoirement pour les mois de novembre, décembre et janvier, *gratuitement* :

a) Pour l'épouse	30	kilos par mois
b) Pour un et deux enfants	20	—
c) Pour trois enfants et plus	30	—

L'ouvrier embauché recevra immédiatement une *gratification de vingt-cinq francs.*

Logement, nourriture suffisante et bon marché sont assurés par l'autorité allemande.

En cas de conduite satisfaisante, des permissions fréquentes seront accordées.

Lille, novembre 1917.

*
* *

Annexe nº 5, page 68

AVIS CONCERNANT LES SALAIRES DES OUVRIERS CIVILS TRAVAILLANT POUR LA *Bauleitung* 61

	Francs
Salaires maxima pour :	—
1º Ouvriers spécialistes	7
2º Manœuvres	5
3º Ouvriers spécialistes exécutant des travaux pénibles et dangereux	8
4º Manœuvres exécutant des travaux pénibles et dangereux	6
5º Contremaîtres et piqueurs recevront un supplément de 0 fr. 50 par jour.	

En général, l'ouvrier doit s'occuper lui-même de son ravitaillement. En dehors des rations allouées aux ouvriers, l'autorité militaire peut donner des suppléments. Le montant en sera déduit du salaire.

L'ouvrier doit s'occuper également de son logement. Pour des travaux en dehors de la résidence, le logement gratuit peut être accordé à l'ouvrier par l'autorité militaire.

Dans le cas où l'ouvrier serait hors d'état de se procurer des effets d'équipement, ils lui seront remis par les soins de la « Kommandantur » la plus proche.

En cas de maladie, le traitement par un médecin militaire et un secours peuvent être accordés.

En cas d'accident de travail, le traitement médical gratuit et l'admission dans un hôpital militaire ou civil sont assurés. En outre un secours pouvant atteindre la moitié du salaire journalier peut être alloué pour la durée de l'incapacité du travail ne dépassant pas trois mois.

En cas d'incapacité permanente, un secours non renouvelable et, en cas de décès, une somme d'argent destinée à la famille, peuvent être accordés.

L'embauchage des ouvriers spécialistes et des manœuvres pour *Bauleitung* se fait d'une manière permanente par la *Arbeiter Annahmestelle*, Lille, 10, rue de Pas (de neuf heures à une heure et de trois à cinq heures du soir (heure allemande) et par les Commandatures des environs.

Bauleitung 61

Lille, le 19 février 1917 14, Square Jussieu.

*
* *

Annexe n° 6, page 68.

On demande de suite des couturières et des blanchisseuses

Salaire : trois francs par jour ; durée du travail, 7 h. 1/2.

Nourriture suffisante, fournie par le Comité hispano-américain, avec un supplément provenant des dépôts de l'armée, est garantie, et pour laquelle une retenue d'environ deux francs sera opérée.

Logement par dix à vingt femmes.

Permission. Après trois mois de travail une permission de quatorze jours sera accordée.

Arbeiterannahme, 10, rue de Pas.

(*Bulletin de Lille*, 27 septembre 1917.)

*
* *

Annexe n° 7, page 68

Office d'exploitation des canaux II (Douai)

Certificat de règlement

Le patron du bateau est pris en service à la date du..............

Il est tenu d'entretenir un équipage de deux hommes et de maintenir son bateau en bon état. Il en a la responsabilité et doit l'assurer contre les risques.

En compensation il touchera dix marks par jour. Il n'aura droit à aucune autre indemnité de la part de l'administration de l'armée allemande.

Sur la présentation de ce certificat il peut obtenir des avances pouvant atteindre la moitié de la somme à toucher ; avances qui sont à indiquer sur le verso du certificat. Le règlement définitif ne pouvant se faire que contre la remise dudit certificat.

Les avances suivantes ont été faites :

Dates	Lieu	Montant marks-pfennigs	Attestation du payeur

Le batelier a commencé l'exécution de l'ordre le.........
Il l'a terminé le.................................

Nombre de jours du voyage..........

Nombre de jours x par dix marks....................
Total des avances.................................

Reste à payer........................
Reçu...............................

*
* *

Annexe nº 8, page 69

ROUBAIX

Ordonnance concernant le refus de travail

§ 1. — Sera puni d'une peine pouvant atteindre trois ans de prison et d'une amende pouvant s'élever à 10.000 marks ou d'une de ces peines pour autant qu'une peine plus élevée ne soit applicable d'après les lois et les ordonnances en vigueur.

a) Quiconque refuse d'effectuer ou de continuer un travail pour lequel il a été appelé conformément aux prescriptions en vigueur ;

b) Quiconque ne prend le travail pour lequel il s'est engagé envers une autorité allemande quelconque, ou envers un entrepreneur soumis au contrôle, ou celui qui refuse un tel travail sans observer le délai de congé fixé par un contrat ou par le droit allemand ;

c) Quiconque, intentionnellement, n'exécute pas ou pas à temps un contrat de travail ou de livraison conclu avec une autorité allemande quelconque ou un entrepreneur exécutant les ordres allemands ;

d) Quiconque au cours d'un travail pour une administration allemande quelconque, ou pour un entrepreneur exécutant les ordres allemands, ou pour

une entreprise soumise au contrôle, ne se soumet pas aux règlements de travail ou aux instructions données ou les néglige intentionnellement.

§ 2. — Si un des faits signalés au paragraphe 1 est accompli en commun accord par plusieurs personnes, chacun des participants sera puni de six mois à cinq ans de prison.

§ 3. — La peine de réclusion peut être infligée dans les cas 1 et 2 si :

a) Le fait est accompli, après entente, par plusieurs personnes dans le même endroit ou dans plusieurs endroits en même temps ;

b) Si le coupable ou l'un d'eux a, au cours de l'action, usé de voie de fait ou blessé quelqu'un ;

c) Si le fait a causé une importante interruption de travail ou un dommage important à la propriété de l'administration militaire, ou à la propriété de l'entrepreneur travaillant sur l'ordre de cette administration, ou à la propriété de l'entrepreneur soumise à son contrôle.

§ 4. — Quiconque recueille des renseignements dignes de foi sur des projets concernant les faits désignés aux paragraphes 1 à 3 et qui n'en fait pas part aux autorités allemandes, sans retard, sera, si le fait coupable a été commis, puni jusqu'à cinq ans de prison.

§ 5. — Quiconque aide sciemment aux faits délictueux signalés aux paragraphes 1 à 3 sera puni comme le coupable.

§ 6. — Celui qui invite, pousse ou incite aux faits délictueux signalés aux paragraphes 1 à 3 sera puni de réclusion, dans les cas moins graves, de prison. Si cet acte est accompli devant une foule, dans une réunion, par un ecclésiastique pendant le service religieux, ou par un fonctionnaire au cours de son service, la peine de réclusion sera prononcée.

§ 7. — Dans les cas où un grave dommage militaire sera causé, la peine de mort pourra être prononcée.

§ 8. — Sont compétents : les tribunaux militaires et les commandants.

Der Oberbefehlshaber,
Gez. Sixt von Armin,
Général der Infanterie.

*
* *

Annexe nº 9, *page* 71

ARRÊTÉ

Article premier. § 1. — Qui essaiera de nuire à ses semblables par l'emploi de la force, les menaces, la violation d'honneur, l'établissement de listes de proscription ou la mise au ban :

Parce qu'ils appartiennent à la nation allemande ou à une nation amie de l'Allemagne ;

Ou entretiennent avec des membres de la nation allemande ou d'une nation amie de l'Allemagne, des relations ;

Ou parce qu'ils ont à l'égard des personnes désignées ci-dessus une attitude bienveillante ;

Sera puni d'une peine d'emprisonnement de trois ans au plus ou d'une amende de 10.000 marks au minimum ; à moins qu'une peine plus forte ne soit infligée.

§ 2. — La peine d'emprisonnement ne sera pas inférieure à six mois lorsque

le coupable aura maltraité son prochain, ou l'aura empêché de montrer, à l'égard des personnes ci-dessus désignées, une attitude bienveillante.

§ 3. — Il n'est pas nécessaire qu'une plainte soit portée pour commencer des poursuites.

Art. II. — La punition indiquée au paragraphe premier de l'article premier frappe celui qui prend part à une réunion ou à une association dans le but de participer aux actes répréhensibles, ou celui qui empêche quelqu'un de se retirer de ces réunions ou de ces associations.

Art. III. — Dans le cas où les actions répréhensibles, signalées aux articles I et II, auraient pour quelqu'un des conséquences fâcheuses, en ce qui concerne sa fortune, sa situation, etc., cette personne peut, si elle le désire, réclamer une indemnité de dommages pouvant atteindre 10.000 marks.

Plusieurs coupables pourront être, le cas échéant, obligés de répondre en commun de la somme réclamée.

Lille, le 27 septembre 1915.

Le Gouverneur.

*
* *

Annexe n° 10, page 70

Lambersart, 28 juin 1915.

A la population,

Depuis peu de jours, quelques communes excitées par le mauvais conseil de certaines gens, ont refusé de continuer les travaux exigés par l'administration militaire.

L'article 52 de la Convention de La Haye autorise expressément l'occupant d'imposer aux habitants du territoire occupé des travaux dans son intérêt. Les travaux imposés aux communes occupées par l'armée allemande se composant de la fabrication des sacs à sable, travaux de vannerie (1), entretien des rues, etc., etc., ne sont que des travaux dans ce sens. L'autorité militaire allemande prendra les mesures les plus sévères dans toutes les communes où les travaux ne seront pas continués.

J'invite donc la population, dans son propre intérêt, à reprendre immédiatement les travaux et à persévérer dans sa conduite correcte avec l'administration allemande.

Von Laffert,
Général de Cavalerie Commandant du corps d'Armée.

*
* *

Annexe n° 11, page 70

Commandature de Lambersart

28 juin 1915.

A la mairie de Lambersart,

Les travaux exigés par l'autorité allemande n'ont pas été continués malgré tous les avertissements.

(1) Il s'agissait de fascines.

En conséquence, jusqu'à nouvel ordre :

1° Aucun habitant de Lambersart n'a le droit de quitter la commune ;

2° Les habitants de Lambersart, porteurs de « laissez-passer » sont tenus de remettre leurs laissez-passer à la Commandature jusqu'au 29 juin (midi) ;

Une amende de cinquante francs sera infligée pour chaque laissez-passer non remis ;

3° Aucun habitant de Lambersart n'aura le droit de circuler dans les rues que de huit heures du matin à cinq heures du soir (heure allemande) ;

4° Aucun habitant d'une autre commune n'aura le droit de se rendre à Lambersart ;

5° A partir de ce jour les estaminets seront fermés ;

6° Les attroupements de plus de deux personnes sont défendus ;

7° Le maire de Lambersart paiera une grosse amende parce qu'il n'a pas su faire valoir son influence auprès des ouvrières refusant de travailler pour l'autorité allemande.

Le Commandant de Place,
BOLSE,
Colonel.

***

Annexe n° 12, page 70

CIRCULATION PAR TRAMWAYS ENTRE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING

Par suite de la fréquence des rapports de Lille avec Roubaix et Tourcoing, nous avons cru nécessaire de porter à la connaissance du public le règlement ci-dessous :

Le travail n'ayant pas encore suffisamment repris dans les usines dirigées par l'administration militaire allemande, j'ordonne ce qui suit : A partir du 17 juillet, à six heures du matin, l'utilisation des tramways à l'intérieur de la ville et du territoire de l'étape de Roubaix, ainsi que l'entrée, la sortie et la traversée du territoire de l'étape en tramways n'est autorisée qu'aux personnes civiles munies d'une permission spéciale délivrée par l'autorité allemande compétente avec l'indication des parcours empruntés. Les contrôleurs de la police militaire allemande feront descendre du tramway les personnes non munies d'une permission.

A l'intérieur de la ville et du territoire de l'étape, les conducteurs de tramways ont le devoir de n'admettre sur les voitures que les personnes munies d'une autorisation.

Roubaix, le 14 juillet 1915.

Kommandanture de l'étape.
HOFMAN,
Major et Kommandant.

***

Annexe n° 13, page 70

PROCLAMATION

A partir du 1er juillet jusqu'au 14 juillet inclus, la population française des communes de Lille et d'Hellemmes doit être, sans exception, chez elle de six heures du soir jusqu'à cinq heures du matin (heure allemande). Toute

infraction sera punie d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an. Les restaurants et magasins toutefois peuvent rester ouverts comme par le passé.

Des laissez-passer pour les communes à l'ouest de la route Lille-Bonducs et de Lille même ne seront plus délivrés pour le moment.

Je me vois forcé de prendre ces mesures parce que, depuis quelques jours, des ouvriers français ont refusé de continuer les travaux qu'ils avaient jusqu'à présent exécutés pour l'autorité militaire allemande. Il leur a été dit par des meneurs « sans conscience » que leur conduite était contraire à l'article 52 de la Convention de La Haye (1).

Cette conception est absolument fausse : L'article 52 dit expressément que l'exécution des travaux pour l'armée d'occupation peut être exigée s'ils sont « de telle nature qu'ils n'impliquent pas pour les populations l'obligation de prendre part aux opérations de la guerre contre leur patrie ».

Ce n'est nullement le cas pour les travaux exigés.

On procédera très sévèrement contre les meneurs.

Le cordonnier Jacoby a été, le 26 juin, condamné à mort pour avoir menacé d'une arme des ouvriers français qui voulaient travailler pour l'autorité allemande et essayé de les empêcher de continuer à travailler.

Par contre, les ouvriers qui veulent travailler seront l'objet de protection maintenant et dans l'avenir.

Les ouvriers sont touchés en premier lieu par l'arrêt du travail ; car ils perdent leur salaire ; et en second lieu, toute la population contre laquelle je prendrai d'autres mesures plus sévères, dans le cas où le travail ne serait pas repris à bref délai.

Lille, le 30 juin 1915.

Le Gouverneur.

*
* *

Annexe n° 14, page 72

INSCRIPTION DES JEUNES GENS DE 14 A 17 ANS ET DES HOMMES DE 52 A 60 ANS

1° Toutes les personnes du sexe masculin, de nationalités française, belge, russe, anglaise, italienne, roumaine et américaine, qui sont nées du 1er juillet 1856 au 20 avril 1865, et du 1er juin 1900 au 1er juin 1903, doivent se faire inscrire dans les commissariats de police de leur arrondissement, dans l'ordre suivant :

Les personnes dont le nom de famille commence par une des lettres :

A à C, à 8 heures du matin..........	le 5 juin 1917
D à 10 heures du matin............	
E à H, à 3 heures de l'après-midi....	
I à L, à 5 heures de l'après-midi....	
M à N, à 8 heures du matin..........	le 6 juin 1917
O à P à 10 heures du matin.........	
Q, R, S, à 3 heures de l'après-midi....	
T à W, à 5 heures de l'après-midi....	

2° Lors de l'inscription, les personnes mentionnées ci-dessus doivent pré-

(1) Il s'agissait de la fabrication des sacs à sable.

senter leur carte d'identité et apporter un certificat de travail sur la formule exigée. On doit se procurer ces formules au commissariat de police de son arrondissement dans la journée du 4 juin 1917 ;

3° Il y a deux espèces de certificats de travail, à savoir :

a) Pour les personnes qui ont du travail permanent par suite d'un engagement conclu antérieurement (modèle 1) ;

b) Pour toute autre personne visée au pagagraphe Ier, comme industriels, avocats, médecins, écoliers, rentiers, ouvriers chômeurs, etc. (modèle II).

Le certificat de travail I doit être rempli et signé en commun par le patron et par l'employé, etc. ; le certificat II, par la personne elle-même.

La situation au 1er juin 1917 sert de base pour la rédaction du certificat de travail. En conséquence, on ne pourra attester d'un engagement existant que s'il remonte à cette date. Des engagements ultérieurs doivent être signalés conformément au § 5.

L'écriture dans les certificats doit être propre et bien lisible. Des personnes ne sachant écrire ou éprouvant des difficultés pour la rédaction du certificat de travail, doivent le faire établir au commissariat de police de leur arrondissement pendant les heures de service ;

4° Pour les personnes au service de l'autorité allemande et payées par elle, le certificat de travail sera rempli par le service qui les occupe ; celles occupées sans interruption depuis le 1er septembre 1914 dans les différents services de la préfecture, des autorités judiciaires françaises, de la mairie et du clergé, recevront des certificats spéciaux par leurs services respectifs (modèle III) ;

5° Tout engagement conclu après le 1er juin 1917 avec des personnes visées sous le paragraphe Ier ou toute résiliation d'un contrat de travail doit être signalé par le patron sur le modèle prescrit, au bureau, 9, rue de Pas (1), dans les vingt-quatre heures. On peut se procurer ces formules au commissariat de police de son arrondissement.

La déclaration d'un engagement conclu doit être également signée par l'employé, etc. ;

6° L'ordonnance du 11-9-15 (publié au *Bulletin de Lille*, n° 89, du 19-9-15) avisant les jeunes gens qu'ils doivent se présenter 9, rue de Pas, dans les cinq jours après avoir atteint leur dix-sept ans, afin d'obtenir un certificat d'inscription, reste en vigueur ;

7° Les certificats de travail et les déclarations mentionnées au § 5 doivent indiquer exactement le genre de l'industrie, l'occupation actuelle et antérieure, ainsi que la véritable profession. Des désignations générales telles que commerçants, marchands, représentants, ouvriers, employés, etc., sont insuffisantes.

L'indication exacte de la branche du commerce (par exemple : charbons, denrées, draps, etc.), ou du métier (par exemple : serrurier, menuisier, tailleur, etc.), ou du service (par exemple : patron, correspondant, comptable, apprenti, etc.) est exigée. Les étudiants ou écoliers doivent désigner l'école ou l'établissement qu'ils fréquentent ;

8° Les sujets du sexe masculin des Etats-Unis de l'Amérique du Nord doivent se conformer à ce qui suit :

a) Ceux qui sont nés après le 20 avril 1865 et ceux âgés de dix-sept ans au moins, doivent se présenter 9, rue de Pas, le 6 juin 1917, à huit heures du matin, et apporter leur carte d'identité et un certificat de travail ;

---

(1) *Arbeiterannahmestelle* (Bureau d'embauchage).

b) Toutes les prescriptions des ordonnances publiées antérieurement et concernant les revues d'appel, certificats de travail, etc..., s'appliquent également à eux ;

9° Toute infraction volontaire ou par inadvertance à cet arrêté, surtout le manquement et l'arrivée en retard aux revues, la rédaction inexacte ou incomplète des certificats de travail ou des déclarations mentionnées au § 5 et l'omission de ces déclarations, seront punis d'une amende pouvant atteindre 3.000 marks, ou de prison jusqu'à six semaines, ou de détention grave jusqu'à quatre semaines, à moins que, d'après les lois existantes, une peine plus sévère ne puisse être appliquée. L'amende et la peine de prison peuvent être prononcées conjointement.

Lille, le 1er juin 1917.

Le Gouverneur de la Place.

* * *

Annexe n° 15, page 72

ROUBAIX

Avis concernant le controle par certificats de profession

1° Tous les individus du sexe masculin de seize ans accomplis à quarante-cinq ans révolus, capables de travail, porteront constamment sur eux, à partir du 1er mars 1917, en dehors de leur carte d'identité, un certificat de profession indiquant leur genre d'occupation ;

2° Tout patron donnant du travail à des hommes âgés comme ci-dessus est tenu d'inscrire sur un registre établi à cet effet, pour chacun de ces ouvriers, sa profession ainsi que le commencement et la suspension de son travail chez lui.

Exemple :

Commencement du travail....................	1 2 17
Sortie..................................	20 2 17
Entrée..................................	25 2 17

3° Le patron tiendra sous sa propre responsabilité des registres indiquant les commencements et les interruptions des travaux ; ces registres seront contrôlés par le commandant d'étape. On les corrigera dès qu'il s'opère un changement et ils devront correspondre exactement avec les certificats de profession ouvrière ;

4° Le même certificat est exigé pour les industriels indépendants, les étudiants, fonctionnaires, commerçants, artisans, cultivateurs, etc. On ajoutera pour les cultivateurs, sur les registres établis par la commune, le nombre d'hectares de terrain qu'ils possèdent eux-mêmes ou que possède leur chef de famille ;

5° Est défendu d'inscrire dans le registre établi par le patron ou le bourgmestre des gens n'exerçant point leur profession ou ne travaillant que par occasion. Les bourgmestres devront, pour éviter d'être punis, se tenir bien renseignés sur l'occupation de leurs administrés ;

6° Les registres à établir conformément aux articles 3 et 5 devront être réclamés par les commandants d'étape aussitôt que possible ; ceux-ci procéderont à l'examen scrupuleux de leur exactitude, et c'est d'après eux que l'autorité délivrera les certificats de profession ;

7° On ne délivrera des certificats d'occupation au service du Comité hispano-américain que pour le nombre d'individus accordé à la commune. Ce nombre sera déterminé par l'officier du ravitaillement ;

8° Les bureaux allemands ayant à leur service des nationaux belges ou français établiront des registres et les présenteront aussitôt que possible au commandement d'étape. Ceux-ci leur feront parvenir là-dessus les certificats ;

9° En vue de faciliter le contrôle des ouvriers, les patrons sont tenus de déposer au plus tôt après la publication du présent avis auprès du bourgmestre du domicile de leurs ouvriers une liste des individus des communes... en question travaillant chez eux ;

10° Lorsqu'un ouvrier suspend le travail, le patron ou la commune (pour les personnes visées par l'article 4) lui retirera le certificat pour le livrer sur-le-champ au bureau pour les ouvriers auprès du commandement d'étape compétent. Lorsque le travail a été suspendu pour cause de maladie, le patron en fera mention sur le certificat et sur le registre. Si l'ouvrier omet de rendre le certificat, on notifiera son nom sans délai au commandement d'étape Les personnes visées par l'article 4, qui cessent de continuer l'exercice de leur profession, en informeront le bourgmestre qui corrige la liste et en donne connaissance à l'autorité ;

11° Tout individu capable de travail de seize à quarante-cinq ans révolus qui n'aura pu obtenir un certificat de profession, ni par une autorité allemande ni par la commune, ni par le patron, est tenu d'aller prendre sa carte personnellement au commandement d'étape dans les huit jours après la publication du présent avis. Les personnes dont le lieu de travail est situé en dehors de la région des étapes obtiendront de leur commune le certificat nécessaire. Les communes répondent de l'exactitude des indications ;

12° Les individus incapables, pour cause de maladie, de comparaître personnellement par devant le commandement d'étape en donnent connaissance à l'autorité par l'intermédiaire de la commune qui présentera une liste spéciale de ces gens au commandement d'étape. Celui-ci examinera les cas qui se présentent. On établira un registre pour les gens qui se présentent à l'autorité pour s'y déclarer infirmes dans le but d'éviter d'être astreints au travail ; leurs indications seront examinées par le médecin et la décision sur leur capacité de travailler sera prise selon le résultat de ce contrôle ;

13° Les patrons et les bourgmestres qui auront fourni à l'autorité des listes ou des registres inexacts ou qui auront commis d'une autre manière des infractions aux dispositions ci-dessus, ainsi que les ouvriers et autres personnes sujettes au contrôle qui y font des inscriptions sans autorisation ou qui opèrent des changements aux inscriptions, ou qui ne sont munis de leurs certificats à partir de la date indiquée, seront punis d'arrêt jusqu'à quatre semaines, de prison jusqu'à trois mois, ou d'amendes jusqu'à 1.000 marks.

E. H. O., 30 janvier 1917.

VON DENK,
Général d'Artillerie et Inspecteur d'Étapes.

*
* *

Annexe n° 16, page 72

ROUBAIX

Revues d'appel

Les prochaines revues d'appel à Roubaix commencent le 2 avril et se terminent le 6 avril 1917.

Tous les habitants de Roubaix du sexe masculin qui sont nés dans les années de 1900 à 1867 doivent prendre part aux revues d'appel au jour et à l'heure fixés pour chacun d'eux par le tableau ci-contre.

Il faut se munir des cartes de légitimation qui ont été remises aux revues d'appel et égalcment des cartes d'identité. Par principe, aucune exemption de paraître à la revue d'appel ne peut être accordée. Les personnes malades le jour même de la revue et qui ne peuvent y assister doivent en avertir de suite (au plus tard douze heures après la revue) le bureau des listes de la Commandature par une autre personne. Cette personne présentera un certificat médical (approuvé par le médecin de la Commandature) et la carte de contrôle de l'intéressé, afin que la gendarmerie puisse en effectuer le contrôle.

Les visites du docteur se font à la Commandature, rue de l'Hôtel-de-Ville, deuxième étage, à dix heures (heure allemande).

Le certificat médical doit être approuvé par le commissaire central. Les fausses indications et déclarations seront sévèrement punies.

Les certificats de docteurs doivent contenir exactement le nom, le prénom, le domicile et l'arrondissement de la personne malade, ainsi que la maladie.

Tout homme est obligé de s'informer exactement à quelle revue d'appel li doit paraître et surtout dans quel arrondissement se trouve son domicile. Le commissaire central de police donne tous les renseignements à ce sujet.

Toute absence non motivée, tout retard ou toute autre irrégularité concernant les revues d'appel sera punie sévèrement selon les lois de la guerre.

On rappelle tout spécialement les prescriptions sur les changements de domicile.

Je compte que *chacun* se conformera aux prescriptions ci-dessus pour le maintien de l'ordre, car je punirai très sévèrement tout contrevenant ou toute tentative de fraude.

Roubaix, le 20 mars 1917.

Commandature de l'étape,
Hofmann,
Lieutenant-Colonel et Commandant d'Étapes.

*
* *

Annexe, n° 17, page 72

Avis concernant les cartes de travail

1° Les prescriptions en vigueur jusqu'à présent concernant les cartes de travail sont complétées comme suit :

Tous les hommes se trouvant dans le territoire occupé sont soumis au travail à partir de quinze ans révolus. Par suite de cela, tout homme ayant l'âge indiqué doit porter sur lui une carte de travail à partir du 10 juin 1917 ;

2° Les patrons doivent faire parvenir à la mairie compétente, pour le

25 mai 1917 une liste de leur personnel en date du même jour, établie selon le paragraphe 2 de l'affiche du 30 janvier 1917. Les ouvriers occupés chez eux âgés de 15 à 17 ans et de 45 à 60 ans doivent être mentionnés pour la première fois dans cette liste en indiquant dans la dernière colonne : « Ne possède pas encore de carte » ;

3° En plus de ces listes les mairies doivent faire parvenir pour le 27 mai 1917 :

a) Une liste des industriels indépendants (paragraphe 4 de l'affiche du 30 janvier 1917) qui n'ont pas encore de carte ;

b) Une liste de toutes les personnes au service du Comité hispano-américain (paragraphe 7 de l'affiche du 30 janvier 1917). On doit également signaler ceux qui n'ont pas encore de carte en indiquant dans la dernière colonne : « Ne possède pas encore de carte » ;

c) Une liste des personnes incapables de travailler (paragraphe 12 de l'affiche du 30 janvier 1917) avec l'indication de la maladie. Un examen médical sera encore prescrit pour ces personnes ;

4° Lorsque les cartes de travail auront été établies, les listes faites par les patrons ainsi que celles indiquées au paragraphe 3*b* seront rendues aux patrons par les soins des mairies ;

5° Tout individu capable de travailler ayant l'âge indiqué qui ne pourra obtenir une carte de travail, soit de l'autorité allemande, soit d'un patron quelconque, devra se présenter personnellement au « Bureau des ouvriers » de la Commandature aussitôt après la publication de ces publications (*sic*) pour y retirer une carte de travail ;

6° Du reste toutes les prescriptions en date du 30 janvier 1917 restent complètement en vigueur ;

7° Les patrons et les maires qui auront fourni à la Kommandantur des listes ou des relevés inexacts, ou qui auront commis de toute autre manière des infractions aux prescriptions ci-dessus, ainsi que les ouvriers et autres personnes sujettes au contrôle qui font des inscriptions sur leur carte sans autorisation, ou qui ne seront pas en possession d'une carte de travail pour le 10 juin 1917, seront punis d'arrêt jusqu'à quatre semaines, de prison jusqu'à trois mois ou d'amendes jusqu'à 1.000 marks. En plus des peines ci-dessus, ils seront incorporés dans un bataillon d'ouvriers civils ou dans un bataillon de discipline d'ouvriers civils.

Roubaix, le 19 mai 1917.

Commandature d'étape de Roubaix,
HOFMANN,
Lieutenant-Colonel et Commandant d'Étapes.

*
* *

Annexe n° 18, *p.* 92

BULLETIN DE PERMISSION

Le travailleur forcé (*Zwangsarbeiter*)......né à.............. le..... qui est occupé à.......... est autorisé à se rendre librement à ....

Il devra rentrer chaque soir chez lui comme le restant de la population civile.

S'il est rencontré en dehors du lieu où il doit séjourner, il sera arrêté et reconduit au camp.

Ce bulletin est valable jusqu'au..............................

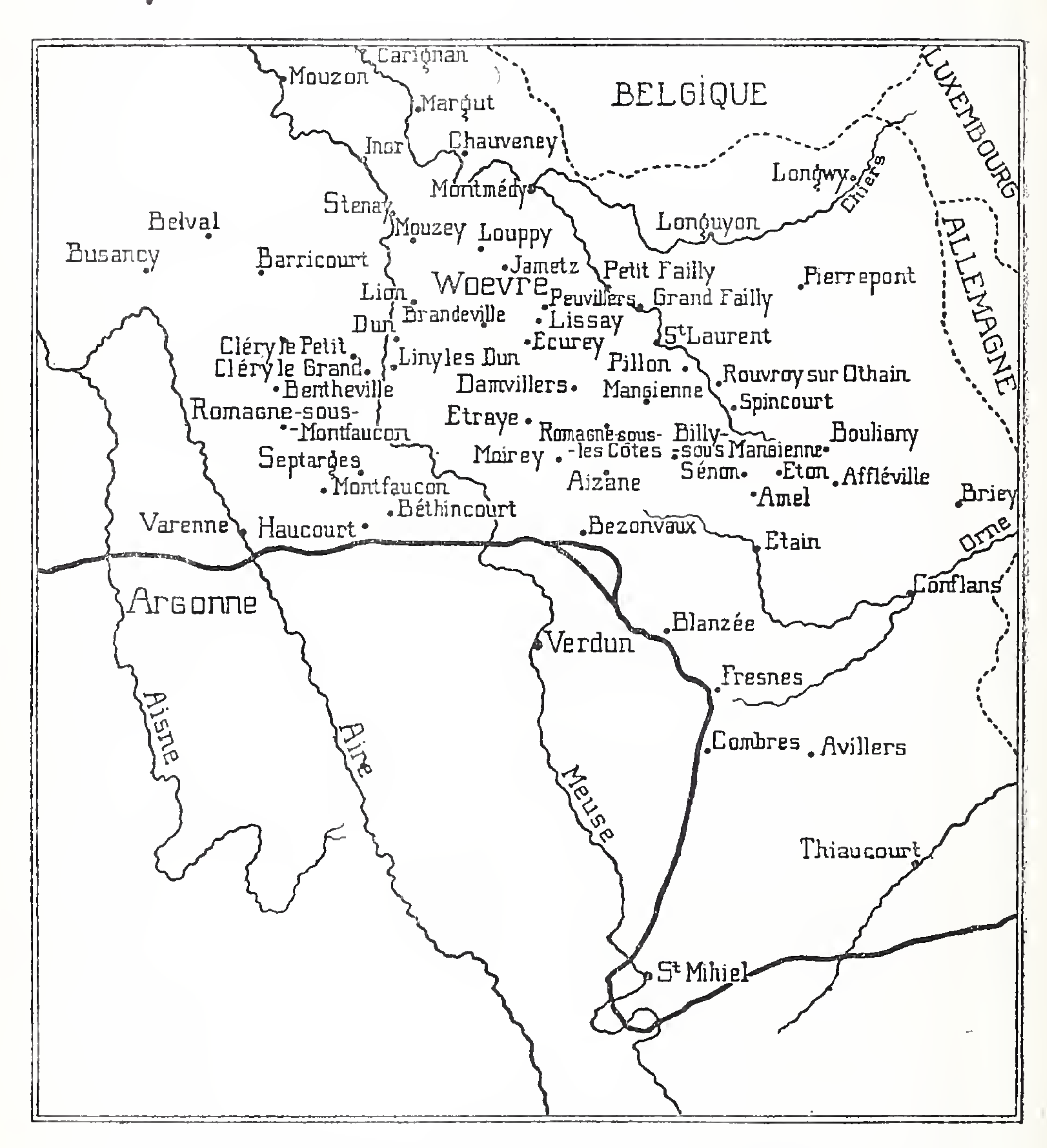
Délivré à ....le...........................

CARTES

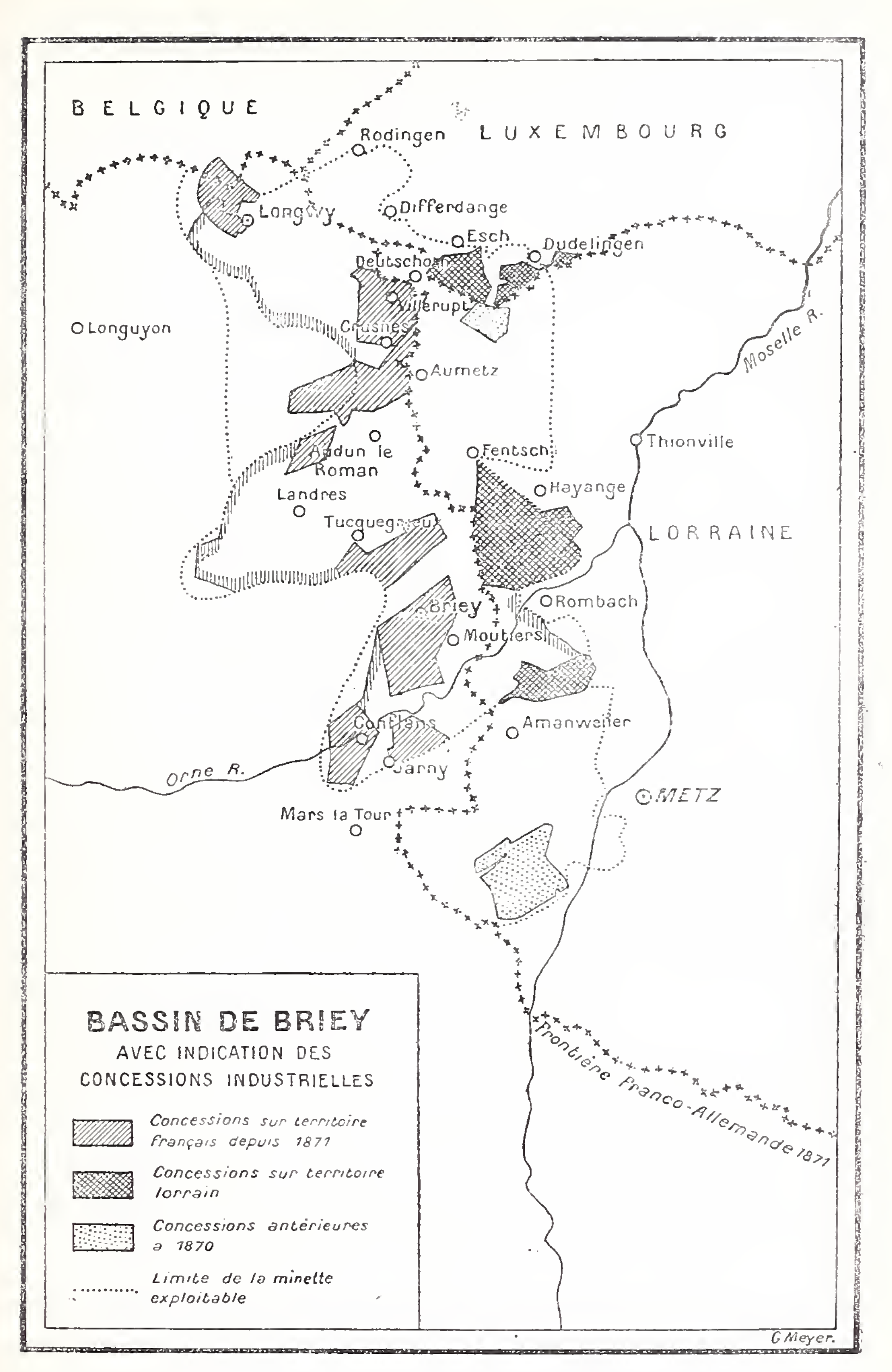




N° 1. — Carte de la région comprise entre l'Aisne et le Nord, avec indication des localités où se trouvaient des camps de prisonniers civils.

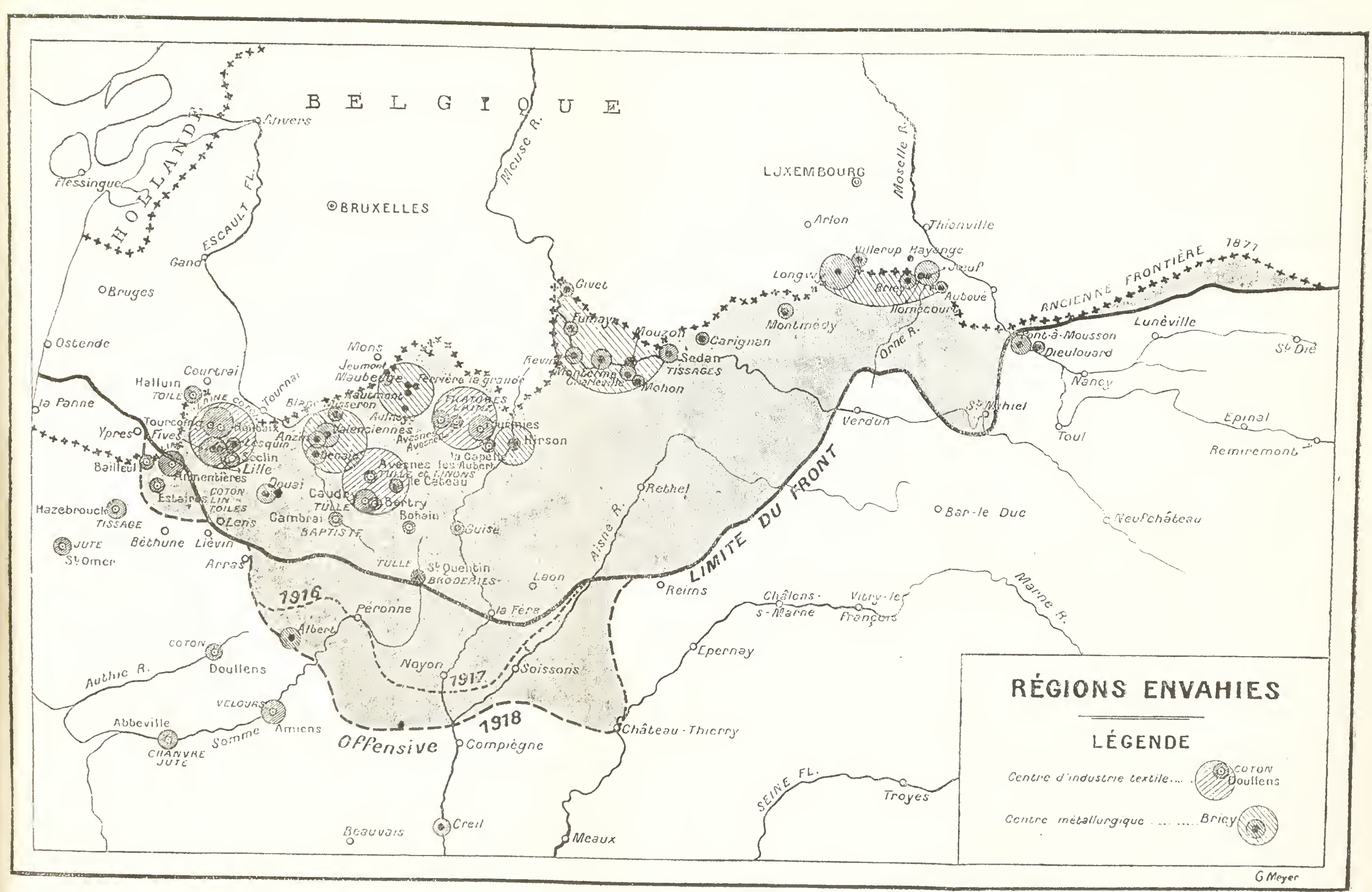


N° 2. — Carte de la région de Verdun avec indication des localités où se trouvaient des camps de prisonniers civils.

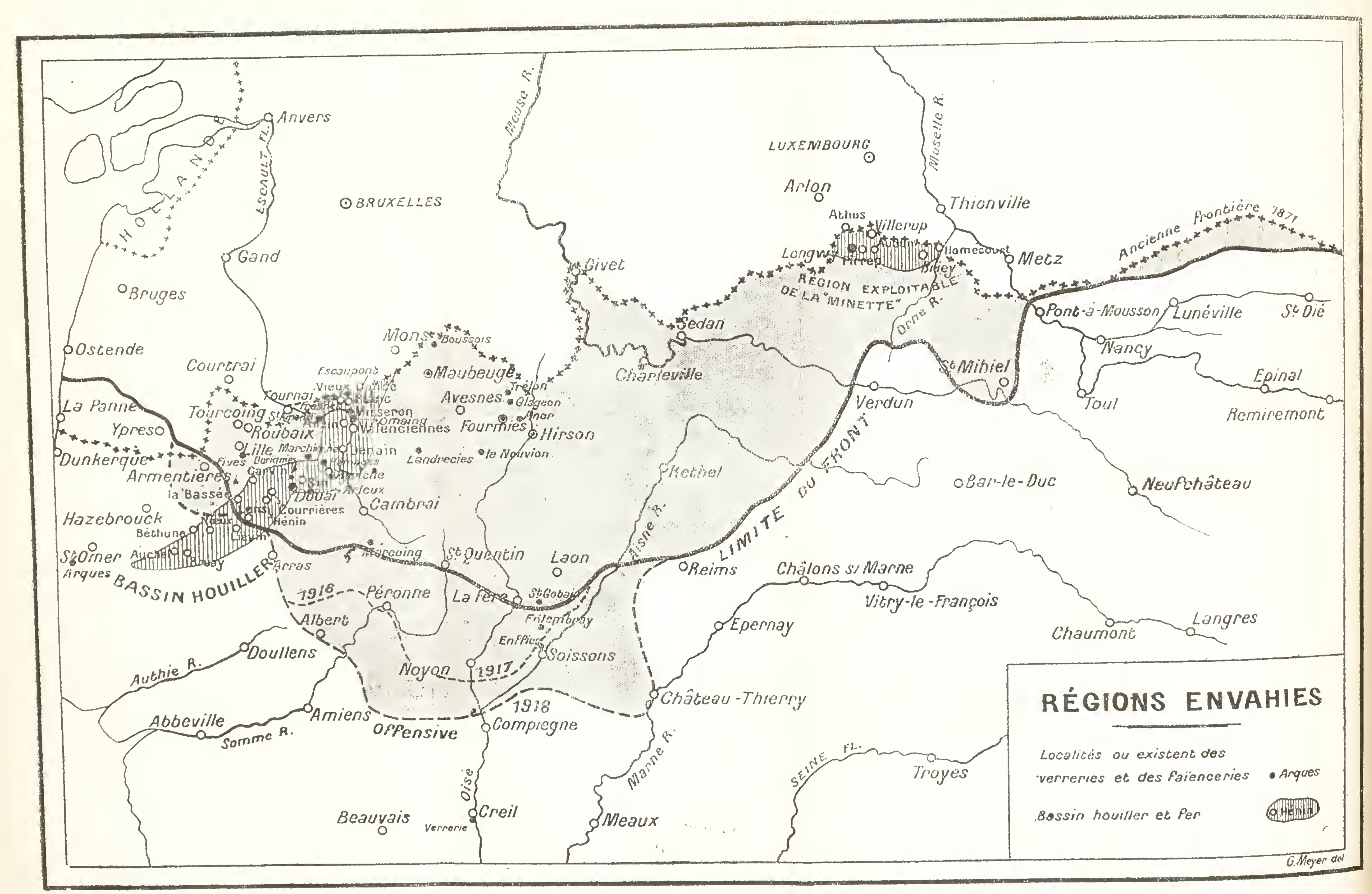


N° 3. — Bassin de Briey (p. xvi).

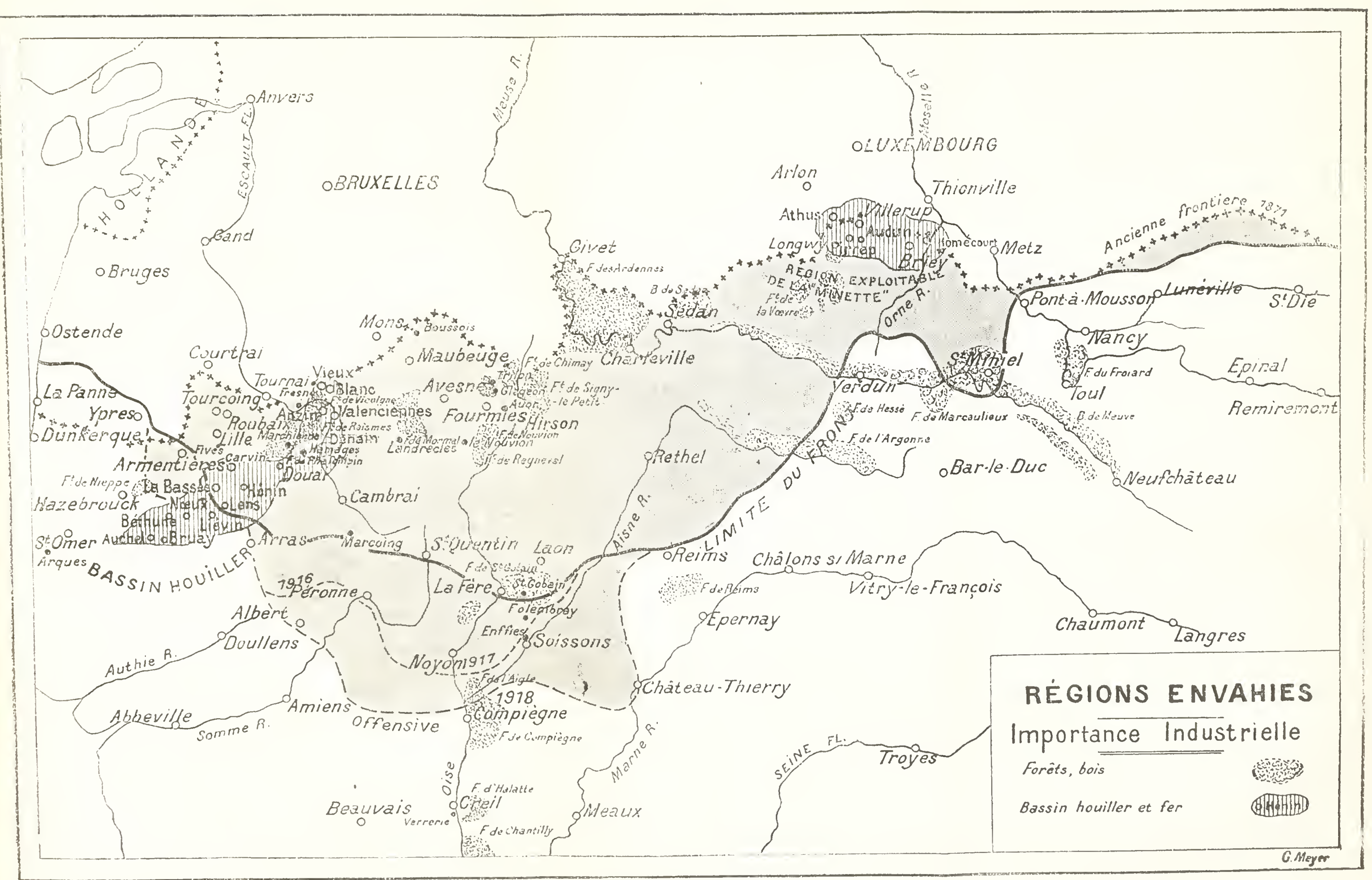




Nº 4. — Industries textiles (p. XVIII).



N° 5. — Verreries. Faïencceries. Fer (p. xix).



N° 6. — Forêts (p. 37).



INDEX

C

D

E



TABLE DES MATIÈRES

Annexes

Cartes

PLAN D'ENSEMBLE

D'UNE

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE LA GUERRE MONDIALE

I

LISTE DES DIRECTEURS ET DES COMITÉS DE DIRECTION

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. JAMES T. SHOTWELL
Membre de droit des Comités de direction

FRANCE

Comité de direction :

Président : M. Charles GIDE.
Membres : M. Arthur FONTAINE.
M. Henri HAUSER.
M. Charles RIST.

BELGIQUE

M. H. PIRENNE, *directeur.*

GRANDE-BRETAGNE

Comité de direction :

Président . Sir William BEVERIDGE, K. C. B.
Membres : M. H. W. C. DAVIS, C. B. E.
M. Thomas JONES, LL. D.
M. J. M. KEYNES, C. B.
M. F. W. HIRST.
M. W. R. SCOTT. D. Phil. LL. D.

ITALIE

Comité de direction :

Président : M. Luigi EINAUDI.
Membres : M. Pasquale JANNACCONE.
M. Umberto RICCI.

Allemagne

Comité de direction :

Président : M. Carl Melchior.
Membres : M. A. Mendelssohn-Bartholdy.
M. Hermann Bücher.
M. Carl Duisberg.
M. Max Sering.

Autriche

Comité de direction :

Président : † M. Friedrich Wieser.
(mort le 26 juillet 1926.)
Membres : M. Richard Riedl.
M. Richard Schüller.
M. Clemens Pirquet.

Grèce

M. A. Andréadès, *directeur.*

Hongrie

M. Gustave Gratz, *directeur.*

Russie

† Sir Paul Vinogradoff, *directeur.*
(mort le 19 décembre 1925.)
M. Michel Florinsky, *directeur adjoint.*

Pays-Bas

M. H. B. Greven, *directeur.*

Pays Scandinaves

Comité de direction :

Président : M. Harald Westergaard (Danemark).
Membre : M. Eli Heckscher (Suède).

Roumanie

M. David Mitrany, *directeur.*

II

LISTE DES MONOGRAPHIES

L'Histoire économique et sociale, comme l'indique la préface du Directeur, est composée de monographies écrites par les personnalités les plus qualifiées pour chaque sujet traité. Parmi les auteurs dont la liste est ci-dessous, plus de trente ont été ministres ou en ont rempli les fonctions dans les gouvernements du temps de guerre. D'autres ont occupé des postes très importants où ils ont été à même d'observer avec précision les effets de la guerre sur les services qu'ils dirigeaient. Une liste descriptive plus détaillée des auteurs et des monographies figure dans les Rapports annuels du Directeur de la Section historique et économique de la Dotation Carnegie, qui seront envoyés sur toute demande adressée soit à l'éditeur, soit aux bureaux de la Section historique et économique, 405 West, 117 th Street, New York.

Cette liste ne comprend que les monographies déjà parues et celles qui sont en préparation. Elle pourra être modifiée ou allongée selon les besoins. Les monographies se divisent en deux catégories principales : celles destinées à former un volume de 300 à 500 pages, et celles qui, ne comportant qu'une centaine de pages, pourront être ultérieurement réunies en un même volume avec d'autres traitant de sujets connexes. Les titres ont été groupés pour indiquer l'arrangement en volumes qui est projeté, mais dans les Séries longues et compliquées ce groupement ne saurait être considéré comme définitif. Les monographies déjà parues sont indiquées par un astérisque, celles qui ne traitent qu'une partie d'un sujet par un double astérisque.

Série Française

*Bibliographie méthodique de l'Histoire économique et sociale de la France pendant la guerre, par M. Camille Bloch.

L'Organisation gouvernementale française pendant la guerre :

- **Les Formes du gouvernement de guerre, par M. Pierre Renouvin ;
- **Le Problème du régionalisme, par M. Henri Hauser ;
- Les Services administratifs pendant la guerre (leur histoire et leurs archives), par M. A. Boutillier du Retail ;
- **L'Organisation de la République pour la paix, par M. Henri Chardon.

*Le Contrôle du ravitaillement de la population civile, par M. Pierre Pinot.
*L'Agriculture pendant la guerre, par M. Michel Augé-Laribé.
La Guerre et l'Industrie française :
*L'Industrie française pendant la guerre, par M. Arthur Fontaine ;
L'Organisation des industries de guerre, par M. Albert Thomas ;
*Les Industries textiles, par M. Albert Aftalion ;
Les Industries métallurgiques, par MM. L. Pralon, P. Richemond et L. Baraduc-Muller.
Les Industries chimiques, par M. Eugène Mauclère ;
Les Combustibles minéraux, par M. Henri de Peyerimhoff ;
**Les Forces hydro-électriques, par M. Raoul Blanchard ;
*Les Bois d'œuvre pendant la guerre, par M. le général Chevalier ;
Les Industries de l'aéronautique, par M. le colonel Paul Dhé.
La Guerre et le travail (3 volumes) :
Salaires, tarifs, conventions collectives, grèves, par MM. William Oualid et C. Picquenard ;
*Chômage et Placement, par M. A. Créhange ;
Le Syndicalisme durant la guerre, par M. Roger Picard ;
**La Main-d'œuvre étrangère et coloniale, par M. B. Nogaro et M. le lieutenant-colonel Weil ;
**La Santé et le travail des femmes pendant la guerre, par M. Marcel Frois.
Effets économiques de la guerre dans les régions envahies :
*L'Organisation du travail dans les régions envahies de la France pendant l'occupation, par M. Pierre Boulin ;
Le Ravitaillement des régions envahies, par MM. Paul Collinet et Paul Stahl ;
Les Dommages de guerre pour la France, par M. Edmond Michel.
Réfugiés et prisonniers de guerre :
Les Réfugiés, par M. Pierre Caron ;
Les Prisonniers de guerre en France, par M. Georges Cahen-Salvador.
La Guerre et le Commerce :
La France et la politique économique interalliée (2 volumes), par M. Etienne Clémentel ;
La Guerre et le Commerce français. Etude générale, par M. Charles Rist.
La Guerre et la Marine marchande française :
Transports par mer : la marine marchande, par M. Cangardel ;
Les Ports français pendant la guerre, par M. Georges Hersent.
La Guerre et les Transports :
*Politique et fonctionnement des transports par chemins de fer, par M. Marcel Peschaud ;
**La Navigation intérieure en France pendant la guerre, par M. Georges Pocard de Kerviler.

La Guerre et les Finances françaises :
**Les Finances de guerre de la France, par M. Henri TRUCHY ;
Le Marché monétaire et financier français pendant la guerre, par M. Albert AUPETIT.

Le Coût de la guerre pour la France :
*Les Dépenses de guerre de la France, par M. Gaston JÈZE ;
Le Coût de la guerre pour la France, par MM. Charles GIDE et Gaston JÈZE.

La Guerre et la Vie sociale :
**La Lutte contre la cherté par les organisations privées, par MM. Charles GIDE et DAUDÉ-BANCEL ;
*Le Problème du logement, son influence sur les conditions de l'habitation et l'aménagement des villes, par MM. Henri SELLIER et A. BRUGGEMANN ;
La Population et les revenus en France pendant la guerre, par M. Michel HUBER ;
*Le Mouvement des prix et des salaires durant la guerre en France, par M. Lucien MARCH.

La Guerre et la santé publique :
La Défense de la santé publique pendant la guerre, par le Dr Léon BERNARD ;
Les Mutilés, par MM. CASSIN et DE VILLE-CHABROLLE.

Mémoires et Impressions de tranchées, par M. Jean NORTON CRU.

Études d'Histoire locale (2 volumes).
**Paris, par MM. Henri SELLIER, A. BRUGGEMAN et M. POËTE ;
**Lyon, par M. Edouard HERRIOT ;
**Marseille, par M. Paul MASSON ;
**Rouen, par M. J. LEVAINVILLE ;
**Bordeaux, par M. Paul COURTEAULT ;
**Bourges, par M. Claude-Joseph GIGNOUX ;
**Tours, par MM. Michel LHÉRITIER et Camille CHAUTEMPS ;
L'Alsace et la Lorraine, par M. Georges DELAHACHE.

La Guerre et les Colonies françaises :
**L'Afrique du Nord, pendant la guerre, par M. Augustin BERNARD ;
Les Colonies françaises pendant la guerre, par M. Arthur GIRAULT.

SÉRIE BELGE

La Belgique et la Guerre mondiale, par M. H. PIRENNE.

La Déportation et le travail forcé des ouvriers et de la population civile (1915-1918) par M. Fernand PASSELECQ.

*Le Ravitaillement de la Belgique pendant l'occupation allemande, par M. Albert HENRY.

*La Législation et l'Administration allemandes en Belgique, par MM. J. PIRENNE et M. VAUTHIER.

*Le Secours-Chômage en Belgique pendant l'occupation allemande, par M. Ernest MAHAIM.

L'Industrie belge pendant l'occupation allemande, par le comte Ch. DE KERCHOVE.

L'Action du gouvernement belge en matière économique pendant la guerre, par M. F. G. VAN LANGENHOVE.

SÉRIE AMÉRICAINE

*Recueil des sources américaines pour l'Histoire économique de la guerre, par MM. Waldo G. LELAND et Newton D. MERENESS.

Le Contrôle de l'industrie pendant la guerre aux États-Unis, par M. Alvin S. JOHNSON.

Histoire des chemins de fer américains et Politique des transports pendant la guerre, par M. Walker D. HINES.

Histoire financière de la guerre, recettes, taxations, etc..., par M. Thomas Sewall ADAMS.

Les Contrôles de guerre aux États-Unis, par M. Edwin F. GAY.

Autres volumes en préparation.

SÉRIE BRITANNIQUE

*Bibliographie, par Mlle M. E. BULKLEY.

*Archives britanniques de paix et de guerre, par M. Hubert HALL.

*Manuel de l'administration des archives, par M. Hilary JENKINSON.

Le Gouvernement de guerre de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, considéré spécialement au point de vue économique, par M. W. G. S. ADAMS, C. B.

*Le Gouvernement de guerre dans les Dominions, par M. A. B. KEITH, D. C. L.

*Mécanisme de certains contrôles de l'Etat, par M. E. M. H. LLOYD.

Rationnement et Ravitaillement, par Sir William BEVERIDGE, K. C. B.

*Prix et Salaires dans le Royaume-Uni (1914-1920), par M. A. L. BOWLEY.

Les Impôts et les Bénéfices de guerre, par Sir Josiah C. STAMP. K. B. E.
- Les Impôts.
- Les Bénéfices de guerre et leur répartition.

*La Guerre et les assurances. Série d'études :
- Assurances sur la vie, par M. S. G. WARNER.
- Assurances-incendie, par MM. A. E. SICH et S. PRESTON.
- Assurances maritimes, par Sir Norman HILL.
- Sociétés de secours mutuels et assurances sur la santé, par Sir Alfred WATSON.
- Le Mouvement national pour l'épargne, par Sir William SCHOOLING.
- Assurances contre le chômage. par Sir William BEVERIDGE.

*Histoire générale de la marine marchande britannique pendant la guerre, par M. C. Ernest FAYLE.

*Le Contrôle des alliés sur la navigation maritime ; une expérimentation d'administration internationale, par Sir Arthur SALTER, K. C. B.

*L'Industrie britannique du charbon et la guerre, par Sir Richard REDMAYNE, K. C. B.
L'Industrie britannique du fer et de l'acier pendant la guerre, par M. W. T. LAYTON, C. H., C. B. E.
Les Effets de la guerre sur les industries textiles britanniques :
**La Commission de contrôle du coton, par M. H. D. HENDERSON.
*Production des denrées alimentaires, par Sir Thomas MIDDLETON, K. B. E.
Les Trade-Unions et la guerre, par M. G. D. H. COLE :
**Le Trade-Unionisme et les munitions.
**La Main-d'œuvre dans l'industrie britannique du charbon.
**Les Organisations ouvrières par ateliers.
*L'Organisation du travail et son contrôle, par M. Humbert WOLFE, C. B. E.
Effets de la guerre sur la santé publique :
La Santé de la population civile pendant la guerre, par M. A. W. J. MACFADDEN, C. B.
La Santé des soldats démobilisés, par M. E. Cunyngham BROWN, C. B. E.
**Les Industries de la Vallée de la Clyde pendant la guerre, par M. W. R. SCOTT et M. J. CUNNISON.
*L'Écosse rurale pendant la guerre : Série d'études sous la direction de M. W. R. SCOTT :
*Pêcheries écossaises, par M. D. T. JONES ;
*Agriculture écossaise, par M. H. M. CONACHER ;
*Le Travailleur agricole, par M. DUNCAN ;
*La Réforme agraire, par M. W. R. SCOTT ;
*Appendice sur le jute, par M. J. P. DAY.
*Les Budgets de guerre et la Politique financière britannique, par MM. F. W. HIRST et J. E. ALLEN.
Le Pays de Galles et la Guerre, par M. H. JONES.
Manuels pour l'étude de l'économie de guerre :
Dictionnaire des organisations officielles du temps de guerre, par M. N. B. DEARLE.
Chronique économique de la guerre, par M. N. B. DEARLE.
Etudes d'Histoire sociale britannique pendant la guerre mondiale (en préparation).
Le Coût de la guerre pour la Grande-Bretagne (en préparation).

SÉRIE ITALIENNE

Bibliographie économique et sociale de la guerre, par M. Vincenzo PORRI, avec une introduction sur les archives de la guerre, par M. Eugenio CASANOVA.
*La Législation économique de la guerre, par M. Alberto DE'STEFANI.
La Production agricole en Italie (1914-1919), par M. Umberto RICCI.
Les Classes agricoles en Italie pendant la guerre, par M. Arrigo SERPIERI.
*L'Alimentation et la Politique du ravitaillement en Italie, par M. Riccardo BACHI ; avec un appendice sur le Réapprovisionnement en vivres de l'armée italienne, par M. Gaetano ZINGALI.

*Les Finances de guerre, par M. Luigi EINAUDI.

Le Coût de la guerre pour l'Italie, par M. Luigi EINAUDI.

De l'Inflation en Italie et de ses répercussions sur les prix, les revenus et les changes étrangers, par M. Pasquale JANNACCONE.

*Statistique de la santé publique en Italie pendant et après la guerre, par M. Giorgio MORTARA.

Le Peuple italien pendant et après la guerre : étude sociale, par M. Gioacchino VOLPE.

*Les Répercussions de la guerre sur la vie économique et sociale du Piémont, par M. Giuseppe PRATO.

SÉRIE ALLEMANDE

Aperçu bibliographique de la littérature allemande relative à l'histoire économique et sociale de la guerre, par M. A. MENDELSSOHN-BARTHOLDY et M. E. ROSENBAUM avec une section sur les archives impériales, par M. le comte MUSEBECK.

Effets de la guerre sur le gouvernement et la constitution de l'Allemagne :
- a) Le Gouvernement de guerre de l'Allemagne, par M. A. MENDELSSOHN-BARTHOLDY ;
- b) L'Administration politique des territoires occupés, par MM. VON GAYL, W. VON KRIES et L. F. VON KÖHLER.

*Effets de la guerre sur la morale et la religion :
- *a) Les Effets de la guerre sur la morale, par M. O. BAUMGARTEN.
- *b) Les Effets de la guerre sur la religion, par MM. Erich FOERSTER et Arnold RADEMACHER.
- *c) Les Effets de la guerre sur la jeunesse, par M. Wilhelm FLITNER.
- d) La Guerre et le Crime, par M. Moritz LIEPMANN.

Effets de la guerre sur la population, le revenu et le niveau de la vie en Allemagne :
- a) Les Effets de la guerre sur la population, par M. R. MEERWARTH.
- b) Les Effets de la guerre sur les revenus, par M. A. GUNTHER.

La Guerre et le contrôle gouvernemental :
- a) Le Contrôle de l'Etat et sa liquidation, par M. H. GÖPPERT.
- b) L'Approvisionnement des matières premières et le contrôle du gouvernement, par M. A. KOETH.
- c) La Coopération économique avec les alliés de l'Allemagne et l'organisation du ravitaillement, par M. W. FRISCH.
- d) L'Utilisation économique des territoires envahis :
  - La Belgique et la France du Nord, par M. JAHN.
  - La Roumanie et l'Ukraine, par M. MANN.
  - La Pologne et la Région baltique, par MM. W. VON KRIES et von GAYL.

Les Effets de la guerre sur le commerce allemand, par M. K. WIEDENFELD.

L'Influence de la guerre sur l'industrie allemande, par M. Hermann BÜCHER.

*La Guerre et les Syndicats ouvriers allemands, par MM. Paul UMBREIT, Adam STEGERWALD, Antoine ERKELENZ; le Travail des femmes pendant la guerre, par le Dr Charlotte LORENZ.

L'Histoire sociale des classes ouvrières pendant et après la guerre :
a) La Guerre et les salaires, par M. Waldemar Zimmermann.
b) L'Action du gouvernement sur les conditions sociales en Allemagne pendant la guerre, par le Dr Dieckmann.
L'Alimentation et l'Agriculture :
*a) L'Approvisionnement alimentaire pendant la guerre, par M. Ar. Skalweit.
*b) L'Influence de la guerre sur la production agricole, par M. Friedrich Aereboe.
Effets de la guerre sur la santé de la population civile en Allemagne, par le Dr Franz Bumm.
Effets de la guerre sur les finances allemandes :
*Les Finances allemandes pendant la guerre, par M. Walter Lotz.

Série Autrichienne et Hongroise

Autriche-Hongrie :

*Bibliographie des documents imprimés, par M. Othmar Spann.
*Les Finances austro-hongroises pendant la guerre, par M. Alexandre Popovics.
Histoire économique militaire ; série d'études écrites sous la direction du professeur Wieser, du général Krauss, du général Hoen et du colonel Glaise-Horstenau. Le Recrutement, etc., par le colonel Klose ; Munitions et Ravitaillement, par le colonel Pflug ; (autres volumes en préparation).
L'Utilisation économique des territoires occupés : Serbie, Monténégro, Albanie, par le général Kerchnawe ; l'Italie du Nord, par le général Leidl ; la Roumanie, par le général Félix Sobotka ; l'Ukraine, par le général Krauss ; la Pologne, par le général Mitzka.
*« Mittel-Europa », préparation d'une nouvelle union économique, par MM. Gratz et Schüller.
La Ruine et le Démembrement de la monarchie des Habsbourg, (en préparation).

Empire d'Autriche :

*Le Gouvernement de guerre en Autriche, par M. Joseph Redlich.
Réglementation de l'industrie en Autriche pendant la guerre, série d'études sous la direction de M. Richard Riedl.
*Le Contrôle de l'alimentation et de l'agriculture en Autriche pendant la guerre, série d'études sous la direction de M. H. Löwenfeld-Russ.
*Le Travail en Autriche pendant la guerre, série d'études sous la direction de M. Ferdinand Hanusch.
Les Chemins de fer autrichiens pendant la guerre (contrôle civil), par

M. von Enderes; les Transports sous le contrôle militaire, par le colonel Ratzenhofer.
*Le Ravitaillement en charbon de l'Autriche pendant la guerre, par M. von Homann-Herimberg.
Effets de la guerre sur la morale et la religion, par le chancelier Seipel.
La Guerre et le Crime en Autriche, par M. Franz Exner.
Le Coût de la guerre en Autriche, par M. Hornik.

Royaume de Hongrie :

Histoire générale de l'économie de guerre en Hongrie, par M. Gustav Gratz.
Les Effets de la guerre sur l'administration gouvernementale et sur l'esprit public en Hongrie, par le comte Albert Apponyi.
Histoire de l'industrie hongroise pendant la guerre, par le baron Joseph Szterényi.
Histoire du commerce hongrois pendant la guerre, par M. Alexandre Matlekovits.
Histoire des finances hongroises pendant la guerre, par M. John Teleszky.
L'Agriculture en Hongrie, par M. Mutschenbacher, et le Contrôle alimentaire, par M. Jean Bud.
La Vie sociale en Hongrie pendant la guerre, par M. Desider Pap.

La Santé publique et la Guerre en Autriche-Hongrie :

Exposé général de la santé publique en Autriche-Hongrie, par le docteur Pirquet.
*Études sur la santé publique en Autriche pendant la guerre, (deux volumes), par les docteurs Helly, Kirchenberger, Steiner, Raschofsky, Kassowitz, Breitner, von Bokay, Schacherl, Hockauf, Finger, Kyrle, Elias, Economo, Muller-Deham, Nobel, Wagner, Edelmann et Mayerhofer, avec une introduction par le docteur Pirquet.

Première Série Russe

(Jusqu'à la Révolution bolchéviste.)

Effets de la guerre sur le gouvernement et les finances nationales en Russie :
- Les Effets de la guerre sur le gouvernement central en Russie, par M. Paul P. Gronsky.
- Les Finances de l'Etat en Russie pendant la guerre, par M. Alexandre M. Michelson.
- La Circulation monétaire en Russie pendant la guerre, par M. Michel V. Bernadsky.
- Le Crédit d'Etat en Russie pendant la guerre, par M. Paul N. Apostol.

Les Municipalités et les Zemstvos pendant la guerre :

Les Effets de la guerre sur les municipalités russes et l'Union nationale des villes, par M. N. I. ASTROFF.

Les « Zemstvos » en temps de paix et en temps de guerre, par le prince George E. LVOFF.

Les « Zemstvos », par le prince Vladimir A. OBOLENSKY.

L'Union nationale des « Zemstvos » et la « Zemgor » (Fédération de l'Union des Zemstvos et de l'Union des Villes), par M. Serge P. TURIN.

La Guerre et la Psychologie des membres des « Zemstvos », par Isaac V. SHKLOVSKY.

L'Armée russe dans la guerre mondiale, étude d'histoire sociale, par le général Nicolas N. GOLOVINE.

L'Économie rurale en Russie et la guerre, par MM. Alexis ANZIFEROFF, Alexandre BILIMOVITCH et M. O. BATCHEFF.

Les Effets de la guerre sur la propriété foncière et la réforme agraire, par MM. V. A. KOSSINSKY et Alexandre D. BILIMOVITCH.

Le Problème du ravitaillement en denrées alimentaires de la Russie pendant la guerre, par M. Pierre B. STRUVÉ, de l'Académie des Sciences de Russie.

Effets de la guerre sur le mouvement coopératif en Russie :

Le Crédit coopératif et la Coopération agricole en Russie et la guerre, par M. Alexis N. ANZIFEROFF.

Le Contrôle de l'industrie par l'Etat en Russie pendant la guerre, par M. Simon O. ZAGORSKY.

Les Effets de la guerre sur quelques industries :

a) Les Mines de charbon, par M. Boris N. SOKOLOFF.

b) L'Industrie chimique, par M. Mark A. LANDAU.

c) L'Industrie du lin et de la laine, par M. Serge N. TRETIAKOFF.

d) Le Pétrole, par M. Alexandre M. MICHELSON.

Les Effets de la guerre sur les questions ouvrières :

a) Les Salaires, par Mlle Anna G. EISENSTADT.

b) Les Modifications survenues dans la composition des classes ouvrières, par Vladimir T. BRAITHWAITE.

Effets de la guerre sur le Commerce et les Échanges :

Le Commerce russe durant la guerre, par M. Paul A. BOURYSHKINE.

La Russie et la Guerre économique, par le baron Boris E. NOLDÉ.

Les Transports en Russie pendant la guerre, par M. Michel B. BRAIKEVITCH.

Les Institutions universitaires russes pendant la guerre, par M. Paul J. NOVGORODZOFF.

L'Enseignement primaire et l'Enseignement secondaire en Russie durant la guerre, par M. Dimitry M. ODINEZ.

L'Histoire sociale de l'Ukraine pendant la guerre, par M. Nicolas M. MOGILANSKY.

Statistique de la vie publique en Russie pendant la guerre, par M. S. S. KOHN.

La Russie et la Guerre mondiale (synthèse historique) (en préparation).

Série Grecque

Effets économiques et sociaux de la guerre en Grèce. Série d'études :
Les Finances de guerre et la Grèce, par M. A. Andréadès,
La Vie économique en général, questions monétaires, le ravitaillement, le commerce, etc..., par M. K. Varvaressos.
Les Effets de la guerre sur les industries grecques, par M. G. Charitakis.
Les Effets de la guerre sur la question ouvrière et la législation sociale, par M. D. Kalitsunakis,
Les Effets de la guerre sur la population de la Grèce, par M. A. A. Pallis.
Les Conséquences de la guerre sur les communications intérieures, par M. M. Koronis.
L'Économie rurale grecque et la crise de la guerre mondiale, par M. B. Simonidès.
La Marine marchande grecque et la Guerre, par M. A. Andréadès.

Série Hollandaise

Effets économiques et sociaux de la guerre dans les Pays-Bas :
L'Effet de la guerre sur le ravitaillement, par M. F. E. Posthuma.
L'Industrie hollandaise, par M. C. P. Zaalberg.
Le Commerce et la Navigation hollandais. par M. E. P. de Monchy.
Prix, salaires et coût de la vie, par M. H. W. Methorst.
Banques et circulation, par MM. Vissering et J. Westerman Holstyn.
Les Colonies hollandaises, 1914-1922, par MM. J. H. Carpentier Alting et de Cock-Buning.
Les Finances de guerre dans les Pays-Bas, de 1918 à 1922. Le Coût de la guerre, par M. H. W. C. Bordewyk.
Les Effets de la guerre sur le problème du logement, 1914-1922, par M. H. J. Romeyn.
*Les Finances de guerre des Pays-Bas, jusqu'en 1918, par M. J. van der Flier.

Série Scandinave

*Les Effets de la guerre en Suède, série de monographies :
*a) La Vie et le Travail du peuple suédois. Introduction générale, par M. Eli F. Heckscher.
*b) L'Agriculture suédoise et l'Approvisionnement alimentaire, par M. Carl Mannerfelt.
*c) L'Industrie suédoise, par M. Olaf Edstrom.
*d) Les Classes ouvrières, par M. Otto Jarte.
*Le Problème du logement en Suède pendant la guerre, par M. K. G. Tham.
*Le Travail en Suède et la Grande Guerre, par M. Olof Ekblom.

Effets de la guerre sur les finances et le commerce suédois :
a) La Circulation et les Finances, par M. Eli F. Heckscher.
b) Le Commerce suédois, par M. Kurt Bergendal.
La Norvège et la Guerre mondiale, par M. Wilhelm Keilhau.
Les Effets économiques de la guerre sur le Danemark, par M. Einar Cohn, avec une étude sur l'Islande, par M. Thorstein Thorsteinsson.

Série Japonaise

Influence de la guerre sur la production des matières premières au Japon, par M. Kobayashi.
Influence de la guerre sur l'industrie japonaise, par M. Ogawa.
Influence de la guerre sur le commerce japonais et les échanges, par M. Yamasaki.
Influence de la guerre sur les transports au Japon, par M. Matsuoka.
Influence de la guerre sur les finances japonaises et le marché monétaire, par M. Ono.
Influence sociale de la guerre au Japon, par M. Kobayashi.

Série Bulgare

Les Effets économiques de la guerre en Bulgarie, par M. G. T. Danailov.

Série Tchécoslovaque

*Problèmes financiers et politiques en Tchécoslovaquie pendant la première année d'après-guerre, par M. A. Rasin.
Les Effets de la guerre sur le peuple tchécoslovaque. Volume d'études rédigées sous la direction du président Masarik.

Série Yougoslave

Situation économique de la Serbie avant la guerre et pendant la première année de la guerre, par M. Velimir Bajkitch.
Effets économiques et sociaux de la guerre en Serbie, par M. Dragoliub Yovanovitch.
Effets de la guerre, série d'études (en préparation).

Série Roumaine

La Révolution agraire en Roumanie et dans le sud-est de l'Europe, par M. D. Mitrany.
Conséquences économiques de la guerre en Roumanie :
Les Effets de l'occupation ennemie en Roumanie, par M. G. Antipa.
Les Effets de la guerre sur la santé publique en Roumanie, par M. J. Cantacuzène.
Les Effets de la guerre sur la vie économique roumaine (volume en préparation).

Les Finances de guerre de la Roumanie, par M. Vintila BRATIANU.
L'Agriculture roumaine pendant la guerre, par M. Innescu SISESTI.
L'Industrie roumaine pendant la guerre, par M. BUSILA.

SÉRIE TRADUITE ET ABRÉGÉE

(*Publiée en anglais en Amérique, mais en vente aussi en Europe*)

*Histoire des Industries françaises pendant la guerre, par M. Arthur FONTAINE.
L'Agriculture et le Contrôle du ravitaillement en France pendant la guerre, par MM. Michel AUGÉ-LARIBÉ et Pierre PINOT.
Les Finances et les Dépenses de guerre en France, par MM. Henri TRUCHY et Gaston JÈZE.
Les Formes du gouvernement de guerre en France, par M. Pierre RENOUVIN.
L'Organisation du travail dans les régions envahies de la France pendant l'occupation, par M. Pierre BOULIN.
« Mittel-Europa », préparation d'une nouvelle union économique, par MM. GRATZ et SCHÜLLER.
Le Gouvernement de guerre en Autriche, par M. Joseph REDLICH.
Autres volumes en préparation.

III

LISTE DES MONOGRAPHIES PUBLIÉES ET DES ÉDITEURS

(La publication des Monographies est faite sous la direction générale de la *Yale University Press*, avec le concours d'éditeurs dans les différents pays. Chacun des volumes se trouve donc ainsi non seulement à la *Yale University Press*, mais dans tous les pays, chez les éditeurs de l'*Histoire économique et sociale de la guerre*.)

Les ouvrages suivants ont paru ou vont paraître prochainement :

Série Autrichienne et Hongroise
(en allemand)

Bibliographie des documents imprimés, par M. Othmar Spann.

Les Finances austro-hongroises pendant la guerre, par M. Alexandre von Popovics.

Le Ravitaillement en charbon de l'Autriche pendant la guerre, par M. von Homann-Herimberg.

Le Travail en Autriche pendant la guerre, série d'études sous la direction de M. Ferdinand Hanusch.

« Mittel-Europa », préparation d'une nouvelle Union économique, par MM. Gratz et Schüller.

Le Gouvernement de guerre en Autriche, par M. Joseph Redlich.

Le Contrôle de l'alimentation et de l'agriculture en Autriche pendant la guerre, par M. Löwenfeld-Russ.

Étude sur la santé publique en Autriche pendant la guerre, par les docteurs Helly, Kirchenberger, Steiner, Raschofsky, Kassowitz, Breitner, von Bokay, Schacherl, Hockauf, Finger, Kyrle, Elias, Economo, Muller-Deham, Nobel, Wagner, Edelmann et Mayerhofer, avec une introduction par le docteur Pirquet.

Série Belge
(en français)

La Législation et l'Administration allemandes en Belgique, par MM. J. Pirenne et M. Vauthier.

Le Ravitaillement de la Belgique pendant l'occupation allemande, par M. Albert Henry.

Le Secours de chômage en Belgique pendant l'occupation allemande, par M. Ernest MAHAIN.

L'Industrie belge pendant l'occupation allemande, par le comte Ch. DE KERCHOVE.

SÉRIE ALLEMANDE
(en allemand)

Effets de la guerre sur la morale et la religion :

a) Les Effets de la guerre sur la morale, par M. O. BAUMGARTEN.

b) Les Effets de la guerre sur la religion, par MM. Erich FOERSTER et Arnold RADEMACHER.

c) Les Effets de la guerre sur la jeunesse, par M. Wilhelm FLITNER.

d) La Guerre et le Crime, par M. Maurice LIEPMANN.

Les Finances allemandes pendant la guerre, par M. Walter LOTZ.

La Guerre et les Syndicats ouvriers allemands, par MM. Paul UMBREIT, Adam STEGERWALD, Antoine ERKELENZ ; le Travail des femmes pendant la guerre, par le docteur Charlotte LORENZ.

L'Approvisionnement alimentaire pendant la guerre, par M. Ar. SKALWEIT.

L'Influence de la guerre sur la production agricole, par M. Friedrich AEREBOE.

SÉRIE ANGLAISE
(en anglais)

Le Contrôle des alliés sur la navigation maritime ; une expérimentation d'administration internationale, par Sir Arthur SALTER, K. C. B.

Le Gouvernement de guerre dans les Dominions, par M. A. B. KEITH.

Prix et salaires dans le Royaume-Uni (1914-1920), par M. A. L. BOWLEY.

Manuel de l'administration des Archives, par M. Hilary JENKINSON.

La Commission de contrôle du coton, par M. H. D. HENDERSON.

Bibliographie, par Mlle M. E. BULKLEY.

L'Organisation du travail et son contrôle, par M. Humbert WOLFE.

Archives britanniques de paix et de guerre, par M. Hubert HALL.

L'Industrie britannique du charbon et la guerre, par Sir Richard REDMAYNE.

Production des denrées alimentaires, par Sir Thomas MIDDLETON.

Les Organisations ouvrières par ateliers, par M. G. D. H. COLE.

Le Trade-Unionisme et les Munitions, par M. G. D. H. COLE.

La Main-d'œuvre dans l'industrie britannique du charbon, par M. G. D. H. COLE.

Mécanisme de certains contrôles de l'Etat, par M. E. M. H. LLOYD.

Les Industries de la Vallée de la Clyde pendant la guerre, par M. W. R. SCOTT et M. J. CUNNISON.

L'Écosse rurale pendant la guerre, série d'études sous la direction de M. W. R. SCOTT : Pêcheries écossaises, par M. D. T. JONES; Agri-

culture écossaise. par M. H. M. Conacher; Le Travailleur agricole, par M. J. S. Duncan; La Réforme agraire, par M. W. R. Scott; Appendice sur le Jute, par M. J. P. Day.

Les Budgets de guerre et la Politique financière britannique, par MM. F. W. Hirst et J. E. Allen.

Histoire générale de la marine marchande britannique pendant la guerre, par M. C. Ernest Fayle.

La Guerre et les Assurances. Série d'études ; Assurances sur la vie, par M. S. G. Warner ; Assurances-incendie, par MM. A. E. Sich et S. Preston ; Assurances maritimes, par Sir Norman Hill ; Sociétés de Secours mutuels et assurances sur la santé, par Sir Alfred Watson ; Le Mouvement national pour l'épargne, par Sir William Schooling ; Assurances contre le chômage, par Sir William Beveridge.

Série Italienne
(*en italien*)

Statistique de la santé publique en Italie pendant et après la guerre, par M. Giorgio Mortara.

Les Répercussions de la guerre sur la vie économique et sociale du Piémont, par M. Giuseppe Prato.

La Législation économique de la guerre, par M. Alberto de Stefani.

L'Alimentation et la Politique du ravitaillement en Italie, par M. Riccardo Bachi, avec un appendice sur le réapprovisionnement en vivres de l'armée italienne, par M. Gaetano Zingali.

Les Finances de guerre, par M. Luigi Einaudi.

Série Tchécoslovaque
(*en anglais*)

Problèmes financiers et politiques en Tchécoslovaquie pendant la première année d'après-guerre, par M. A. Rasin.

Série Hollandaise
(*en anglais*)

Les Finances de guerre des Pays-Bas, jusqu'en 1918, par M. J. van der Flier.

Série Scandinave

Les Effets de la guerre en Suède, série de monographies :
- *a*) La Vie et le Travail du peuple suédois. Introduction générale, par M. Eli F. Heckscher.
- *b*) L'Agriculture suédoise et l'approvisionnement alimentaire, par M. Carl Mannerfeltt.
- *c*) L'Industrie suédoise, par M. Olaf Edstrom.
- *d*) Les Classes ouvrières, par M. Otto Jarte.

Le Problème du logement en Suède pendant la guerre, par M. K. G. Tham.
Le Travail en Suède et la Guerre, par M. Olof Ekblom.

Série Américaine
(en anglais)

Recueil des sources américaines pour l'histoire économique de la guerre, par M. Waldo G. Leland et M. Newton D. Mereness.

Série traduite et abrégée
(en anglais)

Histoire des industries françaises pendant la guerre, par M. Arthur Fontaine.

Série Française
(en français)

Bibliographie méthodique de l'histoire économique et sociale de la France pendant la guerre, par M. Camille Bloch.
Le Problème du régionalisme, par M. Henri Hauser.
L'Industrie française pendant la guerre, par M. Arthur Fontaine.
Les Industries textiles, par M. Albert Aftalion.
Les Forces hydro-électriques pendant la guerre, par M. Raoul Blanchard.
L'Agriculture française pendant la guerre, par M. Michel Augé-Laribé.
Le Contrôle du ravitaillement de la population civile, par M. Pierre Pinot.
Lyon pendant la guerre, par M. Édouard Herriot.
La Vie économique à Bordeaux pendant la guerre, par M. P. Courteault.
Tours et la Guerre. Étude économique et sociale, par MM. M. Lhéritier et C. Chautemps.
Marseille pendant la guerre, par M. P. Masson.
Rouen pendant la guerre, par M. J. Levainville.
Bourges pendant la guerre, par M. C. J. Gignoux.
Paris pendant la guerre, par MM. H. Sellier, Bruggeman et Poëte.
Les Formes du gouvernement de guerre, par M. P. Renouvin.
Le Mouvement des prix et des salaires durant la guerre en France, par M. L. March.
La Main-d'œuvre étrangère et coloniale en France, par M. B. Nogaro et M. le lieutenant-colonel L. Weil.
La Santé et le Travail des femmes pendant la guerre, par M. Marcel Frois.
Les Dépenses de guerre de la France, par M. Gaston Jèze.
Les Finances de guerre de la France, par M. H. Truchy
La Navigation intérieure en France pendant la guerre, par G. Pocard de Kerviler.

Politique et Fonctionnement des transports par chemins de fer, par M. M. PESCHAUD.
L'Organisation du travail dans la région envahie de la France pendant l'occupation, par M. Pierre BOULIN.
L'Afrique du Nord pendant la guerre, par M. Augustin BERNARD.
L'Organisation de la République pour la paix, par M. H. CHARDON.
La Lutte contre la cherté par les organisations privées, par MM. Ch. GIDE et BAUDÉ-BANCEL.
Les Bois d'œuvre pendant la guerre, par le général CHEVALIER.
Chômage et Placement, par M. A. CRÉANGE.
Le Problème du logement; son influence sur les conditions de l'habitation et l'aménagement des villes, par MM. H. SELLIER et A. BRUGGEMAN.

***

Les éditeurs et les dépositaires de ces volumes sont les suivants
AMÉRIQUE : *Yale University Press*, New Haven (Connecticut).
AUTRICHE-HONGRIE : *Holder-Pichler-Tempsky, A. G.*, Vienne (Autriche).
FRANCE : *Les Presses Universitaires de France*, 49, Boulevard St-Michel, Paris (France).
ALLEMAGNE : *Deutsche Verlags-Anstalt*, Berlin et Stuttgart.
GRANDE-BRETAGNE : *Oxford University Press*, *Amen House*, Warwick Square, Londres, E. C. 4.
ITALIE : *Casa Editrice Laterza*. Bari (Italie).
SUÈDE : *Norstedt und Söners*, Stockholm.

Toute personne qui désirerait avoir des renseignements sur les volumes parus ou à paraître doit s'adresser à l'éditeur de son pays.



Imp. des *Presses Universitaires de France.* Paris. — 1927. — 0.507.



Publications de la

Dotation Carnegie pour la Paix Internationale

Section d'Économie et d'Histoire

HISTOIRE ECONOMIQUE & SOCIALE DE LA GUERRE MONDIALE

Série Française

DIRECTEUR

JAMES T. SHOTWELL

Professeur d'Histoire à l'Université Columbia (U. S. A.)

AVEC LA COLLABORATION DU

COMITÉ FRANÇAIS

CHARLES GIDE, Professeur au Collège de France (*Président*).

ARTHUR FONTAINE, Président du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail.

HENRI HAUSER, Professeur à la Sorbonne et au Conservatoire national des Arts et Métiers.

CHARLES RIST, Professeur à la Faculté de Droit.

(Voir à la fin de ce volume la composition des Comités étrangers et la liste des monographies se rapportant à chaque pays).

LA GUERRE ET L'INDUSTRIE FRANÇAISE

LES BOIS D'ŒUVRE
PENDANT LA GUERRE

PAR

Le Général CHEVALIER

PUBLICATIONS DE LA DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, PARIS
YALE UNIVERSITY PRESS, NEW HAVEN, U.S.A



PRÉFACE

A l'automne de 1914, quand l'étude scientifique des répercussions de la guerre sur la vie moderne passa tout à coup du domaine de la théorie dans celui de l'histoire, la Division d'Économie et d'Histoire de la Dotation Carnegie se proposa d'adapter son programme de recherches aux problèmes nouveaux que la guerre allait susciter ou, si l'on préfère, aux problèmes anciens qu'elle allait transformer.

Le programme existant, tel qu'il avait été rédigé dans la conférence des économistes tenue à Berne en 1911 et qui traitait des questions alors actuelles, avait déjà donné lieu à des travaux de haute valeur, mais pour bien des raisons, il ne pouvait plus être maintenu tel quel. Un nouveau plan fut donc tracé, à la demande du directeur de la Division. Il avait pour but de mesurer, par une vaste enquête historique, le coût économique de la guerre et les perturbations qu'elle causerait dans la marche de la civilisation. Il y avait lieu de penser qu'en confiant une telle entreprise à des hommes compétents et d'esprit pondéré, et en la menant selon la méthode vraiment scientifique, elle pourrait finalement fournir au public les éléments nécessaires pour se former une opinion éclairée, et servir par là les intentions d'une Fondation consacrée à la cause de la Paix internationale.

Le besoin d'une telle analyse, conçue et exécutée dans le véritable esprit de la recherche historique, s'est fait de plus en plus sentir au fur et à mesure que la guerre s'est développée, déclanchant toute la multiplicité des forces nationales, non seulement celles qui visaient à la destruction, mais aussi celles qui aboutissaient à la création de nouvelles énergies productives. L'apparition de ces formes nouvelles d'activité économique qui, en temps de paix, se seraient traduites par un accroissement de richesse sociale et qui ont donné parfois l'illusion d'une prospérité grandissante — et, d'autre part, le spectacle de l'incroyable endurance dont firent preuve toutes les nations belligérantes pour supporter

des pertes sans cesse accrues — ont rendu nécessaire de soumettre à un examen plus approfondi tout le domaine de l'économie de guerre.

Une double obligation s'imposa donc à la Division d'Économie et d'Histoire. Elle dut prendre pour règle de concentrer son travail sur les problèmes ainsi posés et de les étudier dans leur ensemble ; en d'autres termes, de leur appliquer les critériums et les disciplines de la méthode historique. En raison même de ce que la guerre, prise dans son ensemble, constituait un seul fait, quoique se répercutant par des voies indirectes jusqu'aux régions les plus reculées du globe, l'étude de la guerre devait se développer sur un plan unique, embrassant tous ses aspects à la fois et pourtant ne négligeant aucune des données accessibles.

Aussi longtemps que la guerre a duré, on ne pouvait songer à l'exécution d'un tel programme. On pouvait tenter des études occasionnelles et partielles (quelques-unes ont été publiées sous la direction de la Division Économique), mais il était impossible d'entreprendre une histoire générale — et cela pour des raisons évidentes. D'abord toute étude autorisée sur les ressources des belligérants aurait influencé directement la conduite des armées. Aussi les gouvernements avaient-ils grand soin de soustraire à toute enquête les données de la vie économique, même celles auxquelles, en temps normal, le public a accès. En dehors même de cette difficulté, les collaborateurs qui eussent été qualifiés pour ces études étaient pour la plupart mobilisés et par conséquent hors d'état de se livrer à de pareilles recherches. Le plan d'une histoire de la guerre fut donc ajourné jusqu'au moment où les circonstances rendraient possibles dans chaque nation, non seulement la communication des documents, mais la collaboration des spécialistes, économistes, historiens, hommes d'affaires, et où leur coopération à ce travail collectif ne pourrait plus donner lieu à des malentendus, ni quant à ses buts, ni quant à son contenu.

Dès la guerre finie, la Dotation reprit son plan primitif. Il se trouva qu'il s'adaptait assez bien, sauf quelques légères modifications, à la situation nouvelle. Le travail commença dans l'été et l'automne de 1919. Une première conférence des économistes composant le Conseil consultatif (*Advisory Board of Economists*), fut convoquée à Paris par la Division d'Économie et d'Histoire. Elle se borna à tracer un programme de courtes études préliminaires ayant trait aux principaux aspects de la guerre. Comme le caractère purement préliminaire de ces études fut encore accentué par le fait qu'elles portaient plus spécialement sur les problèmes urgents de l'Europe à ce moment, on décida de ne pas en faire des fragments de l'histoire générale mais d'y voir simplement des essais d'intérêt immédiat pour la période de l'après-guerre. Visiblement la conférence ne pouvait établir *a priori* aucun programme d'en-

semble ; il fallait créer un instrument plus spécialisé que celui qui existait si l'on voulait entreprendre l'histoire économique et sociale de la guerre. Pour cela il fallait une enquête menée d'abord par une organisation nationale et ne faisant appel que subsidiairement à une coopération internationale. Aussi longtemps que les faits relatifs à l'histoire de chaque nation ne seraient pas parfaitement connus, il serait vain de procéder à des analyses comparatives et l'histoire de chaque pays constituerait elle-même un inextricable labyrinthe. On décida donc de dissoudre l'ancien Comité européen de recherches et de le remplacer par un Comité de Direction (*Editorial Board*) dans chacun des principaux pays (ou par un seul directeur dans les petits pays). La tâche de ces Comités devait se concentrer, au moins pour l'instant, sur l'histoire économique et sociale de leur pays respectif.

La première démarche du Directeur général fut de choisir les membres de ces Comités de Direction dans chaque pays. Si le plan de la Dotation avait besoin d'une justification, il suffirait de montrer les listes des noms de tous ceux qui, hommes de science ou hommes d'État, ont accepté la responsabilité de ces publications. Cette responsabilité est assez lourde, car elle implique l'adaptation du plan général aux conditions spéciales de chaque pays et à ses habitudes de travail. Le degré de réussite de l'entreprise dépendra du zèle avec lequel les collaborateurs de chaque nation accepteront d'y coopérer.

Une fois constitués les Comités de Direction, un premier pas s'imposait pour la mise en train de notre histoire. Pas d'histoire sans documents. Avant tout il fallait rendre accessibles pour les recherches, dans la mesure compatible avec les intérêts de l'État, tous les documents de quelque importance relatifs à la guerre, locaux ou nationaux. Mais la constitution des archives est une lourde tâche qui appartient de droit aux gouvernements et autres détenteurs de ces documents historiques, non aux historiens ou économistes qui se proposent de les utiliser. C'est une obligation incombant aux propriétaires qui les détiennent pour le compte du public. Les collaborateurs qui se sont chargés de cette partie de l'Histoire de la Guerre ne pouvaient que se borner à un rôle d'enquêteurs, et en acceptant la situation telle qu'elle était, résumer leurs découvertes sous forme de guides ou de manuels bibliographiques ; et peut-être aussi, en procédant à une comparaison des méthodes employées, contribuer à faire adopter celles trouvées les plus pratiques. Tel a été dans chaque pays le point de départ de nos travaux, quoiqu'on n'ait pas dans chaque cas rédigé sur ce point de monographie spéciale.

Pendant quelque temps il sembla qu'on ne pouvait dépasser cette première étape du travail limitée à la mise à jour des documents. Et

si notre plan avait comporté le dépouillement des seuls documents officiels, on n'aurait guère pu aller au delà, car une fois certains documents catalogués comme « secrets », il y a peu de gouvernements assez courageux pour oser briser les scellés. Par suite, des mines de matériaux indispensables à l'historien lui restent inaccessibles, quoique leur publication ne puisse présenter bien souvent aucun inconvénient. Tant que l'état d'esprit né de la guerre pesait ainsi sur nos recherches et risquait de les entraver pendant bien des années encore, il fallait découvrir quelque autre solution.

Heureusement cette solution a pu se trouver grâce aux souvenirs et aux impressions personnels, appuyés d'ailleurs sur des documents dignes de foi, de ceux qui au cours de la guerre ont participé à la direction des affaires ou qui, simples observateurs, mais favorablement placés, ont pu recueillir de première ou de seconde main une connaissance précise de certaines phases de la guerre et de leurs conséquences sociales. C'est ainsi qu'a pu être établi le plan d'une série de monographies historiques ou descriptives où les faits seront exposés, non à titre officiel, mais néanmoins de source autorisée, monographies qui se classent à mi-chemin entre le type des mémoires personnels et celui des rapports officiels. Ces monographies constituent le principal de notre œuvre. Elles ne sont pas limitées aux faits de la guerre ni même à ses suites immédiates, car l'histoire de la guerre se prolongera longtemps après que celle-ci aura pris fin. Elles doivent embrasser aussi la période de « déflation » au moins assez pour permettre de se faire, sur les perturbations économiques dues à la guerre, un jugement plus sûr que ne le permettrait le seul examen des faits immédiatement contemporains.

Avec cette nouvelle phase du travail, la tâche des directeurs a pris un nouveau caractère. Le plan des monographies a dû être compris en raison des collaborateurs disponibles plutôt qu'en raison des matériaux existants, comme c'est le cas dans la plupart des histoires, car les sources étaient aux mains des collaborateurs eux-mêmes. Ceci, à son tour, impliquait une nouvelle attitude à prendre en face du double idéal d'exactitude et d'objectivité auquel doit toujours tendre l'historien. Pour permettre à chaque collaborateur de donner toute sa mesure, il fallait éviter de l'enfermer dans le cadre d'un programme trop rigide : il fallait prévoir que les mêmes faits seraient présentés sur des plans différents et vus sous des angles variés, et que des événements y seraient compris qui ne rentrent pas strictement dans les limites de l'histoire. Il ne fallait même pas vouloir obtenir partout une stricte objectivité. On ne pouvait empêcher une certaine partialité, née des nécessités de la controverse et de la défense. Mais cette partialité même est dans bien des cas une partie intégrante de l'histoire, les appréciations des faits par les

contemporains étant aussi instructives que les faits mêmes sur lesquels elles portent. D'ailleurs le plan, dans son ensemble, est établi de façon que les monographies d'un même pays se contrôlent mutuellement ; là où ce ne serait pas le cas, nul doute que d'autres ouvrages parallèles, publiés dans les autres pays, ne puissent servir de correctif.

Outre ces monographies destinées à utiliser les sources, d'autres études sont en préparation ayant un caractère technique et limité et portant sur des points précis d'histoire ou de statistique. Ces monographies ont, elles aussi, le caractère de travaux de première main, car elles enregistrent des faits recueillis assez près de leur source pour permettre des vérifications qui deviendraient impossibles plus tard. Mais d'autre part elles constituent aussi des applications de la méthode constructive par laquelle l'historien passe de l'analyse à la synthèse. Mais il s'agit d'une tâche difficile et longue et qui commence à peine.

On pourrait dire, pour caractériser les premières phases d'une histoire comme celle-ci, que l'on n'en est encore, suivant l'expression américaine, qu'à la « cueillette du coton ». Les fils emmêlés des événements restent à tisser pour fabriquer l'étoffe de l'histoire. Dans un travail constructif et créateur comme celui-ci on peut être obligé de changer de plan et d'organisation.

Dans une entreprise qui implique une coopération aussi complexe et aussi variée, il est impossible d'établir, autrement que d'une façon très générale, la part de responsabilité des directeurs et des auteurs dans la rédaction des monographies. En ce qui concerne le plan de l'Histoire de la Guerre dans son ensemble et son exécution, c'est le Directeur général qui assume la responsabilité, mais quant aux arrangements de détail et à la répartition des travaux entre les collaborateurs, c'est surtout l'affaire des Comités de direction et d'édition dans chaque pays, qui ont aussi à lire les manuscrits préparés sous leur direction. Néanmoins l'acceptation d'une monographie n'implique nullement l'approbation des opinions et conclusions qui s'y trouvent formulées. La Direction borne son rôle à s'assurer de la valeur scientifique des travaux, et à vérifier s'ils rentrent bien dans le cadre du plan adopté, mais les auteurs auront naturellement toute liberté de traiter les sujets à leur gré. De même aussi la Dotation, par le fait qu'elle autorise la publication de monographies, ne doit pas être considérée comme donnant son approbation aux conclusions qui s'y trouveront formulées.

C'est devant l'histoire seulement que la Dotation sera responsable : d'où résulte pour elle l'obligation de réunir et de présenter tous les faits et tous les points de vue aussi complètement et aussi exactement que possible, sans chercher à en éliminer aucun dès qu'ils sont essentiels à l'intelligence générale de la guerre.

*
* *

La présente étude, intitulée *Les Bois d'œuvre pendant la guerre*, trouve sa place dans la série française parmi les monographies relatives aux conséquences et aux effets de la guerre sur les diverses branches de l'industrie.

Elle s'applique plus spécialement à la situation très difficile qui fut faite au commerce et à l'industrie des bois pendant cette période, aux mesures qui durent être prises pour faire face à l'énorme consommation de bois résultant des opérations militaires et aux conséquences néfastes qui en résultèrent tant pour le commerce et l'industrie proprement dits du bois que pour la forêt française, sur laquelle durent être prélevés la majeure partie des bois d'œuvre utilisés par les armées françaises et par les armées alliées opérant en France.

Cette monographie, basée entièrement sur des documents officiels et sur les souvenirs de celui à qui a incombé, pendant cette période, la haute direction de tous les services d'approvisionnement en bois, paraît donc de nature à constituer l'un des éléments qui permettront de se rendre compte des perturbations économiques dues à la guerre et des répercussions qu'elles ont eues sur cette branche de l'industrie française.

James T. Shotwell.

INTRODUCTION

La guerre mondiale a entraîné une énorme consommation de bois d'œuvre et elle a produit, en même temps, une véritable désorganisation du commerce et de l'industrie du bois qui en a rendu très difficile l'approvisionnement, tant pour les armées françaises que pour les armées alliées opérant en France.

Après avoir recouru, dans une large mesure, aux bois importés de l'étranger, on a dû, par la suite, s'en tenir presque exclusivement à la production intérieure, réorganiser et développer celle-ci dans toute la mesure du possible et centraliser, entre les mains d'un service unique, tout l'ensemble des opérations, pour éviter les fausses manœuvres et les gaspillages d'argent et de matière. Ce service a dû établir un contrôle de plus en plus étendu et sévère sur le commerce et l'industrie du bois, dont la presque totalité des ressources se trouva finalement absorbée par lui ; puis il eut à participer à l'organisation des grandes exploitations qu'entreprirent dans la forêt française les armées britanniques et américaines pour la satisfaction de leurs besoins en bois de toute nature.

Les circonstances ont fait que nous nous sommes trouvé placé à la tête de ce service et que nous avons été ainsi mis à même de suivre de près l'ensemble de ces opérations, d'abord à la Direction du génie au ministère de la Guerre, puis à l'Inspection générale du Service des bois au ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre.

Nous avons cherché, dans le présent volume, à donner un aperçu des opérations ainsi effectuées pendant la guerre et des conséquences économiques qu'elles ont eues sur le commerce et l'industrie du bois. Nous avons également donné quelques détails sur les très importantes exploitations entreprises, avec un puissant matériel, par les armées britanniques et américaines.

Cet exposé est précédé d'un résumé de l'état de l'industrie du bois en France avant la guerre, résumé qui permet de mieux comprendre l'opportunité des mesures prises par le service des bois.

Enfin, une troisième partie de notre étude fait ressortir la situation

d'après-guerre et notamment les conséquences qui sont résultées, pour le commerce des bois et pour la forêt française, des bouleversements et des destructions de toute nature qu'a entraînés le conflit mondial, ainsi que les enseignements qu'il a été possible d'en tirer au point de vue de l'emploi des bois et du traitement des forêts.

La source principale de notre documentation, pour la période de guerre, a été trouvée dans les archives officielles du Service des bois qui ont été mises à notre disposition par les Services du génie militaire et de l'Administration des Eaux et Forêts, entre lesquels elles ont été réparties après la suppression de l'Inspection générale du Service des bois.

Pour les périodes d'avant-guerre et d'après-guerre, nous avons consulté utilement les statistiques de l'Administration des Douanes, diverses publications émanant de l'Administration des Eaux et Forêts, ainsi que les ouvrages de M. Bertin, inspecteur des Eaux et Forêts, sur la « question forestière coloniale » qui contiennent une documentation abondante relativement à la situation du commerce des bois avant la guerre.

Enfin, nous avons été grandement aidé, pour la préparation de ce travail, par plusieurs de nos meilleurs collaborateurs dans l'œuvre accomplie, pendant la guerre, notamment à l'Inspection générale du Service des bois. Nous citerons, en particulier, la collaboration étendue qui nous a été fournie par MM. Pardé, conservateur des Eaux et Forêts (exploitations françaises et alliées, état des forêts françaises après la guerre) ; Guinier, directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts (bois durs et bois d'aviation, situation du commerce d'importation, conséquences de la guerre) ; le chef de bataillon Bonnet, ancien commandant de l'École de chemins de fer (approvisionnement des traverses de chemins de fer) ; Joubaire, conservateur des Eaux et Forêts (commission forestière d'expertise) ; Bertin, déjà cité plus haut (question des bois coloniaux) ; Collin, industriel du bois (questions des salaires, outillage et matériel).

Nous tenons à leur en exprimer ici toute notre gratitude.

Février 1924.

PREMIÈRE PARTIE

Situation d'avant-guerre

CHAPITRE PREMIER

Consommation et production des bois d'œuvre en France

Nul n'ignore les multiples emplois des bois d'œuvre dans les industries les plus diverses :

Bâtiments et travaux publics,
Chemins de fer et tramways,
Houillères et mines,
Marine et batellerie,
Tonnellerie, charronnage,
Pâtes à papier, etc., etc.

Cette variété dans leur emploi rend assez difficile l'évaluation directe de la consommation totale des bois d'œuvre pendant une année d'avant-guerre ; le meilleur procédé d'estimation consiste à calculer et à ajouter l'une à l'autre :

a) la production intérieure ;

b) l'excédent des importations sur les exportations.

a) *Production intérieure.* — La production de bois d'œuvre provient surtout de l'exploitation des surfaces boisées réparties comme il suit, dans la France (non compris l'Alsace et la Lorraine) :

	Hectares
Bois soumis au régime forestier :	
Bois domaniaux	1.199.439
Bois communaux et d'établissements publics	1.948.631
Bois particuliers, non soumis au régime forestier.	6.738.630
SUPERFICIE TOTALE	9.886.700

A la production de cette surface boisée, il faut ajouter celle (d'ailleurs difficile à contrôler) provenant des arbres épars ne constituant pas de groupements forestiers, tels que les arbres en bordure des routes, des canaux, des allées et des champs, ceux des vergers, des plantations de peupliers, etc.

D'après les statistiques de l'administration des Eaux et Forêts, on peut pour une année d'avant-guerre estimer approximativement la production totale en bois d'œuvre aux chiffres ci-après :

	Mètres cubes
Provenant des bois et forêts	6.712.000
Provenant des arbres épars non recensés	1.200.000
TOTAL	7.912.000 (1)

ou 8.000.000 de mètres cubes en nombre rond.

Ces *huit millions de mètres cubes de bois d'œuvre* se subdivisent en deux catégories principales :

Bois de sciage et autres employés dans le bâtiment, en menuiserie, parqueterie, ébénisterie, charronnage, dans la fabrication des allumettes, etc. : 4.400.000 mètres cubes environ.

Etais de mine, traverses de chemins de fer, bois de pavage, poteaux télégraphiques, rondins pour pâtes à papier, etc. : 3.600.000 mètres cubes ;

a) *Excédent des importations sur les exportations.* — Le résumé ci-dessous, dont les chiffres sont extraits des tableaux de l'administration des Douanes, indique le tonnage des importations et des exportations de bois d'œuvre communs pendant l'année 1913 :

	Importations (tonnes)	Exportations (tonnes)	Balance (tonnes)
Bois à construire	1.543.237	272.091	— 1.271.146
Autres bois communs	466.666	1.008 024	+ 541.358
TOTAUX	2.009.903	1.280.115	— 729.788

Il ressort donc de ce tableau qu'en 1913 nos importations de bois, définies comme il est dit ci-dessus, *dépassaient* nos exportations de 730.000 *tonnes* environ.

Pour rendre ces chiffres comparables à ceux précédemment fournis pour la production intérieure en bois des mêmes catégories, il est nécessaire de ramener toutes les marchandises à la même unité, qui est celle du *mètre cube grume* d'origine. Ce calcul est long et compliqué ; les résul-

(1) Ces chiffres ne comprennent pas les *bois de feu* dont la production est évaluée pour une année d'avant-guerre à 17.392.000 mètres cubes.

tats en sont consignés dans le tableau n° 1 (annexes, pages 136 et 137), d'où il ressort que ces 730.000 tonnes de bois d'œuvre peuvent être considérées comme représentant environ 2.616.000 *mètres cubes de bois grumes.*

Mais ce dernier chiffre ne correspond pas lui-même à la totalité du déficit de la France en matière ligneuse, car il faut y ajouter celui des *pâtes de cellulose* destinées à la fabrication du papier. Or l'importation de ces pâtes s'est élevée en 1913 à 464.948 tonnes et leur exportation à 654 tonnes seulement, soit un déficit de 464.294 tonnes, représentant environ 1.487.000 *mètres cubes* de bois.

De ces données, il résulte que, pour l'année 1913, l'excédent des importations sur les exportations peut être évalué à un total de 4.103.000 *mètres cubes* de bois d'œuvre communs ;

c) *Évaluation de la consommation française en bois d'œuvre pendant l'année* 1913. — Des chiffres contenus dans les deux paragraphes précédents, on peut donc conclure que, pendant l'année 1913, prise comme type d'une année d'avant-guerre, la consommation annuelle de bois d'œuvre s'élevait en chiffre rond à :

	Mètres cubes grumes
Provenant de la production intérieure...........	7.912.000
Provenant de l'excédent d'importation..........	4.103.000
TOTAL........................	12.015.000 (1)

La production française de huit millions de mètres cubes était ainsi en réalité déficitaire pour quatre millions de mètres cubes et ne fournissait que les deux tiers de la consommation qui atteignait douze millions de mètres cubes en nombre rond.

La valeur totale de ces bois pouvait être évaluée à 600 millions de francs, se répartissant ainsi :

Quatre cents millions de francs (soit deux tiers) représentant la production forestière française, et 200 millions de francs (soit un tiers) représentant la valeur des bois d'importation, qui provenaient principalement de Suède, de Russie, d'Autriche-Hongrie, de l'Amérique et de Norvège.

(1) D'après un rapport présenté au Congrès du Génie Civil par M. Gillet, industriel du bois à Montargis (Loiret), la consommation totale en France, pour l'année 1913, se serait élevée exactement à 11.563.038 mètres cubes de bois d'œuvre, chiffre qui s'éloigne peu de celui auquel nous arrivons nous-même.

CHAPITRE II

Situation générale du commerce des bois avant la guerre

1. *Production, importation, exportation.*

Les tableaux II, III et IV, qui figurent aux annexes (pages 138, 139 et 140) permettent de se rendre compte de la situation générale du commerce des bois en France avant la guerre. Ils donnent, en effet, respectivement, en quantités et valeurs : le détail des importations et des exportations des principales catégories de bois d'œuvre en 1913 ; les totaux des importations des bois de toutes catégories pendant la même année ; la moyenne des importations et des exportations de bois au cours des cinq années qui ont précédé la guerre (1909 à 1913).

La constatation principale à en tirer est que la France était loin de pouvoir suffire à sa consommation de bois et qu'elle devait chaque année solder un excédent d'importations qui, pour 1913, n'a pas été inférieur à 122 *millions de francs.*

Le déficit le plus considérable (plus de 3 millions de mètres cubes) portait sur les bois équarris ou sciés d'essences diverses et leur excédent d'importation correspondait à 2.800.000 mètres cubes de bois résineux provenant surtout de Russie (660.000 tonnes), de Suède (480.000 tonnes) et de pays divers : États-Unis, Autriche-Hongrie, etc. (150.000 tonnes).

De même, sur les chênes équarris, les sciages et les merrains de chêne, il y avait un excédent d'importation de 130.000 mètres cubes environ, provenant d'Autriche-Hongrie, des États-Unis et du Japon.

Ces deux catégories de bois, sapin et chêne, se débitent principalement dans de gros arbres qui existent en quantités insuffisantes dans les forêts françaises et qui ont une valeur marchande sensiblement plus grande.

Par contre, les traverses de chemins de fer (chêne et autres essences), que l'on tire d'arbres de dimensions moyennes et de moindre qualité, se chiffraient par un excédent d'exportation de 60.000 mètres cubes environ.

Enfin, les bois bruts d'essences diverses, et surtout les perches et

étançons de mine présentaient un excédent considérable d'exportation, atteignant près de 1.500.000 mètres cubes, qui était absorbé pour la plus forte part par les houillères anglaises et belges ; ce sont des bois de moindre valeur provenant principalement des forêts de pins de la région des Landes.

En résumé, la situation peut se traduire comme il suit :

Insuffisance notoire de chênes de fortes dimensions et surtout de bois d'œuvre légers ; insuffisance de bois pour pâtes à papier ; excès de bois d'œuvre de petites dimensions.

Ce que nous devons retenir spécialement de ces données au point de vue qui nous préoccupe plus particulièrement dans cette étude, c'est le gros déficit des *bois sciés d'essences tendres*, dont les besoins, au cours de la guerre, ont été énormes et dont l'approvisionnement devait, dès le temps de paix, être demandé en grande partie à des importations provenant des pays d'outre-mer (Suède, Russie, Canada).

Quant à la valeur comparative des produits importés et exportés, elle est caractérisée par le fait suivant, résultant des statistiques de l'administration des Douanes.

Le prix moyen de la tonne de bois *importée* en France en 1913 a été de 101 fr. 79, tandis que le même prix moyen pour la tonne de bois *exportée* n'a été que de 50 fr. 51.

2. *Prix courants des bois avant la guerre.*

Il est très difficile de déterminer le cours des bois, comme on peut le faire pour le cours d'un métal dont les qualités sont faciles à fixer et à grouper, alors que pour le bois les catégories varient presque à l'infini dans les livraisons.

Nous essaierons, cependant, d'indiquer quelques prix courants d'avant-guerre pour les essences et les débits les plus habituellement employés dans le commerce des bois.

C'est ainsi qu'en se reportant au tableau II (annexe page 138), on en peut déduire quelques-uns de ces prix pour la tonne de bois de diverses catégories, importée ou exportée en 1913, d'après les statistiques de l'administration des Douanes ; les principaux de ces prix sont rappelés ci-dessous :

	Chêne (la tonne)	Autres essences (la tonne)
	—	—
Bois équarris............. Fr.	165	110
Bois sciés....................	205 à 215	110 à 115
Traverses de chemins de fer....	80	70
Perches, étançons, étais........		28

Par ailleurs, on peut citer les chiffres suivants qui représentent des cours *moyens* d'avant guerre :

Bois de pays

	Bois en grumes (le mètre cube réel)	Sciages (le mètre cube wagon départ)
Sapin du Jura..........Fr.	25 à 30	55 à 65
Pin des Landes..................	15 à 20	40 à 50

	Le mètre cube au 1/4	Le mètre cube (wagon à Paris)
Peuplier....................Fr.	40	60
Chêne..........................	70	160
Noyer..........................	175	320
Hêtre, orme....................	50	150

Bois du Nord

	Le mètre cube c.i.f. en France
Suède et Russie..............................Fr.	60 à 90
Canada..	60

3. *Salaires des ouvriers de l'industrie du bois avant la guerre*

Ces salaires sont, eux aussi, très variables suivant les localités et les régions. Pour permettre, cependant, de se rendre compte de ce qu'étaient, en 1913, les salaires moyens des ouvriers de l'industrie du bois, nous avons résumé dans le tableau ci-dessous quelques chiffres se rapportant au Jura et aux Landes, régions particulièrement productives en bois d'essences tendres.

	Jura (la journée)	Landes (la journée)
Manœuvres ....Fr.	4	3 à 4
Scieurs..............................	4.25	5 à 6
Aides scieurs........................	4	4 à 5
Affûteurs............................	5.25	6 à 8
Charretiers d'usine..................	4	
Voitures (attelage à 2 colliers compris)..		15

	Le mètre cube réel (francs)
Transport par bœufs du parterre de la coupe aux usines (distance moyenne de 25 km.)........................	4 50 à 6 »

Situation d'ensemble du commerce

La situation générale du commerce des bois était, avant la guerre, stable et bien établie, ne subissant que les variations normales de l'offre et de la demande, notamment pour les achats de bois sur pied dans les forêts domaniales et les forêts particulières, ainsi que pour la fixation du cours des bois débités.

Quant au commerce très considérable auquel donnaient lieu les importations de bois du Nord et d'outre-mer, il était parfaitement organisé entre les mains de maisons solides, installées dans les principaux ports de débarquement et n'ayant à envisager aucun aléa exceptionnel du fait des cours des changes et de celui des frets de transport par mer, qui ne connaissaient pas alors les brusques et énormes variations de l'après-guerre.

Enfin, le taux des salaires des ouvriers employés dans cette industrie était modéré et conforme au coût de la vie ; il ne donnait pas lieu à des difficultés sérieuses entre ouvriers et patrons.

CHAPITRE III

Prévisions pour le temps de guerre

1. *Usage des bois d'œuvre pour les besoins militaires*

Les *bois d'œuvre* se distinguent en bois d'essences tendres (sapin, epicea, pin, peuplier) et bois d'essences dures (chêne, noyer, frêne, orme).

Les *essences tendres* servent principalement comme bois de construction (bâtiments, baraquements, hangars, écuries), bois de tablier et d'estacade (ponts, routes), bois d'encaissage (caisses à munitions, emballages divers, etc.).

Les *essences dures* fournissent les bois de charronnage et les plateaux nécessaires à l'artillerie, les manches d'outils, les bois pour crosses de fusil (noyer).

De plus, les deux essences sont employées à la confection des traverses de chemins de fer, des bois de mine, des rondins pour abris, des piquets de réseaux, etc.

Enfin, les fabrications de l'aviation nécessitent l'emploi de bois spéciaux : *silver spruce* des États-Unis ou sapins de France de qualités analogues pour la carcasse des avions, noyer ou acajou pour les hélices.

2. *Organisation pour le temps de guerre.*

Aucune organisation n'avait été préparée en temps de paix par le ministère de la Guerre français pour la création d'un *service central des bois* en cas de guerre.

Il était généralement admis que la guerre, provoquant la mobilisation de toutes les ressources des pays belligérants, ne pouvait être de longue durée. On prévoyait une guerre de mouvement ne devant exiger qu'une consommation de bois modérée, puisque tous les approvisionnements étaient constitués dès le temps de paix pour l'entretien et le renouvellement du matériel de guerre pendant une période qui paraissait suffisante.

De plus, comme la mobilisation générale devait réduire au minimum les besoins intérieurs autres que ceux de la guerre proprement dite, on se considérait comme fondé à admettre qu'en tout cas les approvisionnements, existant normalement en temps de paix dans le commerce et l'industrie du bois, seraient suffisants pour satisfaire à tous les besoins en y ajoutant, le cas échéant, pour les compléter, les ressources de la production susceptible d'être maintenue à l'intérieur du pays.

La situation était la même pour l'administration des Eaux et Forêts qui n'avait fait aucune préparation spéciale du temps de guerre, soit pour une intensification possible des coupes dans les forêts soumises au régime forestier, soit pour l'organisation d'exploitations directes pouvant suppléer aux exploitations privées arrêtées par la mobilisation de la grande majorité de leurs ouvriers spécialisés, soit enfin pour la création d'un véritable *service des bois de guerre.*

D'ailleurs, la majeure partie du personnel des Eaux et Forêts, officiers et gardes, étaient eux-mêmes mobilisés dans les troupes combattantes ou dans divers services militaires complètement étrangers à leur spécialité (intendance, chemins de fer, états-majors, etc.).

Le personnel restant pour assurer le service forestier proprement dit à l'intérieur du pays se trouvait ainsi tellement réduit qu'il devait être complété par le rappel d'officiers précédemment retraités, pour tenir la place de ceux qui étaient mobilisés.

Enfin, aucune prévision n'avait non plus été faite par les services publics grands consommateurs de bois : marine, manufactures de l'État (allumettes, emballage, etc.), administration des Postes et des Télégraphes (poteaux télégraphiques), Compagnies de chemins de fer (traverses, bois pour la réparation des wagons, etc.).

Tous comptaient que la guerre serait courte et que les approvisionnements, constitués par eux dès le temps de paix, aidés en cas de nécessité par des prélèvements sur les stocks existant normalement dans le commerce des bois, seraient largement suffisants pour satisfaire à tous leurs besoins pendant la période de guerre.



DEUXIÈME PARTIE

Période de guerre

TITRE PREMIER

Opérations des services français

CHAPITRE PREMIER

I. — Évolution de l'organisation générale du service des bois

Généralités

Toutes les prévisions qui avaient été faites en temps de paix furent bientôt déjouées par les événements.

La fixation du front des armées après la bataille de la Marne et la « course à la mer », l'organisation de la guerre de tranchées qui en résultait, la préparation d'une campagne d'hiver, le développement insoupçonné et impérieux des établissements de l'intérieur : usines, magasins, hôpitaux, camps, etc., enfin la consommation considérable des matériels de toute nature qui était la conséquence des opérations elles-mêmes, firent apercevoir, dès les derniers mois de 1915, d'immenses besoins de bois.

Comme ceux-ci n'avaient pas été prévus en temps de paix et qu'aucune organisation d'ensemble n'avait été préparée pour y faire face, chaque service de l'intérieur s'efforça d'assurer pour le mieux les fournitures de sa spécialité : *le génie*, les bois pour les constructions militaires, les bois de mine et de tranchées, puis les traverses de chemins de fer ; l'*aviation*, les bois spéciaux, indispensables à l'intensification continuelle de la construction des avions ; *l'artillerie*, les bois de plates-formes, les bois de fusil, les bois de charronnage, les traverses de ses voies ferrées particulières.

De leur côté, les armées, cherchant à s'approvisionner elles-mêmes pour leurs besoins les plus urgents et trouvant insuffisantes les ressources de leur zone et trop lente l'arrivée des envois de l'arrière, venaient elles

aussi à l'intérieur, où elles se rencontraient avec les acheteurs des services de l'arrière, comme aussi avec les entrepreneurs et fournisseurs de ces services.

Sur un marché, déjà resserré du fait de la guerre, cette situation faisait naître une concurrence acharnée entre acheteurs, opérant cependant tous, en fin de compte, pour la défense nationale ; elle entraînait une élévation continue des prix et provoquait l'attribution des ressources disponibles au plus offrant, au lieu de les réserver à la satisfaction des besoins les plus urgents.

Un tel état de choses ne pouvait manquer de devenir peu à peu anarchique et paradoxal. Il importait de le faire cesser en organisant un *service général de ravitaillement en bois*. Cette nécessité, impérieuse déjà quand il s'agissait seulement d'utiliser au mieux les stocks du commerce, s'imposait absolument quand il fallut songer à renouveler ces stocks par une exploitation rationnelle des ressources forestières du territoire ou par des achats à l'étranger. L'organisation d'un tel service ne fut toutefois que lente et progressive : c'est seulement vers la fin de l'année 1917 qu'on peut la considérer comme réalisée.

Nous exposerons ci-après, et dans leur ordre chronologique, pour chacun des divers services, la série des principales mesures qui furent adoptées avant d'arriver à ce résultat.

A. *Service du génie.*

Les établissements dépendant de la direction du génie au ministère de la Guerre, qui étaient chargés au début de la guerre des achats de bois incombant au service du génie, comprenaient :

1° Les établissements territoriaux : chefferies et directions du génie ;

2° L'établissement central du matériel de guerre du génie (É. C. M. G.) ;

3° L'École de chemins de fer (E. C. F.) ;

4° Plus tard, il s'y ajouta un service spécial organisé pour l'achat des bois d'importation.

Les opérations effectuées par chacun de ces organes sont résumées brièvement dans ce qui suit :

1° *Établissements territoriaux.* — Les chefferies du génie, réparties sur tout le territoire de l'intérieur et chargées en temps de paix des travaux de constructions militaires, se trouvaient, par là même, au courant des ressources en bois de construction existant sur le territoire de leurs circonscriptions. C'est donc à ces établissements que la direction du génie au ministère de la Guerre eut recours, tout d'abord.

pour procéder aux envois de bois nécessaires aux armées ; il s'agissait surtout de bois tendres (sapin, pin et peuplier) destinés à la construction et à l'encaissage.

Les besoins des armées augmentant chaque jour, on décida, le 19 mai 1915, la création de « centres d'approvisionnements de bois » régionaux, ayant la mission de centraliser et de coordonner les achats et les expéditions des bois d'essences tendres. Quatre centres furent d'abord constitués à Rouen, Orléans, Besançon et Bordeaux ; ils étaient placés sous l'autorité des directeurs du génie de ces places.

Entre temps, pour essayer d'enrayer l'élévation continue du prix des bois, motivée en partie par la concurrence que se faisaient entre eux les divers services du département de la Guerre, il était décidé (21 novembre 1915) de centraliser entre les mains du service du génie, désormais seul acheteur, la fourniture de tous les *bois de construction et d'encaissage* à effectuer tant aux armées qu'aux divers services militaires de l'intérieur.

Ces fournitures étaient assurées par les *centres de bois*, dont le nombre était porté à huit (Paris, Rouen, Orléans, Besançon, Nantes, Grenoble, Montpellier et Bordeaux).

En résumé, à la fin de 1916, à la suite de ces diverses mesures, les centres de bois avaient théoriquement le monopole absolu de l'achat des bois de construction et d'encaissage d'essences tendres dans la zone de l'intérieur, mais ce monopole était loin d'être effectif, et nombreux étaient les services qui cherchaient à s'y dérober dans l'espoir d'obtenir plus rapidement les bois qui leur étaient nécessaires, sans vouloir se soumettre à un ordre d'urgence établi pour la satisfaction des besoins généraux de la guerre ;

2° *Établissement central du matériel de guerre du génie.* — Cet établissement était chargé de l'achat dans l'industrie de tout le matériel de guerre dont la fourniture incombait normalement au service du génie. En ce qui concerne les bois, il avait, notamment, dans ses attributions la fourniture des *bois de mine* et des *bois de tranchées* (rondins, piquets de réseaux, etc.). Il continua au début à assurer ces fournitures ; mais, à partir du printemps de 1916, les centres de bois furent appelés, eux aussi, à y participer, puis ils en devinrent les seuls acheteurs en vertu de la décision ministérielle du 6 octobre 1916.

Dans l'été de 1915, le chef de cet établissement fut autorisé à entreprendre des exploitations forestières directes pour faire face à des fournitures de plus en plus considérables de bois de tranchées, auxquelles il ne pouvait satisfaire par les seuls achats dans l'industrie et le commerce des bois. A la fin de cette année, il y avait huit de ces exploitations en fonctionnement sur divers points du territoire ;

3° *École de chemins de fer.* — Cet établissement avait dans ses attributions l'achat du matériel destiné aux troupes techniques chargées en temps de guerre de la construction et de la réparation des voies ferrées dans la zone des opérations.

Au cours de l'année 1915, les besoins en traverses de chemins de fer devenant de plus en plus considérables et les grands réseaux français n'étant plus en état d'en assurer l'approvisionnement, l'École de chemins de fer reçut, par décision ministérielle du 13 décembre 1915, la mission d'y pourvoir au moyen d'exploitations directes et d'achats dans le commerce, suivant un programme général établi par le chef de bataillon du génie, commandant de l'École ;

4° *Service d'achat des bois d'importation.* — Malgré les mesures prises successivement pour intensifier la production intérieure en bois d'œuvre, il n'en demeurait pas moins indispensable, comme avant la guerre, de faire appel aux bois d'importation.

Les centres de bois recoururent d'abord à l'achat des bois du Nord existant dans les stocks du commerce, puis, en présence de la hausse continue des prix, un service spécial dirigé par des idoines d'une compétence éprouvée, procéda à des achats directs dans les pays d'outre-mer. Mais il s'y rencontra bientôt avec les acheteurs de nos alliés, Anglais et Belges, et l'on fut conduit, pour éviter cette concurrence, à constituer, au début de 1916, une *Commission internationale d'achats de bois* (C. I. A. B.) à laquelle participèrent l'Angleterre, la Belgique et la France. Cette Commission fit de très importants achats de bois à l'étranger, soit par elle-même, soit par l'intermédiaire des délégations qu'elle avait constituées, notamment en Suède et en Suisse.

B. *Service de l'aviation.*

Nulle part plus qu'en aviation, l'imprévision des besoins résultant de la guerre ne fit sentir rapidement ses effets. La fabrication des avions et de leurs accessoires était confiée tout entière à un petit nombre d'usines privées, disposant de faibles approvisionnements de bois. Dès le mois de septembre 1914, la production s'accrut considérablement, de nouveaux ateliers s'ouvrirent et la consommation des bois spéciaux pour la fabrication des avions augmenta dans une proportion qui, assez vite, devint dix fois ce qu'elle était en temps de paix.

Ces bois spéciaux étaient : pour le fuselage et les ailes des avions, le frêne et des résineux, de qualité tout à fait exceptionnelle ; pour les hélices, le noyer, presque exclusivement employé au début et qui devait être sans aucun défaut, — enfin, pour le corps de l'avion, une quantité notable de bois contreplaqué.

Parmi ces bois, seuls le frêne et le noyer étaient fournis par le territoire national, les bois résineux et les contreplaqués étaient presque tous importés, les premiers des États-Unis, les seconds de Russie.

Or, pour les bois de pays, la mobilisation avait complètement perturbé le commerce et ralenti la production, de sorte que les fournisseurs habituels des constructeurs d'avions ne pouvaient renouveler leurs stocks ; quant aux bois résineux et contreplaqués provenant de l'importation, aucun arrivage n'avait lieu dans les ports et les chantiers se vidaient rapidement.

En présence des plaintes des industriels constructeurs d'avions, on envisagea, dès la fin de 1914, la nécessité de mesures spéciales et le ministre de la Guerre créa, le 14 décembre 1914, au service des fabrications de l'aviation un service des bois, composé d'un petit nombre d'officiers forestiers mobilisés.

Ce service fonctionna jusqu'au mois d'août 1915, où il fut transformé en un service des bois, commun à l'artillerie et à l'aviation, pour mettre fin à la concurrence que se faisaient ces deux services.

C. *Service de l'artillerie.*

Pour la fabrication du matériel de l'artillerie et des équipages militaires, on n'avait prévu pour le temps de guerre que la continuation et l'intensification des fabrications confiées en temps de paix aux établissements dépendant de l'artillerie : ateliers de construction, ateliers de fabrication, manufactures d'armes. Chaque établissement possédait, en vue de ces fabrications, un approvisionnement de bois sec prêt à être mis en œuvre. On comptait, de plus, comme en temps de paix, sur l'industrie privée pour compléter la fabrication des établissements de l'État.

Là encore, toutes les prévisions furent bien inférieures aux besoins et la consommation de matériel fut telle que, au bout de moins d'une année de guerre, les stocks de bois touchaient à leur fin et le renouvellement en était de plus en plus difficile.

Ce sont les *bois durs* qui tiennent la place la plus importante dans les fabrications du matériel de l'artillerie : pour les bois de fusil, le noyer qui doit être de premier choix ; pour le matériel roulant, l'orme, l'acacia, le frêne et le chêne.

C'est à propos de l'approvisionnement en bois de noyer qu'éclata d'abord la crise, en juillet 1915, en raison de la concurrence acharnée que faisaient aux établissements de l'artillerie les fabricants d'hélices pour avions et les grands marchands de bois anglais, agissant pour les manufactures d'armes du War Office.

Pour mettre fin à cette situation, il fut décidé d'organiser un service d'approvisionnement en bois durs pour l'artillerie et d'y rattacher le service des bois de l'aviation, de façon à centraliser l'alimentation en bois des deux services, spécialement pour le bois de noyer.

Ainsi fut créé, le 30 août 1915, au sous-secrétariat d'État de l'artillerie et des munitions, le service des matières premières (section des bois).

Les résultats acquis par cette nouvelle organisation ne pouvaient cependant être complets tant que subsistaient, à côté des achats faits sous son contrôle, des possibilités d'approvisionnement direct par certains établissements ou services acheteurs. Pour mettre fin à cette concurrence, le sous-secrétaire d'État à l'artillerie décida de renforcer les mesures prises et prescrivit, par dépêche du 11 octobre 1916, que tous les achats de bois durs pour tous les services de l'artillerie et des poudreries, quels qu'ils fussent, seraient dorénavant effectués par le service des bois.

Situation générale du service des bois en 1917.

En résumé, dans les premiers mois de 1917, la situation était la suivante :

a) La fourniture des bois *d'essences tendres* était centralisée par la direction du génie au ministère de la Guerre et assurée pour les bois de pays par les *centres de bois* ; mais, en dehors des centres, fonctionnaient encore deux organes pourvoyeurs : l'École de chemins de fer et l'établissement central du matériel de guerre du génie, ce dernier n'ayant plus, il est vrai, que la gestion de quelques exploitations directes ;

b) La fourniture des bois *d'essences dures* était centralisée par un service spécial rattaché à la direction générale des fabrications de l'artillerie (ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre) ; mais d'autres services s'approvisionnaient encore directement en bois durs tels le génie pour les traverses de chemin de fer et les bois de mine ;

c) Quant aux *bois spéciaux* pour l'aviation, ils étaient fournis par le service chargé de l'approvisionnement des bois durs ; celui-ci avait d'ailleurs recours à la C. I. A. B., dépendant de la direction du génie au ministère de la Guerre, pour se procurer une partie des résineux (*silver spruce*) importés des États-Unis ;

d) Enfin, certains services des gouvernements alliés continuaient à concurrencer les services français sur notre propre territoire ; le gouvernement britannique commençait à organiser d'importantes exploitations directes dans les forêts françaises et on pouvait prévoir la création prochaine d'exploitations analogues pour les armées américaines.

Cette simple énumération montre que, malgré les efforts déjà accom-

plis, il n'existait encore qu'une coordination très insuffisante entre les divers services acheteurs de bois et, d'autre part, la situation se compliquait de jour en jour par suite de l'obligation, résultant notamment de la guerre sous-marine, de restreindre au minimum les transports de bois par mer et de la nécessité qui en découlait, de porter au maximum l'utilisation des ressources nationales.

Il était, en conséquence, de plus en plus urgent d'envisager la constitution d'un *Service général des approvisionnements en bois*, connaissant tous les besoins, leur ordre d'urgence et les ressources existant pour y faire face.

Cette nouvelle organisation était enfin réalisée, en principe, par le décret du 3 juillet 1917, instituant un *Comité général des bois* et la création de ce Comité était, peu de jours après, complétée par celle de l'*Inspection générale du service des bois*, rattachée au ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre (décret du 3 août et arrêté du 4 août 1917).

Ainsi était constitué l'organisme qui, à partir du mois d'août 1917 et jusqu'à la fin des hostilités, centralisa toutes les opérations relatives aux approvisionnements de bois d'œuvre pour les armées et pour les services publics.

II. — Création et organisation du service central des bois

Comité général des bois et section permanente.

Le décret du 3 juillet 1917 (annexes, page 141) organise le *Comité général des bois* et définit sa mission. Cette mission est très étendue, puisque le nouvel organe a à examiner toutes les questions concernant les exploitations, commerce et industrie du bois ; il doit notamment « déterminer, centraliser, coordonner, contrôler les besoins des services de l'État et du public — les moyens de satisfaire ces besoins au mieux de l'intérêt national, — l'utilisation rationnelle des ressources forestières du pays ; — les ordres d'urgence, tant en France qu'à l'étranger, des achats, transports et fabrication ; — les importations, exploitations et constitutions de stocks ».

Il est présidé par le ministre de l'Agriculture ou son délégué, le directeur général des Eaux et Forêts ; il comprend dix-neuf représentants des ministres ou sous-secrétaires d'État, trois (1) personnalités compétentes

(1) Ce nombre fut porté ultérieurement à sept (décret du 21 mai 1918).

en matières forestières et quatre industriels ou commerçants du bois, soit au total vingt-sept membres.

Aux termes de l'article 2 du décret, ce Comité doit constituer dans son sein une *section permanente*, à laquelle il délègue une partie de ses pouvoirs, et qui est chargée de préparer ses décisions et d'en assurer l'exécution. Cette section permanente est présidée par le représentant au Comité du ministre de l'Armement et comprend, en outre du président, sept représentants de ministres ou sous-secrétaires d'État (1).

Le *Comité général des bois* tint sa première séance le 26 juillet 1917 sous la présidence du ministre de l'Agriculture ; il régla l'ordre de ses travaux et arrêta le texte de la délégation de ses pouvoirs donnée à la section permanente. Il se réunit ensuite à peu près chaque mois jusqu'à sa seizième et dernière séance, qui eut lieu le 12 décembre 1918.

La *section permanente* tint sa première réunion le 1er août 1917, puis se réunit régulièrement chaque semaine jusqu'au 15 mars 1919, où eut lieu sa cinquantième et dernière séance.

Inspection générale du service des bois.

Comme conséquence des dispositions du décret du 3 juillet 1917 et de la création du Comité général des bois, un décret du 3 août suivant (annexes, page 143) a fait passer, au ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre, les services, organes, établissements ou portions d'établissements s'occupant des approvisionnements de bois et relevant, jusque là, du ministère de la Guerre, du sous-secrétariat d'État des transports et du sous-secrétariat d'État des fabrications de guerre.

Par arrêté du 4 août, le ministre de l'Armement a groupé tous ces services et établissements en un service dénommé *Inspection générale du service des bois* (I. G. B.) dont le chef, l'inspecteur général, est le représentant du ministre au Comité général des bois, vice-président de ce Comité et président de la section permanente.

Un arrêté de même date du ministre de l'Armement désignait, pour remplir ces fonctions, un général de division, précédemment directeur du génie au ministère de la Guerre.

L'inspecteur général avait auprès de lui, comme adjoint, un lieutenant-colonel forestier, haut fonctionnaire mobilisé des Eaux et Forêts, et un secrétariat.

L'inspection générale comprenait les services centraux à Paris et des services régionaux dans la zone de l'intérieur.

---

(1) Nombre porté ultérieurement à neuf par l'adjonction de deux personnalités compétentes en matières forestières (décret du 21 mai 1918).

Les *services centraux* étaient divisés en services techniques et en services administratifs.

Les *services techniques* étaient répartis en six sections : outillage et matériel, exploitations forestières directes, bois durs, bois tendres, personnel, expertises forestières, ayant toutes, à l'exception de la section « outillage et matériel », un officier forestier pour chef. Il s'y ajouta plus tard une section des transports, dirigée par un officier du génie, spécialisé dans la question des chemins de fer.

Les services administratifs formaient une seule section, ayant pour chef un officier supérieur du génie.

Les *services régionaux* étaient constitués par les *centres de bois*, dont le nombre fut porté à neuf, savoir : Paris, Le Mans, Orléans, Nantes, Grenoble, Besançon (transféré ultérieurement à Dijon), Clermont-Ferrand, Montpellier et Bordeaux. La zone de l'intérieur était répartie entre eux, ainsi qu'il est indiqué sur la carte de France qui figure aux annexes (p. 159).

Chacun des centres était divisé en plusieurs *circonscriptions* de *bois tendres*, et, dans plusieurs centres, chacune des circonscriptions était divisée elle-même en plusieurs secteurs.

A l'exception des centres de Montpellier et de Bordeaux, réunis à ce point de vue en une seule circonscription, chaque centre de bois formait une circonscription de *bois durs*, rattachée directement au directeur du centre.

Chaque groupement avait ses services techniques et ses services administratifs.

Chaque centre, chaque circonscription avait ses scieries travaillant en régie, ses chantiers et dépôts de bois, ses exploitations directes.

A la tête de chaque centre était placé un directeur, officier mobilisé des Eaux et Forêts, du grade de chef de bataillon ou de lieutenant-colonel (1).

Les directeurs des centres et les chefs de circonscription étaient assistés d'officiers forestiers ou compétents en matière de bois, et le service était complété par des officiers d'administration, des comptables, des contrôleurs de la main-d'œuvre, des réceptionnaires et des employés divers.

A chaque centre était affectée une compagnie de *sapeurs ouvriers forestiers*, d'effectif variable suivant les besoins.

L'inspection générale du service des bois fonctionna sans changement important jusqu'à la clôture de ses opérations, qui eut lieu le 31 mai 1919.

---

(1) Sauf à Nantes, où fut maintenu le lieutenant-colonel directeur du génie, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées mobilisé.

Quant aux *centres de bois*, bien que leur tâche fût devenue très lourde avec le développement considérable des exploitations de nos alliés, avec les difficultés de tous genres résultant de l'application de plus en plus stricte des règles de la centralisation, de la crise des transports, de la pénurie de la main-d'œuvre, etc..., leur organisation demeura la même et ils durent faire face à leurs obligations avec un personnel et des moyens d'exécution qui restèrent très insuffisants.

Il importe de noter que toute cette organisation ne s'appliquait qu'à la zone de l'intérieur, les services des bois dans la zone des armées étant restés complètement indépendants de l'I. G. B., mais ne pouvant faire aucun achat de bois débités dans la zone de l'intérieur, ni y organiser d'exploitation directe sans entente préalable avec l'I. G. B.

La situation ne fut modifiée qu'après l'armistice et à la suite de longs pourparlers, par le rattachement à l'I. G. B., à la date du 4 mars 1919, de tous les services forestiers d'armées, qui furent groupés en deux centres de bois nouveaux, constitués respectivement à Amiens et à Nancy.

CHAPITRE II

Fonctionnement des services d'approvisionnement en bois

1. Bois durs.

Les bois durs tenaient une place importante dans les fabrications de l'aviation et de l'artillerie.

Aviation. — Le fuselage et les ailes des avions comportaient certaines pièces en bois de frêne, qui devaient être d'une qualité exceptionnelle, de manière à offrir le maximum de résistance avec le minimum de poids.

Pour la fabrication des hélices, on n'utilisait au début que le bois de noyer ; là encore on exigeait des bois sans aucun défaut, tels qu'on n'en trouve que peu dans le commerce.

Artillerie. — Les armes portatives, fusils, mousquetons et carabines, comportent une monture en bois qui était toujours confectionnée en noyer.

En raison de la complication de forme de cette monture, des efforts qu'elle doit supporter, le bois doit être de très bonne qualité et, si les exigences peuvent être moindres que pour la fabrication des hélices, le noyer destiné aux bois de fusil doit être néanmoins de premier choix.

Dans la construction du matériel roulant de l'artillerie et des équipages militaires (roues de canons, avant-trains, voitures et fourgons de tous modèles), les bois durs ont une place prépondérante ; les plus employés sont l'orme, l'acacia, le chêne et le frêne.

Lorsque, avec la prolongation de la guerre, il parut indispensable de rendre plus actives les fabrications de l'artillerie et de se procurer de nouveaux approvisionnements en bois, les établissements de l'artillerie, employant les méthodes du temps de paix, procédèrent à des adjudications et conclurent des marchés avec des marchands de bois.

Mais les délais fixés pour la livraison passèrent et les quantités prévues ne furent pas fournies. On n'avait pas tenu compte de la désorganisation du commerce, résultant de la mobilisation : les fournisseurs

étaient incapables de tenir leurs engagements. Aussi, les établissements de l'artillerie se trouvaient, dès 1915, dans une situation qui devint de plus en plus critique.

Ces circonstances amenèrent, en août 1915, l'organisation du service d'approvisionnement en bois durs qui fut d'abord rattaché au sous-secrétariat de l'Artillerie, puis au ministère de l'Armement, et qui, au mois d'août 1917, fut incorporé à l'Inspection générale du service des bois.

Nous allons examiner sommairement les opérations effectuées par ce service pour assurer les fournitures qui lui étaient confiées.

Noyer. — Le problème qui occupa d'abord le service des bois durs fut l'approvisionnement en noyer qui fut complètement organisé à la fin de 1915. En présence des inconvénients avérés des méthodes jusque là suivies, on décida que, désormais, tous les achats de bois de noyer pour l'artillerie et l'aviation seraient contrôlés par le service des bois. Le territoire fut divisé en six circonscriptions dépendant d'un officier, assisté de sous-officiers. Le droit de réquisition leur fut donné de manière à pouvoir obliger tout possesseur ou producteur de bois de noyer à affecter ce bois aux usages intéressant la Défense nationale. Le service procéda à une reconnaissance de tous les moyens de production de bois de noyer et des stocks existants ; les stocks furent l'objet, soit de marchés amiables, soit de réquisitions : les bois de la qualité voulue étaient dirigés sur les manufactures d'armes, les bois de premier choix étaient destinés au service des fabrications de l'aviation, qui les cédait aux constructeurs. Les ressources provenant de ces stocks furent d'ailleurs assez vite épuisées. Le gros effort porta alors sur la remise en marche de l'industrie et du commerce du bois de noyer. Par des mesures de mises en sursis, on rappela des petits marchands de bois, des scieurs spécialisés et quelques ouvriers. Quelques industriels plus importants, possesseurs d'usines où l'on travaillait le bois de noyer et où l'on pouvait notamment préparer des ébauches de bois de fusils, furent mis en mesure de reprendre leurs fabrications. Toute la production de bois de noyer fut dès lors sous la surveillance du service.

Ces mesures améliorèrent la situation et permirent de faire face aux besoins jusqu'à la fin de l'année 1916. Mais, devant l'augmentation constante des demandes de l'aviation, elles devinrent insuffisantes. Jusqu'alors, les marchands de bois ne pouvaient compter pour alimenter leurs scieries que sur les noyers que leur offraient les propriétaires. Or, le noyer étant, avant tout, un arbre fruitier, il est normal que l'on livre surtout aux bûcherons des arbres vieux, malades, produisant peu de fruits ; mais ces arbres tarés donnaient le plus souvent un bois de qualité médiocre.

Le rendement de l'ensemble du système d'approvisionnement au point de vue qualitatif était mauvais. Pour l'améliorer, il fallait mieux recruter les noyers amenés aux scieries, exploiter autant que possible des arbres sains, de belle venue. On décida alors de recourir à la réquisition d'arbres sur pied. La mesure nouvelle était d'une application délicate. On ne pouvait utilement recourir à ce procédé que dans des régions où la culture du noyer est très pratiquée, de manière à réunir dans un faible rayon une quantité assez grande de bois et à ne pas compliquer la question de la main-d'œuvre et du transport en éparpillant les efforts. Or, c'est précisément dans ces régions que le noyer rapporte le plus et que la disparition d'arbres productifs devait être le plus sensible aux cultivateurs. Des instructions furent données pour choisir de préférence des arbres déjà vieux et affaiblis, quoique encore sains, et pour répartir équitablement les prélèvements entre les propriétaires, en ne prenant à chacun qu'une petite proportion des arbres qu'il possédait. C'est dans les régions de culture intense du noyer, en Savoie et Dauphiné, puis surtout dans l'Aveyron, le Lot, la Dordogne, et ultérieurement dans une petite région de la Seine-Inférieure, que ce système fut mis en pratique. Les arbres réquisitionnés étaient abattus et transportés par des équipes militaires ou civiles, sous la direction de sous-officiers du service des bois ; le sciage avait lieu dans des usines, d'où les produits étaient dirigés sur les manufactures d'armes ou les usines d'hélices. On obtint ainsi un supplément d'approvisionnement sensible.

En même temps, on se préoccupait de rechercher la possibilité d'utiliser pour les deux usages auxquels il était employé, à l'exclusion de tout autre, d'autres bois que le noyer, et d'avoir ainsi une latitude plus grande pour l'approvisionnement. La chose ne parut pas possible à ce moment pour l'aviation qui continua à exiger du noyer pour la confection des hélices. Les manufactures d'armes, au contraire, acceptèrent le bois de *platane* pour la confection des bois de fusils. Le midi de la France offre des ressources en bois de platane : beaucoup de routes, notamment, y sont plantées en cette essence. Après entente avec l'administration des Ponts et Chaussées, on organisa, au début de 1917, des exploitations de platanes sur le bord des routes, dans les départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et des Basses-Pyrénées ; ces exploitations, faites par des équipes militaires, eurent un rendement satisfaisant. Les manufactures d'armes furent mieux approvisionnées et une plus grande quantité de noyer devint disponible pour l'aviation.

Frêne. — Les dispositions adoptées pour l'approvisionnement du bois de frêne furent analogues. Elles consistèrent dans l'achat à l'amiable ou la réquisition des stocks existant chez les industriels, et dans l'organisation d'exploitations directes, d'accord avec l'administration des

Eaux et Forêts et avec celle des Ponts et Chaussées, dans les forêts domaniales et sur les routes.

Les bois de qualité supérieure ainsi obtenus étaient dirigés sur les usines d'aviation ; ceux de qualité secondaire alimentaient les ateliers de construction de l'artillerie.

Orme. — Des ressources importantes de bois de cette essence existaient dans le Sud-Ouest, le Centre, où de nombreuses routes sont plantées d'ormes. Un accord avec l'administration des Ponts et Chaussées permit d'étendre à l'orme ce qui avait été fait pour le platane et pour le frêne.

Le bois, abattu par des entrepreneurs civils ou par des équipes militaires, et transporté par des voituriers civils, était dirigé sur les ateliers de construction.

Chêne. — Enfin, le problème de l'approvisionnement en chêne se posa à son tour lorsque commencèrent à se vider les magasins des marchands de bois, bien fournis en raison de la grosse consommation de chêne, qui se faisait dans l'industrie et le bâtiment, et qui avait cessé depuis la mobilisation. Une enquête rapide permit de conclure qu'il existait encore des quantités de chêne abattu durant l'hiver 1913-1914 ; mais, faute d'hommes et d'attelages, ils étaient restés dans les forêts, d'où les exploitants ne pouvaient les sortir. Une fois de plus, on recourut à la mise en sursis de voituriers habitués au transport des bois en grume, que l'on mit à la disposition des marchands de bois exploitants. Ainsi furent approvisionnés notamment les établissements d'artillerie de Lyon et de Besançon.

Fonctionnement général du service. — Ce qui caractérise ce service fut sa fonction essentiellement technique ; il assurait l'achat et la réception des bois en forêt ou en chantiers, conformément aux usages commerciaux, mais, par contre, la comptabilité relative aux achats était entièrement confiée aux services et établissements destinataires.

Lors de la création de l'inspection générale du service des bois, le service continua à fonctionner suivant les mêmes principes ; il fut seulement adapté à la nouvelle organisation et le nombre des circonscriptions fut porté à 8 (voir annexe nº 8, p. 157).

Résultats d'ensemble. — Au total, pour l'année 1918, les besoins en bois durs, auxquels on dut satisfaire, s'élevaient aux chiffres ci-après :

	Mètres cubes
Artillerie	200.000
Génie et Intendance	45.000
Marine	30.000

A cela, s'ajoutaient les besoins des Compagnies de chemins de fer

s'élevant à 108.000m³ pour l'entretien du matériel roulant, ainsi que la production des traverses de chemins de fer en bois durs.

Prix et tarifs. — L'un des principaux résultats obtenus par le service fut de régulariser les prix des bois durs, qui avaient une tendance à monter de façon excessive sous l'influence de la spéculation. Pour permettre d'effectuer les achats dans des conditions rationnelles, on arrêta, en 1916, un tarif maximum que les officiers acheteurs ne pouvaient dépasser ; ce tarif fut établi d'après les prix d'avant-guerre majorés de 20 à 30 pour 100, pour tenir compte de la raréfaction de la main-d'œuvre et de la hausse normale des prix. D'une façon générale, les tarifs donnèrent satisfaction aux fournisseurs et aux exploitants et, grâce à ce système, on obtint une stabilisation des cours (voir annexe n° 3, p. 145).

La cherté croissante de la main-d'œuvre et des matières premières rendit nécessaire, en 1918, une augmentation pour certains des prix figurant au tarif de 1916, mais elle ne dépassa pas 10 à 15 pour 100 pour les marchandises les plus rares.

Il est intéressant, à ce propos, de remarquer la différence qui s'est manifestée, au point de vue de la hausse des prix durant la guerre, entre les bois tendres et les bois durs. Le tarif adopté, à partir du 1er avril 1918, pour les fournitures de bois tendres, consacre une augmentation de 110 pour 100 environ par rapport aux prix de 1914 et la petite quantité de bois laissée à la disposition des producteurs atteignit des prix doubles et parfois triples de ceux du tarif. Au contraire, pour les bois durs, les prix auxquels le service pouvait conclure les marchés, avaient subi une moindre majoration. Pour le noyer, grâce aux mesures prises d'assez bonne heure pour enrayer la hausse, le tarif appliqué en 1918 n'accuse qu'une majoration de 25 à 30 pour 100 au plus par rapport aux prix moyens appliqués en 1914.

La hausse est plus forte pour le frêne, et surtout pour le frêne de belle qualité, proportionnellement plus demandé : les prix d'achat sont, suivant les qualités, de 50 à 100 pour 100 supérieurs à ceux de 1916. Il en est de même pour l'orme qui, en 1918, avait doublé de prix. Quant au chêne, on put maintenir les prix d'achat à un taux qui ne dépassa pas plus de 25 à 30 pour 100 les prix d'avant-guerre.

La raison de cette différence entre les bois durs et les bois tendres tient à l'inégale consommation qui en était faite et aussi au fait que, par suite de l'arrêt de l'industrie du bâtiment, de la fabrication de meubles et de la plupart des industries privées, l'armée et les industries travaillant pour la Défense nationale devenaient presque les seuls consommateurs de bois durs. Il était donc plus facile de résister à la tendance de la spéculation.

2. Bois d'aviation.

Outre les bois durs, *noyer et frêne*, dont nous avons parlé précédemment, la construction des avions nécessite l'emploi pour le fuselage et les ailes de *bois résineux* divers, de qualité exceptionnelle également, et, pour diverses autres parties du corps de l'avion, de bois *contreplaqué*, formé de minces couches de bois collées les unes sur les autres en alternant le sens des fibres.

Les *bois de résineux* utilisables sont uniquement des bois à grain fin, à croissance lente et régulière, tels que seuls peuvent en produire des arbres assez âgés ayant crû sous des latitudes septentrionales ou en montagnes élevées. Aussi est-on obligé de s'adresser avant tout à des bois d'importation provenant de la région ouest de l'Amérique du Nord et de la Scandinavie : le *silver spruce* (picea sitkensis) des États-Unis est le plus recherché ; le *sapin blanc* (epicea) ou *sapin rouge* (pin sylvestre de Suède), à condition d'être de choix exceptionnel, sont utilisables. Les bois de pays n'offrent que rarement les qualités voulues.

Ces bois étaient donc tous importés ; quant aux *contreplaqués*, ils provenaient presque tous de Russie, les usines françaises qui en fabriquaient étant peu nombreuses et de faible production.

Nous avons vu au chapitre premier que l'accroissement extrêmement rapide des fabrications de l'aviation rendit la situation tout à fait critique, dès la fin de 1914, pour l'approvisionnement des bois spéciaux nécessaires à ces fabrications et conduisit à la création d'un service des bois d'aviation qui fut transformé, en août 1915, en service des bois commun à l'artillerie et à l'aviation.

La première tâche du service fut l'étude méthodique des propriétés des bois employés en aviation et la détermination, par des essais mécaniques, de leur résistance et des causes qui la font varier. On arriva à définir de manière plus précise les exigences qu'il était nécessaire d'avoir et les tolérances que l'on pouvait admettre. La conséquence fut une latitude plus grande dans la réception des bois et la possibilité d'employer des qualités qui étaient considérées comme mauvaises pour l'aviation. Par cette diminution rationnelle des exigences, l'approvisionnement se trouvait, d'une manière générale, un peu facilité.

Mais, en même temps, des mesures plus directes furent prises pour augmenter les disponibilités offertes aux industriels et nous avons vu précédemment ce qu'elles furent pour les bois durs, frêne et noyer.

Pour les bois résineux, le service étudia la possibilité d'employer, concurremment avec les bois d'importation, certains bois de pays offrant les qualités demandées ; on reconnut que le bois d'epicea des régions

élevées du Jura et des Alpes septentrionales, convenablement trié, était comparable aux bois que l'on allait chercher aux États-Unis ou en Suède. Cette source d'approvisionnement fut, il est vrai, de faible rendement, une très petite quantité de bois tel qu'on le trouvait dans le commerce était utilisable.

Enfin, on se préoccupa de la production du bois contreplaqué. Le renouvellement des approvisionnements de provenance russe étant devenu impossible, on fit appel aux quelques usines françaises existantes. Par la mise en sursis des directeurs et d'un nombre suffisant d'ouvriers, on provoqua leur remise en activité et la fabrication, peu importante au début, augmenta bientôt de façon à suffire aux besoins.

Cependant, la construction des avions prenait de plus en plus d'extension, la quantité de bois demandée devenait énorme et menaçait de dépasser toute possibilité de production, de sorte que l'approvisionnement en bois pour l'aviation fut peut-être en 1917 et 1918 le problème le plus difficile à résoudre pour le service des bois.

Bois d'hélices. — La question se posa pour les bois employés à la confection des hélices. Le programme d'aviation tracé en 1917 prévoyait, à partir du milieu de l'année, une fabrication de 6.000 hélices par mois, chiffre qui devait aller à 12.000 au moins pour l'année 1918. En comptant que l'on pouvait tirer cinq hélices d'un mètre cube de bois de qualité voulue, il était nécessaire de mettre à la disposition des industriels une quantité mensuelle de 1.200 m^3 au début, 2.000 m^3 ensuite. On ne pouvait espérer rassembler un tel volume de bois de noyer, attendu que les statistiques prouvaient qu'il n'était pas possible de tirer annuellement du sol français plus de 25.000 m^3 de bois provenant de billes de pied, sur lesquels on devait compter le quart seulement comme pouvant convenir à l'aviation : c'était donc, tout au plus, 600 à 700 m^3 qui pouvaient entrer mensuellement dans les usines d'hélices.

Pour remplir le programme tracé, il fallait donc songer à employer à la confection des hélices d'autres bois que le noyer.

Des essais tentés depuis quelque temps permettaient d'affirmer que la chose était possible.

Aux États-Unis, l'aviation américaine utilisait pour ses hélices le *noyer noir* ou noyer d'Amérique avec plein succès ; on pouvait faire appel à ce bois pour suppléer au noyer de France. Des constructeurs avaient fabriqué des hélices en *acajou* et ce bois avait fait ses preuves dans cet emploi nouveau. Parmi les bois de pays, on avait reconnu la possibilité d'utiliser l'*orme* et surtout le *hêtre*, à la condition que ce hêtre remplît certaines conditions spéciales de qualité et fût soumis à un traitement approprié.

Il ne fallait pas compter que le bois de noyer noir fût d'un grand secours, car les Américains consommaient toute la production dans leurs usines d'hélices ou les manufactures d'armes.

Par contre, le marché était assez abondamment pourvu d'acajou. Malheureusement, l'étude comparative alors faite des divers types d'acajou exploité et mis en vente, aboutit à l'élimination des acajous provenant de nos colonies africaines et à l'acceptation des seuls types dits « de Honduras » ou de « Tabasco », provenant du Mexique ou de l'Amérique centrale. Le marché de ces bois était entre les mains de maisons américaines. Aussi, des commandes furent passées aux États-Unis par l'intermédiaire du haut-commissaire des Affaires franco-américaines, auprès de qui fut installé un officier de complément, marchand de bois d'importation en temps de paix.

On se préoccupa, d'autre part, de trouver le plus possible de hêtre et accessoirement d'orme pour la confection des hélices.

Le hêtre est d'une grande abondance en France et son emploi pour les usages de la guerre était relativement très limité, mais on ne pouvait employer pour la confection des hélices que des bois sans défaut, produits par des arbres d'assez gros diamètre, croissant dans certaines conditions de climat et de sol dans l'est de la France, ce qui compliquait la question. On put cependant organiser quelques exploitations de hêtre de choix et ces bois, soigneusement débités et étuvés, se montrèrent très aptes à l'usage auquel on les affectait.

Quant au bois d'orme, on en trouva un certain volume en prélevant, dans les lots provenant des exploitations organisées pour les besoins de l'artillerie, les plus belles billes.

Bois résineux. — Le problème d'approvisionnement de ces bois devenait en même temps tout aussi ardu. Les demandes de *spruce* atteignaient, pour 1917, 3.000 m³ par mois ; une crise s'annonçait et on ne put y parer que par la centralisation des achats et des importations de *spruce* qui, jusque là, étaient restées entre les mains des importateurs. Des contrats furent passés par la C. I. A. B. pour une fourniture de 4.800 standards (22.500 m³ environ) qui devait être livrée dans un port de la côte est du Canada ; malgré les difficultés qui surgirent pour les transports par mer, on put obtenir, avant la fin de l'année, la livraison, en port français, d'une quantité totale de 3.924 standards (18.300 m³ environ).

Cependant, de nouvelles difficultés surgissaient, par suite de l'entrée en guerre des États-Unis et, en présence des besoins croissants, tant pour ses propres fabrications que pour celles des alliés, le gouvernement américain prit la question en main, en intensifiant les exploitations et en créant de nouvelles scieries dans les États de l'Ouest. Un contrôle absolu était établi sur la production du *spruce* qui était réparti

entre les alliés au prorata de leurs besoins. Désormais, toutes les commandes pour l'aviation française furent faites par les soins du haut-commissaire de la République française aux États-Unis.

Les prix atteints par le *spruce* étaient d'ailleurs devenus énormes ; ils passèrent de 600 francs le mètre cube à 1.200 francs au milieu de 1918.

Mais les arrivages de *spruce* restaient toujours subordonnés à la possibilité de trouver du fret et il était important de chercher à remplacer ce bois par un bois du pays. On développa l'usage de l'epicea de choix dont on avait déjà expérimenté l'emploi.

Pour obtenir des quantités vraiment utiles de ce bois, on renonça à opérer par simple triage dans les lots commerciaux. Dans des forêts du Haut-Jura et de la Savoie, avec le concours de l'administration des Eaux et Forêts, on désigna des arbres choisis, capables de donner un bon rendement en bois de choix.

Des exploitations furent organisées et, au voisinage de celles du Jura, le corps forestier canadien installa, sur la demande de l'inspection générale des bois, une puissante scierie, remarquablement outillée, pour débiter les plateaux de bois de choix destinés aux usines d'aviation. On arriva ainsi, à partir de 1918, à mettre à la disposition de l'aéronautique des quantités croissantes d'un bois moins coûteux et surtout n'exigeant pas de transport par mer. Mais la forêt française ne pouvait néanmoins fournir, à cet égard, qu'une aide limitée pour l'approvisionnement de l'aéronautique.

Bois contreplaqués. — La consommation de bois contreplaqués s'était accrue dans des proportions correspondant à l'accroissement de consommation des autres bois. La fabrication du bois contreplaqué s'était largement développée en France ; quelques usines anciennes s'étaient accrues et mieux outillées, d'autres s'étaient installées. Mais la matière première leur était difficilement fournie.

Deux bois conviennent particulièrement au déroulage et à la fabrication du bois contreplaqué : l'un, fourni par notre colonie de l'Afrique équatoriale, l'*okoumé* ; l'autre, croissant en France, le *peuplier*. Il fallut, d'accord avec les services des colonies et de la marine marchande, réserver un tonnage suffisant pour le transport des bois d'okoumé. Pour le peuplier, on disposait de ressources suffisantes, et il fut décidé que les billes de pied des arbres les plus beaux seraient réservées aux usines de contreplaqués.

Toutes ces mesures permirent d'arriver à un approvisionnement suffisant des usines d'aviation et quand l'armistice survint, la quantité de bois mise à leur disposition pouvait permettre l'accomplissement du programme tracé.

3. Bois d'essences tendres et bois divers.

L'approvisionnement de cette catégorie de bois, qui était de beaucoup la plus demandée pour la satisfaction des besoins des armées et des services de l'intérieur, constituait la tâche principale des *centres de bois.*

Ceux-ci disposaient comme ressources :

a) De celles provenant des exploitants et scieurs de la zone de l'intérieur, avec qui ils passaient des marchés de fournitures ;

b) Du produit des exploitations forestières directes qu'ils effectuaient à l'aide de travailleurs militaires groupés en unités spéciales dans chaque centre ;

c) Des bois d'importation acquis à l'étranger, notamment par l'intermédiaire de la Commission internationale d'achats de bois (C. I. A. B.) ;

d) Ultérieurement, des produits provenant des exploitations du corps forestier canadien, dont certaines unités travaillaient de compte à demi pour l'Angleterre et la France.

Nous allons examiner successivement dans ce qui suit le détail du fonctionnement des services en ce qui concerne les trois premières des sources d'approvisionnement visées ci-dessus, savoir : achats à l'intérieur, exploitations directes, achats à l'étranger.

I. Achats a l'intérieur

a) *Bois de construction et d'encaissage.*

Considérations générales. — Dès le début de leur fonctionnement en 1915, les centres de bois se heurtèrent à de sérieuses difficultés pour se procurer les bois d'essences tendres nécessaires aux besoins de la Défense nationale, difficultés résultant surtout de la situation générale du commerce et de l'industrie du bois, désorganisés par la mobilisation.

Il leur fut prescrit d'acquérir, tout d'abord, les stocks de bois existants, puis de s'employer à développer la production. Il s'agissait, en réalité, pour cela, de remettre en marche l'industrie du bois, en lui procurant des bois sur pied à exploiter, des moyens de transport et de la main-d'œuvre. Des ententes avec l'administration des Eaux et Forêts mirent des bois sur pied à la disposition des exploitants civils, puis à celle des centres pour leur permettre de les exploiter directement ou de les rétrocéder à des scieurs s'obligeant à travailler pour la Défense nationale ; les généraux commandant les régions furent invités à fournir des moyens de transport ; les chefs de centres provoquèrent des déta-

chements de mobilisés et des mises en sursis chez les industriels qui s'engageaient à travailler pour eux, aux conditions de prix qu'ils avaient fixées.

Les centres se trouvèrent ainsi disposer, par l'octroi ou le retrait de ces divers moyens, de la production d'un grand nombre de scieries, et la réquisition leur permettait également de s'assurer de la production des autres établissements s'ils ne consentaient pas à traiter à l'amiable.

Mais, en réalité, comme l'emploi généralisé de la réquisition soulevait de sérieuses difficultés, les centres firent porter leur principal effort sur les scieries qui, disposant de personnel mobilisé, se trouvaient dans leur dépendance.

Il en résulta, forcément, une inégalité entre les scieries, puisque les unes livraient leur production aux centres à des prix strictement calculés, alors que les autres disposaient de la leur pour le commerce libre, à des prix d'autant plus excessifs que la concurrence des acheteurs était plus grande.

L'intérêt des scieurs les portait donc à se soustraire le plus possible aux marchés avec les centres de bois, et ils le pouvaient d'autant mieux qu'il leur était souvent possible d'obtenir, et même plus largement, de la main-d'œuvre mobilisée par l'intermédiaire d'autres services, pour l'exécution de commandes que ces services leur passaient en se dérobant au monopole prescrit par le ministre de la Guerre.

Pour remédier à cette situation qui restreignait notablement le chiffre de la production des centres et qui motivait en même temps les plaintes de nombreux industriels, des pourparlers furent engagés, à la fin de 1916, avec un certain nombre de syndicats des industriels du bois groupés en une Union, et aboutirent à une convention nouvelle qui était essentiellement la suivante : moyennant la concession d'un tarif uniforme, discuté et arrêté après examen avec les représentants de l'Union, celle-ci s'engageait à ce que chacun de ses membres livre aux centres de bois les *trois quarts* de sa production, l'autre quart seulement étant réservé aux besoins de sa clientèle civile.

A la suite de longues discussions, un tarif fut approuvé le 7 février 1917 et le nouveau système entra en fonctionnement. Il devait se perpétuer jusqu'à la fin de la guerre.

Première période. — Marchés libres.

Exécution des commandes. — Marchés. — Durant cette première période, les centres de bois ont eu à passer pour l'exécution des commandes de bois un très grand nombre de marchés de fournitures (bois

sur pied, bois en grumes, bois débités ou façonnés) et de marchés de travaux (abatage, façonnage, transports, manutentions diverses).

Ces marchés présentaient les modalités les plus variées pour s'adapter aux habitudes du commerce et aux circonstances spéciales dans lesquelles ils étaient passés.

Les prix étaient fixés, soit par marchandage pour chaque marché, soit sur tarifs ou séries de prix s'appliquant à une période plus ou moins longue, de plusieurs mois et même d'une année entière.

Fixation des prix. — Au moment où les centres commencèrent à fonctionner, les prix des bois avaient déjà subi une hausse importante, due en partie à la hausse des salaires, à l'accroissement des prix de transports et de l'outillage, mais aussi à la concurrence acharnée des acheteurs.

Les centres cherchèrent à réduire et à stabiliser les prix qu'ils fixèrent eux-mêmes, après étude très sérieuse de la situation du marché dans chaque cas. Des *prix-limites* qui devaient être tenus secrets étaient, d'ailleurs, fixés d'autre part par le ministre de la Guerre pour éviter de trop grosses différences entre les centres voisins. Ces prix-limites étaient au 1er septembre 1916 déterminés ainsi qu'il suit :

	Zone A (le mètre cube)	Zone B (le mètre cube)	Plus-values au mètre cube
Sciage de débits courants :			
Pin .... Fr.	90	80	5 pour 100 pour débits sur commande spéciale.
Hêtre, sapin	95	85	10 pour 100 pour largeur et longueur uniques ou exceptionnelles.
Peuplier	100	90	15 pour 100 pour fournitures de 1er choix.
Bois en grumes :			
Sapin, epicea . Fr.	47	42	10 pour 100 pour diamètre supérieur à 0,30 au petit bout.
Pin, hêtre	45	40	5 pour 100 pour long. de 6 à 8 m.
Peuplier	50	45	10 pour 100 pour long. au-dessus de 8 m.

La zone A comprenait (1) : le camp retranché de Paris, les 3e, 4e, 5e, 7e, 20e et 21e régions de corps d'armée.

La zone B comprenait (1) : toutes les autres régions de l'intérieur.

D'une façon générale, les centres ont presque toujours pratiqué des prix sensiblement inférieurs à ceux du commerce. Ils ont, cependant,

(1) Voir, annexe nº 9, la carte de France donnant les emplacements des régions de corps d'armée.

laissé un bénéfice suffisant aux industriels par suite du soin qu'ils prenaient de suivre attentivement le marché et de relever leurs prix pour tenir compte des augmentations du prix de revient.

Par contre, ce système avait pour conséquence de décomposer le territoire en une série de régions ayant des marchés indépendants les uns des autres, avec des prix de fourniture quelquefois très différents pour des bois de même essence et de même qualité. Dans ces conditions, les intéressés n'hésitaient pas à faire transporter les bois d'une région à une autre pour profiter des bonifications de tarifs qu'ils pouvaient réaliser de cette façon, et ainsi, à la crise résultant du relèvement des prix s'ajoutait celle résultant des transports irrationnels de la matière première, qui ne pouvaient qu'aggraver la crise déjà si aiguë des transports par voie ferrée.

Enfin, le « secret » des *prix-limites* devenait, le plus souvent, rapidement illusoire et ces prix se transformaient ainsi, en réalité, en de véritables *prix courants* des marchandises.

Deuxième période. — Régime des tarifs et de la « règle des trois quarts ».

A la fin de l'année 1916, et pour les motifs exposés ci-dessus, un certain mécontentement se manifestait parmi les fournisseurs des centres de bois et amenait une délégation des principaux syndicats à venir exposer leurs desiderata à la direction du génie au ministère de la Guerre. Ils demandaient la revision dans un sens plus libéral du régime imposé aux scieries contrôlées et l'augmentation des prix en raison de la hausse des bois sur pied aux ventes de l'automne.

Au cours de ces pourparlers, les syndicats intervenus constituèrent à Lyon une « Union des syndicats des bois du Jura, des Vosges, des Alpes, des Pyrénées et du Plateau central », et le ministre de la Guerre décida que les questions soulevées seraient étudiées dans des conférences, auxquelles participeraient des officiers des centres de Besançon, Grenoble et Montpellier, ainsi que les représentants de l'Union.

Le principe de l'organisation était, comme nous l'avons indiqué plus haut, l'établissement d'un tarif commun, moyennant lequel tous les industriels syndiqués s'engageaient à fournir aux centres de bois les trois quarts de leur production, le dernier quart étant seul réservé à leur clientèle civile, à l'exclusion des fournisseurs de la Défense nationale (cette dernière disposition impliquant une stricte observation du monopole des centres de bois).

Or, à cette époque, la situation devenait inquiétante au point de vue des approvisionnements de bois d'essences tendres, par suite du manque

de fret et de la guerre sous-marine, qui restreignaient de jour en jour l'arrivée des bois d'importation, dont l'apport avait constitué, au cours de l'année 1916, un appoint très important.

D'autre part, avec le système en vigueur jusque là, il était hors de doute que les chefs de centres ne pouvaient, malgré tous leurs efforts, arriver à réaliser qu'un nombre insuffisant de contrats d'achat pour des quantités de bois relativement faibles (200.000 mètres cubes, en nombre rond, dans le premier semestre 1916, et 400.000 mètres cubes pendant le second semestre), quantités très inférieures, dans tous les cas, à celles qui leur étaient demandées pour la Défense nationale.

Il fallait donc de toute nécessité développer par d'autres moyens la production intérieure, et le meilleur moyen a paru être celui qui consistait à réaliser une entente avec l'Union des syndicats, représentant la majeure partie des industriels du bois, dans les régions les plus productives de la France.

D'un autre côté, il est certain que, du fait de la guerre, des bois de qualités très différentes, — pin maritime et sapin par exemple — ont été, dans bien des cas, destinés aux mêmes usages et y ont satisfait, tout au moins pendant la période nécessaire. Aussi, en était-il résulté une tendance au nivellement des prix entre les sciages des différentes essences tendres, qui n'a fait que s'accentuer au cours des années 1917 et 1918, et qui atténuait singulièrement le reproche que l'on pouvait légitimement faire au tarif unique, d'être trop rigide et trop uniforme.

Tarif du 7 février 1917. — Tels sont les motifs qui conduisirent à l'adoption de la *règle des trois quarts* et du tarif connexe, lesquels furent rendus exécutoires par la décision du 7 février 1917, avec effet rétroactif au 1er décembre 1916.

Le tarif, joint à cette décision, partait d'un *prix de base*, se rapportant à la fourniture d'un mètre cube de bois de sciage, dit petite charpente, de sapin ou d'epicea, rendu sur wagon, quai départ.

Il prévoyait sur ce prix de base une série de coefficients, de plus-values et de moins-values, permettant de calculer le prix des grumes et des débits de sapin et epicea, suivant les modalités de la fourniture et les diverses catégories de sciages.

Il comportait, en outre, pour les essences de moindre valeur, telles que les pins divers, le peuplier et le pin des Landes, *des moins-values globales*, fixées respectivement à 10 pour 100 pour les pins divers, 15 pour 100 pour les peupliers d'Italie et 25 pour 100 pour les pins des Landes.

Le prix de base du tarif du 7 février était de 100 *francs*, chiffre résultant d'un compromis entre les prix proposés dans les conférences par les chefs de centres (90 à 95 francs) et les représentants de l'Union (95 à 105 francs).

Évolution des tarifs. — Malgré les critiques dont il fut parfois l'objet, ce régime, accepté par une majorité de plus en plus grande des industriels du bois, resta en vigueur pendant toute la période de guerre.

Mais le tarif du 7 février subit une série de modifications, pour tenir compte des imperfections qu'il présentait à divers points de vue et des variations du cours des bois débités résultant, notamment, de la hausse des bois sur pied, de la hausse continue des salaires et des frais de transport, etc.

Les modifications aux tarifs furent étudiées par la section permanente, en accord avec les représentants des divers syndicats, puis soumises au Comité général des bois, avant de recevoir l'approbation ministérielle.

Les nouveaux tarifs furent mis en vigueur aux dates des 10 octobre 1917 et 1er avril 1918.

Le tarif du 10 *octobre* 1917 comportait une majoration de 20 francs du prix de base, qui était ainsi porté à 120 *francs*.

Le système des moins-values globales pour les essences de moindre valeur ayant été supprimé à la suite des réclamations des syndicats intéressés, le tarif prévoyait des prix spéciaux pour les fournitures en peupliers divers, en pin maritime et en pin d'Alep, savoir :

Peuplier. — Prix de base : 120 francs du mètre cube.

Pin maritime et pin d'Alep. — Prix variant de 80 francs pour longueurs jusqu'à deux mètres inclus, à 120 francs pour longueurs au-dessus de six mètres.

Ce tarif fut remplacé par celui du 1er *avril* 1918, qui comportait une nouvelle majoration de 20 francs du prix de base, lequel se trouvait ainsi fixé à 140 *francs* pour le mètre cube de petite charpente en sapin.

Pour les fournitures en peupliers et pins divers, le tarif prévoyait également des prix de base pour le mètre cube de petite charpente et ces prix étaient respectivement de 130 francs (peupliers divers) et de 120 francs (pins divers).

Ce tarif, qui devait prendre fin le 31 décembre 1918 fut, à la suite d'une délibération du Comité général des bois, prise dans sa séance du 25 juillet 1918, prorogé sans changement jusqu'au 31 mai 1919 ; il resta donc en vigueur jusqu'à la clôture des opérations de l'inspection générale du service des bois.

Nous avons donné, aux annexes (p. 150), la reproduction détaillée de ce tarif qui formait, pour ainsi dire, la charte de toutes les opérations des centres avec les industriels du bois.

Les principales améliorations qui y avaient été introduites sont les suivantes :

Pour donner au système une souplesse et une élasticité qui, il faut le reconnaître, lui faisaient quelque peu défaut auparavant, latitude y est laissée aux directeurs des centres d'augmenter, pour certaines essences et lorsqu'il s'agit de bois de qualité exceptionnelle, le prix de base d'une somme de 10 francs par mètre cube.

D'autre part, au lieu d'admettre, comme pour le tarif du 10 octobre 1917, une majoration fixe de 20 francs sur le prix des différentes catégories de sciages du tarif précédent, on s'est reporté pour la détermination de ces prix aux coefficients qui figuraient au tarif du 7 février, en les appliquant au nouveau prix de base et on a arrondi les chiffres ainsi obtenus. Cette manière de faire a eu pour conséquence de relever sensiblement les prix des petits débits, ce qui donnait satisfaction aux demandes faites par les syndicats.

Enfin, la forme du nouveau tarif a été simplifiée et l'indication du prix à appliquer a été mentionnée explicitement en regard de chaque catégorie de sciages, ce qui facilitait grandement l'application du tarif.

b) *Bois de mine et de tranchées.*

1. *Bois de mine.*

Sous le nom de « bois de mine », on désigne les diverses pièces de bois utilisées pour établir les communications souterraines dans les travaux de mine, c'est-à-dire les *planches* qui en forment le revêtement, et les pièces de charpente assemblées, appelées *cadres* ou *châssis*, qui maintiennent les planches de revêtement, de distance en distance.

La consommation de ce matériel prit de plus en plus d'importance, d'abord pour les *guerres de mine* qui s'engagèrent devant les lignes de tranchées, puis surtout pour la construction des *abris* profondément enterrés et de leurs communications, que rendit de plus en plus nécessaire l'accroissement des calibres et de la puissance de l'artillerie.

Fourniture des bois de mine. — La fourniture de ce matériel fut d'abord assurée par l'établissement central du matériel de guerre, à qui il incombait en temps de paix.

Pendant la première période des hostilités, les *châssis* furent con-

fectionnés en bois durs (chêne, orme etc..), mais l'augmentation des demandes conduisit bientôt à admettre l'emploi des essences résineuses.

Quant aux *planches*, elles sont de deux modèles, avec épaisseurs différentes, suivant qu'elles sont destinées au revêtement du *ciel* (épaisseur 0 m. 04), ou au *coffrage* des parois latérales (épaisseur 0 m. 03).

Une décision du 31 mai 1916 prescrivit que les centres de bois participeraient désormais à cette fourniture des bois de mine, dont ils devinrent seuls acheteurs à partir d'octobre 1916.

Les demandes des armées s'accroissaient d'ailleurs rapidement et les centres furent maintes fois invités à augmenter la production ; celle-ci était légèrement supérieure à 10.000 mètres cubes par mois en 1918.

Conditions et prix d'achat. — L'É. C. M. G. procéda pour l'achat de ce matériel par marchés de fournitures à des prix rarement inférieurs à 160 francs du mètre cube, s'élevant jusqu'à 210 francs.

Les centres de bois, grâce à une action plus directe sur les scieurs, traitèrent à des prix plus avantageux pendant les derniers mois de 1916 et au début de 1917.

Le tarif du 7 février 1917 comprenait un article spécial pour la fourniture des châssis ou cadres de mine, d'essence résineuse, avec le coefficient 1,15, mettant ainsi le prix à 115 francs du mètre cube pour le sapin.

Dans le tarif du 1er octobre 1917, ce prix était porté à 135 francs.

Quant aux planches, elles rentraient dans les prix normaux de ces tarifs.

Enfin, le tarif du 1er avril 1918 comportait pour la fourniture des bois de mine de diverses essences la tarification résumée au tableau ci-dessous :

	Sapin Epicea (le mètre cube)	Pins divers (le mètre cube)	Peuplier (le mètre cube)	Hêtre Orme (le mètre cube)	Chêne Frêne (le mètre cube)
Cadres de mine......Fr.	160	140	150	160	170
Planches de ciel et de coffrages............Fr.	150	130	140	150	160

2. *Bois de tranchées.*

On désigne sous ce nom les bois servant à l'aménagement et à l'organisation des tranchées, ainsi qu'à la construction d'abris non profondément enterrés ; ce sont : les rondins, les piquets de réseaux et de revêtements, les caillebotis, les fascines, claies, etc...

Nous ne nous occuperons dans ce qui suit que des deux premières catégories de matériel qui ont donné lieu aux fournitures de beaucoup les plus importantes.

Rondins.

Les rondins pour abris étaient d'abord de deux modèles, ayant respectivement trois mètres et quatre mètres de longueur, avec un diamètre variant, pour le premier, de 11 centimètres (petit bout) à 22 centimètres (gros bout) et, pour le second, de 17 centimètres à 28 centimètres. Il s'y ajouta ultérieurement un deuxième type de rondin de quatre mètres, ayant seulement 13 centimètres de diamètre au petit bout.

Fourniture des rondins. — La fourniture fut assurée au début par l'É. C. M. G., mais, dès le 18 juillet 1915, était prévue la participation des centres de bois, qui furent invités à diverses reprises à en intensifier la production par tous les moyens.

La consommation des rondins fut, en effet, extrêmement considérable pendant toute la durée des hostilités ; les achats dans le commerce ne purent y suffire et une grande partie dut être demandée aux exploitations directes.

C'est ainsi que jusqu'au 1er juillet 1917, — date à partir de laquelle ces fournitures furent entièrement assurées par les centres de bois, — les livraisons faites par l'É. C. M. G. atteignirent un total de 8.500.000 rondins (dont 3.500.000 par marché).

Dans les derniers mois de 1917, la production atteignit 60.000 mètres cubes (750.000 rondins) par *mois* ; mais, en réalité, la consommation fut moindre et il restait, au 1er janvier 1918, des stocks très importants dans les scieries et les exploitations.

En 1918, la moyenne mensuelle de la production fut de 38.500 mètres cubes (500.000 rondins) ; la consommation fut très grande après les offensives allemandes, puis se réduisit notablement pendant la période correspondant aux offensives des alliés.

Conditions et prix des achats. — Les marchés de fournitures ont été passés généralement à l'unité ; mais parfois, notamment dans les Landes, à la tonne, conformément aux usages locaux.

Au début, les prix variaient, à l'unité, de 1 fr. 65 à 1 fr. 80 pour les rondins de trois mètres, et de 4 fr. à 4 fr. 40 pour ceux de quatre mètres ; le prix à la tonne était de 30 francs, ce qui correspond sensiblement aux prix à l'unité.

Mais les prix augmentèrent d'une façon continue, ainsi que le montrent les prix-limites fixés aux centres de bois pour ces achats, prix dont les extrêmes sont indiqués ci-dessous :

	Avril 1916		Octobre 1918	
	Bois durs (francs)	Bois tendres Hêtre (francs)	Bois durs (francs)	Bois tendres Hêtre (francs)
Rondins de 3 mètres........	1 90	1 60	3 50	2 90
Rondins de 4 mètres (0,13 au petit bout).............			5 »	4 50
Rondins de 4 mètres (0,17 au petit bout).............	4 40	4 10	6 50	6 »

Concurrence des houillères. — Les centres de bois furent très concurrencés pour ces achats, notamment à Bordeaux, à Montpellier et à Clermont, par les houillères du midi et du Plateau central, qui payaient des prix sensiblement plus élevés.

De grands efforts furent faits, d'accord avec le ministère des Travaux publics, pour essayer de mettre fin à cette concurrence ; des prix correspondant à ceux des rondins furent arrêtés d'un commun accord pour les bois de mine, en mars et mai 1918, avec interdiction de commandes directes par les Sociétés houillères; mais on ne parvint jamais à la faire cesser complètement et à obtenir pour les centres le monopole de ces achats.

Piquets.

Il existait deux types de piquets, savoir :

Piquets des réseaux de fils de fer, de 1 m. 60 de longueur et 0.08 de diamètre au gros bout ;

Piquets de revêtement ayant 2 m. 30 à 2 m. 50 de longueur.

Comme pour les rondins, la fourniture des piquets fut assurée d'abord par l'É. C. M. G., puis rentra dans les attributions des centres de bois.

Les prix payés par l'É. C. M. G. au mois de juin 1916 étaient en moyenne de 22 francs le cent pour les piquets de réseaux en sapin et de 31 francs pour ceux en châtaignier.

Les prix indiqués comme normaux aux centres de bois, en avril 1916, étaient de 20 à 25 francs, avec 25 à 35 francs comme limite exceptionnelle.

Ces prix augmentèrent peu à peu et, en octobre 1918, les prix fixés aux centres étaient les suivants :

		Bois durs (francs)	Bois tendres (francs)
Piquets de réseaux...............	*Le cent.*	40	35
Piquets de revêtement...........	—	150	130

L'élévation de ces prix s'explique par la consommation énorme qui fut faite des piquets pendant les hostilités. Pour les seuls piquets de réseaux, les fournitures de l'É. C. M. G. se sont élevées, jusqu'au 31 juillet 1917, à 12.200.000. Pendant les premiers mois de 1918, la moyenne mensuelle des livraisons pour les deux types de piquets fut de 8.000 mètres cubes environ, correspondant, en nombre rond, à 5 ou 600.000 piquets.

c) *Traverses de chemins de fer.*

A la fin de l'année 1915, les stocks de traverses de chemins de fer constitués par les grands réseaux français se trouvaient proches de leur épuisement, tandis que les besoins des armées ne faisaient que croître; il fallait aviser et le commandant de l'École de chemins de fer présenta un plan qui fut approuvé par le ministre de la Guerre le 13 décembre 1915 et mis immédiatement à exécution.

Il consistait essentiellement à utiliser l'industrie encore existante pour les traverses en bois tendres, concentrée dans la région landaise, et à organiser, au contraire, de toutes pièces, des chantiers de fabrication directe pour les traverses en bois durs.

De puissantes exploitations furent ouvertes dès le début de 1916 dans des coupes forestières mises à la disposition de l'École de chemins de fer par l'administration des Eaux et Forêts ; elles s'étendirent à diverses régions de la France, notamment dans les massifs boisés de l'Allier et du Cher, de la Normandie et du Perche, du Jura, etc... Ces exploitations produisirent plus d'*un million de billes* à traverses, qui étaient immédiatement dirigées sur les *scieries* fixes ou mobiles, organisées par l'École de chemins de fer, soit au voisinage des coupes, soit en certains points du territoire où existaient en particulier des scieries appartenant aux grands réseaux.

Rendement. — Les résultats obtenus furent très satisfaisants et la production du 1er janvier 1916 au 30 novembre 1918, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la guerre, fut la suivante, en nombre rond : 2.660.000 traverses à voie normale, 540.000 traverses pour voie étroite, 220.000 pièces diverses, ce qui, en unités de voie normale, correspond à 3.200.000 pièces environ.

Prix de revient. — Une estimation sincère et rigoureuse, établie à la fin de la première année, permit de fixer à 7 fr. 40 le prix moyen de la *traverse voie normale en bois dur* obtenue dans ces exploitations, prix avantageux si on le compare à ceux que l'É. C. F. payait à la même époque dans le commerce pour des traverses analogues, savoir : 10 francs pour la traverse en chêne, 9 francs pour la traverse en hêtre.

Production générale des traverses de chemins de fer. — Outre la production de traverses en bois durs provenant de ces exploitations directes, l'É. C. F. procéda à d'importants achats de traverses en bois tendres qui atteignirent un total de plus de 2.700.000 pièces, au prix moyen de 5 fr. 50 à 6 francs, et à des achats beaucoup plus restreints de traverses en bois durs qui portèrent seulement sur 250.000 pièces environ aux prix de 10 francs et 9 francs visés ci-dessus.

A ces ressources s'ajoutèrent :

1° Les importations effectuées par les soins de la C. I. A. B. au golfe du Mexique pour les traverses en bois durs (45.000 pièces environ), en Finlande (460.000 pièces) et en Portugal (235.000 pièces) pour les bois tendres ;

2° La production des centres de bois (130.000 pièces environ) ;

3° Enfin, celle provenant des exploitations canadiennes et américaines dans les forêts françaises (930.000 pièces environ).

Le tableau ci-après résume ces diverses sources de production, évaluées en unités traverses voie normale :

Origines	Bois durs	Bois tendres	Totaux partiels
Fabrication directe et achats de l'É. C. F	3.448.558	2.711.753	6.160.311
Importations	44.532	695.854	740.386
Centres de bois	44.284	86.204	130.488
Exploitations canadiennes en France	74.504	612.615	687.119
Exploitations américaines en France	242.325		242.325
Totaux généraux	3.854.203	4.106.426	7.960.629

soit, en nombre rond, 8 *millions de pièces à voie normale*, dont plus de 90 pour 100 provenant des forêts de France.

Nota. — Il peut être intéressant de comparer les prix de revient indiqués ci-dessus à ceux pratiqués par les grands réseaux de chemins de fer avant et après la guerre qui étaient, en moyenne, les suivants :

	Chêne (francs)	Hêtre (francs)	Pin (francs)
En 1913 (avant-guerre)	5 »	4 »	3 »
En 1920 (après-guerre)	14 50	13 »	8 50

II. Exploitations directes.

Les exploitations de bois, exécutées directement à l'aide de la main-d'œuvre militaire par les établissements chargés d'assurer les approvisionnements en bois d'œuvre, ne fournirent jamais que des quantités

relativement faibles de bois dans la zone de l'intérieur, où l'achat au commerce fut toujours et de beaucoup la source la plus importante.

Les raisons en furent les suivantes : dans cette zone, le commerce des bois, bien que réduit, existait encore ; la main-d'œuvre civile ne manquait pas complètement et put, du reste, être renforcée progressivement par l'arrivée de travailleurs venus de l'étranger et surtout de nos colonies ; enfin, les exploitations directes dans la zone de l'intérieur présentaient le grand inconvénient de retenir, plus ou moins loin de la ligne de feu, des officiers, des hommes, des chevaux, des voitures et des camions automobiles dont on pouvait avoir besoin rapidement sur le front.

D'autre part, il était très utile, nécessaire même de faire des exploitations directes dans cette zone ; elles devaient avoir l'avantage très précieux d'empêcher ou, tout au moins, de modérer et d'atténuer la hausse exagérée des prix faits par le commerce, hausse qui n'avait que trop de tendance à se produire importante et rapide, en raison des besoins sans cesse croissants des armées ; de plus, elles étaient nécessaires pour pouvoir obtenir sûrement et vite des bois d'une nature spéciale ou d'une catégorie nouvelle, bois que le commerce et l'industrie n'auraient pu fournir le plus souvent qu'après des recherches, des passations de marchés, parfois même l'achat d'un outillage nouveau et l'installation d'un chantier spécial, toutes choses pouvant exiger de longs délais.

Aussi, l'utilité de ces exploitations fut-elle admise, dès que l'on reconnut la nécessité de tirer parti des ressources des forêts situées dans la zone de l'intérieur, et le principe en fut conservé jusqu'à la cessation des hostilités.

Dans la période du début, alors que chacun des différents services de l'armée opérait isolément, des exploitations directes importantes ne furent guère exécutées que par l'établissement central du matériel de guerre du génie et, surtout, par l'École de chemins de fer ; plus tard, vers le milieu de l'année 1917, en même temps que tous les services, les exploitations de la zone de l'intérieur furent rattachées à l'inspection générale du service des bois qui fit continuer, en leur enlevant toutefois leur caractère trop spécial, les exploitations existantes et eut à en organiser de nouvelles un peu partout.

Nous donnons ci-après quelques indications sur ces diverses exploitations.

a) *Exploitations directes de l'établissement central du matériel de guerre.* — Les exploitations organisées par cet établissement eurent surtout pour objet de satisfaire aux besoins des armées en rondins et en piquets de réseaux, besoins qui augmentèrent rapidement dans de très fortes proportions.

A la fin de l'année 1915, huit exploitations étaient en cours dans diverses régions de la France ; les plus importantes étaient celles de Tronçais (Allier), de la Motte-Beuvron en Sologne (Loir-et-Cher) et de Pluvigner (Morbihan).

Il y eut forcément quelques tâtonnements au début de cette organisation et les premiers résultats ne furent pas avantageux au point de vue économique, si l'on se borne à considérer le seul prix de revient des produits obtenus. C'est ainsi que, d'un relevé très détaillé établi vers le milieu de 1916, il résultait que les huit exploitations considérées avaient donné, pour une dépense globale de 5.183.000 francs environ, un stock de produits qu'aux prix alors pratiqués on eût pu obtenir, par marchés de fournitures, moyennant 3.754.000 francs : la gestion directe coûtait donc 38 pour 100 de plus que les achats. Mais il convient de remarquer que, s'agissant d'exploitations *intensives* pour des besoins de guerre urgents, on avait largement utilisé des camions automobiles pour le transport rapide des produits et que ce moyen de transport, très onéreux en raison du mauvais état des chemins, entrait, à lui seul, pour 15 à 20 pour 100 dans les dépenses totales ; que la main-d'œuvre fournie par les régions comprenait très peu d'ouvriers spécialistes (bûcherons, charpentiers, etc..) et était le plus souvent d'un rendement et d'une valeur très médiocres ; enfin, que ces exploitations étaient en tout état de cause indispensables, puisque l'on arrivait à peine à satisfaire aux besoins des armées, en y recourant en même temps qu'aux marchés de fournitures.

La situation s'améliora peu à peu et la gestion des exploitations directes devint plus économique ; elles se continuèrent jusqu'en 1917, où une décision du 8 mai prescrivit qu'elles passeraient toutes aux centres de bois, chargés seuls désormais d'en assurer la direction.

A titre d'indication sur le rendement de ces exploitations, on signalera qu'elles ont produit, en nombre rond, environ 5 millions de rondins et de 8 à 10 millions de piquets de réseaux.

b) *Exploitations directes effectuées par l'inspection générale du service des bois.* — La création du service central des bois eut comme conséquence la centralisation complète de toutes les exploitations directes sous l'autorité de l'inspection générale du service des bois.

Les services centraux comprenaient, comme nous l'avons dit, une section spéciale des exploitations directes, ayant à sa tête un officier forestier du grade de lieutenant-colonel, assisté d'un adjoint.

Toutes les exploitations commencées, — dont chacune dépendit désormais du centre de bois sur le territoire duquel elle était située, — furent continuées, étant bien entendu que les bois qui en provenaient devaient

être utilisés, non plus surtout en vue d'obtenir tel ou tel produit spécial donné, mais de façon à en tirer le meilleur parti possible.

L'affectation à chaque centre de bois d'une compagnie de travailleurs militaires, dotée, suivant les besoins, de chevaux, mulets ou bœufs, de voitures, de camions automobiles et de scieries, permit d'organiser un peu partout des exploitations plus ou moins nombreuses, plus ou moins importantes, suivant les ressources de la contrée et la composition de ces compagnies, dont les effectifs varièrent dans de fortes proportions pour les différents centres de bois.

Dans certaines régions, où les grandes forêts manquaient, les travailleurs, répartis en petits détachements, exploitèrent les boqueteaux, les arbres des routes, des canaux, voire des parcs.

Dans d'autres où il existait de grands massifs boisés, on organisa pour des périodes plus ou moins longues des chantiers plus importants. Tel fut le cas, notamment, de la région des Landes, où fonctionnèrent plusieurs exploitations bien outillées et pourvues d'un nombreux personnel.

Résultats généraux des exploitations directes. — Les statistiques établies pour les premiers mois de 1918 font ressortir que la production des centres de bois, en ce qui concerne les bois tendres et divers, se partageait, comme il suit, entre les exploitations directes et les achats au commerce :

	Moyennes mensuelles :	
	Exploitations directes (mètres cubes)	Achats au commerce (mètres cubes)
Bois de construction et d'encaissage	14.500	104.000
Rondins	12.000	26.500
Piquets	2.400	7.200
Traverses	20.200	600
Bois divers	3.600	15.700
Totaux	52.700	154.000

Sauf pour les traverses de chemins de fer, la production des exploitations directes, même pour les rondins et les piquets, était donc très inférieure à celle des achats dans le commerce.

Elle était cependant suffisante pour exercer une certaine action modératrice sur la hausse des prix, notamment en ce qui concerne les bois de tranchées et divers, et pour apporter une aide efficace à la satisfaction des besoins des armées. Elle permettait également d'obtenir, en vue de répondre aux demandes des services intéressés, les débits spéciaux que le commerce produisait difficilement et lentement, au détriment de ses fournitures normales de débits courants.

III. Achats de bois de provenance étrangère

Ainsi que nous l'avons exposé dans la première partie de cette étude, la production de bois d'œuvre en France en année normale d'avant-guerre, était inférieure aux besoins du pays ; aussi se trouvait-on dans l'obligation de faire appel à l'importation des bois de provenance étrangère pour combler la différence qui portait principalement sur les bois à construire et atteignait près de la moitié de la consommation.

Si la guerre a diminué les besoins du pays, elle a également diminué la production et, par suite, il devait forcément être nécessaire de recourir aux bois d'importation pour satisfaire aux besoins des armées et des services publics.

a) *Bois d'importation achetés en France.*

Lors de leur création, en 1915, les centres de bois s'approvisionnèrent avec les bois d'importation existant dans les stocks commerciaux situés sur leur territoire et ils ne cesssèrent ces achats qu'en présence des prix excessifs demandés par les détenteurs, en raison de la diminution rapide des stocks et de la crise des frets qui ne permettait pas de les renouveler.

Les centres de Bordeaux et de Rouen, en particulier, vécurent presque exclusivement sur les approvisionnements de bois du Nord jusqu'à la fin de 1915 et même pendant le mois de janvier 1916. Leurs achats furent faits à des prix dont les moyennes marquent les augmentations successives : 90 francs le mètre cube en mai 1915, 115 francs en juillet, 130 francs en septembre, 150 francs en octobre et 170 francs en décembre.

En présence de cette élévation continue des prix, le ministre de la Guerre fixa, par décision du 29 janvier 1916, les prix-limites ci-dessous :

	Le mètre cube (francs)
Bois du Canada	135 »
Bois de mer Blanche	145 »
Bois de Suède	145 »

Ces prix, que les centres n'étaient pas autorisés à dépasser, se trouvaient, en fait, prohibitifs, puisqu'ils étaient inférieurs aux cours pratiqués dans le commerce en décembre 1915 et que ces derniers prix augmentaient à tel point qu'en juin 1916 ils avaient encore subi une majoration de 25 pour 100.

Dans cette situation et en raison des résultats satisfaisants donnés entre temps par les missions des spécialistes chargés d'achats directs à l'étranger, le ministre suspendit pour les centres de bois, en avril 1916, la faculté de faire des achats de bois d'importation sans avoir obtenu une autorisation préalable ; ces achats cessèrent, dès lors, presque complètement.

b) *Bois d'importation achetés dans les pays d'origine.*

Les besoins en bois d'œuvre d'essences tendres devenant de plus en plus pressants au cours de l'année 1915, il parut nécessaire de chercher à reprendre par d'autres moyens les achats de bois à l'étranger que les circonstances ne permettaient plus au commerce d'assurer par les moyens du temps de paix.

La direction du génie au ministère de la Guerre obtint, à cet effet, le concours de spécialistes d'une capacité éprouvée, qui avaient été mobilisés dans d'autres services militaires ; elle mit la question à l'étude dès le mois de septembre 1915 et passa rapidement aux mesures d'exécution.

Première campagne de Suède. — Les premiers achats furent réalisés, en novembre et décembre 1915, par une mission envoyée en Suède. Ils donnèrent lieu à l'établissement de 26 marchés, dont un fut résilié, et portèrent sur 13.241 standards (soit 61.862 mètres cubes, à raison de 4 m³ 672 par standard). Le nombre de standards réellement expédiés a été de 12.776 st. 841. En rapprochant ce total de celui des sommes payées pour l'achat des bois (commissions, frais généraux, frets et surestaries, assurances, droits de douane, etc...), on obtient le prix de revient du mètre cube en port français, prix que le calcul fait ressortir à 128 fr. 75. Ce prix est sensiblement inférieur à celui qui était payé fin 1915 et surtout en 1916 pour les bois de même provenance existant dans les approvisionnements du commerce des ports français.

Constitution de la Commission internationale d'achats de bois. (C. I. A. B.). — A son retour en France, la mission de Suède rendit compte qu'elle s'était trouvée en ce pays producteur de bois en concurrence tant avec l'acheteur officiel du gouvernement anglais qu'avec les spéculateurs à qui le gouvernement belge achetait les bois qu'il ne pouvait plus se procurer en France.

C'est qu'en effet, l'Angleterre et la Belgique étaient en temps de paix dans l'obligation de recourir dans une proportion encore plus grande que la France aux bois d'importation d'essences tendres et que ces pays ne pouvaient, par suite, se dispenser d'y faire largement appel pour leurs besoins de guerre.

Une pareille situation était évidemment des plus fâcheuses au point de vue des intérêts bien entendus des alliés et il devenait indispensable de faire cesser au plus tôt cette concurrence.

Aussi, une convention fut-elle négociée à Londres, en février et mars 1916, entre le ministre de la Guerre français, H. M. Office of Works et le ministre de la Guerre belge, « dans le but, tant de se procurer en commun les bois de construction nécessaires aux besoins des armées alliées (Angleterre, Belgique, France), que d'acquérir économiquement lesdites marchandises en provenance directe des pays d'exportation ». Aux termes de cette convention, il était créé à Londres une Commission composée d'un représentant de chacun des ministres contractants, dénommée *Commission internationale d'achats de bois* (C. I. A. B). Cette Commission devait centraliser toutes les demandes des alliés, puis :

1° Répartir entre les pays producteurs les acquisitions à faire ;

2° Répartir, au prorata des besoins de chacun des ministres représentés, les marchandises achetées en commun ;

3° Pourvoir par tous moyens possibles et opportuns au transport des marchandises.

Il était stipulé, en outre, dans la convention que les achats décidés par la C. I. A. B. seraient effectués à Londres, d'un commun accord pour les bois du Canada et de la mer Blanche, tandis que les bois de Suède et de Norvège seraient achetés sur place par un représentant du gouvernement français, conformément aux indications de quantités à lui données par le bureau d'achats de Londres. Une délégation de la mission française de Londres était installée, à cet effet, à Stockholm.

La suppression de la concurrence des alliés par la création d'un organe unique d'achats et la puissance des moyens d'action de cet organe, due à l'importance de ses acquisitions (410.000 standards au 1er octobre 1916), ont eu pour conséquence d'entraver la hausse et d'obtenir des réductions sur les prix antérieurs.

Principales opérations de la C. I. A. B.

Outre les opérations effectuées directement par la Commission à Londres et par la mission de Suède dans les pays d'outre-mer (Canada, mer Blanche, Suède et golfe du Mexique), la C. I. A. B. poursuivit d'importants achats de bois en Suisse, au Portugal et enfin aux États-Unis, où elle envoya successivement des délégations pour diriger sur place les opérations.

Nous donnerons ci-après quelques détails au sujet des résultats obtenus dans ces divers pays.

1° *Achats dans les pays d'outre-mer.* — Ces achats furent particulièrement importants durant l'année 1916, où le total des acquisitions faites pour le compte du gouvernement français atteignit 208.318 standards (soit 973.266 mètres cubes), se décomposant comme il suit :

	Standards
	—
En provenance du Canada	98.803
— d'Arkhangel	59.662
— de Suède	44.878
— du golfe du Mexique	4.975

Les prix d'achat obtenus furent les suivants :

	Le standard (francs)	Le mètre cube (francs)
	—	—
Canada	185 »	39 50
Arkhangel	200 »	42 80
Suède	258 70	55 35

Quant aux prix de revient des marchandises rendues en port français, il peut s'établir comme il suit :

	Le standard (francs)	Le mètre cube (francs)
	—	—
Canada	435 25	97 10
Arkhangel	430 40	92 25
Suède	533 05	114 20

Si l'on compare ces prix de revient aux prix-limites fixés par le ministre de la Guerre pour les achats en France des mêmes bois, on constate les différences suivantes :

		Prix-limites (francs)	Prix de revient de la C. I. A. B. (francs)	Différences en moins (francs)
		—	—	—
Canada	*Le mètre cube.*	135 »	97 10	37 98
Mer Blanche	—	145 »	92 25	52 75
Suède	—	145 »	114 20	30 80

On est ainsi amené à conclure que les opérations effectuées par la C. I. A. B. en 1916 ont réalisé de très importantes économies, tout en permettant d'obtenir mensuellement, au cours de cette année, des quantités de bois voisines de 90.000 mètres cubes en moyenne.

Et cette économie serait notablement plus importante si l'on comparait ces prix de revient aux prix pratiqués dans le commerce pendant la même période, prix qui étaient très supérieurs aux prix-limites sus-indiqués et qui, en moyenne, atteignaient respectivement 212 fr. 75 du mètre cube pour les bois de Canada, 223 fr. 25 pour ceux de mer Blanche et 217 fr. 35 pour les bois de Suède.

Les opérations effectuées en 1917 et 1918 furent notablement moins importantes, en raison des difficultés de plus en plus grandes que causaient, pour les arrivages de bois d'outre-mer, le manque de fret et la guerre sous-marine.

Nous nous bornerons à donner ci-après, pour l'ensemble des trois années considérées, les chiffres totaux des arrivages de bois d'outre-mer dans les ports français :

Années	Mètres cubes
1916	804.906
1917	351.054
1918	162.950

2° *Achats de bois en Suisse.* — Les premiers achats du gouvernement français ont été poursuivis en Suisse à partir du mois de décembre 1916 par une délégation de la C. I. A. B.

Jusqu'au 30 août 1917, ces achats furent conclus directement avec les scieurs à des prix légèrement différents les uns des autres, suivant les fluctuations des cours. Les quantités totales ainsi achetées se sont élevées à 66.620 m³ de bois sciés et 100.500 caisses à munitions. Le prix de revient moyen s'établit à 116 francs le mètre cube pour le bois scié et à 6 fr. 35 la caisse, argent suisse, wagon départ.

Convention franco-italo-suisse du 30 *août* 1917. — Pour mettre fin à la concurrence que se faisaient sur le marché suisse les acheteurs des gouvernements français et italien, une convention fut passée à la date du 30 août 1917, conjointement entre ces deux gouvernements et le gouvernement suisse.

Cette convention stipulait que les achats porteraient sur une quantité mensuelle d'au moins 30.000 tonnes de bois sciés et 5.000 tonnes de bois ouvrés, dont le gouvernement fédéral s'engageait à assurer l'exportation en France et en Italie. La répartition était, en principe, de 60 pour 100 pour la France et de 40 pour 100 pour l'Italie. Les prix étaient fixés comme il suit, pour les bois sciés, au mètre cube : madriers, 135 francs ; bastings, 125 francs ; planches, 117 francs, le tout argent suisse, wagon départ ; pour les bois ouvrés (baraques, caisses), les achats devaient se faire de gré à gré.

La convention était établie pour une durée de quatre mois, à partir du 1er septembre 1917, avec faculté de prolongation de deux mois en deux mois par tacite reconduction.

L'application souleva de nombreuses difficultés accrues entre temps par des achats importants de bois sciés et de bois ouvrés que faisait directement en Suisse l'armée américaine, à des prix supérieurs à ceux pratiqués par la C. I. A. B. Il fut bientôt mis fin à cette situation par une entente avec le gouvernement américain qui demanda à être représenté à la délégation de la C. I. A. B. en Suisse, puis le gouvernement anglais s'étant également rallié à cet accord, il devint possible d'effectuer en commun dans ce pays tous les achats de bois nécessaires aux armées alliées.

Passation d'une nouvelle convention. — La convention du 30 août 1917, ayant été dénoncée par le gouvernement fédéral, prit fin le 31 décembre 1917.

A la suite d'une entente entre les gouvernements français, anglais, américain et italien, des pourparlers s'ouvrirent à Berne, en avril 1918, pour la passation d'une nouvelle convention qui fut signée le 30 avril 1918 ; les conditions principales en étaient les suivantes : durée de huit mois, à dater du 1er mai 1918, quantité totale de bois à livrer, fixée à 260.000 tonnes, soit environ 32.500 tonnes par mois ; — prix fixés comme il suit, au mètre cube, argent suisse, wagon départ : madriers, 155 francs, bastings, 152 francs, planches, 127 francs ; pour les bois spéciaux (caisserie et baraquements), prix à débattre de gré à gré.

L'exécution se poursuivit à partir du 1er mai, non sans difficultés ; celles-ci provenaient surtout de la crise des transports en France, d'où résultait une insuffisance notoire du nombre des wagons mis à la disposition de la Suisse pour le transport de bois.

Livraisons faites à l'État français. — Les quantités de bois, effectivement livrées au gouvernement français pour les besoins de la Défense nationale, en exécution de ces deux conventions, atteignirent, en nombre rond, les chiffres ci-après :

Années	Mètres cubes
—	—
1917	93.500
1918	144.000
TOTAL	237.500

3° *Achats de bois en Portugal.* — Les achats de bois faits dans ce pays

portèrent presque exclusivement (1) sur les traverses de chemins de fer, voie normale, en pin maritime.

Ils commencèrent, fin 1916, par un premier marché comportant fourniture de 300.000 traverses, marché qui fut suivi, en février 1918, d'une commande supplémentaire de 200.000 traverses et enfin d'un dernier contrat passé le 29 avril 1918. pour la fourniture de un million de traverses, le tout destiné à assurer les besoins des armées française, belge et américaine.

Au 31 mai 1919, la situation d'ensemble était la suivante : le nombre total des traverses réceptionnées par la mission atteignait 1.081.264 pièces, dont 623.854 embarquées à destination des ports français ; sur ce nombre, 21.118 avaient été expédiées pour le compte de la Belgique et 288.496 pour le gouvernement américain ; il restait disponible, à cette époque, un lot de 400.000 traverses environ, qui furent dirigées sur le Maroc pour y être employées aux travaux des voies ferrées en construction.

Les prix moyens d'achat de la traverse au Portugal varièrent de 4 fr. 40 en 1917 à 5 fr. 50 pendant le premier semestre de 1918 et 7 fr. 35 pendant le second semestre de cette même année.

Le prix de revient, tous frais compris, à Marseille, ressortait, en septembre 1918, de 15 fr. 60 à 17 fr. 50 environ.

4° *Achats aux États-Unis.* — Les achats de la C. I. A. B. aux États-Unis s'appliquèrent tout d'abord à la région du golfe du Mexique pour l'approvisionnement de traverses de chemin de fer, de pitchpin et d'orme, dont les quantités importées s'élevèrent respectivement à environ 8.000 mètres cubes en 1916 et 11.000 mètres cubes en 1917.

Mais les acquisitions s'étendirent bientôt, dès le début de 1917, aux bois d'aviation et, en particulier, au *silver spruce*, puis à l'*acajou*, ainsi que nous l'avons exposé en détail à la deuxième partie du présent chapitre relative aux bois d'aviation. Les quantités ainsi importées s'élevèrent respectivement à 18.300 m³ environ en 1917 et à 26.250 m³ en 1918.

Résumé des opérations de la C. I. A. B.

Les opérations de la C. I. A. B. dans les divers pays d'origine sont résumées dans le tableau ci-dessous qui fait connaître, pour chacune des années 1916, 1917 et 1918, les quantités de bois importées en France, en provenance de ces divers pays, pour les besoins de la Défense nationale.

(1) Un seul marché de fournitures de bois de sciage fut conclu, en septembre 1918, pour le compte du gouvernement américain.

Années	Bois d'outre-mer (mètres cubes)				Autres provenances (mètres cubes)		Totaux (mètres cubes)
	Canada	Mer Blanche	Suède	États-Unis.	Suisse	Portugal	
—	—	—	—	—	—	—	—
1916 ...	338.645	253.115	205.230	7.916			804.906
1917 ...	142.785	159.273	19.455	29.541	93.500	2.646	447.200
1918 ...	70.893	37.722	28.083	26.252	144.000	11.100	318.050
Totaux.	552.323	450.110	252.768	63.709	237.500	13.746	1.570.156

En ajoutant à ce total les achats de la première campagne de Suède, soit 59.693, on arrive pour l'ensemble des importations à 1.629.849 ou, en nombre rond, 1.630.000 mètres cubes de bois de toute nature.

CHAPITRE III

Fonctionnement des autres services

Ainsi qu'il est dit au chapitre premier ci-dessus, les services de l'inspection générale du service des bois, autres que ceux afférents à l'approvisionnement proprement dit des bois (achats à l'intérieur et à l'étranger exploitations directes), étaient les suivants :

Outillage et matériel — Personnel et main-d'œuvre — Commission forestière d'expertise — Transports — Services administratifs.

Nous donnerons ci-après quelques détails sur le fonctionnement de ces divers services.

1. *Outillage et matériel.*

Les principales attributions de ce service étaient fixées comme il suit :

1° Participation aux travaux des Commissions interministérielles chargées de la fixation des salaires ;

2° Détermination des besoins en bois des divers services de l'armement, contrôle des demandes de ces services ;

3° Vérification de l'emploi du bois dans les ateliers de l'artillerie, de la marine et de l'aviation, ainsi que dans les principaux ateliers de l'industrie privée ;

4° Surveillance de la production et du fonctionnement des scieries ;

5° Construction du matériel de scierie ; délivrance et répartition du matériel de toute nature ;

6° Inventions nouvelles.

La mission qui incombait à la première section dans les diverses branches de ses attributions et les résultats qu'elle y a obtenus peuvent se résumer comme il est indiqué ci-dessous :

1° *Commissions des salaires.* — Les renseignements relatifs au fonctionnement de ces Commissions sont exposés plus loin au chapitre VI ;

2° *Besoins en bois des services de l'armement.* — L'inspection générale

avait à faire face à des besoins énormes et la totalité des demandes était de beaucoup supérieure à la production ; celle-ci dépassait elle-même les possibilités de transport. Le Comité général des bois devait donc fixer des contingentements pour chaque service public et la première section avait pour mission spéciale de réfréner les demandes des divers services de l'armement, de répartir entre eux le contingent global attribué à ce ministère et de veiller que chacun des services se tînt dans les limites de la part qui lui était ainsi assignée. Elle vérifiait également les demandes de bois produites par ces mêmes services, de façon à les réduire aux quantités strictement indispensables aux fabrications correspondantes ;

3° *Surveillance des ateliers.* — De nombreuses visites furent faites par le chef de la première section et par ses adjoints dans les ateliers et les manufactures dépendant du ministère de l'Armement ; elles permirent, après entente avec les directeurs de ces établissements, de réaliser d'importantes économies dans l'utilisation des bois durs et des bois tendres.

Les établissements de la marine et de l'aviation furent également l'objet d'une surveillance active qui permit, particulièrement pour les bois tendres employés par les services de l'aéronautique, d'empêcher tout gaspillage.

Quant au contrôle de l'emploi du bois dans l'industrie privée, il ne put se faire que par sondage, quand les demandes transmises par les services intéressés paraissaient anormales ou suspectes. Là encore, des redressements nombreux, exigés par les officiers spécialistes, furent réalisés ;

4° *Surveillance des scieries.* — Le personnel mis à la disposition des scieries particulières et de celles des centres de bois, n'avait pas toujours la compétence nécessaire et, comme la production devait néanmoins être portée au maximum, il fallut dans chaque centre de bois dresser du personnel pour que le sciage et l'empilage des bois fussent assurés dans les meilleures conditions. Il fallut également former des affûteurs-outilleurs pour la réparation et le maintien en état de l'outillage des scieries et cette tâche ingrate et difficile fut poursuivie sans arrêt ;

5° *Construction et répartition du matériel.* — Le matériel des scieries n'étant plus entretenu avec tout le soin nécessaire, s'usait rapidement et devenait insuffisant pour la production, tandis que les constructeurs de machines à bois avaient presque complètement interrompu leurs fabrications et ne pouvaient plus assurer le remplacement de ce matériel.

Une entente étroite entre l'inspection générale des bois et l'établissement central du matériel de guerre du génie permit de reprendre

dans certaines usines la construction de ces machines et de pourvoir ainsi aux remplacements nécessaires ou aux accroissements de l'outillage des scieries.

La première section dut en même temps s'occuper d'intensifier la fabrication des lames de scie. Il fallait pour cet outillage spécial des aciers laminés très difficiles à trouver et que l'on dut importer d'Angleterre. Cette fabrication fut particulièrement importante en 1917, par suite des fournitures à faire à la Suisse en exécution de la convention du 30 août 1917 qui stipulait, à son article 9, que les lames de scies, nécessaires aux industriels suisses pour le débit des bois à livrer aux alliés, seraient fournies par ceux-ci, ce qui correspondait à la livraison de 2.400 lames environ, dont 1.500 pour la France et 900 pour l'Italie ;

6° *Inventions nouvelles.* — L'inspection générale des bois a toujours prêté une attention bienveillante aux constructeurs qui lui présentaient des appareils nouveaux. La première section les étudiait et obligatoirement les dirigeait sur le sous-secrétariat des Inventions, en appuyant les propositions qui lui paraissaient intéressantes.

2. *Personnel et main-d'œuvre.*

Cette section était chargée de tout ce qui concernait le personnel affecté tant aux services centraux de l'inspection générale qu'aux services divers des centres de bois, ainsi que la main-d'œuvre de toute nature employée dans les exploitations directes des centres de bois et dans les scieries privées travaillant pour le service des bois.

Les résultats obtenus ressortent des renseignements ci-dessous qui font connaître la situation numérique du personnel et de la main-d'œuvre.

Vers le milieu de l'année 1918, c'est-à-dire à l'époque où le service des bois se trouvait dans la période de plein fonctionnement, le personnel de toute nature qui y était affecté se décomposait comme il suit :

1° *Personnel de direction et de gestion.* — Ce personnel comprenait, tant pour les services centraux de l'inspection générale du service des bois que pour les centres de bois et les services extérieurs (officiers de liaison pour les exploitations des armées alliées, Comité interallié des bois de guerre, Commission internationale d'achats de bois, etc...), savoir :

Officiers de tous grades...	176	dont 95 officiers forestiers
Officiers d'administration.	97	dont 85 provenant du génie
TOTAL........	273	

2° *Personnel d'exécution.* — Le personnel, employé dans les entreprises privées placées sous le contrôle du service, ainsi que dans les exploitations directes et les scieries des centres de bois, se décomposait comme il suit :

Mobilisés en détachement		19.750
Ouvriers civils :		
Hommes	12.000	13.980
Femmes	1.980	
Ouvriers coloniaux :		
Militaires : tirailleurs malgaches et indochinois	1.240	2.070
Civils : Kabyles et Indochinois	830	
Ouvriers étrangers :		
Militaires : Russes, Américains, etc	1.825	5.275
Civils : Portugais, Espagnols, etc	3.450	
Prisonniers de guerre		2.400
Total		43.475

soit, en nombre rond, 43.500 ouvriers de toutes catégories.

En juillet 1917, c'est-à-dire au moment de la création du service central des bois, ce même personnel atteignait seulement *le chiffre de* 28.500 *environ.*

3. *Commission forestière d'expertise.*

Organisation et fonctionnement de la Commission. — La Commission forestière d'expertise (C. F. E.) a été créée par décision du ministre de la Guerre, en date du 16 juin 1917, au moment où la suppression presque totale des importations de bois d'outre-mer, ainsi que la nécessité d'alimenter les compagnies de bûcherons canadiens et américains mettaient l'administration de la Guerre dans l'obligation d'accroître dans de fortes proportions ses acquisitions de bois d'œuvre dans les forêts particulières.

Elle avait pour mission de « procéder à la reconnaissance et à l'estimation des coupes et de négocier avec les propriétaires de celles-ci les conditions éventuelles d'acquisition ».

Son rôle, d'abord limité à certaines grosses acquisitions de bois sur pied, fut étendu, par une décision du 31 janvier 1918, qui prescrivit son intervention pour les acquisitions à faire par les centres de bois et par l'École de chemins de fer dont la valeur dépasserait 200.000 francs, et pour toutes les acquisitions sans exception des bois sur pied destinés aux armées alliées, quelle qu'en fût la valeur.

En août 1917, la Commission avait quitté le ministère de la Guerre et avait été rattachée à l'inspection générale du service des bois, dont elle formait la sixième section.

Personnel. — A l'origine, la Commission, présidée par un inspecteur des Eaux et Forêts mobilisé, ne comprenait, comme personnel adjoint, que deux officiers forestiers.

Mais le développement considérable des exploitations de l'armée britannique, puis l'arrivée du corps expéditionnaire américain, donnèrent à ses travaux une très grande extension.

Progressivement, au fur et à mesure de l'accroissement de sa tâche, de nouveaux officiers lui furent attachés ; outre son président, elle comptait, au moment de l'armistice, six officiers forestiers mobilisés.

A ces officiers était adjoint un important contingent de gradés et de chasseurs forestiers qui, à la même époque, étaient au nombre de cinquante environ.

Mode de fonctionnement. — Toutes les affaires relatives aux acquisitions à faire dans les forêts particulières, étaient instruites par le président et les officiers de la Commission qui, après évaluation en volume du matériel, en fixaient la valeur et la débattaient avec le propriétaire. Tous les efforts étaient faits pour traiter à l'amiable et la Commission y réussit très généralement, le recours à la réquisition n'ayant été que l'exception.

Opérations de la Commission. — Les estimations faites par la Commission, abstraction faite du bois de chauffage, ont dépassé 130 millions de francs et ont porté sur trois millions et demi de mètres cubes de bois d'œuvre. Elles ont permis de passer des marchés dont le montant a dépassé *cent millions de francs* et eût atteint un chiffre beaucoup plus élevé si l'armistice n'était intervenu.

Pour permettre de se rendre compte de l'importance de ses travaux et des difficultés spéciales que présentaient ses opérations, nous donnerons ci-après quelques détails au sujet des acquisitions de bois sur pied, particulièrement complexes et considérables, auxquelles elle a procédé dans la région des *Landes* (départements de la Gironde et des Landes).

Cette région est presque exclusivement peuplée en pins maritimes qui couvrent une superficie de près de un million d'hectares. La propriété y est excessivement morcelée et la vente ne se fait que par pieds d'arbres.

Comme il était nécessaire de concentrer les exploitations en vue de diminuer les dépenses et les pertes de temps résultant du déplacement des scieries et des camps, on fut obligé d'opérer par voie de réquisition préalable, en cherchant, d'ailleurs, à concilier le plus possible les exigences des exploitations et les intérêts des propriétaires des métayers et des communes.

La liste des parcelles réquisitionnées étant arrêtée, la Commission procédait à l'inventaire des peuplements. Dans chaque parcelle, tous les arbres étaient mesurés et comptés en présence du propriétaire ou

de son représentant. Les estimations une fois terminées, les propriétaires étaient convoqués à la mairie de la commune et le président de la Commission, — qui a personnellement dirigé toutes les opérations, — négociait avec chacun d'eux le prix de ses bois. Les réquisitions ont pu ainsi, à quelques unités près, être transformées en contrats amiables pour le plus grand intérêt des propriétaires et de l'État.

Les acquisitions ont porté sur un total d'environ 1.700.000 pins maritimes, d'une valeur de 46 millions de francs en chiffre rond. Ces chiffres ne se rapportent qu'aux marchés effectivement passés ; mais, en réalité, plus de deux millions de résineux ont été comptés et mesurés.

Enfin, après l'armistice, la Commission forestière d'expertise dut procéder à de laborieuses et difficiles opérations pour le règlement des comptes dans les coupes achetées pour les armées alliées, en déterminant le volume et la valeur des bois effectivement exploités par elles avant l'arrêt de leurs travaux et en procédant ensuite à la liquidation des bois restant sur pied ou non utilisés au jour de la cessation des hostilités.

Grâce aux efforts de la Commission, — qui ne voulait pas jeter sur le marché une trop grande quantité de produits qui eût pu amener un effondrement des cours, — une partie de ces bois furent repris par leurs anciens propriétaires ; le surplus fut, après estimation, remis à l'administration des Eaux et Forêts, pour être mis en adjudication publique par ses soins.

4. *Transports.*

Cette section avait dans ses attributions toutes les questions concernant les transports par voie ferrée et par voie fluviale.

Elle était spécialement chargée de suivre de près les opérations relatives au contrôle des transports de bois, pour assurer la stricte exécution des prescriptions édictées à ce sujet et de centraliser les statistiques afférentes à ce contrôle.

Elle se tenait en relations continuelles, d'une part, avec l'état-major de l'armée pour obtenir les moyens nécessaires à l'exécution des transports de bois à l'intérieur, rendus si difficiles par la crise des transports, — d'autre part, avec la direction de l'arrière au G. Q. G. pour les envois de bois de toute nature destinés aux armées.

Les centres de bois la tenaient constamment au courant des principales difficultés soulevées par les expéditions qui leur étaient prescrites et le chef de la section s'efforçait de les résoudre pour le mieux, par entente directe avec le service des chemins de fer.

Les résultats obtenus furent très importants et permirent d'atté-

nuer, autant qu'il était possible, les graves inconvénients et les longs retards qu'entraînait la crise des transports pour la satisfaction des besoins en bois des divers services consommateurs.

5. *Services administratifs.*

Le bureau administratif de l'inspection générale du service des bois, organisé sous la direction d'un officier supérieur du génie, eut pour première tâche de préparer une instruction complète et détaillée, destinée à guider les directeurs des centres de bois dans la constitution et le fonctionnement de leurs propres services administratifs, tâche d'autant plus délicate que leurs fonctions normales dans l'administration des Eaux et Forêts les y avait insuffisamment préparés. Cette instruction fut approuvée le 24 décembre 1917.

Afin de réduire au minimum les délais et les retards résultant forcément d'un recours trop fréquent à l'administration centrale, une large initiative était laissée aux directeurs des centres ; il leur était également recommandé de traiter, aussi souvent que possible, avec les fournisseurs, par simples conventions de forme commerciale.

Grâce à ces instructions, le fonctionnement des services administratifs, dans les centres de bois, fut assuré de la manière la plus satisfaisante ; mais l'ensemble des contrôles et vérifications qui incombaient au service central n'en constituèrent pas moins une tâche des plus considérables. On s'en rendra facilement compte si l'on considère que le nombre des marchés de fourniture conclus par les centres de bois en 1918 n'a pas été moindre de 5.854 et que le total des crédits délégués à ces mêmes centres, au cours de cette année, a dépassé 300 millions de francs (exactement 302.887.000 francs).

CHAPITRE IV

I. Mesures d'ordre général et de contrôle

Dispositions d'ensemble. — Nous avons vu, dans les chapitres précédents, combien fut longue et difficile la création d'un service central chargé de l'approvisionnement de tous les bois nécessaires aux armées et aux services publics et quelles résistances rencontra la centralisation des fournitures de bois par les soins de ce service unique.

Nous avons vu également comment fut adoptée, d'accord avec un important groupement de syndicats professionnels pour l'approvisionnement des bois d'essences tendres constituant la partie de beaucoup la plus importante des fournitures, la règle dite des *trois quarts* qui comportait la livraison obligatoire à l'inspection générale par les industriels affiliés aux syndicats adhérents, des trois quarts de leur production, le dernier quart restant seul à leur disposition pour la satisfaction de leur clientèle civile.

En présence de l'accroissement continu des demandes de bois présentées par les armées et par les services publics, l'un des premiers soucis de l'inspection générale du service des bois fut, aussitôt après son organisation, de rechercher les moyens d'accroître le plus possible ses ressources en s'assurant de la majeure partie de la production de l'ensemble des scieries situées dans la zone de l'intérieur et d'éviter en même temps tout gaspillage de ces ressources en contrôlant et limitant au strict nécessaire la consommation de bois des services publics.

Il était donc indispensable à cet effet :

1° D'étendre à tous les industriels du bois la règle des *trois quarts* qui jusque là ne devait être, en principe, appliquée qu'à ceux de ces industriels qui étaient affiliés au groupement des syndicats dont nous avons précédemment parlé ;

2° D'obtenir une plus stricte application des règles de la *centralisation* des fournitures de bois, règles auxquelles certains services de l'intérieur continuaient à trop souvent se dérober.

Pour atteindre ce double but, il ne paraissait pas possible de songer à instituer un contrôle direct de la production de tous les industriels

du bois, en vue de s'assurer, d'une part, du chiffre réel de cette production, et, d'autre part, de l'attribution qui pouvait en être faite à certains services en dehors de l'intervention du service central.

Un pareil contrôle, admissible pour des industries centralisées dans de grandes usines, eût été, en effet, pratiquement irréalisable pour une industrie telle que celle du bois, répartie dans une multitude de scieries qui sont disséminées dans toutes les régions, et même dans les lieux les plus écartés ; il y eût fallu un personnel démesuré de contrôleurs, pourvus de moyens de locomotion qui eussent été très onéreux, sans qu'on fût certain d'arriver à des résultats réellement efficaces.

Le procédé le plus simple pour surveiller le commerce des bois parut être celui d'un contrôle, au départ, de toutes les expéditions de cette marchandise faites par les voies ferrées et les voies navigables, contrôle que le service des chemins de fer envisageait également d'un œil favorable en ce qu'il pouvait mettre un terme aux transports anormaux d'une marchandise aussi encombrante que le bois et réduire ainsi, dans une certaine mesure, la crise aiguë que subissaient les transports par voies ferrées.

Ainsi que nous l'exposons ci-après, ce contrôle entra en vigueur à partir du 15 février 1918 ; il donna aux directeurs des centres le moyen de connaître assez rapidement la proportion approximative (1) de la production en grumes et en sciages, qui échappait encore au service des bois et de faire le nécessaire pour mettre fin à cette évasion.

Il devenait donc possible, grâce à ce contrôle, de prendre des mesures plus effectives concernant aussi bien la généralisation de la règle des *trois quarts* que la centralisation des fournitures ; et tel fut l'objet d'une circulaire du ministre de l'Armement, en date du 1er mars 1918 (annexes, p. 152), qui contenait sur ces deux points des prescriptions impératives, savoir :

1° *Généralisation de la règle des « trois quarts ».* — La circulaire décidait qu'à partir du 10 mars 1918, « tous les négociants en bois tendres, qu'ils soient affiliés ou non à un syndicat ou qu'ils aient ou non à leur disposition des ouvriers mobilisés, seront tenus, sous peine de *réquisition totale* (2), de réserver au service des bois les trois quarts de leur production en grumes ou sciages, considérée pour chacun sur l'ensemble de ses exploitations et scieries ».

Exception était faite seulement, à titre d'essai, pour certains indus-

(1) Ce contrôle ne pouvait être qu'approximatif, puisque tous les transports de bois sur route, par camions ou voitures, y échappaient forcément ; mais il s'appliquait néanmoins à une part de beaucoup la plus importante de la production en bois.

(2) Cette sanction présentait une réelle efficacité, en raison des prix sensiblement plus élevés que ceux du tarif de l'I. G. B. auxquels pouvaient se vendre dans le commerce libre les bois faisant partie du quart disponible.

triels se faisant exploitants de forêts et scieurs, dans l'unique but de se procurer les bois tendres nécessaires à l'exécution par *eux-mêmes* de travaux intéressant la Défense nationale, travaux auxquels ils devaient d'ailleurs obligatoirement consacrer les trois quarts de leur production ;

2° *Centralisation des fournitures.* — La même circulaire prescrivait qu'à partir également du 10 mars 1918, « aucun des services relevant du ministère de l'Armement ne devra passer des marchés ou des avenants à des marchés comportant, directement ou indirectement, une fourniture de bois tendres, sans que celle-ci soit assurée par les soins du service des bois ». Des sanctions disciplinaires étaient prévues contre tout manquement à cette règle.

L'ensemble de ces dispositions ne tarda pas à produire ses effets, ainsi que le montrèrent bientôt, d'une part, l'accroissement de la production des centres, d'autre part, l'augmentation des demandes de bois formulées au cours du deuxième trimestre 1918 par les services de l'intérieur.

Contrôle des transports de bois. — La section permanente avait, dès le mois de septembre 1917, engagé des pourparlers avec le ministère des Travaux publics et des Transports en vue de l'étude de cette question qui soulevait des problèmes assez complexes ; un projet put être établi au début du mois de décembre et fut soumis au Comité général qui, dans ses séances des 27 décembre 1917 et 17 janvier 1918, donna son approbation aux dispositions proposées, sous quelques réserves de détail.

Les mesures furent prises immédiatement pour que le contrôle pût être institué dans le moindre délai possible.

Une note du ministère des Travaux publics et des Transports du 12 janvier 1918 en fixait les modalités dans les termes suivants et en prescrivait la mise en vigueur à partir du 15 février 1918 :

« Pour permettre au service des bois d'établir la statistique de tous les transports de bois, en vue d'une organisation rationnelle de ces transports, il est prescrit aux Commissions de réseau et aux inspections principales de l'exploitation commerciale des voies navigables de n'accepter les expéditions de bois, au départ des gares ou ports de la zone de l'intérieur, que si elles sont accompagnées d'une autorisation.

« Cette autorisation, extraite d'un carnet à souches et authentiquée par le timbre du service des bois, est délivrée soit par le général, inspecteur général du service des bois, soit par le directeur du centre de bois dont dépend le lieu d'expédition, ou par ses délégués. »

D'autre part, une instruction de l'inspection générale du service des bois, en date du 22 janvier, donnait toutes les indications de détail nécessaires aux directeurs des centres de bois pour l'application du contrôle.

Afin d'éviter tout retard dans les expéditions destinées à la Défense nationale et en provenance de certains établissements de l'artillerie, du génie, ainsi que de la marine, cette instruction décidait que les chefs de ces établissements seraient pourvus de carnets d'autorisation de transport, signés à l'avance par les directeurs des centres de bois sur les territoires desquels se trouvaient lesdits établissements.

En outre, elle prescrivait la tenue d'une statistique très exacte de toutes les autorisations dont il s'agit, statistique qui devait être arrêtée à la fin de chaque mois et transmise à l'I. G. B. avant le 15 du mois suivant.

La mise en vigueur de ces dispositions fit bientôt apparaître la nécessité de les renforcer et de les compléter par un certain nombre de prescriptions nouvelles qui firent l'objet d'une circulaire du 29 mai 1918.

Celle-ci spécifiait qu'il convenait, dorénavant, de profiter du contrôle :

1° Pour la suppression des transports anormaux ou inutiles, effectués soit par les services de l'État, soit par le commerce, en ce qui concerne les bois de toutes catégories ;

2° Pour arriver à la généralisation de la règle des trois quarts, telle qu'elle était prévue par la dépêche ministérielle du 1er mars 1918, ce dernier point étant d'autant plus important qu'il résultait des statistiques du mois précédent que dans tous les centres, sauf un seul, la proportion de la production en grumes ou sciages, réservée au service des bois, était loin d'atteindre 75 pour 100.

La circulaire indiquait en tous détails les dispositions à prendre pour arriver à une stricte observation de ces deux principes.

Le contrôle, ainsi renforcé, resta en vigueur jusqu'à la fin de l'année 1918 et permit de constater que la proportion des transports effectués pour le compte des centres de bois présenta de mois en mois une augmentation sensible par rapport aux transports commerciaux, démontrant ainsi l'efficacité de cette mesure au point de vue d'une application plus stricte de la règle des *trois quarts*.

II. Fourniture de bois d'œuvre aux armées et aux services publics. — Statistiques

Considérations générales.

1° *Armées.* — Ainsi que nous avons eu à le constater à maintes reprises dans les chapitres précédents, les besoins des armées prirent rapidement une extension considérable et tout à fait imprévue.

Ce furent d'abord les bois de tranchées (rondins et piquets), nécessaires à l'aménagement des tranchées et des réseaux de fils de fer sur l'immense front s'étendant de la Suisse à la mer du Nord, — puis bientôt les bois de construction, en vue de l'édification des baraquements, hangars et écuries, indispensables pour protéger les hommes et les chevaux contre les rigueurs de l'hiver. Ensuite, se présentèrent avec une intensité toujours croissante les demandes de bois de mine pour la construction sur le front d'abris profondément enterrés, que nécessitait l'accroissement constant des calibres et de la puissance de l'artillerie.

Mais ces demandes étaient, en outre, sujettes à de brusques variations par suite des vicissitudes résultant des opérations militaires, variations qui accroissaient singulièrement la difficulté de satisfaire à ces besoins. Tel fut le cas, par exemple, pour les bois de tranchées, dont la demande avait sensiblement baissé en 1917, en raison de la stabilisation des fronts, de sorte que les stocks s'accumulaient dans les exploitations au point que l'on avait des craintes pour leur conservation, lorsque, brusquement, après les grandes offensives allemandes de mars 1918, les demandes se précipitèrent impérieusement et l'on se trouva fort heureux de disposer de ces stocks considérables, qui furent rapidement enlevés et transportés sur le front par trains complets ;

2° *Services militaires et services publics à l'intérieur.* — Nous avons vu quels efforts durent être faits pour réaliser une *centralisation* à peu près complète des fournitures de bois aux services de l'intérieur ; mécontents de l'ordre d'urgence qui leur était attribué, ils s'efforcèrent trop souvent de s'y soustraire, dans l'espoir de se procurer plus rapidement par leurs propres moyens les bois qui leur étaient nécessaires, sans avoir égard aux inconvénients et aux mécomptes qui en résultaient forcément pour le service central.

Mais ces difficultés n'étaient pas les seules que présentât la satisfaction des besoins de ces services : il y avait également à surmonter celles provenant de la *multiplicité des commandes spéciales* passées par eux et qui avaient pour conséquence de ralentir considérablement la production des scieries. Des efforts incessants furent faits également auprès des services pour les inciter à renoncer à cette pratique, notamment par la publication, à la date du 10 mars 1918, d'un *catalogue* général indiquant les principaux débits usités dans les centres de bois et invitant les divers services à s'y conformer le plus possible pour leurs demandes, comme le fait l'ingénieur pour les fers dont il a besoin. Il faut, d'ailleurs, reconnaître que pour certains services, en particulier pour les bois destinés à la construction des baraquements et des hangars d'aviation, cette manière de faire répondait à une nécessité réelle, à laquelle le service des bois, préoccupé avant tout

de participer à l'effort commun pour *gagner la guerre*, ne pouvait se dérober, malgré les complications qu'entraînait pour lui la fourniture de ces bois de dimensions très spéciales.

Exagération des demandes. — Il est incontestable que le service des bois s'est constamment trouvé en présence, tant de la part des armées que de celle des services publics, de demandes auxquelles il n'a jamais pu satisfaire complètement.

Mais il paraît non moins certain que ces demandes ne répondaient pas toujours aux besoins réels et qu'elles ont été souvent empreintes d'une véritable exagération.

Ce qui tend à le prouver d'une façon irréfutable, c'est que, se trouvant à diverses reprises en présence de commandes non satisfaites qui se chiffraient par des quantités impressionnantes : 370.000 mètres cubes, en nombre rond, au début de 1918, et 640.000 mètres cubes au 1er juillet de la même année, le service des bois fut amené à en proposer l'annulation, qui fut décidée et exécutée sur avis conforme du Comité général, sans qu'aucun service ait jamais paru en souffrir sérieusement. Il est donc probable, soit que ces commandes ne répondaient pas à des besoins réellement urgents, soit qu'elles avaient fait l'objet de nouvelles commandes ultérieures faisant double emploi avec les premières.

En fait, il semble bien que ni les armées, ni les services de l'intérieur n'ont jamais manqué des bois d'œuvre qui leur étaient effectivement indispensables ou que, si certaines fournitures leur ont fait défaut, ou ne leur sont parvenues qu'avec de longs retards, la cause en est, non pas au manque de ressources, mais aux difficultés de transport à destination.

Crise des transports. — Le service des bois eut, en effet, fort à souffrir de la crise des transports par voie ferrée, qui sévit avec une si grande intensité au cours des deux dernières années de la guerre.

La question était compliquée pour lui par le fait que ses principaux centres de production se trouvaient situés dans des régions (Jura, Alpes, Pyrénées, Landes), éloignées des lieux d'emplois et exigeant, par suite, des transports par voie ferrée longs et compliqués.

De plus, les bois avaient reçu un classement peu favorable dans les circulaires des 4 et 16 juin 1918, par lesquelles le ministre des Travaux publics fixait des ordres de priorité impératifs pour les transports de toute nature par voie ferrée.

Il résultait forcément de cette situation un ralentissement dans la production, car les industriels, voyant les stocks s'accumuler dans leurs entrepôts et les commandes, qui leur étaient signalées comme urgentes par le service des bois, subir de longs retards dans leur enlè-

vement, avaient une tendance naturelle à restreindre leur production pour ne pas augmenter encore l'importance de ces stocks gênants et improductifs pour eux (1).

Il paraît donc permis d'affirmer que la majeure partie des retards qui ont quelquefois été reprochés au service des bois, ont eu pour cause déterminante les effets résultant de la crise des transports et non pas l'insuffisance des ressources en bois.

Résultats obtenus. — Statistiques. — Les tableaux figurant aux annexes (p. 155 et 156), donnent, en nombre rond, la statistique des ressources en bois d'œuvre centralisées pendant les deux années 1917 et 1918 par les centres de bois de l'intérieur, ainsi que l'origine de ces ressources : production intérieure, importations, part des exploitations canadiennes.

Les totaux, pour les bois d'œuvre de toutes catégories, ressortent aux chiffres ci-après :

Années	Mètres cubes
1917	2.463.400
1918	3.290.200
SOIT AU TOTAL	5.753.600

dont plus de 85 pour 100 provenant de la forêt française.

(1) Pour chercher à remédier à cette situation, une circulaire de l'I. G. B., en date du 25 octobre 1918, avait autorisé, sous certaines conditions, le paiement anticipé des bois stockés et empilés par les fournisseurs sur un emplacement assigné par le centre.

CHAPITRE V

Opérations diverses

Diverses tentatives furent faites au cours de la guerre pour chercher à tirer parti de certaines ressources forestières, peu ou mal utilisées en temps de paix, qui paraissaient susceptibles de fournir une contribution importante à l'approvisionnement des grandes quantités de bois d'œuvre que réclamaient les besoins impérieux de la Défense nationale.

Nous exposerons ci-après les essais ainsi tentés pour l'exploitation des forêts de la Corse et des Pyrénées, ainsi que pour l'utilisation des bois des colonies françaises de l'Afrique occidentale et équatoriale.

1. *Bois de la Corse.*

La Corse présente des ressources forestières très abondantes, susceptibles, d'après une estimation du conservateur des Eaux et Forêts, de fournir 500.000 mètres cubes de bois. On y trouve, notamment, en abondance du *pin Laricio* de belle venue et de qualité exceptionnelle, pouvant être avantageusement employé pour l'aviation.

Mais les difficultés d'exploitation sont très grandes, en raison de la configuration montagneuse du pays, de l'absence de routes et de moyens de transports ; la rareté de la main-d'œuvre augmentait encore ces difficultés au cours des hostilités.

Enfin, la pénurie du fret constituait une impossibilité presque absolue à l'amenée de ces bois en France, de sorte que toutes les tentatives faites jusqu'en juin 1918 pour essayer d'utiliser ces ressources n'aboutirent à aucun résultat pratique.

Cependant, à cette époque, quelques disponibilités de fret, d'ailleurs assez restreintes, furent signalées à l'inspection générale du service des bois par le commissariat de la marine marchande ; elles consistaient à utiliser les navires charbonniers ravitaillant l'île pour transporter au retour quelques chargements de bois.

Il fut alors décidé de chercher à constituer dans l'île des stocks

de bois prêts à embarquer et le chef de la circonscription de Marseille reçut l'ordre de se rendre en Corse pour examiner la situation et faire des propositions au sujet des mesures à prendre à cet effet.

A la suite de cette étude, un officier du centre de bois de Grenoble fut envoyé en Corse, en octobre 1918, pour chercher à tirer une certaine quantité de bois de ce pays. Afin de faciliter sa tâche, des prix avantageux étaient fixés pour les fournitures, savoir : 160 francs du mètre cube pour les bois de pin maritime débités en madriers et rendus à quai, — majoration de 20 francs par mètre cube pour les bois de charpente et de 30 francs par mètre cube pour les grumes de pin Laricio.

Mais l'armistice survenu peu de temps après suspendit ces opérations, de telle sorte que finalement les ressources forestières de la Corse ne purent être en aucune façon utilisées pour satisfaire aux besoins en bois d'œuvre de la Défense nationale.

2. *Bois des Pyrénées.*

Les massifs boisés des Pyrénées présentent dans la partie occidentale de la chaîne des ressources très importantes en sapins et en hêtres de belles dimensions. Ils étaient cependant peu ou mal exploités en temps de paix, par suite des difficultés d'accès, qui ne permettent l'exploitation et la vidange des produits que dans des conditions très onéreuses, à peu près prohibitives, malgré les prix extrêmement réduits auxquels les bois sur pied se vendaient couramment avant la guerre dans ces régions.

Il paraissait donc d'un grand intérêt, surtout dans l'éventualité d'une prolongation des hostilités, de s'efforcer de réaliser ces importantes réserves de bois.

Tout d'abord, les bûcherons canadiens et américains furent sollicités pour l'organisation d'exploitations dans ces forêts ; mais de pareilles exploitations nécessitaient de tels travaux préparatoires que nos alliés ne pouvaient y trouver les ressources immédiates en bois d'œuvre qui leur étaient nécessaires, et ces suggestions ne purent aboutir.

Cependant, l'inspection générale du service des bois ne perdait pas de vue cette question et elle réussit à mettre au point deux tentatives principales en vue de la passation de marchés d'exploitations par l'industrie privée, l'une pour la *forêt d'Iraty*, l'autre pour les *forêts de Sainte-Engrâce* et du *pays de Soule*.

a) *Forêt d'Iraty.* — Cet important massif, qui englobe près de 11.000 hectares, est d'une exploitation d'autant plus difficile pour l'écoulement des produits en France qu'il est, en partie, situé sur le versant

sud, qui aurait son écoulement naturel vers l'Espagne par la vallée de l'Iraty, tandis que, pour en ramener les produits sur le versant français, il faut d'abord leur faire remonter les pentes sud de la montagne jusqu'à la ligne de faîte.

Aussi, deux grandes coupes vendues par adjudication avant la guerre, en 1900 et 1908, restaient-elles presque entièrement inexploitées. Elles s'étendaient sur 2.000 hectares environ et comprenaient un volume « aménagement » de 190.000 mètres cubes sapin et hêtre pouvant fournir environ 105.000 mètres cubes de bois d'œuvre (1).

En 1917, ces coupes se trouvaient en la possession d'un industriel qui paraissait disposé à en entreprendre effectivement l'exploitation et avec qui des pourparlers furent engagés, au mois de juillet de cette année, en vue de la passation d'un marché.

Après de longues discussions, ce marché fut conclu à la date du 31 octobre et immédiatement approuvé par le ministre de l'Armement.

Il comportait essentiellement la fourniture, sur wagon, en gare de St-Jean-Picd-de-Port, de bois à provenir de l'exploitation dont il s'agit. Les prix étaient fixés comme il suit :

	Grumes (le mètre cube)
	—
Hêtre....................................Fr.	63
Sapin..	65
Sciages, en plots, suivant épaisseur :	
Hêtre et sapin..................................	13 à 40

Les fournitures devaient atteindre 23.500 m³ pendant la première année et 30.000 m³ pendant chacune des années suivantes.

Les conditions du marché n'ayant pas été remplies, le contrat fut, par décision du ministre de l'Armement en date du 3 juillet 1918, résilié aux risques et périls de l'entrepreneur, à qui était en même temps infligée une pénalité correspondant au maximum prévu par le marché pour retard dans les livraisons.

En fait, aucune fourniture de bois ne fut obtenue et l'exploitation ne put être reprise.

b) *Forêts de Ste-Engrâce et du pays de Soule.* — Ce vaste massif boisé s'étend au sud de Tardets (Basses-Pyrénées), dans une région très accidentée et tellement dépourvue de voies de communication que le chef-lieu de la commune de Sainte-Engrâce, qui forme le centre du massif, n'était même pas desservi par une voie carrossable, celle-ci s'arrêtant à une distance de 4 kilomètres environ.

---

(1) Ces coupes avaient été vendues au prix total de 325.000 francs, soit 1 fr. 70 du mètre cube de bois sur pied.

Les forêts sont composées de futaies de hêtres et de sapins, où domine en général la première de ces essences ; les sapins ont fréquemment un mètre de diamètre.

Il était possible d'en obtenir des produits intéressants pour la Défense nationale, soit comme traverses de chemin de fer en hêtre, soit comme sciages de sapin, à condition de constituer une exploitation assez importante pour qu'elle pût justifier les dépenses considérables que nécessitait la création de moyens d'accès jusqu'au centre du massif.

Au début de l'année 1918, des pourparlers furent engagés avec un industriel qui s'était rendu acquéreur, en 1908, de coupes assises dans les forêts de Lannes et d'Aramits dépendant de ce massif et qui en avait entrepris l'exploitation.

Il s'agissait d'intensifier considérablement cette exploitation, en marquant de nouvelles et importantes coupes dans les forêts sus-indiquées et dans d'autres forêts voisines, de façon à permettre à l'entrepreneur de construire une voie ferrée de Tardets à Ste-Engrâce pour l'enlèvement économique et rapide des produits.

A la suite de reconnaissances effectuées dans la région, il fut reconnu possible de marquer un volume supplémentaire de 305.000 mètres cubes aménagement, hêtre et sapin, pouvant fournir 238.000 mètres cubes de bois d'œuvre, dont 140.000 mètres cubes de sciages.

Un marché fut conclu le 26 mars 1918 (approbation du 7 mai suivant) sur ces bases ; il comportait la fourniture de traverses et de bois de sciages livrés sur wagon en gare de Mauléon ; les prix étaient ceux du tarif du 1er octobre 1917, dont était déduite, pour tenir compte du prix d'achat des bois sur pied (5 francs le mètre cube aménagement) et des frais de transport de Tardets à Mauléon, une somme forfaitaire de 8 fr. 40 par mètre cube de sciage.

Le marché avait une durée de cinq ans ; les livraisons devaient être de 3.000 mètres cubes de sciage pendant les six premiers mois, de 8.000 mètres cubes pendant les six mois suivants, puis de 20.000 mètres cubes pour la deuxième année et de 36.000 mètres cubes pour chacune des années suivantes. Une bonification était accordée pour le cas où les fournitures auraient dépassé les minima ainsi fixés pour les deux premières années.

En même temps était passé un autre marché, par lequel l'entrepreneur s'engageait à livrer au service des bois les trois quarts des produits de son exploitation primitive dans les forêts de Lannes et d'Aramits.

Des difficultés s'élevèrent pour l'exécution du marché principal, par suite de contestations au sujet du marquage des coupes, qui ne répondait pas entièrement aux reconnaissances faites sur place et qui rendait

la vidange des produits plus difficile qu'il n'avait été prévu. De longues discussions s'engagèrent au sujet des modifications corrélatives à apporter aux clauses du marché ; elles n'aboutirent qu'en juin 1919 et le marché modifié fut repris par le ministère des Régions libérées, pour la satisfaction de ses besoins en bois.

Les livraisons faites au service des bois furent donc peu importantes et provinrent exclusivement de l'exploitation primitive.

Telles furent les deux principales tentatives faites au cours de la guerre, en vue d'utiliser pour la Défense nationale celles des ressources existant dans les massifs boisés des Pyrénées, qui étaient jusque là à peu près inexploitées ; elles ne fournirent, en somme, aucun appoint sérieux pour la satisfaction des besoins des armées, mais la seconde eût pu donner un résultat appréciable si les hostilités s'étaient prolongées.

Il convient d'ajouter que, dans d'autres parties des Pyrénées, situées notamment sur le territoire du centre de bois de Montpellier, qui sont d'un accès plus facile et où des exploitations fonctionnaient régulièrement avant la guerre, le service des bois obtint des fournitures relativement importantes de bois sciés et de traverses de chemins de fer.

3. *Bois coloniaux.*

Considérations générales. — Les colonies françaises, ainsi que les terres sous mandat français, en particulier celles de la côte occidentale d'Afrique, présentent des ressources de bois pratiquement illimitées dans les immenses forêts qui constituent une notable partie de leur territoire. On a, en effet, évalué, comme il suit, la superficie de ces forêts :

	Millions d'hectares
Côte d'Ivoire, Guinée, Soudan, etc.	15
Gabon et hinterland	20
Cameroun (partie sous mandat français)	10

Si l'on ajoute les 5 millions d'hectares de forêts de la Guyane, on arrive pour les colonies de l'Atlantique, les seules auxquelles il paraisse actuellement possible de faire appel pour les bois d'œuvre, à une surface totale de 50 millions d'hectares environ.

Il devait donc naturellement venir à l'esprit, au cours de la guerre, de chercher à tirer de ces forêts une partie, tout au moins, des énormes approvisionnements de bois qu'exigeaient les besoins des armées françaises et alliées. En outre, il y avait lieu d'espérer que l'on préparerait ainsi, pour l'après-guerre, une utilisation rationnelle de ces immenses ressources en bois qui, jusque là, sont restées presque inexploitées.

Si rudimentaire que fût avant la guerre le commerce des bois coloniaux, il était cependant en voie de développement à cette époque, ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-après concernant le Gabon. En 1900, avant l'organisation des exploitations d'okoumé (1), les sorties de bois enregistrées y étaient seulement de 5.753 tonnes ; en 1913, ces mêmes exportations s'élevaient à 150.688 tonnes (dont 134.223 d'okoumé), d'une valeur totale de huit millions de francs en nombre rond.

Ces derniers chiffres donnent lieu de remarquer qu'en dehors de l'okoumé, qui forme presque les neuf dixièmes de l'ensemble des exportations, et de l'acajou qui figure dans le total pour 10.000 tonnes, d'une valeur de 1.333.000 francs, les autres bois ne représentent dans leur ensemble qu'un tonnage presque insignifiant.

La principale raison de la défaveur dans laquelle étaient tenus la grande généralité des bois coloniaux provenait surtout de l'ignorance où se trouvaient à leur égard le commerce de la métropole et même les rares exploitants coloniaux. *On ne savait*, en effet, *quel nom leur donner exactement*, ce qui rendait pratiquement impossible l'identification de leurs qualités et, par suite, leur emploi raisonné.

De plus, à cette première difficulté s'ajoutait l'extrême hétérogénéité de la forêt tropicale où sont mêlées les espèces les plus diverses et, par suite, l'impossibilité dans ces conditions, — réserve faite de l'okoumé du Gabon, — d'organiser des exploitations rationnelles pouvant se substituer à la recherche sporadique de quelques bois précieux. Il était donc nécessaire, avant tout, de chercher à débrouiller ce chaos en identifiant les principales essences industriellement utilisables et en déterminant leurs proportions dans l'ensemble du matériel ligneux des forêts.

Mission Bertin. — Tel fut le but de la mission d'études forestières que les ministres de la Guerre, de l'Armement et des Colonies décidèrent en 1916, d'un commun accord, d'envoyer à la Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Gabon. Cette mission, placée sous les ordres du commandant Bertin, inspecteur des Eaux et Forêts mobilisé, évacué du front pour blessures, avait pour tâche de prospecter les régions forestières de ces colonies et de dresser une sorte d'état civil des principales essences africaines.

Les travaux de la mission Bertin aboutirent aux résultats ci-après :

1° Chaque espèce de bois a reçu un *nom définitif*, sous lequel elle doit être désormais uniquement désignée, de façon à l'identifier d'une façon certaine en vue de son emploi ;

---

(1) L'okoumé est un bois saumon pâle, très tendre (densité 0,400 à 0,500), relativement abondant (moyenne 16 pour 100) dans les forêts du Gabon où il existe même en peuplements purs. Utilisé pour la fabrication des boîtes à cigares, des meubles contreplaqués et pour le déroulage.

2° Les échantillons de ces bois ont été soumis à des *essais physiques et mécaniques* déterminant leurs principales caractéristiques : densité, dureté, résistance à la flexion, à l'écrasement, à la fente, etc. ;

3° Les prospections ont permis de déterminer approximativement la proportion dans laquelle se trouvent les essences de bois dont l'emploi est préconisé, et de montrer ainsi que la mise en service dans chaque colonie d'une quarantaine d'espèces environ (aptes aux travaux divers de l'industrie du bois) donne le moyen d'exploiter de 73 à 81 pour 100 du cube total de la forêt, ce qui rend possible une exploitation industrielle par des coupes rationnelles et plus économiques que la cueillette des seuls bois précieux.

Classement commercial des bois. — Sur le vu des études effectuées par la mission Bertin, une Commission, composée de spécialistes idoines, a adopté pour les essences ainsi déterminées, à la Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Gabon, un classement commercial en sept catégories correspondant aux principaux emplois industriels des bois.

Les tableaux résumant ce classement donnent pour chaque catégorie la liste des espèces de bois qui y sont comprises, avec la dénomination définitive qui leur est attribuée, l'indication du pays producteur (Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon) et celle de la densité moyenne de chaque espèce dans la forêt.

Ainsi se trouvent fixées méthodiquement pour l'exploitation et pour la mise en œuvre des bois les données les plus essentielles sur les ressources que présentent les forêts des colonies françaises de l'Afrique occidentale.

Passation de marchés de bois coloniaux. — Avant même que l'ensemble de ces travaux fût achevé et dès le retour de la mission Bertin, ordre fut donné de chercher à passer quelques marchés de fourniture de bois, en se limitant, tout d'abord, aux espèces les mieux connues et les plus utilisables pour les besoins des armées. On espérait constituer ainsi quelques stocks susceptibles d'être transportés à la métropole pour y fournir un premier appoint aux ressources tirées des forêts françaises.

C'est ainsi qu'en septembre 1916 fut conclu un marché de fourniture de 10.000 mètres cubes de bois en grumes, au prix de 55 francs le mètre cube, avec sciage à façon ; faute de fret disponible, la majeure partie de la fourniture (9.000 mètres cubes) fut utilisée dans la colonie ; un millier de mètres cubes seulement purent être transportés à Bordeaux, où ils furent utilisés par le centre de bois pour satisfaire aux commandes qui lui étaient passées.

Un autre marché de 1.000 mètres cubes d'okoumé fut passé en janvier 1917 au prix de 70 francs le mètre cube ; ces bois purent être transportés et utilisés à Marseille.

Plus tard, en 1918, une série de tentatives furent faites pour la passation de marchés plus importants de bois débités et de bois équarris en poutres, ainsi que de traverses de chemin de fer. Mais les livraisons faites en exécution de ces contrats furent très peu importantes, et plusieurs d'entre eux durent être résiliés sans qu'aucune fourniture eût été effectuée, par suite des difficultés rencontrées pour constituer la main-d'œuvre et le matériel nécessaires à ces exploitations.

Les exportations de bois de l'Afrique occidentale française subirent d'ailleurs, par rapport à celles de 1913, une réduction considérable durant la période de guerre, notamment au Gabon où elles ne dépassèrent pas 3.400 tonnes en 1918 (au lieu de 150.000 tonnes en 1913). A la Côte d'Ivoire, la réduction fut sensiblement moindre, mais l'exportation y descendit néanmoins en 1916 à 9.000 tonnes, au lieu de 42.500 tonnes en 1913.

Ces exportations s'appliquaient alors presque exclusivement aux bois précieux et notamment à l'acajou, dont le prix de vente à la Côte d'Ivoire passa de 130 francs la tonne en 1913 à près de 1.000 francs en 1920.

CHAPITRE VI

Situation de l'industrie et du commerce du bois pendant la guerre

1. *Commerce intérieur. — Exploitations et scieries.*

Aucune mesure n'ayant été prise à l'avance pour assurer, en cas de guerre, le fonctionnement de cette industrie (comme de la plupart des autres d'ailleurs), le départ de tous les hommes mobilisables : chefs d'industrie, ouvriers et employés de toute catégorie, désorganisa complètement l'industrie et le commerce des bois. Il fallut de longs efforts pour les reconstituer, au moins en partie, de façon à assurer la satisfaction des besoins des armées, des services publics et des particuliers.

En même temps, se produisaient de sérieuses difficultés pour la fixation des salaires des ouvriers de cette industrie et surgissait un véritable affolement du marché qui entraînait une hausse rapide du cours des bois.

Nous exposons sommairement, ci-après, les mesures prises pour remédier à cette situation et les résultats obtenus.

Main-d'œuvre. — Dès le début de leurs opérations, les centres de bois s'efforcèrent de remettre en marche certains établissements en faisant obtenir, à ceux qui leur fournissaient des bois, les ressources de main-d'œuvre indispensables, au moyen de mises en sursis et de détachements de mobilisés. Les mêmes dispositions ayant été prises par d'autres services qui passaient des commandes directes, l'industrie du bois put reprendre son fonctionnement partiel pendant les années 1915 et 1916.

De grandes difficultés subsistaient néanmoins, surtout pour l'obtention des spécialistes et c'est seulement par une circulaire du 14 février 1917 que les établissements privés, travaillant pour les centres de bois, furent rangés dans la catégorie des *usines de guerre*, ce qui étendait notablement la possibilité de détachement d'hommes prélevés sur les dépôts de l'intérieur ou sur les formations des armées.

Ces mesures étaient encore insuffisantes et, dès sa première séance, le 28 juillet 1917, le Comité général des bois insistait sur la pénurie de la main-d'œuvre dans l'industrie du bois et sur ce que, contrairement à l'opinion généralement répandue, la main-d'œuvre bûcheronne est nécessairement une main-d'œuvre spécialisée (abatage des arbres, débardage et transport des grumes surtout en pays de montagne, etc.).

Dans sa séance du 27 septembre suivant, revenant sur cette question, il demandait que soient affectés le plus tôt possible à la forêt les bûcherons de classes moins anciennes, par analogie avec ce qui venait d'être fait pour les mineurs des houillères. Une circulaire du ministre de la Guerre, en date du 11 octobre suivant, donnait satisfaction partielle à ce vœu.

Salaires. — Comme dans les autres industries, les salaires des ouvriers du bois s'accrurent peu à peu en raison de la cherté croissante de la vie ; mais, au début du second semestre 1917, des difficultés s'élevèrent à ce sujet par suite de réclamations formulées dans certaines régions, où ces ouvriers réclamaient l'assimilation de leurs salaires à ceux des ouvriers spéciaux des usines d'aviation. Comme ces réclamations paraissaient sur le point d'être accueillies par les contrôleurs locaux de la main-d'œuvre, le Comité général des bois, dans sa séance du 25 octobre 1917, s'éleva très vivement contre cette assimilation qui lui semblait injustifiée.

La Commission interministérielle pour la fixation des salaires, saisie de la question dans sa réunion du 8 novembre suivant, se rangea à cette manière de voir et décida que toute demande de relèvement des salaires des ouvriers du bois devait être justifiée par elle-même et non par une simple comparaison avec ceux d'une autre industrie.

Ces dispositions furent bientôt complétées par la création de *Commissions locales d'enquête et d'arbitrage* (circulaire du 25 janvier 1918), chargées d'examiner toutes demandes d'augmentation de salaires présentées par les ouvriers du bois. Ces Commissions comprenaient : le contrôleur régional de la main-d'œuvre, un représentant de l'administration des Eaux et Forêts et un officier du centre de bois. Leurs propositions étaient soumises à la section permanente du Comité général des bois qui, au cours de l'année 1918, eut ainsi à examiner une série de propositions concernant les salaires des ouvriers de la région parisienne, des départements de l'Ain, du Jura, de l'Isère, etc.

Grâce à ces mesures, les salaires dans l'industrie du bois ont pu être maintenus jusqu'à l'armistice dans des limites raisonnables, puisque dans leur ensemble ils n'avaient guère augmenté que de 30 à 40 pour 100 par rapport aux salaires d'avant-guerre.

Nous donnons ci-dessous, à titre d'exemple, un relevé des salaires

ainsi arrêtés, en 1918, pour les ouvriers de la région parisienne et pour ceux des régions est et sud-est de la France. On se rendra compte de l'augmentation de ces derniers salaires par rapport à ceux d'avant-guerre en les comparant au relevé, pour 1913, qui figure à la première partie de la présente étude, chapitre II, page 6.

Région parisienne

	Salaires horaires (francs)
Toupilleurs, scieurs découpeurs, tenoneurs, affûteurs....	1 40
Scieurs au ruban à grumes, scieurs au ruban à cylindre.	1 30
Scieurs aux scies alternatives........................	1 20
Raboteurs, mortaiseurs, scies circulaires.............	1 10
Manœuvres spécialistes...............................	0 85
Manœuvres ordinaires.................................	0 80

Région de l'Est et du Sud-Est

	Salaires par journée de 10 heures (francs)
Bûcherons qualifiés..................................	10 »
Bouviers et voituriers fournissant l'attelage..........	24 »
Bouviers et voituriers ne fournissant pas l'attelage....	8 »
Voituriers de grumes.................................	8 »
Charretiers d'atelier.................................	7 »
Scieurs, limeurs, spécialistes........................	9 »
Scieurs..	8 »
Chauffeurs...	7 50
Manœuvres...	7 »

Hausse du prix des bois. — Les prix courants des bois sur pied et des bois débités subirent au début de la guerre une hausse rapide souvent désordonnée résultant de la diminution de la production et surtout de la concurrence acharnée des acheteurs. La création du service central d'approvisionnement en bois mit un certain frein à cette hausse, mais le marché commercial, pour la partie de la production laissée à la disposition des industriels, n'en demeura pas moins soumis à la plus grande instabilité, les prix atteignant parfois des taux absolument excessifs (1).

La hausse des bois sur pied fut assurément l'une des causes des hauts prix pratiqués pour la vente des bois débités et entraîna comme consé-

---

(1) Nous citerons, à titre d'exemple, le prix du mètre cube de petite charpente de sapin du Jura qui, de 55 francs en 1913, montait en 1918 à 250 francs, atteignant même le cours de 350 francs dans certaines transactions.

quence directe l'élévation successive du prix de base des tarifs s'appliquant aux fournitures faites au service central des bois, en exécution de la règle des *trois quarts*.

Celle-ci fut donc impuissante, contrairement à ce que l'on avait espéré, à enrayer cette hausse continue des bois sur pied qui, après avoir débuté dans les premiers mois de 1916, amena à l'automne de cette année un accroissement notable des prix dans les ventes de coupes des forêts domaniales, lesquelles se font par adjudication et règlent, en général, les cours des bois sur pied pour les ventes dans les forêts particulières.

Des efforts furent faits cependant par le service des bois pour enrayer cette hausse, notamment en invitant les centres à acquérir eux-mêmes des coupes pour les faire exploiter à façon ou les rétrocéder aux scieurs qui n'auraient plus ainsi à pousser les enchères aux adjudications.

Il fut également suggéré de n'admettre aux ventes des coupes domaniales que les titulaires de marchés de fournitures, de façon à en exclure les spéculateurs ; mais c'était substituer le régime de l'adjudication restreinte à celui de l'adjudication publique et l'administration des Eaux et Forêts, tenue par ses règlements, ne crut pas pouvoir entrer dans cette voie et aucun résultat effectif ne fut obtenu.

On ne peut toutefois se dissimuler que l'application stricte de ces règlements avait pour la situation du temps de guerre quelque chose de réellement anormal, puisque par ce procédé l'État forestier contribuait lui-même à une hausse dont l'État-Défense nationale supportait forcément la répercussion pour ses achats de bois débités.

Aussi avait-il paru nécessaire d'y mettre fin et avait-on décidé, sur l'avis émis par le Comité général des bois, dans sa séance du 23 mai 1918, la constitution d'une Commission spéciale chargée de l'étude de cette question. Mais la Commission ne put produire son travail qu'après l'armistice, de telle sorte que les mesures préconisées, lesquelles comportaient précisément pour la durée de la guerre la suppression du système des ventes par adjudication au plus offrant, ne purent recevoir aucun commencement d'application.

Dans l'intervalle et afin de s'opposer, autant que possible, à toute nouvelle campagne de hausse au moment des ventes de l'automne 1918, le Comité général des bois avait, dans sa séance du 25 juillet 1918, décidé d'une façon ferme, et quel que fût le résultat de ces ventes, la prorogation du tarif du 1er avril 1918 jusqu'au 31 mai 1919, sans aucune augmentation du prix de base. Les industriels du bois, tous soumis depuis le 1er mars précédent à la règle des *trois quarts*, avaient donc dans ces conditions un intérêt direct à ne pas se prêter à une nouvelle hausse dont ils eussent forcément supporté les conséquences.

Mais il était plus difficile de résister à l'action de spéculateurs étrangers au commerce et à l'industrie du bois qui, escomptant pour l'après-guerre une hausse encore plus forte, se présentaient, déjà nombreux, aux ventes de forêts et de coupes de bois sur pied, poussant les prix d'achat à des taux excessifs.

Les chiffres ci-dessous, extraits des statistiques de l'administration des Eaux et Forêts, permettent de se rendre compte de ce que fut cette hausse dans la région du Jura entre 1913 et 1919 ·

	1913 (francs)	1919 (francs)
	—	—
Prix moyen du mètre cube résineux (sapin et epicea), branchage compris.......	20 76	53 23
Prix moyen du mètre cube feuillus (chêne et hêtre), branchage compris........	16 50	44 40
Prix moyen de l'hectare de taillis......	715 »	1.335 »

2. *Commerce d'importation.*

La guerre apporta également une perturbation profonde dans le commerce d'importation qui, comme nous l'avons vu précédemment, devait fournir en temps de paix une part importante de la consommation en bois.

A la mobilisation, en 1914, la désorganisation de la vie commerciale arrêta le fonctionnement des chantiers des importateurs, qui ne passèrent plus de commandes et se bornèrent à écouler les marchandises dont ils disposaient.

L'importation fut très faiblement reprise en 1915, en raison surtout des difficultés d'affrétement en ce qui concerna la Suède et les États-Unis. En même temps, commença à se dessiner un mouvement nouveau du côté de la Suisse. Ce pays qui, en temps normal, ne produisait pas assez de bois pour sa consommation, souffrait, depuis le début de la guerre, d'une crise économique ; la construction y était complètement arrêtée, l'industrie ralentie et le commerce des bois en souffrait. Des négociants français du Sud-Est eurent l'idée d'aller y chercher le bois que l'importation d'outre-mer ne fournissait plus, et un courant d'importation commença.

Opérations en 1916. — Jusqu'au milieu de 1916, aucune mesure réglementaire n'avait été envisagée pour le commerce d'importation des bois. En présence de la reprise des importations, il parut nécessaire d'intervenir, d'une part pour surveiller les achats à l'étranger et entraver la sortie sans nécessité absolue des capitaux ; d'autre part, pour contrôler les affrétements devenus coûteux et difficiles ; enfin, il était néces-

saire de vérifier l'emploi du bois importé et d'éviter qu'il ne fût utilisé à des usages qui n'étaient pas de première nécessité.

Ces motifs déterminèrent la signature du décret du 16 juillet 1916. Ce décret créa une Commission interministérielle des bois, des métaux et des fabrications de guerre, dont le rôle était de contrôler la production et l'importation des produits métallurgiques et des bois et de les répartir au mieux des intérêts des industries intéressant la Défense nationale. Toute importation était subordonnée à une autorisation préalable de la Commission qui pouvait ainsi exercer sa surveillance sur les quantités achetées, les prix payés et l'emploi projeté.

Opérations en 1917. — Le commerce d'importation d'outre-mer ne manifesta pas plus d'activité en 1917, la guerre sous-marine rendant de plus en plus aléatoire l'affrètement. Mais on assista à une extension considérable de l'importation des bois suisses, qui donna lieu à une forte spéculation. Une surveillance stricte des importations fut exercée et les autorisations ne furent données que dans les limites des possibilités de production et de transport.

Le décret du 3 août 1917, qui créa le Comité général des bois, transféra à cet organisme les attributions de la Commission des bois et métaux en matière d'importation de bois. Des mesures de surveillance plus étroites furent reconnues nécessaires ; mais, en même temps, on envisagea les dispositions à prendre pour remédier à la crise qui sévissait sur le commerce d'importation des bois d'outre-mer.

A cet effet, le Comité général des bois prit, dans sa séance du 23 août 1917, les décisions suivantes :

1° Vu la situation actuelle du fret et la répercussion, sur le change, des opérations faites à l'étranger pour des achats de bois à des prix non raisonnables, il est impossible de maintenir les autorisations d'importation précédemment accordées (1) ;

2° Des cessions de bois d'outre-mer acquis par l'État pourront être faites aux importateurs jusqu'à concurrence du dixième des quantités de bois du Nord à recevoir en 1917.

Le même Comité arrêta, dans sa séance du 8 novembre 1917, les mesures de détail relatives à ces cessions par l'État qui devaient porter sur les environ 50.000 standards de bois attendus d'Arkhangel et du Canada dans divers ports français. Il était précisé que le Syndicat des importateurs resterait seul chargé, dans chaque port, de la répartition entre les parties prenantes et du remboursement à l'État de la valeur des bois livrés, les prix de cession étant basés strictement sur le prix de revient des

(1) Ces autorisations s'appliquaient aux acquisitions faites en Scandinavie avant 1917 et atteignant 25.000 standards environ.

achats de l'État et le bénéfice prélevé par les commerçants sur la vente au consommateur ne devant pas dépasser 25 pour 100 du prix de revient ; enfin, les cessions ne pouvaient être faites qu'aux importateurs d'avant-guerre.

Ces dispositions entrèrent immédiatement en vigueur et se poursuivirent jusqu'à la fin des hostilités.

D'autre part, le gouvernement suisse avait pris, lui aussi, en présence des manœuvres de spéculation dont était l'objet le commerce des bois, certaines mesures restrictives et, en même temps, des négociations étaient engagées entre les gouvernements intéressés, comme nous l'avons exposé en détail au chapitre II (p. 49 et 50) pour fixer les contingents mensuels à exporter et les prix des bois livrés tant aux États qu'à l'industrie privée.

Opérations en 1918. — La situation du commerce d'importation ne fut pas modifiée sensiblement en 1918 : l'importation des bois de Suisse fut seule à fonctionner pour les besoins du commerce privé, aucun affrétement n'étant plus possible et toutes les importations de bois du Nord, comme de bois des États-Unis, à part de minimes exceptions, étant assurées par les soins et pour les besoins de l'État, sous la seule réserve de certaines cessions faites aux importateurs dans les conditions spécifiées plus haut.

Résumé et conclusions.

Les indications qui précèdent montrent quelles furent les graves perturbations apportées par la guerre, tant pour le commerce des bois de pays que pour le commerce d'importation et les difficultés qui durent être surmontées pour leur maintenir une activité indispensable à la satisfaction des besoins des armées, des services publics et de la consommation privée.

Mais ces indications, aussi bien que les développements contenus dans les chapitres précédents, font ressortir en même temps un fait qui ne paraît pas contestable, à savoir : la nécessité dans une nation en état de guerre, où les moyens de production et de transport sont réduits, où les ressources financières doivent être ménagées, de centraliser le commerce et de substituer aux individualités agissant isolément des groupements qui achètent et répartissent la marchandise sous le contrôle de l'État.



DEUXIÈME PARTIE

TITRE II

Opérations des armées alliées en France

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales

Les événements de la guerre et, en particulier, la nécessité impérieuse de ménager le fret et de le réserver exclusivement aux transports par mer indispensables, ont conduit les armées alliées à effectuer en France de très importantes opérations pour s'approvisionner sur place des grandes quantités de bois qui leur étaient nécessaires ; elles ont ainsi procédé à des achats de bois ouvrés dans le commerce et surtout à des exploitations de bois sur pied en vue desquelles furent constituées, par leurs soins, de nombreuses unités de bûcherons et un puissant matériel.

Nous exposerons, dans ce qui suit, les mesures d'ordre général qui furent prises pour coordonner ces besoins et en assurer la satisfaction, puis nous donnerons quelques détails sur l'organisation et le fonctionnement des exploitations ainsi entreprises dans les forêts françaises.

Centralisation de tous les achats de bois par les services français. — Afin d'éviter les effets d'une concurrence qui eût présenté les plus graves inconvénients, il a été tout d'abord établi, comme règle absolue, que tous les achats des coupes de bois sur pied, nécessaires aux exploitations des armées alliées, seraient faits exclusivement par les soins du service des bois français, ces coupes étant ensuite mises à leur disposition suivant des modalités spéciales à chacune d'elles.

Pour les mêmes raisons, interdiction leur fut faite de procéder dans la zone de l'intérieur à aucune acquisition de bois ouvrés dans le commerce, si ce n'est pour des achats de peu d'importance, lesquels ne devaient eux-mêmes être effectués que sous le contrôle de l'Inspection générale du service des bois.

La convention du 15 novembre 1916, conclue avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, contenait pour ce dernier un engagement formel de se conformer à cette règle.

D'autre part, le général commandant en chef le corps expéditionnaire des États-Unis avait pris, de son côté, un engagement analogue, dans sa lettre du 28 août 1917, au nom de l'armée américaine. Les besoins en bois, extrêmement pressants, qu'entraînait l'arrivée rapide des troupes du corps expéditionnaire, ayant amené quelques infractions à cette règle, le général de division, inspecteur général du service des bois, fit une démarche personnelle, le 20 mars 1918, auprès du colonel Dawes, agent général des achats de l'armée américaine, et obtint de lui que la règle serait dorénavant observée d'une façon rigoureuse. En compensation, et pour faciliter les approvisionnements de l'armée américaine, il mit immédiatement à la disposition de cette armée d'importantes quantités de bois ouvrés (25.000 mètres cubes environ) prélevés sur les stocks existant dans les centres de bois.

Ces livraisons de bois débités se poursuivirent régulièrement au cours de l'année 1918 et s'étendirent également à l'armée britannique, atteignant un total de 150.000 mètres cubes environ jusqu'à l'armistice.

Création du Comité interallié des bois de guerre. — Une première convention, intervenue le 15 novembre 1916, entre les gouvernements britannique et français, prévoyait la mise gratuite, à la disposition des autorités britanniques, de coupes forestières françaises à exploiter par les bûcherons du corps forestier canadien.

Les importations diminuant constamment par suite de la guerre sous-marine, le gouvernement britannique décida d'augmenter l'importance des exploitations canadiennes en France, et il fut décidé, d'un commun accord, à la date du 3 mai 1917, de créer un *Comité franco-britannique des bois de guerre*, chargé de régler toutes les questions de détail relatives à ces opérations ; ce Comité tint sa première séance le 23 mai.

Le gouvernement belge, puis le gouvernement américain ayant adhéré à cette organisation, demandèrent successivement à être admis au Comité, — ce qui leur fut volontiers accordé, — et le Comité prit, à la date du 26 septembre 1917, le nom de *Comité interallié des bois de guerre* (C. I. B. G.)

Ce Comité était placé sous la présidence du général de division,

inspecteur général du service des bois ; il était formé des délégués des ministères français de l'Armement, de l'Agriculture (administration des Eaux et Forêts) et des Travaux publics (transports par voies ferrées), ainsi que des représentants des diverses armées alliées. Il se réunissait chaque mois, en principe, pour examiner les résultats obtenus dans les exploitations, les nouvelles demandes formées par les armées alliées et toutes questions se rapportant aux approvisionnements de ces armées.

Le Comité était assisté d'un *bureau permanent exécutif*, composé de sept membres : le délégué du ministère de l'Armement, celui du ministère de l'Agriculture, les délégués des armées britannique, américaine, belge et française et le délégué du corps forestier canadien. Sa mission était de rechercher les forêts particulières propres à être exploitées par les compagnies forestières des alliés et d'en demander à l'I. G. B. l'estimation et l'achat ; de solliciter du ministère de l'Agriculture la cession de forêts domaniales appropriées, et de répartir ensuite entre les alliés les forêts ainsi acquises ou cédées. Il devait également veiller à ce que les clauses particulières des contrats d'acquisition fussent respectées et à ce que les exploitations fussent conduites suivant les règles culturales forestières françaises. Il centralisait les ordres de débit et tenait la comptabilité des acquisitions de forêts, des exploitations, des expéditions, des partages, des échanges, etc.

Au moment de l'armistice, le C. I. B. G. avait pu acquérir à des prix normaux, par l'intermédiaire de la Commission forestière d'expertises, ou obtenir la cession d'environ 5 millions 200 mille mètres cubes de bois prélevés sur la forêt française, dont 3 millions à exploiter par les compagnies canadiennes et le reste par les bûcherons américains.

Organisation générale des exploitations, officiers de liaison. — Chacune des armées alliées avait organisé pour ses exploitations un certain nombre de *districts* groupant un effectif plus ou moins important de compagnies de bûcherons ; les limites de ces circonscriptions furent modifiées à diverses reprises au cours des hostilités au fur et à mesure de l'extension ou du déplacement des exploitations et de l'arrivée de nouvelles compagnies de bûcherons (voir annexe n° 10, p. 162).

Des officiers forestiers français, désignés sous le nom d'*officiers de liaison*, étaient accrédités auprès de chacun des chefs de district pour faciliter leurs relations avec les diverses autorités administratives du territoire et avec les propriétaires des coupes ; ils avaient également pour mission de surveiller l'observation des règles culturales et d'aider de leurs avis les commandants des compagnies de bûcherons.

Ces officiers dépendaient directement du général de division, inspecteur général du service des bois, à qui ils adressaient mensuellement

un rapport contenant leurs observations au sujet des exploitations alliées et leurs propositions pour remédier aux inconvénients ou défectuosités signalés par eux.

Matériel mis en œuvre, procédés d'exploitation. — La caractéristique principale du matériel employé par les Canadiens et les Américains consistait dans la substitution de *scieries mobiles* aux scieries fixes qui n'eussent pas permis le déplacement des exploitations au fur et à mesure de l'épuisement des coupes forestières. L'emploi de ces scieries assurait ainsi l'élaboration d'un travail variable, adapté aux nécessités de la guerre, le déplacement rapide des chantiers de production de bois ouvrés n'étant plus subordonné à l'existence sur place d'un outillage industriel fixe à utiliser.

Dans ce but, le dispositif adopté pour la scierie ne comportait pas de transmissions souterraines exigeant des fondations longues à établir : toutes les transmissions étaient aériennes et disposées sous un vaste plancher portant tous les engins de la scierie proprement dite et supporté lui-même, à trois mètres au-dessus du sol, par un bâtis de charpente robuste et démontable.

La scierie comportait un seul banc de scie circulaire, celle-ci de très fort diamètre et à *dents amovibles*, présentant ainsi l'avantage de ne pas nécessiter l'interruption du travail pour changer la lame de la scie lorsqu'une dent vient à se briser accidentellement.

Un seul homme commandait les deux leviers du banc de scie pour réaliser le débit en plots. L'un des leviers réglait l'épaisseur du sciage, l'autre levier actionnait le banc de scie dans ses mouvements de translation avant et arrière, ce dernier très rapide.

Tous les autres dispositifs de la scierie : délignage, tronçonnage, évacuation des produits et des déchets, étaient organisés pour la manœuvre la plus rapide et la plus simple.

D'autre part, les outils employés aux travaux sur coupes et le matériel de chargements et de transports étaient parfaitement adaptés aux circonstances.

Enfin, le personnel des compagnies de bûcherons était composé d'hommes choisis, pour la plupart, parmi les spécialistes habitués aux exploitations forestières et les officiers qui les dirigeaient étaient eux-mêmes des ingénieurs d'une grande expérience.

En raison, d'une part, des nécessités impérieuses de la guerre et, d'autre part, aussi sans doute, de l'abondance de la matière ligneuse dans leurs pays d'origine, les bûcherons canadiens et américains avaient une tendance bien marquée à envisager surtout l'extrême rapidité de leurs opérations : ils étaient ainsi souvent amenés à négliger les précautions que nécessitent les exploitations dans les forêts françaises,

où la matière ligneuse est précieuse et où il importe de ménager l'avenir par le respect des jeunes plants et des semis. Il fallut de longs efforts et l'attention la plus vigilante des officiers de liaison pour obtenir que, sans nuire, bien entendu, à la rapidité qu'exigeait la satisfaction des besoins des armées, — condition évidemment primordiale des opérations, — celles-ci fussent conduites avec plus de *respect*, peut-on dire, de la forêt française, déjà si éprouvée par la guerre, et qui se trouvait, en raison des circonstances, dans l'obligation de satisfaire presque seule aux énormes approvisionnements en bois des armées françaises et alliées.

Les résultats généraux de ces exploitations furent, d'ailleurs, très remarquables, ainsi que le font ressortir les chapitres suivants où sont décrites avec quelques détails les opérations des bûcherons canadiens et américains.

Quant aux opérations forestières de l'*armée belge*, elles furent d'une importance relativement secondaire et s'étendirent seulement à quelques forêts dans les départements de l'Orne et de la Mayenne ; certaines de ces forêts furent exploitées par des particuliers pour le compte de l'armée belge, qui mettait à cet effet des prisonniers de guerre à leur disposition.

CHAPITRE II

Opérations de l'armée britannique

En présence de l'augmentation continue des effectifs des troupes britanniques opérant en France et des difficultés de plus en plus grandes que présentait le transport des bois d'outre-mer, qui avaient formé jusque là la principale source des approvisionnements en bois de cette armée, le gouvernement britannique fut amené en septembre 1916 à envisager l'organisation d'exploitations de bois dans les forêts françaises, exploitations auxquelles il comptait employer des « bûcherons canadiens », spécialisés dans ce genre de travaux.

Il engagea, en conséquence, des pourparlers avec le ministère de la Guerre français pour étudier les conditions dans lesquelles pourraient être entreprises des exploitations de cette nature.

A la suite de ces pourparlers, une première Convention, conclue à la date du 15 novembre 1916, contenait, entre autres stipulations, des dispositions relatives à l'affectation gratuite de coupes forestières françaises, destinées à être exploitées par deux bataillons du corps forestier canadien, soit dix compagnies, à l'effectif de 2.200 hommes environ. Le gouvernement britannique consentait, en compensation de cette affectation gratuite, certains avantages pour le transport par mer des bois achetés à l'étranger pour le compte de la France.

Ultérieurement, en présence des besoins toujours croissants et du manque de fret résultant de la guerre sous-marine, la nécessité était reconnue de développer considérablement les exploitations canadiennes dans la forêt française et, à la suite de négociations poursuivies en Angleterre, une nouvelle convention fut conclue le 18 janvier 1918 avec effet rétroactif du 1er octobre 1917.

Le nombre des compagnies de bûcherons canadiens employés en France était porté à 56 et la convention fixait comme il suit le mode d'attribution des coupes forestières :

1° Les coupes, nécessaires à 46 compagnies, étaient mises gratuitement à la disposition du gouvernement britannique, qui avait à sa charge tous les frais d'exploitation et de sciage ; les produits étaient partagés par moitié entre les armées françaises et britanniques ;

2° Les coupes nécessaires aux dix compagnies complémentaires étaient, au contraire, cédées à prix coûtant et contre remboursement à l'armée britannique, celle-ci conservant entièrement les produits pour ses propres besoins.

La première compagnie de bûcherons canadiens s'installa en France dans les premiers jours de décembre 1916 ; l'arrivée des autres compagnies se poursuivit peu à peu dans le courant de l'année 1917 pour atteindre, vers la fin de cette année, le chiffre total de cinquante-six compagnies prévu par la convention du 18 janvier 1918.

Les premières exploitations furent entreprises dans les forêts de sapins du Jura, puis elles s'étendirent progressivement dans diverses autres régions de la zone de l'intérieur et de celle des armées (voir annexe, n° 10 p. 162).

Organisation générale du service.

Composition des troupes forestières. — Ces troupes étaient composées de bûcherons canadiens, recrutés par engagements volontaires et mis à la disposition du gouvernement britannique suivant convention spéciale conclue par lui avec le dominion du Canada.

La plupart de ces hommes étaient bûcherons de profession, vigoureux et pleins d'entrain, très aptes, par conséquent, à l'exécution de ces travaux.

Les officiers qui les commandaient avaient été, eux aussi, choisis parmi les professionnels les plus expérimentés et quelques-uns d'entre eux étaient des ingénieurs de tout premier ordre.

Un certain nombre de compagnies d'hommes de couleur, provenant également du Canada, furent adjointes comme troupe auxiliaire aux compagnies de bûcherons proprement dits, pour être chargées plus spécialement des travaux accessoires (chargement, déchargement, entretien des routes, etc.)

Effectifs. — Au début de juillet 1918, la force totale du corps forestier canadien en France était de 12.111 officiers et hommes de troupes ; en outre, 1.786 hommes leur étaient attachés comme auxiliaires, ainsi que douze compagnies et demie de prisonniers de guerre, comptant environ 450 hommes, soit environ 5.600 hommes.

Organisation. — Le corps forestier canadien avait à sa tête un brigadier général, résidant en Angleterre, à Windsor, où se trouvait le dépôt de formation et d'instruction ; mais cet officier général faisait de longs et fréquents séjours en France pour surveiller l'ensemble des opérations, assister aux réunions du C. I. B. G., etc. Quelques officiers de son état-major, représentant le commandement canadien, étaient

détachés les uns auprès du général « Director of Forestry » de l'armée britannique, les autres à Paris comme membres du bureau exécutif permanent du C. I. B. G.

Par convention spéciale entre le gouvernement britannique et le dominion du Canada, les bûcherons canadiens, ainsi que leur matériel, étaient à la disposition de l'armée britannique pour la satisfaction de ses besoins en bois de toute nature. Ils étaient à ce point de vue sous la haute direction du général « Director of Forestry » qui leur passait les commandes de bois, en contrôlait l'exécution et prenait à cet effet, d'accord avec le gouvernement canadien, toutes les mesures de détail nécessaires.

La recherche des coupes à affecter à ces bûcherons était faite par des officiers canadiens qui procédaient à la reconnaissance des forêts, puis présentaient au C. I. B. G., de concert avec les délégués britanniques, les demandes de coupes de bois qui leur paraissaient devoir être délivrées aux bûcherons canadiens.

Exploitations forestières. — Les exploitations, commencées dans les forêts de sapins du Jura, s'étendirent rapidement à d'autres régions de la France, notamment dans les forêts de pins des Landes, dans les forêts de feuillus de la Normandie, du Perche, de la Haute-Marne, dans les forêts de sapins des Vosges, etc. (voir annexe n° 10).

Ces exploitations prirent en particulier une très grande extension dans les Landes, où les délivrances de bois sur pied s'élevaient déjà, en mars 1918, à 780.000 arbres s'étendant sur 5.120 hectares, et où était demandée par le C. I. B. G., au nom de l'armée britannique, la délivrance de nouvelles coupes se montant à 400.000 arbres. Satisfaction était donnée dans une large mesure à cette demande, en raison de ce fait que le transport des bois débités entre les Landes et le front britannique du Nord de la France offrait le grand avantage d'être effectué par voie de mer, ce qui allégeait d'autant les transports de bois sur les voies ferrées si encombrées de l'intérieur.

Un certain nombre de compagnies de bûcherons canadiens opérèrent également dans la zone des armées ; on citera, en particulier, celles qui exploitèrent, jusque sur la ligne de feu, les bois abattus par les Allemands, puis abandonnés par eux, dans la forêt de Coucy (Oise), après le retrait de leur front dans cette région, au début de l'année 1917.

Après l'armistice, il fut demandé aux bûcherons canadiens de poursuivre, jusqu'à complet achèvement ou tout au moins jusqu'en mars 1919, l'exploitation d'une partie des pins incendiés dans les Landes au cours de l'été 1918 ; mais la rapidité avec laquelle les bûcherons canadiens durent être démobilisés, en exécution des conventions qui liaient le gouvernement britannique, amena la suspension rapide de ces travaux

qui ne purent être achevés dans la zone attribuée à l'armée britannique.

Rendement des exploitations. — Le tableau ci-dessous donne un relevé, au 30 novembre 1918, de la production des quarante-six compagnies canadiennes soumises au partage des produits entre les gouvernements britannique et français ; il fait ressortir à la fois la production totale à la fin de novembre et la production pendant ce même mois pour les diverses catégories de bois ouvrés et pour les bois de feu.

Pour avoir la production totale des cinquante-six compagnies qui travaillaient alors en France, il conviendrait d'ajouter à ces chiffres la production des dix compagnies, non soumises à partage, qui peut être évaluée à environ 22.000 tonnes par mois, dont 14.000 de bois sciés.

OPÉRATIONS DES BUCHERONS CANADIENS EN FRANCE
Situation au 30 novembre 1918

Produits	Production		
	Avant le 1er novembre (tonnes)	Pendant le mois (tonnes)	Total au 30 novembre (tonnes)
—	—	—	—
Bois sciés de toute nature.......	816.889	62.463	949.352
Bois ronds divers..............	101.159	5.179	106.338
Bois de feu....................	372.590	32.012	404.602
TOTAUX..........	1.290.638	99.654	1.460.292

Détails d'organisation et de fonctionnement des exploitations.

a) *Bois à exploiter.* — Les bois à exploiter provenaient de forêts appartenant soit à l'État, soit aux communes, soit aux particuliers. Ils étaient, par l'intermédiaire du Comité interallié et de l'Inspection générale du service des bois, l'objet de cessions régulières ou, plus rarement, de réquisition, fixant les conditions et les prix dans le cas de cession à titre remboursable.

Ils consistaient surtout en bois d'œuvre : sapins et epiceas dans les Vosges et le Jura ; pins sylvestres dans diverses régions ; pins maritimes dans les Landes ; chênes, hêtres et feuillus divers dans le Nord, le Centre et l'Ouest.

Parfois, il était imposé dans les contrats de cession certaines conditions en vue de l'entretien et de la conservation de la forêt, par exemple le recépage des sous-bois dans les Landes, ou pour l'entretien des routes et des chemins, conditions dont la stricte observation souleva parfois quelques difficultés, en raison de la nécessité impérieuse de pousser les opérations avec la plus grande rapidité ;

b) *Personnel.* — Suivant leur importance, les exploitations étaient assurées soit par plusieurs compagnies, — ainsi, il y avait six compagnies

dans la forêt de la Joux (Jura), trois dans la forêt de Dreux (Eure-et-Loir) — soit par une seule compagnie, soit même par une fraction de compagnie.

Chaque compagnie comprenait de trois à six officiers et de 170 à 230 hommes, suivant les circonstances.

En outre, chaque compagnie disposait, en moyenne, de 70 chevaux;

c) *Cantonnements.* — Très généralement les officiers et les hommes étaient logés dans des baraquements en bois construits en forêt, à proximité des bois à exploiter.

Les camps étaient remarquablement bien compris et parfaitement aménagés ; ils comprenaient des pavillons pour les officiers, des baraques avec planchers en bois pour les hommes et des écuries en bois pour les chevaux ;

d) *Durée du travail.* — Les hommes fournissaient dix heures de travail par jour ; ils étaient formés en deux équipes dans les scieries travaillant jour et nuit ;

e) *Répartition des travailleurs.* — Cette répartition variait naturellement suivant la nature et l'importance des exploitations.

A la scierie de Parentis-en-Born (Landes), que nous citerons à titre d'exemple, le personnel était divisé en deux groupes distincts, savoir :

1° Exploitation :	162	hommes dont	32	pour	services divers et	indisponibles
2° Scierie et stockage.....	150	—	38	—		—
Soit au total :	312	—	70	—		—

f) *Outillage et matériel.* — Les bûcherons canadiens se servaient pour l'*abatage* et le *tronçonnage* des arbres de haches et de scies passe-partout à denture américaine, dont les modèles étaient parfaitement adaptés à ces opérations.

Pour la *manutention* des pièces de bois en grumes, ils utilisaient des leviers à griffes et des louves à crocs, ces dernières spécialement employées pour le traînage des billes de bois, à l'aide de chevaux, dans les coupes.

Les *chargements* sur les véhicules de transport étaient faits, soit par des hommes munis de leviers à griffes, soit au moyen de chèvres servies par des chevaux ; ces chèvres, de construction très simple, étaient peut-être l'appareil le plus pratique utilisé par les Canadiens.

Le matériel employé pour les *transports* de bois était très bien compris et tout à fait adapté aux circonstances. Il comprenait des charrettes à quatre roues très solides, des camions automobiles, des tracteurs puissants pour les longues pièces de bois et des wagonnets circulant sur des chemins de fer à voie étroite.

Les *scieries* canadiennes appartenaient à trois types principaux, savoir :

1° Petite scierie employée surtout pour le débit des traverses de chemins de fer (force motrice de 30 HP) ;

2° Grande scierie simple pour tous débits (force motrice 100 à 120 HP);

3° Grande scierie double (force de 160 à 180 HP).

Les grandes scies circulaires, utilisées dans toutes ces scieries, avaient en général 1 m. 30 de diamètre ; elles étaient à denture amovible (épaisseur un quart de pouce, soit 6 mm. 4) ; elles tournaient à 600 tours et avaient une vitesse de coupe considérable.

Le démontage et la réinstallation d'une grande scierie ne présentaient pas de difficultés spéciales, mais constituaient néanmoins une opération assez complexe, demandant plus d'un mois pour son exécution ;

g) *Travail et rendement.* — Effectués par des hommes jeunes et vigoureux, le plus souvent du métier, l'*abatage* et *le tronçonnage* étaient exécutés avec une grande rapidité, extrêmement précieuse dans les circonstances de guerre où l'on se trouvait. Le rendement était donc excellent.

Mais les précautions utiles pour économiser le bois n'étaient pas toujours prises ; souvent les arbres étaient sciés à une hauteur excessive au-dessus du sol ; fréquemment, faute de rangements ou de précautions, les arbres tombant sur des à-dos de terrain ou des troncs de bois, se fendaient dans leur chute sur des longueurs plus ou moins grandes ; enfin, lorsque, comme dans la forêt de Dreux, l'exploitation portait sur des arbres de réserve dominant des taillis d'âges divers, il arrivait parfois que les arbres, abattus avant les brins de taillis, massacraient les cépées dans leur chute. Cependant, grâce aux efforts des officiers forestiers français, ces malfaçons s'atténuèrent peu à peu et, au moment de l'armistice, les exploitations canadiennes ne donnaient plus lieu qu'à peu d'observations à ce point de vue.

Le *débardage* était généralement opéré par traînage. Cette pratique, condamnée en France par les forestiers, avait dû être admise presque partout pendant la guerre, afin de gagner du temps ; il pouvait néanmoins en résulter de sérieux dommages dans les coupes où des arbres étaient laissés sur pied et où existaient des semis ou plants dont la conservation était nécessaire pour assurer la régénération de la forêt.

Pour les *chargements, déchargements et transports,* les bûcherons canadiens qui disposaient d'un matériel très bien compris, se montrèrent vraiment supérieurs. Cependant, leurs tracteurs puissants, surtout lorsque les roues n'étaient pas à surface lisse, causaient aux routes et aux chemins des dégradations qui nécessitaient d'importants travaux d'entretien.

Les *scieries* canadiennes étaient très bien aménagées pour l'exé-

cution de travaux rapides : dirigées et servies par des hommes de métier travaillant le plus souvent 20 heures par jour, elles débitaient, en peu de temps, d'énormes quantités de bois.

Mais le bois n'y était pas toujours utilisé aussi bien qu'il aurait pu l'être et l'emploi de scies circulaires épaisses à dents amovibles entraînait une perte considérable de matière ligneuse (1).

Enfin, le déplacement des grandes scieries, qui exigeait plus d'un mois, occasionnait des pertes de temps, que l'on chercha trop souvent à éviter en exploitant dans certains massifs plus de bois qu'on aurait dû raisonnablement le faire.

Le rendement variait forcément suivant le type de scierie, le nombre d'hommes employés et, aussi, suivant les débits.

En rapportant tout uniformément à la production en mètres cubes de bois sciés obtenus par un homme au travail pendant une journée de dix heures, le rendement était en moyenne :

1º De 2 m³ 200, dans les petites scieries débitant surtout des traverses de chemin de fer ;

2º De 1 m³ 500 à 2 m³ 200, dans les grandes scieries simples, utilisées pour tous débits ;

3º De 2 m³ 700, dans la grande scierie double de Biscarosse.

Il convient d'observer qu'il n'est fait état dans les rendements indiqués ci-dessus que des hommes effectivement au travail, abstraction faite de ceux employés dans les divers services et des indisponibles.

De plus, il n'est pas tenu compte des pertes de temps occasionnées par le déplacement des scieries, déplacement qui, pour celles de grand modèle, entraînait, comme nous l'avons déjà signalé, un arrêt d'un mois environ ;

h) *Travaux remarquables.* — On peut citer, parmi les travaux particulièrement importants et remarquables que les bûcherons canadiens ont exécutés dans la zone de l'intérieur : la prise d'eau pour l'exploitation de la forêt de la Joux, les réseaux de voies ferrées construits dans la forêt de Dreux (32 kilomètres de chemin de fer à voie de 0.91) et dans celle de Conches (20 kilomètres à voie de 0.60), enfin la grande scierie spéciale établie à Labergement-Ste-Marie (Doubs).

Sur le désir exprimé par le général de division, inspecteur général du service des bois, les Canadiens avaient construit sur les bords de la rivière du Doubs, à son entrée dans le lac de Saint-Point, une puissante scierie d'un modèle spécial, destinée en particulier à débiter les sapins de choix fournissant les bois utilisés par l'aviation.

---

(1) Dans la région des Landes, d'après les statistiques des bûcherons canadiens, 100 mètres cubes grumes de pin maritime donnaient, suivant les débits, 75, 65 ou 50 mètres cubes de bois scié. Dans les forêts de sapin du Jura, le déchet était, en moyenne, de 40 pour 100.

Elle comprenait, à cet effet, une grande scie à ruban horizontale, spécialement employée pour façonner les bois destinés à l'aviation — et une scie à ruban verticale à cinq lames, pour débiter les petits madriers.

Outre ces outils spéciaux, elle comportait, comme les autres scieries canadiennes, une grande scie circulaire à dents amovibles avec chariot se déplaçant mécaniquement, une scie circulaire à tronçonner, une scie circulaire à diviser, un atelier d'affûtage, un atelier d'outillage.

Le tout était installé sur un vaste plancher en bois, établi à trois mètres au-dessus du sol sur des charpentes également en bois ; toutefois, le banc de la scie à ruban horizontale était monté sur un massif de maçonnerie en ciment.

La force motrice était donnée par trois machines à vapeur, d'une force de 180 HP, chauffées à la sciure de bois et alimentées par l'eau de la rivière voisine.

La scierie était éclairée à la lumière électrique.

Le personnel qui lui était affecté comprenait 55 hommes qui ne travaillaient que dix heures par jour.

Le rendement était, en moyenne, de près de 100 mètres cubes de bois de sciage de tous débits, soit d'environ 1 m³ 800 par homme au travail et par journée de dix heures.

L'organisation générale de cette scierie était parfaitement conçue et faisait le plus grand honneur au colonel Johnson, qui dirigeait le groupe des exploitations canadiennes de la région du Jura.

CHAPITRE III

Opérations de l'armée américaine

Dès l'arrivée en France des premiers éléments du corps expéditionnaire, le général Pershing, commandant en chef, se préoccupait des conditions dans lesquelles pourrait être assurée, avec le minimum de transports venant d'Amérique, la fourniture des quantités considérables de bois qui devaient être indispensables tant pour l'installation des troupes que pour les opérations militaires.

Il envisageait immédiatement à cet effet l'organisation sur le territoire français de grandes exploitations forestières confiées à des troupes spécialisées, et il entrait, dès le mois de juillet 1917, en pourparlers avec le ministre de la Guerre français pour déterminer les modalités suivant lesquelles il serait possible au corps expéditionnaire de se procurer les grosses quantités de bois sur pied, nécessaires pour ces exploitations, et, par ailleurs, d'acquérir, dans le commerce des bois en France, les bois ouvrés que ces exploitations ne seraient pas en mesure de lui fournir.

Après étude de la question, le gouvernement français décida, d'une part, que tous les bois sur pied nécessaires seraient fournis au corps expéditionnaire américain, soit par cession de coupes dans les forêts domaniales, à de justes prix fixés par l'administration des Eaux et Forêts, soit par achats de forêts particulières, ces achats étant effectués exclusivement par les soins du service des bois français et étant rétrocédés à prix coûtant à l'armée américaine ; d'autre part, que tous les achats de bois ouvrés, en dehors de la zone des armées, seraient, à l'exception des acquisitions d'importance secondaire, effectués par l'intermédiaire de ce même service des bois.

Cette entente fut sanctionnée par un échange de lettres (voir annexe n° 7, p. 157) entre le général commandant en chef des forces expéditionnaires américaines (28 août 1917) et le ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre (4 septembre 1917).

Une convention, destinée à préciser les conditions dans lesquelles serait faite la cession de ces bois sur pied, les obligations imposées au

point de vue cultural, le mode de remboursement de la valeur des coupes ainsi cédées, etc.., fut mise à l'étude, mais ne put aboutir qu'au mois de mars 1919, avec effet rétroactif pour toutes les opérations, en grande partie terminées à cette date.

Les premiers détachements de bûcherons américains arrivèrent bientôt avec leur matériel, et les exploitations furent entreprises d'abord dans le Jura, puis dans les Landes et dans la vallée de la Loire (aux environs de Gien), s'étendant ensuite tant dans les mêmes régions que sur d'autres points du territoire français (voir annexe n° 10, p. 162).

Les besoins en bois du corps expéditionnaire augmentaient d'ailleurs très rapidement, le nombre des compagnies de bûcherons s'accroissait en proportion et le service des bois était saisi à maintes reprises de demandes pressantes pour la délivrance de nouvelles et importantes coupes de bois sur pied.

C'est ainsi qu'en mars 1918, le C. I. B. G. transmettait une demande tendant à obtenir pour les bûcherons américains une nouvelle délivrance de coupes dans la région des Landes se montant à 800.000 arbres et devant s'ajouter à celles faites précédemment qui comprenaient 546.400 arbres et qui s'étendaient sur 3.650 hectares.

C'est ainsi également que, dans une lettre du 4 mai 1918, le général directeur du service forestier des armées américaines déclarait « qu'en raison du peu de tonnage dont disposait le corps expéditionnaire américain, il était nécessaire de subvenir aux besoins de l'armée américaine en puisant largement dans les forêts de France, et que cette situation devait être acceptée comme une nécessité militaire, quelles que soient ses répercussions, la question primordiale étant de gagner la victoire ». A cette lettre, la ministre de l'Armement répondait, le 19 mai, qu'il était tout prêt à aider le service forestier américain, mais demandait la justification de ses besoins, affirmant sa décision de s'opposer à toute exploitation du domaine forestier français, qui ne serait pas réellement indispensable pour satisfaire aux besoins des armées.

Ce programme, présenté peu après et établi pour subvenir aux besoins d'un corps expéditionnaire de 3.500.000 hommes, faisait ressortir les chiffres suivants, correspondant aux *besoins mensuels* prévus pour la période du 1er juillet 1918 au 31 mai 1919, savoir :

		Cube de grumes au réel
Bois de sciage	Mètres cubes.	383.185
Bois ronds		22.720
Bois de feu	Stères	270.000

L'accomplissement d'un pareil programme devant entraîner d'énormes prélèvements sur la forêt française, qui avait à faire face en

même temps aux besoins non moins considérables des armées française et britannique, il était décidé de soumettre ce programme à une sévère revision et, dans tous les cas, de ne procéder mensuellement, jusqu'à nouvel ordre, qu'à des délivrances de coupes assurant au corps forestier américain un travail de huit mois (décision du 25 août 1918).

C'est sur ces bases que le service fut assuré jusqu'au moment de l'armistice, où cessèrent toutes nouvelles délivrances de coupes forestières.

Organisation générale du service forestier américain.

Composition des troupes forestières. — Les hommes employés aux travaux forestiers furent au début des volontaires, mais, au fur et à mesure que les besoins en bois de l'armée devinrent plus grands et plus pressants, on adjoignit à ces volontaires des hommes sélectionnés pris dans les corps de troupes. La plupart étaient des hommes de métier, jeunes, vigoureux et pleins d'ardeur.

Quant aux officiers qui les commandaient, ils avaient été choisis parmi les professionnels les plus expérimentés en matière d'exploitations de forêts.

Effectifs. — Au moment de l'armistice, la section forestière comprenait, en nombre rond, 12.000 travailleurs spécialistes et 9.000 hommes sélectionnés pris dans les corps de troupe.

En outre, dans la zone des armées, en arrière de la ligne de feu, 10.000 hommes, fournis par l'armée, étaient employés, sous la direction des officiers de la section forestière, à couper et façonner les bois de chauffage nécessaires aux besoins du corps expéditionnaire.

Enfin, plusieurs compagnies de troupes noires étaient, en principe, affectées également à l'exploitation des bois de chauffage.

La section forestière disposait de 2.600 chevaux ou mulets pour le débardage et le transport des bois.

On comptait, à cette même date, 100 scieries en fonctionnement dans les diverses exploitations de la zone de l'intérieur.

Organisation. — Les unités affectées aux exploitations forestières ne formaient qu'un seul régiment, constituant un service spécial, qui avait à sa tête le chef ingénieur de l'armée.

Au moment de l'armistice, ce régiment comprenait 14 bataillons, formant 48 compagnies d'environ 250 hommes chacune, auxquelles s'ajoutaient les compagnies d'auxiliaires et celles de travailleurs nègres, comprenant 39 unités.

Chaque chef de bataillon commandait un district et avait sous ses ordres un nombre variable de compagnies de travailleurs et de scieries.

Le quartier général comprenait quatre services distincts, savoir :

Un premier service était chargé de l'administration militaire ; il réglait toutes les questions relatives au personnel.

Un second service, composé d'officiers choisis parmi les professionnels les plus expérimentés, s'occupait de l'organisation technique des exploitations.

Un troisième service, dirigé également par des officiers très compétents, recevait les commandes de bois des différents services du corps expéditionnaire, les répartissait entre les districts et réglait les difficiles questions de transport des produits par camions, wagons ou bateaux.

Enfin, un quatrième service s'occupait de la recherche des coupes à exploiter ; les officiers qui en faisaient partie, procédaient à la reconnaissance des forêts, puis présentaient au C. I. B. G. les demandes des coupes de bois qui leur paraissaient pouvoir être utilement délivrées à l'armée américaine.

Exploitations forestières. — Les exploitations s'étendirent progressivement dans les forêts du Jura, des Landes, de la vallée de la Loire, des Vosges, des bassins supérieurs de la Marne et de la Seine, ainsi que du Plateau Central ; d'autres exploitations étaient en préparation, au moment de l'armistice, dans les Pyrénées et les Alpes (voir annexe n° 10, p. 162).

De plus, vers la fin de la guerre, des scieries avaient été installées en Lorraine et sur la frontière d'Alsace pour approvisionner, rapidement au jour le jour, la première armée américaine qui opérait dans cette région.

Enfin, en septembre 1918, sur la demande pressante du gouvernement français, les services américains consentirent à entreprendre l'exploitation d'un grand nombre de pins incendiés, dans les Landes et dans la Gironde, au cours de l'été. Ils installaient là deux groupes d'exploitations organisés de la façon la plus remarquable et dont l'exécution fut poursuivie même après l'armistice, jusqu'à la fin d'avril 1919.

Rendement des exploitations. — Le tableau ci-dessous, qui donne le relevé des opérations du service forestier américain pour le mois de novembre 1918, permet de se rendre compte, à la fois, de la production totale à la fin de novembre, de la production pendant ce même mois et de l'importance des stocks restant disponibles à la date du 1er décembre pour les diverses catégories de bois ouvrés et pour les bois de feu.

Opérations des bucherons américains en France
Situation au 30 novembre

	Production			
	Avant le 1er novembre	Pendant le mois	Total au 30 novembre	Stock au 1er décembre
Bois sciés..... Mètres cubes.	381.914	65.455	447.369	64.794
Traverses voie normale. Nombre.	2.273.795	454.136	2.727.931	557.182
Traverses voie étroite. —	869.857	53.701	923.558	128.177
Produits ronds divers. —	2.689.617	49.441	2.738.958	1.135.698
Bois de feu.......... Stères.	889.743	232.235	1.121.978	824.786
Production du district de Châteauroux (entièrement réservée au gouvernement français)				
Bois sciés..... Mètres cubes.	6.690	2.275	8.965	
Traverses voie normale Nombre.	162.905	19.000	181.905	
Traverses voie étroite. —	163.742	12.200	175.942	
Produits ronds divers. —	115.581	10.050	125.631	
Bois de feu......... Stères.	40.683	6.151	46.834	

Détails d'organisation et de fonctionnement des exploitations.

a) *Bois à exploiter.* — Les bois à exploiter provenaient, comme nous l'avons vu précédemment, des forêts appartenant soit à l'État, soit aux communes, soit aux particuliers. Ils étaient par l'intermédiaire du Comité interallié et de l'Inspection générale du service des bois l'objet de cessions régulières ou, plus rarement, de réquisitions fixant les prix et les conditions.

Ces bois consistaient principalement en sapins, dans le Jura, les Vosges et le Plateau Central, en pins sylvestres dans différentes régions, en pins maritimes dans les Landes, en chênes, hêtres et essences feuillues dans la vallée de la Loire et les bassins supérieurs de la Seine et de la Marne ;

b) *Personnel.* — L'exploitation était faite suivant les quantités de bois délivrées, soit par plusieurs compagnies, comme dans la région de Pontenx et de Lüe, dans les Landes, où neuf compagnies étaient employées à la fin de la guerre à exploiter des pins incendiés, soit plus souvent par une seule compagnie, soit enfin par une fraction de compagnie.

Chaque compagnie comprenait, en principe, un capitaine, deux lieutenants et 250 hommes ;

Elle comptait, en outre, des chevaux ou mulets dont le nombre était en moyenne de 60 à 80 ;

c) *Cantonnements.* — Le plus souvent, les officiers et les soldats américains étaient logés sous des tentes, formant des camps installés à proxi-

mité immédiate des coupes à exploiter ou des scieries à faire fonctionner.

Chaque tente, faite en toile, était carrée à la base, avec plancher en bois ; elle pouvait être chauffée au moyen d'un poêle central.

Toutefois, dans plusieurs exploitations situées en site élevé, dans les forêts du Jura, on avait substitué aux tentes des baraquements en bois.

Les chevaux étaient installés dans des écuries construites en bois ;

d) *Durée du travail.* — Les hommes fournissaient dix heures de travail par jour. Très souvent les scieries fonctionnaient vingt heures par jour, avec deux équipes, et même quelques scieries travaillaient vingt-quatre heures par jour, avec trois équipes ;

e) *Répartition des travailleurs.* — La répartition des travailleurs dans une compagnie était naturellement variable suivant les exploitations.

Dans les Landes, on admettait que, en général, sur les 250 hommes d'une compagnie, 50 devaient être affectés à l'abatage, 70 à la scierie et tous les autres, déduction faite de ceux employés dans les divers services et des indisponibles, aux débardages, chargements et transports ;

f) *Outillage et matériel.* — Les compagnies de bûcherons américains, lorsqu'elles furent complètement organisées, disposaient d'un outillage et d'un matériel excellents.

Pour l'*abatage* et le *tronçonnage*, les outils, notamment les haches et les scies passe-partout, étaient à peu près semblables à ceux des bûcherons canadiens.

Il en était de même pour ceux employés à la *manutention des bois* en grume et des bois de sciage.

Très généralement, le *débardage* était effectué par traînage à l'aide de chevaux ou de mulets.

Cependant, dans certaines parties de forêts situées en terrain très accidenté, les pièces de bois étaient lancées sur des glissières assez étroites, construites avec des billes de bois ; la glissière établie dans la forêt du Risol (Doubs) avait une longueur d'environ 500 mètres.

Les *chargements* et *déchargements* étaient effectués quelquefois par des hommes munis de leviers à griffes, mais beaucoup plus souvent au moyen de chèvres, assez semblables à celles dont se servaient les bûcherons canadiens.

Le matériel utilisé pour le *transport* des bois était constitué de façon à pouvoir être adapté à toutes les circonstances. Il comprenait des charrettes larges et solides à deux et à quatre roues, des camions automobiles, des tracteurs simples pouvant traîner quatre à cinq remorques, des tracteurs-trucks, des tracteurs à « caterpillars » pouvant tirer sept à huit remorques, un grand nombre de wagonnets à quatre et à huit roues ; enfin, pour circuler rapidement sur les voies ferrées, les Américains se

servaient de « speeders », wagonnets à quatre roues avec plate-forme, mus par un moteur à essence.

Les *scieries* américaines étaient de trois types, savoir :

1° Petite scierie volante, d'un fonctionnement aisé, d'un bon rendement, d'un déplacement facile et rapide (9 à 10 heures) ; elle était surtout destinée à débiter des traverses de chemin de fer. Au moment de l'armistice, il y avait en France 61 scieries de ce modèle ;

2° Scierie légère, pour tous les divers débits (force motrice 30 à 40 HP) ; il existait 62 scieries de ce type ;

3° Scierie lourde, pour tous débits et notamment pour les pièces de bois de fortes dimensions (force motrice 75 à 100 HP) ; le nombre de scieries de ce modèle était de 27.

Enfin, dans certaines forêts, on avait construit de grandes scieries lourdes doubles, comprenant deux grandes scies circulaires.

Toutes ces scieries utilisaient des scies circulaires à dents amovibles, analogues à celles des Canadiens. Pour débiter les grosses billes fournies par les énormes sapins du Jura, on employait deux grandes scies circulaires disposées l'une au-dessus de l'autre ;

g) *Travail et rendement.* — Les travaux d'*abatage* et de *tronçonnage* étaient exécutés avec une très grande rapidité et le rendement était très élevé.

Mais, trop souvent, du bois était perdu ou mal employé. Ici, des arbres étaient abattus à une trop grande hauteur au-dessus du sol. Là, des faux-bouts restaient inutilisés à la base, du fait que les découpes avaient été marquées en partant du sommet. Ailleurs, des fentes d'abatages se produisaient plus ou moins nombreuses pour la raison que les arbres abattus étaient tombés sur des parties dures, par exemple sur des billes de bois. Dans plusieurs exploitations de taillis sous futaie, par exemple dans certaines parties de la forêt du Der (Haute-Marne), les arbres étaient abattus avant les brins de taillis qu'ils écrasaient dans leur chute. Comme pour les bûcherons canadiens, ces malfaçons s'atténuèrent peu à peu au cours des opérations.

Le *débardage*, effectué généralement par traînages, s'opérait aussi très rapidement.

Mais on ne prenait pas toujours les précautions nécessaires pour ne pas endommager, lorsqu'il en existait, les arbres laissés sur pied, ainsi que les semis et plants, dont la conservation était indispensable pour assurer la régénération et l'avenir de la forêt.

Les *chargements*, *déchargements* et *transports*, effectués par des hommes de métier, actifs et vigoureux, étaient exécutés dans les meilleures conditions ; le rendement était excellent, grâce à la variété et à la perfection du matériel.

Les trois types de *scieries* américaines convenaient pour le mieux aux exigences des forêts françaises et aux circonstances de la guerre. La scierie volante était d'un emploi excellent pour les exploitations de courte durée, dans les bois de faible étendue et, aussi, pour suivre les mouvements des armées. La scierie lourde, au contraire, était tout indiquée pour des installations de longue durée, dans des forêts très importantes. La scierie légère présentait des caractères intermédiaires.

La proportion de bois de sciage obtenu dans ces scieries, par rapport au bois en grume employé, variait naturellement, suivant l'essence, la forme et les dimensions des billons, la scie utilisée et surtout suivant la nature du débit (1).

Quant à la quantité de bois de sciage obtenue, en comptant uniformément dix heures de travail par jour, elle variait forcément, elle aussi, suivant les circonstances.

La scierie volante produisait en moyenne 12 mètres cubes de bois sciés ; mais elle en donnait beaucoup plus, lorsqu'elle débitait principalement des traverses de chemin de fer ; son rendement, par homme au travail et par journée de dix heures, était en moyenne de 1 m³ 500, mais pouvait atteindre et même dépasser deux mètres cubes.

La scierie légère fournissait en moyenne 23 mètres cubes de bois de sciage ; son rendement, par homme et par journée de dix heures, variait de 1 m³ 200 à 2 m³ 700.

Enfin, la scierie lourde produisait en moyenne 47 mètres cubes ; son rendement variait de 1 m³ 400 à 2 m³ 800 par homme au travail.

Il n'est fait état dans ces rendements que des hommes effectivement au travail, abstraction faite de ceux employés dans les services accessoires et des indisponibles, et il n'est pas tenu compte non plus des pertes de temps résultant du déplacement des scieries.

D'autre part, il y a lieu d'observer que beaucoup de scieries travaillaient avec plusieurs équipes, vingt heures, et quelques-unes même vingt-quatre heures par jour ;

h) *Travaux remarquables.* — Les bûcherons américains exécutèrent en forêt pendant la guerre un grand nombre de travaux remarquables, soit par leur importance, soit par leur caractère spécial.

On peut citer, notamment, dans la zone de l'intérieur les travaux suivants :

1° Construction, sur trois kilomètres de longueur et sur deux de largeur, d'une bonne route empierrée pour transporter à la scierie les bois provenant de la forêt montagneuse du Risol (Doubs) ;

(1) D'après les statistiques de l'armée américaine, dans les Landes, 300 m³ de bois en grume donnaient en moyenne 160 m³ de bois scié, soit un rendement de 53 pour 100 ; dans les scieries du Jura, produisant de gros débits, le déchet était seulement de 33 pour 100.

2° Utilisation, pour le transport des bois par flottage, de la partie du « courant » comprise entre les étangs de Parentis et d'Aureilhan dans les Landes ; les billons jetés dans l'eau du courant étaient entraînés par flottage jusqu'à l'étang d'Aureilhan ; là, ils étaient réunis en radeaux que des canots automobiles remorquaient jusqu'à un canal en bois construit à l'autre extrémité de l'étang et aboutissant au bas de la plate-forme de la scierie. Parvenus dans ce canal, les bois étaient dirigés au moyen de gaffes sur des wagonnets venant ponger dans l'eau du canal et hissés dans ces wagonnets roulant sur un plan incliné, jusque sur le plancher de la scierie ;

3° L'installation de quais d'embarquement et de voies ferrées constituait en plusieurs endroits des travaux très importants. Il en était notamment ainsi dans l'exploitation de la forêt du Der (Haute-Marne) et dans celle de Pontenx-les-Forges (Landes) ;

4° Les exploitations des bois incendiés, d'une part, dans la région de Pontenx-les-Forges (Landes) et, d'autre part, dans celle de Captieux (Gironde) ont été, la première surtout, parmi les plus importantes et les mieux comprises qui aient été faites pendant la guerre.

Dans la région de Pontenx, neuf compagnies réparties en quatre camps, dont trois installés en pleine forêt, étaient chargées d'exploiter et de débiter les 180.000 pins incendiés. Il y avait quatre installations de scieries, dont trois comportaient une grande scierie double. Et on avait construit en forêt 20 kilomètres de voies ferrées, sur lesquelles circulaient des trains traînés soit par des locomotives, soit par des chevaux ou mulets ; des « speeders » permettaient aux officiers de se rendre très rapidement d'un point à un autre de l'exploitation.

Dans la région de Captieux, où 70.000 pins, répartis entre de nombreuses parcelles plus ou mons éloignées, étaient à exploiter, il y avait quatre compagnies occupant deux camps principaux et des camps provisoires établis en forêt. Les bois étaient débités dans trois scieries. On avait construit environ 18 kilomètres de chemin de fer à voie étroite, comportant plusieurs travaux d'art, notamment un viaduc de 150 mètres de longueur et de 15 mètres de hauteur, pour lequel on avait employé 300 mètres cubes de bois.

APPENDICE

Étude économique comparée entre le rendement d'une exploitation canadienne et celui d'une exploitation landaise (1)

1. *Exploitation canadienne.*

Nous prendrons comme type l'exploitation de Parentis-en-Born (Landes) qui, dans son ensemble, occupait un effectif total de 312 hommes, dont 242 employés aux divers travaux et 70 affectés aux services divers ou indisponibles.

Rendement. — La scierie travaillait vingt heures par jour en quatre séances de cinq heures séparées par un arrêt d'une heure ; chaque équipe de la scierie fournissait donc un travail effectif de dix heures par jour.

Le débit horaire était considérable, puisque pendant chaque heure de travail il passait normalement 16 mètres cubes de grumes sur le banc de scie. La production journalière atteignait 200 mètres cubes de bois débités, comportant une moyenne de 60 pour 100 de traverses de chemin de fer et 30 pour 100 de sciage, en majorité petite charpente ; cette production, évaluée en *unités traverses* voie normale, était ainsi de 2.500 *pièces*, correspondant, pour le rendement par jour de l'*homme au travail*, à :

$$\frac{2.500}{242} = 10{,}33 \text{ traverses.}$$

Pour calculer le rendement par *homme-mois*, il y a lieu de se baser sur les considérations suivantes : les chantiers canadiens travaillaient tous les jours, sauf le dimanche ; pour tenir compte des déplacements de la scierie, nous admettrons que le travail dure six mois au même lieu et que la durée du déplacement est de un mois ; le nombre de jours de travail réellement productifs sera donc, par mois de trente jours, de

$$\frac{365 - 52}{12} \times \frac{6}{7} = 22 \text{ jours.}$$

---

(1) Extrait d'un rapport officiel de M. le chef de bataillon Bonnet, commandant de l'École des chemins de fer à Versailles.

Le rendement par mois de l'*homme au travail* serait ainsi, en unités-traverses, de :

$$10{,}33 \times 22 = 227 \text{ traverses.}$$

Mais, en réalité, le nombre d'hommes nécessaire pour alimenter le chantier et les divers services est de 312 hommes (chiffre total des effectifs des unités canadiennes à Parentis). En prenant ce dernier chiffre commme base, les rendements sont donc :

$$\text{Pour l'homme-jour : } 10{,}33 \times \frac{242}{312} = 8{,}01 \text{ traverses.}$$

$$\text{Pour l'homme-mois : } 227 \times \frac{242}{312} = 176 \text{ traverses.}$$

2. *Exploitation landaise.*

Ces exploitations sont caractérisées par une organisation essentiellement mobile et des plus sommaires, sans aucun souci de confort pour les travailleurs qui sont ordinairement des gens du pays, vivant sur les ressources locales.

L'atelier est installé au milieu même des pins à exploiter et il est déplacé aussi souvent qu'il paraît nécessaire pour éviter de longs transports de la coupe à la scierie.

Matériel et outillage. — L'outil principal est un banc de scie à ruban dit « métier landais », monté sur chariot à quatre roues, entièrement métallique. La force motrice est donnée par une machine à vapeur routière, généralement de la force de 35 HP, dont 15 à 16 utilisés.

Aucune voie de service n'existe sur le chantier ; les transports de débardages sont effectués à l'aide de charrettes traînées par des mules.

La répartition des travailleurs est la suivante :

	Hommes
A la coupe et aux débardages	10
A la scierie	10
Aux transports en gare	4
TOTAL	24

Rendement. — La journée de travail est de neuf heures sur coupe et de dix heures pour les autres travaux. Le débitage se fait surtout en traverses de chemin de fer ; on ne confectionne en sciage que les pièces trop petites pour faire des traverses.

La production moyenne est, par jour, de 200 traverses, plus 1 m³ 100 de sciage, soit, en unités-traverses, de 214 *pièces.*

Le rendement, par jour, de *l'homme au travail* ressort ainsi à :

$$\frac{214}{24} = 8{,}92 \text{ traverses.}$$

Le rendement, par *homme-mois*, dépend du nombre brut de journées de travail qui est de 24 par mois, sur lesquelles on ne doit compter que 22 jours utiles pour tenir compte des déplacements. Le rendement homme-mois est donc, en unités-traverses, de :

8,92 22× = 196 traverses.

Conclusions.

Le rapprochement des chiffres qui précèdent donne, pour les deux types d'exploitations considérés, les résultats ci-après :

Rendement en unités-traverses

	Exploitation	
	Canadienne	Landaise
	—	—
Par homme-jour	8,01	8,92
Par homme-mois	176	196

Résultats dont la comparaison reste tout à l'avantage de la petite exploitation landaise, où le rendement n'est pas réduit par l'intervention, dans les calculs, du grand nombre d'hommes qu'absorbent les services divers dans les grosses unités canadiennes. Si l'on ne faisait état, par contre, que des hommes *effectivement au travail*, le résultat serait sensiblement différent, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

Rendement en unités-traverses

	Exploitation	
	Canadienne	Landaise
	—	—
Par homme-jour au travail	10,33	8,92
Par homme-mois au travail	227	196

Il n'en demeure pas moins constant que, pour assurer les énormes besoins en bois du temps de guerre, les puissantes scieries canadiennes et américaines présentaient dans l'ensemble un avantage marqué, puisque chacune d'elles avait en moyenne une production équivalente à celle de 13 scieries landaises ; mais cet avantage était subordonné à la condition que l'on pût les installer au voisinage de coupes assez importantes pour éviter les pertes de temps résultant de trop fréquents déplacements de ces vastes organismes.



TROISIÈME PARTIE

Situation d'après-guerre

CHAPITRE PREMIER

Suppression des services de guerre

Aussitôt après l'armistice, l'attention fut appelée sur les mesures à prendre en vue de la suppression du service central des bois.

Les besoins des armées se trouvaient, dès ce moment, réduits dans de grandes proportions, mais il importait néanmoins que ces besoins, de même que ceux des services publics, pussent continuer à recevoir satisfaction jusqu'à ce que la liberté du commerce étant rétablie et l'industrie des bois ayant repris son cours normal, il fût devenu possible de supprimer toute fourniture directe par le service des bois.

D'autre part, un grand nombre de marchés de fournitures étaient en cours et de très importantes exploitations, françaises et alliées, étaient en pleine période d'exécution dans diverses régions de la France ; il fallait de toute nécessité que l'on ne procédât à l'annulation de ces marchés et à l'arrêt des exploitations que par des mesures progressives et prudentes, permettant d'éviter une crise qui eût présenté de graves inconvénients aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs.

1. *Liquidation progressive des services de l'Inspection générale du service des bois.*

La démobilisation rapide des militaires des classes les plus anciennes, — lesquels constituaient précisément la majorité du personnel affecté au service des bois, — entraînait forcément la suppression parallèle des exploitations et des scieries militaires, où l'on s'efforça seulement

de terminer les travaux en cours, de façon à laisser une situation aussi nette que possible pour faciliter la liquidation ultérieure des stocks de bois débités et de bois sur pied.

Les exploitations directes purent être ainsi progressivement arrêtées, à l'exception d'un très petit nombre d'entre elles, dont nous citerons seulement celle entreprise avec de puissants moyens dans le massif de l'Estérel (Var), en vue de chercher à tirer le meilleur parti des grandes pineraies dévastées par un immense incendie qui avait éclaté au cours de l'été 1918. Cette exploitation, comme les autres, fut reprise et poursuivie par les soins de l'administration des Eaux et Forêts.

Le personnel des centres de bois, subissant rapidement d'importantes réductions, il n'était plus possible à ces établissements de suivre et de contrôler efficacement les fournitures faites par marchés ; aussi fut-il prescrit de résilier progressivement ceux de ces marchés dont les titulaires ne réclamaient pas la complète exécution et de s'abstenir de la passation de tout nouveau contrat.

Enfin, les services centraux de l'I. G. B. se virent bientôt privés d'une partie de leur personnel et l'administration des Eaux et Forêts, soucieuse de reprendre son fonctionnement normal, réclamait instamment la libération des officiers forestiers qui avaient été maintenus jusque là à l'I. G. B. et dans les centres de bois.

Toutes les mesures ayant été prises pour que la suppression du service central des bois pût se faire sans inconvénient, un décret du Président de la République, en date du 23 mai 1919 (annexes, p. 159), décida que cette suppression deviendrait effective le 31 du même mois, le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Guerre étant chargés respectivement de l'achèvement des exploitations directes et de la liquidation des stocks de bois d'une part, du règlement des affaires administratives et des questions concernant les armées alliées d'autre part.

2. *Arrêt des exploitations des armées alliées en France.*

Ainsi que nous l'avons exposé dans les chapitres relatifs aux exploitations des bûcherons canadiens et américains en France, ces exploitations fonctionnaient avec une activité intense au moment de l'armistice et toutes les dispositions avaient été prises pour intensifier encore davantage celles des bûcherons américains, afin de satisfaire aux besoins sans cesse grandissants du corps expéditionnaire des États-Unis.

Parmi les très importantes coupes de bois sur pied qui avaient été mises à la disposition des armées alliées, un certain nombre n'étaient encore qu'incomplètement exploitées ; d'un autre côté, des achats com-

plémentaires portant sur des volumes considérables étaient en cours ou avaient déjà été conclus, notamment dans la région des Landes.

L'arrêt brusque de toutes ces opérations devait forcément entraîner une situation complexe et difficile, puisqu'il fallait déterminer exactement les coupes et parties des coupes inutilisées, ainsi que les bois déjà abattus ou débités dont les armées alliées n'avaient plus l'emploi.

Il fut donc demandé aux alliés de se conformer dans la mesure du possible aux dispositions générales ci-après, qui paraissaient susceptibles de rendre cette liquidation moins difficile :

a) Abandonner purement et simplement les coupes non commencées dans les forêts domaniales et communales, notamment dans les forêts du Jura et du Doubs, ces coupes pouvant faire retour sans difficulté à l'administration des Eaux et Forêts ;

b) Cesser progressivement les exploitations de feuillus et de résineux dans les forêts particulières, en arrêtant les opérations à des lots bien déterminés et en cherchant à résilier les contrats d'achats pour le reste ;

c) Ne continuer, jusqu'à achèvement complet, que les exploitations des pins incendiés des Landes, en s'attachant à les terminer pour le 1er mai 1919 au plus tard.

Mais la démobilisation rapide des bûcherons américains d'une part, la complexité des conditions du traité qui liait les gouvernements canadien et britannique pour l'emploi des bûcherons canadiens d'autre part, ne permirent pas l'exécution complète de ce programme et l'on ne put obtenir que la continuation des exploitations de pins incendiés des Landes entreprises par les Américains, celles des Canadiens ayant été promptement abandonnées.

Partout ailleurs, les exploitations furent le plus souvent arrêtées hâtivement, laissant une situation des plus complexes, surtout dans les forêts particulières.

3. *Liquidation des stocks de bois débités et sur pied.*

Au fur et à mesure de l'arrêt des exploitations françaises et alliées, de l'achèvement ou de la résiliation des marchés de fournitures, les centres de bois s'efforcèrent d'établir le classement et l'inventaire des stocks de bois débités et sur pied qui restaient disponibles, de façon à en préparer la liquidation au mieux des intérêts du trésor français.

D'autre part, à la suite d'une convention conclue le 25 janvier 1919, cession fut faite au gouvernement français, pour être utilisés par ses soins, de la totalité des stocks de bois débités appartenant à l'armée britannique.

Quant aux stocks analogues, en provenance de l'armée américaine, ils furent compris dans la cession globale faite par le gouvernement des États-Unis au gouvernement français de l'ensemble des stocks de matériel de toute nature approvisionnés en France pour les besoins du corps expéditionnaire.

Entre temps, en présence de l'importance énorme que devait présenter la liquidation des approvisionnements accumulés pendant la période de guerre pour les besoins des armées, il avait été créé une administration spéciale chargée de procéder à toutes ces opérations et qui prit le nom de sous-secrétariat d'État de la liquidation des stocks. Délégation fut d'ailleurs donnée par cette nouvelle administration à l'inspection générale du service des bois, pour assurer la liquidation des stocks de bois sur pied et débités.

Les mesures adoptées pour cette opération furent les suivantes :

A) *Bois sur pied ou abattus restant en forêt.*

Après étude de la situation, une entente fut établie en janvier 1919 avec l'administration des Eaux et Forêts pour le règlement de cette question sur les bases ci-après :

a) *Bois sur pied.* — La Commission forestière d'expertise poursuivra tout d'abord des négociations avec les propriétaires des forêts particulières pour obtenir la résiliation du plus grand nombre possible des contrats de vente s'appliquant aux coupes non exploitées ; puis, les bois qui n'auront pu être ainsi rétrocédés, seront remis à l'administration des Eaux et Forêts pour être mis en vente par ses soins. La situation était particulièrement grave dans la région des Landes, où le nombre des pins restant à l'État pouvait aller de 800.000 à un million, suivant le résultat des négociations engagées avec les propriétaires, et où des précautions spéciales devaient être prises ensuite, tant pour continuer le gemmage, afin de sauvegarder les intérêts de la population métayère, que pour éviter des ventes massives et rapides qui ne pouvaient qu'amener l'avilissement du prix des bois sur pied et favoriser ainsi la spéculation.

Quant aux bois sur pied restant dans les forêts domaniales, ils seront purement et simplement repris par l'administration des Eaux et Forêts qui s'emploiera, d'autre part, auprès des communes pour que celles-ci consentent à la résiliation de la majeure partie des contrats afférents à la cession de coupes leur appartenant ;

b) *Bois abattus, mais non débités.* — Tous les bois de cette sorte, restant sur coupes, tant dans les forêts particulières que dans les forêts

domaniales et communales, seront considérés comme des stocks qui seront vendus par les soins de l'administration des Eaux et Forêts, au profit du sous-secrétariat d'État de la liquidation des stocks.

B) *Bois débités.*

Les stocks de bois débités, considérés comme définitivement disponibles, se décomposaient comme il suit, en nombre rond :

Bois de construction et d'encaissage.	Mètres cubes	509.600
Bois en grumes..................	—	337.000
Rondins de 3 et de 4 mètres...........	Nombre	3.170.000
Piquets de réseau et de revêtements, perches	—	7.170.000
Bois de chauffage......................	Stères	233.000

La vente de ces stocks fut immédiatement entreprise par les centres de bois qui réussirent à en liquider la majeure partie dans des conditions avantageuses, en somme, pour le trésor, avant la suppression de l'Inspection générale du service des bois.

L'opération fut ensuite continuée par les soins de l'administration des Eaux et Forêts, à qui délégation fut donnée, à cet effet, par le sous-secrétariat de la liquidation des stocks, pour tous les approvisionnements en bois, y compris ceux des stocks américains.

Les prix moyens obtenus dans les ventes faites avant le 31 juillet 1919, s'établissent comme il suit :

Bois de pays

	Le mètre cube (francs)
Bois sciés :	
Pin..................................	120 à 130
Sapin.................................	140 à 160 (1)
Peuplier..............................	140 à 150
Bois en grumes :	
Pin..................................	30 à 40
Sapin.................................	50 à 60
Peuplier..............................	50 à 55

Bois d'importation

	Le mètre cube (francs)
Bois du Nord..............................	280
Bois des États-Unis :	
Silver spruce.............................	350
Pitchpin..................................	375

(1) Exceptionnellement 170 à 180 francs.

Enfin, il importe de signaler que d'importantes quantités de bois débités provenant des stocks disponibles furent mises par priorité à la disposition du ministère des Régions libérées, pour être utilisées aux reconstructions dans les départements dévastés.

4. *Suppression de la Commission internationale d'achat de bois.*

Bien que les achats de bois à l'étranger, faits en commun par les Alliés, eussent beaucoup diminué d'importance, en 1918, par suite de la rareté du fret et des effets de la guerre sous-marine, la C. I. A. B. avait néanmoins continué ses opérations à Londres, où elle tenait ses réunions sous la présidence du « Controller of Timber Supply ».

Il subsistait, d'ailleurs, même après l'armistice, une certaine incertitude sur le rôle qu'elle pourrait encore être appelée à jouer si les gouvernements alliés décidaient de maintenir un certain contrôle sur les importations de bois faites par leurs nationaux.

Mais les gouvernements, ayant finalement renoncé à donner suite aux études qui avaient été faites dans ce sens au début de 1918, résolurent de reprendre leur liberté d'action.

Dans ces conditions, au cours d'une dernière réunion de la C. I. A. B., tenue le 5 mars 1919, le « Controller of Timber Supply » exposa qu'en raison de l'abandon des restrictions relatives aux importations en Grande-Bretagne, le « Timber Control » aurait cessé d'exister fin mars ; il ajouta que la situation étant analogue dans les autres pays alliés et les divers gouvernements abandonnant, chacun en ce qui le concerne, le rôle d'acheteur unique assumé par eux pendant la guerre, il lui semblait que, dès lors, la Commission internationale d'achat de bois cessait, elle aussi, d'avoir sa raison d'être et ne pouvait que se dissoudre.

CHAPITRE II

Situation du commerce et de l'industrie des bois après la guerre

1. *Rétablissement de la liberté du commerce.*

a) *Commerce intérieur.* — Dès que la conclusion de l'armistice du 11 novembre 1918 vint modifier complètement la situation au point de vue des besoins à satisfaire, la question se posa d'arrêter les nouvelles dispositions à adopter vis-à-vis du commerce et de l'industrie du bois.

Deux solutions étaient envisagées :

1° L'une, consistant dans le maintien provisoire de la réglementation du temps de guerre, en ramenant immédiatement à moitié et aussitôt que possible à un quart, le prélèvement obligatoire des services de l'État sur la production, de façon à arriver ensuite, sans changement brusque, au rétablissement de la liberté complète du commerce ;

2° L'autre, comportant la suppression pure et simple de toute cette réglementation et la restitution immédiate de la liberté commerciale, sous réserve de certains contrôles, notamment sur les prix, pour s'opposer à la spéculation.

C'est à cette seconde solution que s'était arrêté, après de longues discussions, le Comité général des bois, dans sa dernière réunion du 12 décembre 1918, les prix maxima qui devaient faire l'objet d'une double déclaration de l'acheteur et du vendeur étant fixés comme il suit pour les bois d'essence tendre :

		Francs
Sapin, epicea :		
Grumes....................	le mètre cube réel	115
Sciages, suivant dimensions.	le mètre cube	175 à 250
Pins divers :		
Grumes	le mètre cube réel	70
Sciages, suivant dimensions.	le mètre cube	150 à 175
Peuplier :		
Grumes....................	le mètre cube réel	85
Sciages, qualité emballage..	le mètre cube	185

Mais le ministre de la Reconstitution industrielle, estimant que les lois existantes étaient suffisantes pour combattre la spéculation, ne crut pas devoir approuver ces propositions et prit la décision suivante :

« Dans le délai le plus prochain, la liberté du commerce des bois sera rétablie sous l'empire de la législation en vigueur. En particulier, l'obligation imposée aux exploitants de livrer aux centres de bois les trois quarts de leur production en bois tendres sera supprimée. Seront supprimées également les autorisations de transport délivrées par les centres de bois et nécessaires jusqu'ici pour la circulation des bois par voie ferrée ou fluviale. »

Et ces dispositions entrèrent en vigueur dès le 1er janvier 1919 ;

b) *Commerce d'importation.* — La question des achats de bois à l'étranger pour l'après-guerre préoccupait depuis longtemps le gouvernement britannique et, dès le mois de novembre 1917, le « Controller of Timber Supply » faisait connaître qu'il avait mis cette question à l'étude et demandait quelles étaient les intentions du gouvernement français à cet égard. Comme suite à cette suggestion, une Commission spéciale, comptant des représentants des divers ministères intéressés, était chargée d'examiner l'affaire et concluait le 23 janvier 1918 : « 1° Que la question de « l'après-guerre » présentait, au point de vue du ravitaillement en bois, un caractère d'actualité et d'urgence certaines ; 2° Qu'il y avait un intérêt incontestable à agir en commun accord avec les gouvernements alliés, aux fins non seulement de réaliser les acquisitions f. o. b. à des prix aussi réduits que possible, mais encore de rechercher et trouver les moyens financiers et les combinaisons d'affrètement permettant d'éviter une dépréciation des changes et d'obtenir un prix de revient minimum. » Conformément à cet avis, il fut décidé que les négociations seraient poursuivies à Londres par la C. I. A. B. Dans une réunion tenue le 6 février 1918, sous la présidence du « Controller of Timber Supply », et à laquelle assistaient les délégués des gouvernements français, britannique, belge, italien et américain, ces délégués reconnurent la nécessité impérieuse : « 1° D'effectuer les acquisitions d'après-guerre par voies gouvernementales, aux fins de supprimer une concurrence de spéculation qui aurait pour conséquences certaines une exagération dans les prix des marchandises f. o. b., une élévation des frets neutres et une dépression du change, particulièrement en Scandinavie ; 2° De répartir les stocks acquis au prorata des besoins des Alliés et suivant leur situation géographique ; 3° De rechercher les moyens financiers à employer pour réaliser les opérations d'achats en commun. »

Se plaçant dans cet ordre d'idées, le ministre du Commerce réunissait le 26 octobre 1918 les chefs des principales maisons françaises d'importation et leur exposait la nécessité qui paraissait s'imposer, pour faciliter

la solution des difficultés devant résulter de l'afflux des demandes sur les marchés étrangers et de la pénurie du fret ; il insistait sur l'intérêt que présenterait dans ces conditions la création d'un consortium des importateurs de bois, étant bien entendu que cet organisme pourrait se dissoudre dès que le gouvernement jugerait possible de rapporter les mesures restrictives des importations. Mais cette proposition soulevait de nombreuses réserves de la part de plusieurs importateurs qui réclamaient la liberté complète du commerce.

Quoi qu'il en soit, ces diverses études et propositions n'eurent finalement aucune suite ; les divers gouvernements alliés, et en particulier les gouvernements britannique et américain, reprirent leur liberté d'action sans se préoccuper des conséquences qu'elle pouvait avoir au point de vue des changes et des affrètements, et les importateurs français refusèrent de se constituer en consortium.

Cependant, le contrôle des importations ne fut pas aboli aussitôt après l'armistice et il parut nécessaire de le maintenir jusqu'au mois de juin 1919, époque à laquelle fut supprimée la nécessité de l'autorisation préalable pour les importations. La liberté complète fut alors rétablie pour le commerce, sous la seule réserve de l'application des lois et règlements en vigueur.

2. *État du commerce en* 1919 *et* 1920.

Les besoins en bois d'après-guerre paraissaient devoir être très considérables, du fait des immenses travaux de reconstruction à entreprendre dans les régions dévastées, aussi bien que de la reprise des travaux de réparations et de constructions neuves des immeubles privés, presque entièrement suspendus dans la zone de l'intérieur pendant la guerre.

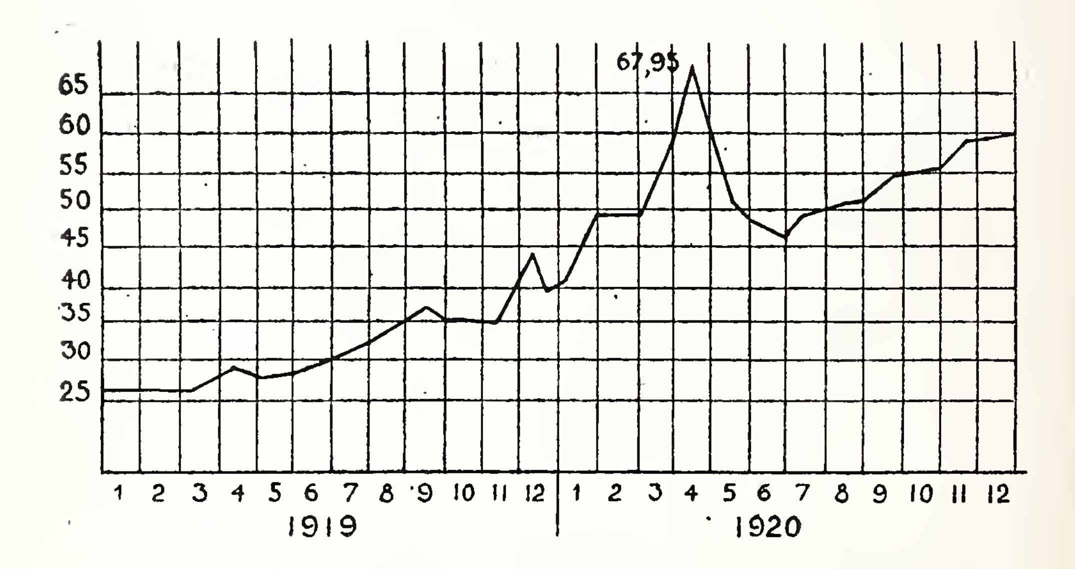
D'autre part, la forêt française avait subi des prélèvements anormaux résultant de la nécessité où elle s'était trouvée de pourvoir à la presque totalité des besoins en bois des armées françaises et des armées alliées opérant en France ; elle avait, en outre, subi dans les régions envahies des destructions importantes et des exploitations abusives.

Enfin, malgré le vœu très pressant émis par le Comité général des bois dans sa séance du 5 décembre 1918, le traité de Versailles ne prévoyait pas d'une façon explicite l'obligation pour l'Allemagne de la livraison en nature de tout ou partie des bois d'œuvre nécessaires pour la reconstitution des immeubles détruits dans les régions envahies et pour le remplacement des bois exploités ou détruits par l'ennemi dans les forêts de ces mêmes régions.

Il était donc à craindre qu'il ne se produisît une véritable crise dans

les besoins de bois d'œuvre, auxquels il ne serait possible de satisfaire que par un recours aux achats à l'étranger dans une proportion encore plus grande que dans les années d'avant-guerre.

Cette situation se trouvait d'ailleurs bientôt aggravée par les mesures prises dans les premiers mois de 1919, qui avaient pour conséquence de supprimer toute solidarité financière entre les gouvernements alliés ; coïncidant avec les grands besoins de matières premières dont l'importation entraînait pour la France une balance commerciale très déficitaire, ces mesures ne tardaient pas à amener une rapide dépréciation du franc et une hausse non moins rapide du prix des affrètements.



A titre d'exemple, nous donnons ci-dessus la courbe des variations de la livre sterling pendant les années 1919 et 1920, courbe qui montre l'ascension presque continue des cours, sauf quelques brusques variations depuis le début de 1919 où la livre était cotée aux environs de 26 francs, jusqu'au maximum de 67 fr. 95 qu'elle atteignait en avril 1920 pour finir, à la fin de cette année, à un cours voisin de 60 francs.

Parallèlement à ces variations de la livre sterling, les autres devises, et notamment celles qui touchent plus spécialement le commerce des bois (dollar, couronnes suédoise et norvégienne), subissaient forcément des mouvements analogues, grevant dans d'énormes proportions les achats de bois dans les pays d'outre-mer et entraînant la plus grande instabilité dans les transactions.

Hausse du prix des bois. — Cette situation ne pouvait manquer d'amener une hausse de tous les produits et la cherté croissante de la vie.

Pour les bois, comme pour les autres matières premières, cette hausse,

encouragée par une spéculation dont les effets se manifestaient à chaque étape de la marchandise, prit bientôt une allure vertigineuse qui semblait devoir se poursuivre sans limite.

Mais une pareille hausse ne pouvait se maintenir que si le consommateur consentait à payer des prix aussi élevés ou était en mesure de le faire ; en réalité, il ne le put ou ne le voulut pas et, dès le second semestre de 1920, il se produisit une chute rapide aboutissant à un véritable effondrement des cours. Les chiffres ci-dessous permettent de se rendre compte de l'étendue de ces fluctuations en ce qui concerne diverses catégories de bois.

a) *Bois sur pied.* — Région du Jura (statistiques de l'administration des Eaux et Forêts) :

	1913 (francs)	1920 (francs)	1921 (francs)
Prix moyen du mètre cube de résineux (sapin et epicea), branchage compris.	20 76	83 65	35 23
Prix moyen du mètre cube feuillus (chêne et hêtre)	16 50	69 32	41 36
Prix moyen de l'hectare de taillis	715 »	1.981 »	1.021 »

b) *Bois d'importation* (statistiques de l'administration des Douanes) :

		1913 (francs)	1920 (francs)	1921 (francs)
Bois à construire :				
Chêne	La tonne.	195 »	1.000 »	650 »
Autres essences	—	110 »	660 »	450 »

c) *Bois débités divers* sur wagon Paris :

		1913 (francs)	1920 (francs)	1921 (francs)
Chêne débité en plots	Le mètre cube.	150 »	600 »	400 »
Peuplier en planches	—	60 »	300 »	170 »
Sapin en planches, madriers et bastings.	—	70 »	400 »	180 »

Encore ces chiffres ne donnent-ils que des moyennes pour l'année entière, ne faisant pas ressortir exactement les écarts réels entre le cours le plus haut de 1920 et le cours le plus bas de 1921.

On peut citer, à titre d'exemple, les bois de Suède qui, après avoir été payés jusqu'à 2.800 francs le standard (soit 590 francs le mètre cube), sont tombés en 1921, pour certains lots, à un prix de vente s'abaissant jusqu'à 480 francs le standard (100 francs le mètre cube).

En résumé, il se produisit au cours de ces années d'après-guerre une crise des plus graves (1), entraînant de lourdes pertes pour les industriels qui tous avaient reconstitué un peu à la hâte leurs stocks de bois aux cours les plus élevés.

Hausse des salaires. — Parallèlement à cette hausse des prix, les salaires des ouvriers du bois subissaient, eux aussi, une hausse considérable, motivée par l'accroissement continu de la cherté de la vie, la réduction des heures de travail et l'obligation, pour les ouvriers, de reprendre le paiement de leurs loyers.

Les tableaux ci-dessous permettent de se rendre compte de la situation comparée de ces salaires : en 1913 (avant-guerre), en 1918 (période de guerre) et en 1920 (après-guerre), pour les ouvriers de l'industrie du bois dans la région parisienne et dans celle du Jura.

Région parisienne

	Salaires horaires		
	1913 (francs)	1918 (francs)	1920 (francs)
	—	—	—
Toupilleurs	1 »	1 40	5 »
Scieurs découpeurs	0 90	1 40	4 »
Tenonceurs	0 90	1 40	4 »
Affûteurs	0 90	1 40	4 »
Scieurs au ruban	0 85	1 30	3 50
Scieurs aux scies alternatives	0 80	1 20	3 25
Raboteurs, mortaiseurs	0 75	1 10	3 »
Manœuvres :			
Spécialisés	0 65	0 85	2 50
Ordinaires	0 50	0 80	2 25

Région du Jura

	Salaires a la journée		
	1913 (francs)	1918 (francs)	1920 (francs)
	—	—	—
Affûteurs	5 25	7 70	18 15
Scieurs	4 25	7 15	17 »
Aides scieurs	4 »	5 50	15 40
Manœuvres	4 »	5 50	15 40
Charretiers d'usine	4 »	6 »	15 40

(1) Cette crise, due à des causes d'ordre tout à fait général, s'étendit d'ailleurs à tout l'ensemble des matières premières, ainsi que le fait ressortir le tableau ci-dessous de la variation des prix de gros en France de 1913 à 1921 (*Économiste Européen*, 19 mai 1922, p. 314) :

1913 — 100	1916 — 188	1919 — 356
1914 — 102	1917 — 262	1920 — 509
1915 — 140	1918 — 339	1921 — 345

Ces chiffres représentent des moyennes ; mais, en réalité, le maximum était atteint en avril 1920 avec l'indice 588, tandis qu'à la fin de 1921, il était tombé à 320, soit une diminution de 45 pour 100.

3. *Statistiques comparées.*

Le tableau V (annexes, p. 143) fournit des indications détaillées sur les mouvements du commerce extérieur des bois, importations et exportations, en quantités et valeurs, pendant la période s'étendant de 1913 à 1921 et comprenant la dernière année d'avant-guerre, toute la période de guerre et les trois premières années d'après-guerre.

Ce tableau permet de se rendre compte de la réduction considérable qu'a subie le commerce extérieur pendant les années de guerre, ainsi que des fluctuations résultant durant cette période des événements militaires et, notamment, des effets de la guerre sous-marine.

Il montre également le relèvement rapide qui s'est produit dès l'année 1919 et qui s'était encore accentué en 1920, tout en restant encore très inférieur aux chiffres d'avant-guerre, au moins pour les quantités de marchandises importées.

Enfin, il fait ressortir les grandes fluctuations des prix de l'après-guerre, que nous avons signalées plus haut : hausse considérable en 1920 et chute brusque en 1921.

Nous donnons ci-dessous, à titre d'exemple, les chiffres globaux, extraits de ce tableau, pour les années 1913 (avant-guerre), 1918 (période de guerre) et 1920 (après-guerre).

	Importations		Exportations	
Années	Quantités (tonnes)	Valeurs (francs)	Quantités (tonnes)	Valeurs (francs)
1913.........	2.032.957	210.052.000	1.372.708	72.829.000
1918.........	331.038	82.128.000	560.395	18.685.000
1920.........	1.270.520	880.673.000	1.290.180	187.304.000

Il importe d'appeler l'attention sur l'aggravation importante que font ressortir ces chiffres au sujet du déficit de la balance commerciale de la France, en ce qui concerne le commerce extérieur des bois, entre les années 1913 et 1920. Alors, en effet, que ce déficit n'était, en 1913, que de 137 millions de francs en nombre rond, il a atteint, en 1920, un chiffre voisin de 700 millions, soit un accroissement très considérable, dépassant de beaucoup la différence qui résulte de la dépréciation du franc entre ces deux dates.

CHAPITRE III

État des forêts françaises après la guerre

Quel était l'état des forêts françaises après la guerre ? Ou, mieux, quel était cet état par comparaison avec celui d'avant-guerre ?

Une brochure, publiée en 1920 par la direction générale des Eaux et Forêts, sous le titre de *Programme forestier*, permet de répondre par des chiffres à cette question.

Tout d'abord, il y a lieu de distinguer, d'une part, les forêts situées dans la zone des combats et dans les régions envahies par l'ennemi, et, d'autre part, les forêts situées dans les zones de l'arrière du front et à l'intérieur.

1. *Forêts de la zone des combats et des régions envahies.*

D'après la brochure visée ci-dessus, « on peut estimer à 200.000 hectares la surface du terrain dont la capacité productive de bois a été détruite et à 150.000 hectares la surface sur laquelle ont été effectuées, soit des exploitations abusives, prématurées ou vicieuses, soit des réalisations intensives de réserves.

« Ces 350.000 hectares ne produiront pas de bois d'œuvre pendant 60 *ans*.

« En outre, toutes les plantations de peupliers, les arbres de routes et de canaux peuvent être considérés comme détruits. »

Comme conclusion, cet ouvrage admet que, pour les seules forêts de la zone des combats et des régions envahies par l'ennemi, « la diminution de production annuelle... sera d'environ un million de mètres cubes, dont 400.000 mètres cubes pour les bois d'œuvre et 600.000 mètres cubes pour les bois de feu » ; cette diminution représente « 3.95 pour 100 de la production française totale d'avant-guerre » qui était, en moyenne

de 25.304.000 mètres cubes, dont 7. 912.000 mètres cubes pour les bois d'œuvre et 17.392.000 mètres cubes pour les bois de feu.

Et il y a lieu de tenir compte des dépenses énormes dont il serait bien difficile de donner actuellement une évaluation, même approximative, qui devront être faites pour reboiser les 200.000 hectares de forêts détruites et reconstituer les 150.000 hectares de forêts dévastées.

2. *Forêts des zones de l'arrière du front et de l'intérieur.*

Pour les forêts des zones de l'arrière du front et de l'intérieur, il convient de distinguer, d'une part, celles qui sont soumises au régime forestier, c'est-à-dire celles qui, appartenant à l'État, aux communes et aux établissement publics, sont gérées par l'administration des Eaux et Forêts, et, d'autre part, les forêts non soumises au régime forestier, c'est-à-dire celles qui, appartenant aux particuliers, sont administrées par les propriétaires ou leurs représentants.

A. *Forêts soumises au régime forestier.* — D'après la brochure visée plus haut, la production annuelle totale des forêts françaises soumises au régime forestier avant la guerre était en moyenne la suivante :

	Bois d'œuvre (mètres cubes)	Bois de feu (mètres cubes)	Totaux (mètres cubes)
	—	—	—
Forêts domaniales........	1.010.609	1.787.991	2.798.600
Forêts des communes et des établissements publics...	1.242.713	3.396.319	4.639.032
Soit au total.......	2.253.322	5.184.310	7.437.632

La contenance des forêts de la zone des combats et de la région occupée par les Allemands étant sensiblement pour les forêts domaniales de 12,51 pour 100 et pour les forêts des communes et des établissements publics de 7,50 pour 100 de la contenance de ces forêts pour l'ensemble de la France, on peut admettre que dans les zones considérées les nombres de mètres cubes pouvant être exploités normalement, chaque année, dans les forêts soumises au régime forestier sont, en chiffre rond : pour les forêts domaniales de 2.450.000 mètres cubes et pour les forêts des communes et des établissements publics de 4.300.000 mètres cubes, soit, *au total*, de 6.750.000 mètres cubes.

On aurait donc pu exploiter normalement, au cours des cinq années de guerre, de 1914 à 1918 inclus : dans les forêts domaniales, $5 \times 2.450.000$ ou 12.250.000 mètres cubes et dans les forêts des communes et des éta-

blissements publics, 5 × 6.750.000 ou 21.500.000 mètres cubes, soit, *au total*, 33.750.000 mètres cubes.

Or, d'après les relevés faits par l'administration des Eaux et Forêts qui, pour les forêts gérées par elle, possède tous les renseignements permettant de donner des chiffres exacts, il a été exploité, de 1914 à 1918 inclus, dans les forêts soumises au régime forestier, situées dans les zones de l'arrière du front et de l'intérieur : dans les forêts de l'État 15.471.000 mètres cubes et dans les forêts des communes et des établissements publics 20.752.000 mètres cubes, soit, *au total*, 36.223.000 mètres cubes.

La différence entre la quantité de bois que l'on aurait pu exploiter normalement pendant la guerre dans les forêts soumises au régime forestier, situées dans cette zone, et celle qui y a été réellement exploitée, est donc de : 36.223.000 — 33.730.000 = 2.473.000 mètres cubes, soit, en chiffre rond, de 2.500.000 mètres cubes de bois.

Comme on peut le constater en se reportant aux chiffres ci-dessus, cet excédent de bois exploités n'atteint pas, pour les forêts considérées, la *possibilité* d'une année, c'est-à-dire le nombre de mètres cubes qu'on peut exploiter normalement en une année.

A la vérité, cet excédent porte exclusivement sur les forêts de l'État. Mais, même en ne considérant que ces forêts seules, l'anticipation ne dépasse pas la possibilité d'une année.

Cet excédent apparaît, en somme, comme peu important, résultat qui est dû à ce que, pendant les deux premières années de la guerre, en 1914 et en 1915, on n'a que très peu exploité dans les forêts, par suite de la disparition presque complète de la main-d'œuvre mobilisée aux armées et que, même pendant l'année 1916, où les exploitations prenaient une marche rapidement ascendante, on n'a pas cependant dépassé les possibilités ; les énormes exploitations de 1917 et de 1918 ont donc, en réalité, trouvé dans les forêts tout le matériel ligneux resté disponible sur les possibilités des années précédentes.

Mais les conditions dans lesquelles ont été faites ces exploitations rendent les dommages causés par la guerre aux forêts françaises bien plus considérables que semblent l'indiquer les chiffres donnés ci-dessus pour l'ensemble des bois soumis au régime forestier dans les zones de l'arrière et de l'intérieur.

Tout d'abord, les exploitations de guerre ont été réparties très irrégulièrement sur l'ensemble des forêts. D'une façon générale, elles ont été plus intensives dans les forêts rapprochées du front que dans celles qui en étaient éloignées, dans les forêts d'accès facile que dans celles où le relief du terrain et l'insuffisance des chemins de vidange rendaient l'exploitation difficile, dans les forêts résineuses que dans les

forêts feuillues, enfin dans les forêts où furent installées les grandes scieries canadiennes et américaines qui consommaient d'énormes quantités de bois et que l'on s'efforçait de déplacer le moins possible pour éviter les pertes de temps résultant de ces déplacements.

C'est ainsi que l'anticipation a été de 10 ans dans les forêts de la première conservation (Paris) et de 8 ans et demi dans la deuxième (Rouen) — que, dans certaines forêts résineuses du Doubs et du Jura, des cantons ont été très fortement appauvris.

D'autre part, les anticipations ont porté exclusivement sur les bois d'œuvre que la gestion très prudente, très conservatrice, de l'administration des Eaux et Forêts avait fort heureusement accumulés dans la plupart des forêts gérées par elle.

A un autre point de vue, les exploitations militaires effectuées hâtivement en toute saison et par des hommes qui, pour beaucoup, ignoraient tout du métier de bûcheron ou, tout au moins, pour ce qui est des Canadiens et des Américains, ne connaissaient pas les exigences de la sylviculture française, ont été bien souvent mal faites, sans souci de l'avenir des peuplements. De plus, suivant les besoins des armées, on abattait parfois des arbres en pleine croissance, comme ce fut notamment le cas lorsqu'il s'est agi d'obtenir des bois de choix pour l'aviation.

Enfin, par suite du manque d'ouvriers et, souvent aussi, de l'insuffisance du personnel technique pour les diriger, tous les travaux d'entretien et d'amélioration furent à peu près complètement arrêtés dans les forêts françaises pendant les cinq années que dura la guerre.

Et, à toutes ces pertes il convient encore d'ajouter les dégradations causées aux routes et chemins forestiers, non ou insuffisamment réparés, alors qu'ils avaient eu à subir des fatigues exceptionnelles, du fait d'exploitations anormalement importantes.

Pour être moins apparents, moins faciles à évaluer, les dommages résultant pour les forêts françaises de ces vices d'exploitation, de cette non-exécution des travaux d'entretien les plus indispensables, n'en sont pas moins considérables. Leur importance dans les forêts soumises au régime forestier dépasse, selon toute probabilité, celle des pertes et des troubles provenant des exploitations anticipées de bois. Et leurs mauvais effets se feront sentir pendant plus longtemps encore.

Certes, dans toutes les forêts gérées par l'administration des Eaux et Forêts, les exploitations anticipées furent faites avec méthode, en prenant successivement, dans l'ordre établi par les règlements d'exploitation, les coupes prévues par les aménagements pour les prochains exercices.

Il n'en est pas moins certain que, partout où des anticipations sur

les possibilités ont eu lieu, « les exploitations devront nécessairement être réduites, sinon supprimées. » Et, ajoute l'auteur de la brochure publiée par la direction générale des Eaux et Forêts, « cette situation ne sera pas sans troubler profondément non seulement le commerce et l'industrie, mais la vie économique des populations rurales qui trouvaient en forêt pendant l'hiver un travail assuré et rémunérateur. »

Et il en sera, *a fortiori*, de même dans les régions de la zone des combats et de la zone envahie par les Allemands, où des parties plus ou moins importantes de forêts ont été ravagées et même détruites.

C'est là une nouvelle cause de dommages et de pertes, qui pour être difficiles à évaluer en chiffres, n'en sont pas moins très considérables.

B. — *Forêts non soumises au régime forestier.* — Ces forêts, qui appartiennent aux particuliers et aux établissements privés, sont administrées par leurs propriétaires ou par les représentants de ceux-ci.

Leur production annuelle avant la guerre était, en moyenne, pour les bois d'œuvre, de 4.458.834 mètres cubes et pour les bois de feu, de 11,607.245 mètres cubes, soit, *au total*, de 16.066.079 mètres cubes.

Cette production des forêts non soumises au régime forestier était donc plus de deux fois supérieure à celle des forêts soumises au régime forestier.

Il n'a pas été possible de faire jusqu'ici le relevé des quantités de bois qui ont été exploitées pendant la guerre dans les forêts des particuliers, et on ne peut, par suite, donner aucun chiffre, même approché, de ces quantités.

Mais, assez rares furent les propriétaires qui ont pu et su résister aux propositions, avantageuses au point de vue des prix offerts, qui leur furent faites, soit par les services militaires, soit par les industriels du bois.

Et, bien souvent, les exploitations effectuées sans ordre, sans méthode, — car, pour un grand nombre de forêts particulières, il n'existait aucun aménagement, aucun plan d'exploitation — en l'absence de techniciens pour les surveiller et les diriger, furent conduites de façon le plus souvent défectueuse et, fréquemment même, tout à fait abusive.

Or, le mal est d'autant plus grand et sera d'autant plus long à réparer que, par suite de la hausse énorme des salaires, de la rareté et des prix élevés des graines et des plants forestiers, le repeuplement des parties laissées déboisées ou insuffisamment boisées par les exploitations, a été très incomplet, quand il n'a pas été complètement négligé. En outre, la sécheresse tout à fait exceptionnelle de l'année 1921 a fait périr

une grande partie des plantations qui avaient pu être effectuées depuis la fin de la guerre.

Si l'on compte celle qui résulte de la non-exécution des travaux d'entretien, travaux qui sont trop souvent négligés dans les bois des particuliers, il est permis de dire que les pertes causées par la guerre dans les forêts non soumises au régime forestier ont été encore beaucoup plus élevées que dans les forêts soumises au régime forestier.

En définitive, d'après les conclusions du rapport publié par la direction générale des Eaux et Forêts, si l'on s'en tient à la seule production des bois d'œuvre, on peut résumer, comme il suit, la situation des forêts françaises dans l'état où les a laissées la guerre :

1° *Bois durs.* — Le déficit annuel sera relativement peu important, ce qui s'explique par le fait que l'armée consommait, en somme, peu de bois durs et que les industries employant ces bois étaient presque complètement arrêtées. Ce déficit annuel peut être évalué à 270.000 mètres cubes environ.

2° *Bois tendres.* — a) *Peupliers.* — Les plantations de peupliers qui donnaient annuellement 600.000 mètres cubes de bois d'œuvre ont été, pour la plupart, ou détruites ou réalisées ; cette production sera réduite de 90 pour 100 pendant quelques années, puis dans cinq ou six ans les plantations, qui étaient trop jeunes pendant la guerre, deviendront exploitables et la production redeviendra normale pour une quinzaine d'années ; après quoi elle se trouvera de nouveau momentanément réduite jusqu'à ce que les nouvelles plantations soient devenues, elles-mêmes, exploitables dans 25 ou 30 ans.

On doit donc compter sur un déficit temporaire de 540.000 mètres cubes de bois de peuplier, qui sera suivi d'une production normale au bout de 5 ou 6 ans, pendant 15 ans de suite, puis d'un nouveau déficit temporaire moins important ;

b) *Résineux.* — Le déficit sera surtout sensible sur le sapin et l'épicéa qui ne produiront que 670.000 mètres cubes par an, au lieu de 1.200.000, soit un déficit de 530.000 mètres cubes. Ce déficit pourra être réduit de 200.000 mètres cubes et ramené à 330.000 mètres cubes, dès qu'aura pu être organisée l'utilisation des sapins des forêts de montagne, d'exploitation et de vidange difficiles.

Mais, comme il a été exposé plus haut, aux pertes que représentent ces déficits de bois d'œuvre doivent être ajoutées celles, beaucoup plus importantes encore, mais difficiles à chiffrer, qui résultent de ce que les exploitations du temps de guerre ont été souvent faites de façon défectueuse, parfois même abusive, et de ce que les travaux les plus indispensables pour l'entretien et la conservation des forêts ont été plus ou moins complètement négligés pendant les cinq années que dura la guerre.

Enfin, la situation des forêts, surtout dans les régions où les exploitations devront, du fait de la guerre, être supprimées ou très réduites pendant une période plus ou moins longue, entraînera forcément un trouble profond dans l'industrie locale du bois et dans la vie économique des populations rurales habitant au voisinage de ces forêts.

CHAPITRE IV

Conséquences de la guerre au point de vue de l'emploi des bois et du traitement des forêts

Les circonstances anormales réalisées pendant la période de guerre ont amené à modifier sur certains points les usages et les méthodes habituellement employés en matière d'utilisation des bois et d'exploitation des forêts. Certaines expériences faites alors, certains faits constatés ont eu une répercussion sur les idées et les procédés admis.

Conséquences au point de vue de l'emploi rationnel des bois. — Il faut reconnaître que l'emploi du bois repose presque uniquement, en Europe surtout, sur un empirisme séculaire. Les artisans se sont transmis leurs procédés, leurs moyens d'appréciation, mais aussi leurs préjugés. Dans les milieux industriels et commerciaux, le bois est méconnu ; ni les ingénieurs, ni les architectes ne possèdent à ce sujet les connaissances scientifiques qu'il conviendrait et la routine est trop souvent la base du commerce des bois. Il y a un contraste complet entre les progrès qui se sont manifestés depuis un certain nombre d'années dans la métallurgie et l'inertie qui règne en matière d'emploi des bois.

Pendant la guerre, en raison des difficultés d'approvisionnement, les industriels se sont trouvés parfois privés des bois de l'essence et de la qualité que d'habitude ils utilisaient ; ils ont dû modifier leurs exigences traditionnelles. De plus, on a eu l'occasion d'employer des bois dans des conditions nouvelles, de les affecter à des usages inédits. De là, des conséquences qui ne sont pas sans importance dans le domaine scientifique, comme dans la pratique.

Au point de vue scientifique, un résultat heureux a été acquis : c'est l'organisation en France de l'étude rationnelle des propriétés des bois et l'uniformisation des méthodes d'appréciation des bois à employer dans la construction.

Le point de départ de ce mouvement a été l'obligation de soumettre à des études précises les bois employés dans les constructions aéronautiques, où le bois supporte de gros efforts sous des dimensions réduites.

Au laboratoire du service des fabrications de l'aviation, on étudia les propriétés des bois ; le résultat fut l'établissement de méthodes d'essais, bientôt adoptées par le service des fabrications de l'aviation, puis par le laboratoire d'essais du Conservatoire des arts et métiers. Après la guerre, le mouvement ne s'est pas ralenti. A l'heure actuelle, indépendamment du laboratoire d'essais du Conservatoire des arts et métiers, fonctionnent deux laboratoires d'essais de bois : l'un au service technique de l'aéronautique, l'autre à l'École nationale des eaux et forêts.

La connaissance plus précise et l'étude scientifique des bois ont amené une autre réforme : l'uniformisation des cahiers des charges relatifs aux bois. Avant la guerre, chaque service, chaque compagnie de chemin de fer appliquaient pour des bois destinés aux mêmes usages un cahier des charges différent, d'allure bien souvent empirique ; les stipulations étaient encore plus vagues et imparfaites dans les entreprises privées.

Un décret du 10 juin 1918 institua au ministère du Commerce et de l'Industrie une Commission de standardisation, chargée d'établir l'unification des méthodes de fabrication et des cahiers des charges relatifs aux matériaux de construction. Une section fut constituée pour s'occuper spécialement des bois. Le résultat de son travail fut l'élaboration des cahiers des charges unifiés relatifs aux bois, qui consacrent l'application des principes scientifiques en ce qui concerne la dénomination précise des bois, l'appréciation de leurs propriétés et de leurs défauts. Ces cahiers des charges ont été approuvés en ce qui concerne les travaux dépendant du ministère du Commerce et de l'Industrie par décret du 22 mars 1922.

Dans le domaine purement pratique, la pénurie des bois et l'obligation d'employer des bois nouveaux ou jusque là méconnus, ont amené quelques modifications dans la mentalité et dans les usages des industriels et commerçants en bois. Une des conséquences durables de la crise de la guerre est la tendance à se procurer en France des bois qui, jusque là, étaient exclusivement demandés à l'étranger.

Nos bois de pays sont incontestablement mieux connus et mieux appréciés qu'avant la guerre ; on a appris à discerner les qualités diverses qu'ils présentent suivant leur provenance et à les utiliser suivant ces qualités. L'exemple le plus marqué de ce revirement de l'opinion est fourni par la faveur dont jouit le bois des diverses espèces de pins du pays. Le pin sylvestre, si largement répandu, le pin maritime, qui fait la richesse des Landes, étaient ignorés ou mésestimés sur la plupart des marchés, à Paris notamment ; ils y ont pris une place qui leur était légitimement due. C'est aussi à la suite de la guerre que l'attention s'est portée plus vivement du côté des bois coloniaux et, malgré bien des

difficultés, la cause de ces bois a fait du progrès dans le monde industriel (1). On peut espérer enfin voir venir le moment où nous recevrons de nos colonies le bois nécessaire à certains usages que nous ne pouvons trouver en France et que, jusqu'alors, nous importions de l'étranger.

Conséquences au point de vue du traitement et de l'exploitation des forêts. — La guerre a eu aussi des répercussions sur le traitement et l'exploitation des forêts. Les services d'approvisionnement en bois ont été constitués surtout par des officiers forestiers mobilisés, auxquels étaient adjoints des marchands de bois ou industriels. Or, en temps de paix, les officiers forestiers, qui assurent la gestion des forêts de l'État et des communes, ne s'occupent guère d'exploitation ni de transformation des produits de la forêt.

Leur rôle est d'assurer le maintien et l'augmentation de la productivité des forêts, de fixer la quantité de bois exploitable et de désigner les arbres à abattre, de manière à avoir le maximum de produits sans compromettre l'avenir. Mais l'usage, général en France, de vendre le bois sur pied et de laisser à l'acheteur tout le soin de l'exploitation et du débit fait qu'ils se désintéressent du sort des arbres à partir du moment où ils sont désignés pour l'abatage. Lorsque des forestiers furent mis à la tête d'exploitations pour les besoins de l'armée et qu'ils durent faire abattre, transporter et débiter les bois, suivant des types donnés, lorsqu'ils durent diriger des scieries, conclure des marchés de bois débités, discuter avec les commerçants en bois, ils se trouvèrent en présence de questions un peu différentes de celles qu'ils traitaient normalement. De plus, des échanges d'idées eurent lieu entre les forestiers et les marchands de bois mobilisés collaborant dans le même service, le marchand de bois arrivait à comprendre les principes qui guidaient le forestier, le forestier se rendait compte de l'intérêt qu'il peut y avoir à orienter la production vers tel ou tel produit plus intéressant commercialement et comprenait mieux la raison des desiderata exprimés par le commerce des bois. La constitution des services forestiers d'armées, comme celle de l'inspection générale du service des bois, a eu pour conséquence heureuse d'élargir le cadre des préoccupations des officiers forestiers et de les orienter vers une conception plus industrielle de leur métier ; cette évolution ne peut être que favorable à la mise en valeur de notre domaine boisé.

Les particuliers, possesseurs de forêts, ont aussi retiré de la période de guerre quelques enseignements utiles. Si la hausse des prix des bois a été fâcheuse à tous égards, elle a eu comme résultat d'intéresser davan-

(1) On peut citer, à ce point de vue, les exploitations importantes entreprises au Gabon par un consortium des grandes Compagnies de chemins de fer française, pour la production des traverses de chemins de fer.

tage ces propriétaires à leurs forêts qu'ils négligeaient trop souvent. Beaucoup ont compris quel intérêt ils pouvaient avoir à planter des arbres à croissance rapide, tels que les pins et les peupliers qui fournissent en peu de temps une quantité de bois notable et à augmenter ainsi le rendement de parties de forêts ou de terres peu productives. C'est un gage d'augmentation de la productivité des forêts particulières qui sont en majorité sur notre sol.

Conséquences au point de vue des progrès de l'idée forestière en Amérique. — Pour fournir aux armées alliées opérant sur notre territoire les bois dont elles avaient besoin, les armées anglaises et américaines organisèrent des exploitations. A cet effet, les Anglais constituèrent un corps spécial, le « Canadian forestry Corps », comprenant surtout des bûcherons et ouvriers du bois, encadrés par des marchands de bois. Les Américains formèrent aussi des compagnies forestières dont les officiers étaient des forestiers.

Ces troupes opérèrent fréquemment dans les forêts domaniales, où les arbres à abattre étaient désignés par les officiers forestiers, qui exerçaient leur contrôle sur les exploitations. Au début, quelques difficultés surgirent entre forestiers français et officiers des compagnies forestières canadiennes ou américaines. Habitués à opérer dans d'immenses territoires boisés, où le bois sur place n'a qu'une valeur infime, habitués à exploiter sans ménagement des richesses forestières qui leur apparaissent comme inépuisables, nos Alliés furent d'abord surpris des idées des forestiers français, qui désignaient un à un les arbres à abattre, qui exigeaient que l'exploitation et le transport des bois ne causât aucun dégât aux arbres laissés sur pied et aux jeunes semis qui couvraient le sol. Ils s'en plaignirent parfois et eurent tendance à regarder comme de mesquines vexations ou comme une manifestation d'étroitesse d'esprit ce qui n'était, chez les Français, que souci de l'avenir et respect d'une matière première devenue précieuse. Mais bientôt ils évoluèrent et comprirent les raisons profondes qui avaient inspiré les méthodes françaises de traitement des forêts. Ils réfléchirent sur la valeur du bois, sur la nécessité de ne pas le gaspiller et d'en assurer le renouvellement.

Cette évolution a favorisé le développement de l'idée forestière en Amérique et on en voit la conséquence en lisant les revues et publications forestières du Canada et des États-Unis. On peut, d'ailleurs, invoquer le témoignage de deux forestiers américains qui ont été à même d'apprécier les méthodes françaises, MM. Th. S. Woolsey, mobilisé comme lieutenant-colonel, membre du Comité interallié des bois de guerre, et W. B. Greeley, mobilisé également comme lieutenant-colonel, chef de la section forestière du corps expéditionnaire américain.

A la fin de leur ouvrage : « Études sur la foresterie française » (*Stu-*

dies in French forestry), publié en 1920, ils ont placé un chapitre intitulé : « Ce que les Américains s'occupant de bois ont appris en France » et, après avoir exposé le changement des idées qui s'est produit dans leur esprit, ils concluent :

« Certainement, beaucoup de ces millions d'hommes sont revenus vers leurs forêts avec une conception entièrement nouvelle de leur importance économique et des moyens pratiques de la maintenir. »

Il paraît donc permis de dire que les forestiers d'Amérique ont tiré de leur séjour en France une leçon utile pour l'avenir des forêts de leur pays.

Conclusions

Les besoins de bois d'œuvre, pendant la guerre, dépassèrent tout ce que l'on avait pu prévoir ; on escomptait une guerre de mouvement, de courte durée, n'entraînant qu'une faible consommation de bois ; ce fut, en réalité, une longue guerre de position et de tranchées, nécessitant, au contraire, l'emploi d'énormes quantités de bois d'œuvre de toute nature, pour l'approvisionnement desquels rien n'avait été préparé dès le temps de paix.

Ce défaut de préparation entraîna les plus sérieuses difficultés pour assurer la satisfaction de ces besoins impérieux et surtout pour réaliser une coordination indispensable des efforts par l'organisation d'un service central, chargé de pourvoir à tous les approvisionnements de bois d'œuvre nécessaires.

Malgré les longs tâtonnements qui précédèrent la création de ce service, il est permis d'affirmer que satisfaction put être donnée, dans ce qu'ils avaient de réellement indispensable, à tous les besoins en bois d'œuvre des armées françaises et des services publics, et, en 1918 notamment, la production fut, en réalité, toujours supérieure aux possibilités de transport par voies ferrées. Et l'on croit pouvoir ajouter que ce résultat fut obtenu sans dépenses excessives pour l'État français, la hausse des prix des bois d'œuvre ayant pu être maintenue pendant toute la durée de la guerre dans de justes limites pour les fournitures faites à l'État.

Quant aux besoins des armées alliées opérant en France, ils furent satisfaits par l'organisation, dans les forêts françaises, de grandes exploitations conduites avec de nombreux effectifs de bûcherons canadiens et américains et pourvues d'un puissant matériel, ce qui permit d'économiser le fret très important qu'eût exigé le transport de ces bois depuis les pays d'outre-mer. Toutes les coupes de bois nécessaires, estimées et achetées par les soins des services français, furent mises à prix coûtant à la disposition des gouvernements alliés.

La forêt française a subi, de ce fait, des prélèvements considérables de bois sur pied, que vinrent aggraver d'une part, les conditions en général défectueuses dans lesquelles étaient effectuées ces exploitations

intensives, ct, d'autre part, les destructions opérées dans la zone des armées. Elle reste donc très éprouvée par la guerre mondiale èt sa reconstitution complète exigera de longues années et de grands efforts.

Le commerce et l'industrie du bois en France subirent, du fait de la guerre, une perturbation des plus graves.

Complètement désorganisés à l'intérieur du pays par la mobilisation générale qui les privait de la plupart de leurs moyens d'action, ils ne purent être remis en marche partiellement qu'au prix de grands efforts, tandis que les nécessités impérieuses dc la Défense nationale obligeaient à les soumettre à une réglementation sévère, ayant pour conséquence de prélever, à des prix fixés par l'État, la majeure partie de leur production.

Le commerce d'importation, encore plus éprouvé, se voyait retirer toute liberté dans ses transactions et ne pouvait continuer des opérations très réduites que grâce à quelques cessions de bois d'outre-mer qui lui étaient consenties par le service central des bois.

En même temps, le marché libre subissait une hausse considérable des prix, résultant de la concurrence acharnée des acheteurs et des effets de la spéculation sur un marché très raréfié.

Après l'armistice, cette crise ne faisait que s'aggraver, bien que la liberté du commerce ait été promptement rétablie et cette crise, compliquée par la dépréciation et les brusques variations des changes, ainsi que par les hauts prix des affrètements, atteignait son maximum à la fin de 1920 où, après une hausse désordonnée des prix, sc produisait un effondrement des cours qui se continuait pendant l'année 1921 et qui entraînait de lourdes pertes pour les industriels.

Cette crise eut des causes multiples, mais l'une des principales a été certainement le régime d'instabilité et d'insécurité qui est résulté de la disparition de l'or comme instrument commun des échanges internationaux : un parcil régime a provoqué partout une spéculation fréquemment malfaisante et a rendu précaires les transactions solides sans lesquelles ne peuvent subsister les grands courants commerciaux qui règlent, en temps normal, les fluctuations du marché.

Les effets de ce régime d'insécurité monétaire, s'ajoutant aux bouleversements économiques de toute nature qui ont été la conséquence de la guerre mondiale, ne pouvaient manquer d'entraîner des résultats néfastes qui n'auraient pu être atténués que par une coopération financière des gouvernements alliés et associés, se continuant, après la cessation des hostilités et la conclusion de la paix, jusqu'au rétablissement d'une situation générale plus stable et mieux affermie.



Tableaux

et

Documents annexes

Tableau I

BOIS COMMUNS DE TOUTES CATÉGORIES

Importations et exportations en France en 1913

Quantités

Désignation des marchandises	Importations			Exportations			Excédents des cubes en forêts	
	Tonnes	Mètres cubes	Cubes en forêts	Tonnes	Mètres cubes	Cubes en forêts	Importations	Exportations
I. *Bois d'œuvre* :								
Bois à construire chêne :								
Ronds bruts	1.530	1.912	1.912	24.703	30.879	30.879		28.967
Équarris de 80 millimètres d'épaisseur et au-dessus	12.616	15.770	26.273	2.807	3.509	5.846	20.427	
Sciés de moins de 80 millimètres d'épaisseur	34.836	43.545	87.090	8.721	10.901	21.802	65.288	
Bois de noyer	13.120	23.429	36.315	7.933	14.166	21.957	14.358	
Bois à construire autres essences :								
Ronds bruts (autres que les étançons)	71.886	119.810	119.810	173.154	288.590	288.590		168.780
Équarris de 80 millimètres d'épaisseur et au-dessus	118.344	215.170	307.693	7.973	14.496	26.729	286.964	
Sciés de moins de 80 millimètres	1.290.905	2.347.100	3.356.353	46.800	88.727	126.879	3.229.474	

Traverses de chemins de fer :								
Chêne	325	406	451	38.394	47.992	53.271		52.820
Autres essences	18.617	33.849	37.572	25.271	45.947	51.001		13.429
Merrains :								
Chêne	73.136	91.420	182.840	4.143	5.179	10.358	172.482	
Autres essences	5.821	10.583	21.166	1.799	3.271	6.542	14.624	
Perches, étançons et étais	147.927	246.545	246.545	904.049	1.506.748	1.506.748		1.260.203
Pavés en bois	17	31	44	1.251	2.274	3.252		3.208
Bois en éclisse et bois feuillards	5.087	7.826	11.191	16.942	26.064	37.271		26.080
Bois divers	80	145	207	1.599	2.907	4.157		3.950
Paille ou laine de bois	1.610	2.927	4.185	260	473	636	3.509	
Rondins d'essence résineuse pour fabrication de cellulose	201.728	366.778	366.778	184	336	336	366.442	
Liège brut râpé ou en planches	12.318			12.131				
TOTAUX DES BOIS D'ŒUVRE	2.009.903	3.527.246	4.806.425	1.280.114	2.092.549	2.190.294	4.173.568	1.557.437
Excédent des importations sur les exportations de bois d'œuvre							2.616.131	

II. *Bois de feu* :

Bûches, fagots et bourrées	19.131	29.432	29.432	60.031	92.395	92.395		62.963
Charbons de bois	3.922		30.168	32.564		250.492		220.324
TOTAUX DES BOIS DE FEU	23.053	29.432	59.600	92.595	92.395	342.887		283.287

Tableau II

BOIS COMMUNS DES PRINCIPALES CATÉGORIES

Importations et Exportations en France en 1913

Quantités et valeurs

Désignation des marchandises	Valeur unitaire par tonne (francs)	Importations		Exportations	
		Quantités (tonnes)	Valeur (francs)	Quantités (tonnes)	Valeur (francs)
Bois à construire chêne :					
Ronds bruts..........	110	1.530	168.000	24.703	2.470.000
Équarris de 80 millimètres d'épaisseur et au-dessus..........	165	12.616	2.082.000	2.807	477.000
Sciés de moins de 80 millimètres et de plus de 35 millimètres d'épaisseur.........	205	13.870	2.813.000	6.143	1.216.000
Sciés de 35 millimètres d'épaisseur et au-dessous..............	215	20.966	4.508.000	2.578	577.000
Bois de noyer :					
Noyer ordinaire.......	175	3.747	664.000	7.933	2.704.000
Noyer d'Amérique....	120	9.373	1.147.000		
Bois à construire autres essences :					
Ronds bruts (autres que les étançons)........	75	71.886	5.391.000	173.154	13.852.000
Équarris de 80 millimètres et au-dessus..	110	118.344	13.018.000	7.973	957.000
Sciés de moins de 80 millimètres et de plus de 35 millimètres....	115	819.687	94.264.000	10.798	1.404.000
Sciés de 35 millimètres et au-dessous.......	110	471.218	51.834.000	38.002	4.940 000
Traverses de chemins de fer :					
Chêne................	80	325	26.000	38.394	3.072.000
Autres essenees........	70	18.617	1.303.000	25.271	1.769.000
Merrains					
Chêne................	210	73.136	15.359.000	4.143	911.000
Autres essenees........	110	5.821	640.000	1.799	198.000
Perches, étançons et étais	28	147.927	4.142.000	904.049	25.312.000

Tableau III

Bois d'œuvre de toutes catégories

Importations totales en France en 1913

Quantités et valeurs

Désignation des marchandises	Quantités (tonnes)	Valeur (francs)
A. *Bois communs :*		
Bois à construire :		
Chêne	49.982	9.571.000
Noyer	13.120	1.809.000
Autres essences	1.481.135	163.708.000
Bois communs autres que les bois à construire	454.348	32.224.000
Liège	12.318	6.159.000
Bois de feu. Charbons de bois	23.054	540.000
B. *Bois exotiques*	165.172	25.940.000
C. *Ouvrages divers en bois*	36.427	31.550.000
D. *Pâtes de bois* (pâtes à papier)	464.948	67.404.000
Totaux	2.700.504	338.905.000

Tableau IV

Bois communs de toutes catégories

Moyenne des importations et exportations en France pour les cinq dernières années d'avant-guerre (1909-1913)

Quantités et valeurs

Désignation des marchandises	Importations Quantités (tonnes)	Importations Valeur (francs)	Exportations Quantités (tonnes)	Exportations Valeur (francs)
I. *Bois d'œuvre :*				
Bois à construire (y compris traverses de chemins de fer)......	1.421.453	149.289.000	281.345	28.330.000
Merrains (chêne et autres essences).....	96.473	19.397.000	7.035	1.366.000
Perches, étançons, étais	154.821	4.335.000	781.946	21.894.000
Pavés en bois.........			653	39.000
Bois en éclisse et bois feuillards...........	4.658	1.164.000	13.697	3.424.000
Bois divers............	99	15.000	599	90.000
Paille ou laine de bois..	1.232	185.000	297	31.000
Bois d'essences résineuses en rondins (pour pâtes à papier).	188.440	4.106.000	324	6.000
Liège................	11.285	5.643.000	10.287	5.144.000
Totaux pour les bois d'œuvre..	1.878.461	184.134.000	1.096.183	60.324.000
II. *Bois de feu :*				
Bûches, fagots, bourrées...............	26.747	374.000	55.979	671.000
Charbons de bois et de chévenottes.........	4.211	295.000	21.938	1.316.000
Totaux pour les bois de feu........	30.958	669.000	77.917	1.987.000

Excès des importations sur les exportations de bois d'œuvre (moyenne quinquennale) :

Quantités........................ 760.000 tonnes

Valeur........................... 124 millions de francs

Tableau V

BOIS COMMUNS DE TOUTES CATÉGORIES

Importations et exportations totales en France de 1913 *à* 1921

Quantités et valeurs

	Importations			Exportations		
	Quantités	Valeur en francs		Quantités	Valeur en francs	
Années	(tonnes)	par tonne	totale	(tonnes)	par tonne	totale
1913	2.032.957	103,30	210.052.000	1.372.708	53,80	72.827.000
1914	1.120.494	104,80	117.430.000	1.094.963	50,00	54.881.000
1915	476.755	178,40	84.042.000	708.745	44,30	31.395.000
1916	1.043.127	178,00	185.613.000	689.291	49,00	33.878.000
1917	601.945	176,60	106.298.000	709.543	48.30	34.321.000
1918	331.038	248,00	82.128.000	560.395	51,20	28.685.000
1919	820.911	445,50	365.719.000	620.237	91,70	56.878.000
1920	1.270.520	690,00	880.673.000	1.290.886	146,00	187.304.000
1921	1.038.312	440,00	444.600.000	1.325.251	138,00	182.931.000

Annexe n° 1.

DÉCRET DU 3 JUILLET 1917 CONSTITUANT LE COMITÉ GÉNÉRAL DES BOIS

DÉCRET :

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur la proposition des ministres de l'Agriculture ; de l'Armement et des Fabrications de guerre ; de la Guerre ; du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes ; du Ravitaillement général et des Transports maritimes ; des Travaux publics et des Transports ; des Colonies ; de la Marine ; de l'Intérieur ; des Finances ;

Vu le décret du 11 mai 1916, modifié par les décrets des 18 janvier 1917 et 14 avril 1917, créant la Commission interministérielle des bois et métaux et des fabrications de guerre et fixant les attributions de cette Commission ;

Vu le décret du 4 mai 1917, créant un Comité général des forêts,

Décrète :

Article premier. — Il est créé, pour la durée des hostilités, un Comité chargé de l'examen des questions concernant les exploitations, commerce et industrie des bois.

Ce Comité, qui prend le nom de Comité général des bois, a notamment pour mission de déterminer, centraliser, coordonner, contrôler les besoins des services de l'État et du public ; les moyens de satisfaire à ces besoins au mieux de l'intérêt national ; l'utilisation rationnelle des ressources forestières du pays, les ordres d'urgence, tant en France qu'à l'étranger, des achats, transports et fabrications ; les importations, exportations et constitutions de stocks.

Art. 2. — Le Comité général des bois constitue dans son sein une section permanente à laquelle il délègue tout ou partie des pouvoirs qui lui sont attribués par l'article précédent.

Cette section permanente prépare les décisions du Comité et assure leur exécution.

Art. 3. — Le Comité général des bois est présidé par le ministre de l'Agriculture ou son délégué, le directeur général des Eaux et Forêts.

Il comprend :

Un représentant du ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre, vice-président ;

Un représentant du ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, vice-président ;

Deux représentants du ministère de l'Agriculture ;

Un représentant du ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre ;

Quatre représentants du ministère de la Guerre (état-major de l'armée, 4e bureau ; génie ; intendance ; grand quartier général) ;

Un représentant du ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes ;

Un représentant du ministère du Ravitaillement général et des Transports maritimes ;

Un représentant du ministère des Travaux publics et des Transports ;

Un représentant du ministère des Colonies ;

Un représentant du ministère de la Marine ;

Un représentant du ministère de l'Intérieur ;

Un représentant du ministère des Finances ;

Un représentant du sous-secrétariat d'État des Fabrications de guerre ;

Un représentant du sous-secrétariat d'État de l'Aéronautique militaire ;

Un représentant du sous-secrétariat de la Marine marchande ;

Un représentant du sous-secrétariat des Transports ;

Trois personnalités compétentes en matière forestière désignées par le ministre de l'Agriculture ;

Quatre industriels ou commerçants du bois désignés par le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Art. 4. — Les représentants des ministères au Comité général des bois peuvent se faire assister d'un délégué technique à voix consultative.

Art. 5. — La section permanente du Comité général des bois est présidée par le représentant du ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre, vice-président du Comité.

Elle comprend le représentant du ministère du Commerce, vice-président du Comité, et les représentants des ministères de l'Agriculture, de l'Armement et de la Guerre (état-major de l'armée, génie), du Ravitaillement et du sous-secrétariat d'État des Fabrications de guerre, membres du Comité.

Art. 6. — Les délibérations du Comité général des bois sont secrètes et ne peuvent être divulguées que sur une autorisation expresse du Comité.

Art. 7. — Les propositions du Comité général des bois sont soumises pour décision aux ministres intéressés.

Art. 8. — Le décret du 4 mai 1917 portant création d'un Comité général des forêts est rapporté.

Art. 9. — La Commission interministérielle des bois et métaux et des fabrications de guerre est dessaisie, en faveur du Comité général des bois, de toutes les questions relatives aux bois qui rentraient précédemment dans ses attributions.

Cette Commission prendra désormais le nom de Commission interministérielle des métaux et des fabrications de guerre.

Les décrets des 11 mai 1916, 18 janvier et 14 avril 1917 sont rapportés en tout ce qui est contraire à ses nouvelles dispositions.

Art. 10. — Le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre, le ministre de la Guerre, le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, le ministre du Ravitaillement général et des Transports maritimes, le ministre des Travaux publics et des Transports, le ministre des Colonies, le ministre de la Marine, le ministre de l'Intérieur, le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 3 juillet 1917.

Annexe n° 2.

RATTACHEMENT AU MINISTÈRE DE L'ARMEMENT DES DIVERS SERVICES S'OCCUPANT DE FOURNITURES DE BOIS

1. *Rapport au Président de la République.*

Paris, le 3 août 1917.

Par décret en date du 3 juillet 1917, vous avez bien voulu approuver la création d'un Comité général des bois comportant une section permanente présidée par le vice-président du Comité général, représentant le ministère de l'Armement à ce Comité.

La pensée à laquelle a répondu la création de ce Comité appelle comme complément indispensable la centralisation en un même département ministériel de tous les services qui actuellement s'occupent de fournitures de bois pour les divers besoins nationaux. Après examen, et d'accord entre les divers départements ministériels, il a paru que c'était au ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre que cette centralisation pouvait être les plus utilement opérée.

Tel est l'objet du projet de décret que nous avons l'honneur de vous soumettre. Si vous en approuvez les dispositions, nous vous prions, monsieur le Président, de bien vouloir le revêtir de votre signature.

Le ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre,
Signé : Albert Thomas.

Le ministre de la Guerre,
Signé : Paul Painlevé.

Le ministre des Travaux publics,
Signé : G. Desplas.

2. *Décret.*

Le Président de la République,

Vu le décret du 31 décembre 1916 fixant les attributions du ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre,

Vu le décret du 3 janvier 1917 fixant la répartition des services du ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre, et les attributions des sous-secrétaires d'État à ce ministère,

Vu le décret du 3 juillet 1917 rattachant au ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre les services de l'importation des combustibles minéraux et du ravitaillement général en combustibles de toutes natures,

Vu le décret du 3 juillet 1917 portant création d'un Comité général des bois,

Sur le rapport des ministres de l'Armement et des Fabrications de guerre, de la Guerre, des Travaux publics et des Transports,

Décrète :

Article premier. — Sont rattachés au ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre les services ci-après relevant précédemment du ministère de la Guerre, du sous-secrétariat d'État des Transports et du sous-secrétariat d'État des Fabrications de guerre, ainsi que tous les organes, établissements et portions d'établissements qui dépendent de ces services : service des bois autres que les bois durs, service du ravitaillement en bois de chauffage des armées et des stations-magasin, commission internationale d'achats de bois de Londres, Comité franco-britannique des bois de guerre, tous relevant du ministère de la Guerre ; exploitation et acquisitions de traverses de chemin de fer relevant du ministère de la Guerre et du sous-secrétariat des Transports ; section des bois du service des produits métallurgiques (bois durs) et services d'exploitation et d'acquisition de la sous-direction des bois et des combustibles végétaux relevant tous les deux du sous-secrétariat d'État des Fabrications de guerre.

Art. 2. — Des arrêtés ou décisions du ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre fixeront les dates de mise en vigueur, ainsi que les conditions d'application des dispositions qui précèdent.

Art. 3. — Le ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre, le ministre de la Guerre, le ministre des Travaux publics et des Transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 3 août 1917.

Annexe n° 3.

TARIFS D'ACHAT EN USAGE POUR LES BOIS DURS AU 1er NOVEMBRE 1916.

Remarque générale. — Pour les bois en grumes, le prix indiqué est le prix du *mètre cube au quart*, calculé suivant la formule $\frac{(C)^2}{4} \times L$, C étant la circonférence mesurée au milieu de la grume, sur écorce, de 2 en 2 centimètres, L la longueur mesurée de 10 en 10 centimètres.

Pour les bois débités, le prix correspond au *mètre cube réel*, chaque plateau étant mesuré suivant l'usage commercial, à mi-flache, suivant la formule

$$\frac{D + D^1}{2} \times E \times L,$$

D et D^1 étant la largeur des deux faces mesurées au milieu, E l'épaisseur et L la longueur.

Pour les prix comprenant le transport et le chargement sur wagon en gare de départ, ce sont, suivant l'expression commerciale, des prix « sur wagon départ ».

Tous ces prix sont des prix *maxima*, applicables à des bois sains.

Noyer.

Qualité unique; bille de pied, découpée au-dessous de la première branche :

Bois en grumes :

	(Le m³) Francs
De 1 m. 20 à 1 m. 38 de circonférence	125
De 1 m. 40 à 1 m. 68 —	155
De 1 m. 70 à 1 m. 88 —	175
De 1 m. 90 à 1 m. 98 —	190
De 2 m. 00 à 2 m. 08 —	215
De 2 m. 10 et au delà —	250

Le bois de tout premier choix, entièrement utilisable pour l'aviation, à partir de 1 m. 40 de circonférence, bénéficie d'une majoration de 50 francs au plus par mètre cube.

Bois débités en plateaux de 60 millimètres d'épaisseur

	(Le m³) Francs
De 20 à 40 centimètres de largeur moyenne	250
Au-dessus de 40 centimètres	315

Frêne :

Bois en grumes :

	Première qualité (Le m³) Francs	Deuxième qualité (Le m³) Francs
De 0 m. 80 à 1 m. 18 de circonférence	115	100
De 1 m. 20 à 1 m. 48 —	140	120
De 1 m. 50 à 1 m. 78 —	160	140
De 1 m. 80 et au delà —	180	160

La première qualité, destinée à l'artillerie, se rapporte à des billes de pied extrêmement saines, découpées à la première grosse branche. La deuxième qualité, destinée à certains usages de l'artillerie et à la marine, comprend des billes de découpe marchande, comportant de gros nœuds et de légers défauts. Les bois de choix exceptionnel destiné à l'aviation, de 1 m. 50 de circonférence au moins, bénéficient d'une majoration de 30 pour 100 au plus par mètre cube.

Bois débités en plots, plateaux de 40 à 90 millimètres d'épaisseur : 160 à 220 francs le mètre cube suivant largeur et qualité pour les usages de l'artillerie et 200 à 260 francs pour l'aviation.

Orme :

Bois en grumes :

	Première qualité (Le m³) Francs	Deuxième qualité (Le m³) Francs
De 0 m. 80 à 1 m. 18 de circonférence	80	60
De 1 m. 20 à 1 m. 48 —	90	70
De 1 m. 50 à 1 m. 78 —	110	90
De 1 m. 80 et au delà —	130	110

Les deux qualités sont définies comme pour le frêne.

Bois débités en plots. — Plateaux de 40 à 90 millimètres d'épaisseur : 100 à 150 francs le mètre cube suivant largeur et qualité.

Chêne :

Bois en grumes :

	Première qualité (Le m³) Francs	Deuxième qualité (Le m³) Francs	Troisième qualité (Le m³) Francs
De 1 m. 00 à 1 m. 48 de circonférence.	130	90	70
De 1 m. 50 à 1 m. 79 —	140	100	80
De 1 m. 80 à 1 m. 99 —	150	110	90
De 2 mètres et au-dessus —	170	130	110

La première qualité, destinée aux usages de l'artillerie, correspond à des bois entièrement sains et à des billes de pied découpées au premier gros nœud. La deuxième qualité, destinée à certains usages de la marine, comprend des bois découpés suivant les usages commerciaux, avec quelques légers défauts. La troisième qualité, acceptée pour quelques emplois de la marine, diffère de la deuxième qualité par des tares plus accusées.

Bois débités en plots de 27, 34, 41, 54, 80 millimètres et au-dessus de belle qualité pour l'artillerie : de 130 à 180 francs suivant qualité et épaisseurs.

Annexe n° 4 TABLEAU DES PRIX APPLICABLES AUX FOURNITURES DE BOIS TENDRES ET DE BOIS DE MINES FAITES OU A FAIRE DU 1er AVRIL 1918 AU 31 MAI 1919

(Dépêche ministérielle n° 9948 I.G.B. du 27 mars 1918, modifiée par les dépêches nos 24.300 I.G.B. du 29 juillet et 33.799 I.G.B. du 8 octobre 1918)

1° Bois tendres

Nature des débits (1)	Prix du mètre cube, qualité « bonne charpente », rendu sur wagon, gare de départ: Sapin, epicea, mélèze (a) (2)	Pins divers (b) (3)	Peupliers divers (c) (4)	Plus-value par mètre de longueur (d): au-dessus de (mètres) (5)	le mètre cube (francs) (6)	Plus-values pour débits sur commandes (par mètre cube): pour équarrissages largeurs ou diamètres ou circonférences fixes (francs) (7)	pour longueurs fixes (francs) (8)	pour fournitures en premier choix (francs) (9)	Moins-values par mètre cube: pour fournitures de sciages inférieurs (francs) (10)	pour voliges planches et plateaux non alignés toisés à mi-flache (francs) (e) (11)
Petite charpente										
Bastings à partir de 61 millimètres d'épaisseur, Madriers jusqu'à 0 m. 11 d'épaisseur et 0 m. 23 de largeur, demi-madriers, chevrons, petite charpente jusqu'à 0 m. 23 d'équarrissage :										
Jusqu'à 3 mètres de longueur inclus	140	120	130	6	3	10	5	20	15	
De 3 m. 01 à 4 mètres inclus	145	125	135							
De 4 m. 01 à 5 mètres inclus	150	130	140							
Au-dessus de 5 mètres de longueur	155	135	145							
Grosse charpente										
Équarrissage supérieur à 0 m. 23	155	135		8	3	10	5	20	15	
Équarrissage supérieur à 0 m. 35	165	145		8	3	10	5	20	15	
Feuillets et voliges alignés à bords parallèles, Couvre-joints et lattes										
De 5 à 8 millimètres d'épaisseur inclus :										
Longueur inférieure ou égale à 2 mètres	170	150	160	4	3	10	5	20	15	15
Longueur supérieure à 2 m. jusqu'à 4 m. inclus	180	160		4	3	10	5	20	15	15
De 9 à 15 millimètres d'épaisseur inclus :										
Longueur inférieure ou égale à 2 mètres	165	145	150	4	3	10	5	20	15	15
Longueur supérieure à 2 m. jusqu'à 4 m. inclus	175	155		4	3	10	5	20	15	15
De 16 à 20 millimètres d'épaisseur inclus :										
Longueur inférieure ou égale à 2 mètres	160	140	145	4	3	10	5	20	15	15
Longueur supérieure à 2 m. jusqu'à 4 m. inclus	170	150		4	3	10	5	20	15	15
Planches et plateaux alignés à bords parallèles										
[illegible]	150	130	140	3	3	10	5	20	15	15

Planches et plateaux alignés à bords parallèles										
De 21 à 27 millimètres d'épaisseur inclusivement.....	150	130	140	3	3	10	5	20	15	15
De 23 à 60 millimètres d'épaisseur inclusivement.....	145	125	135	3	3	10	5	20	15	15
Liteaux										
Débits courants (en cas de commandes exceptionnelles exigeant le débit de grosses pièces en liteaux, le prix sera fixé par le directeur du Centre)....	120	100	110				5		15	
Bois en grumes										
Circonférence au milieu, sous écorce pour les résineux, sur écorce pour les feuillus :										
Jusqu'à 0 m. 99 inclusivement..................	66	50	53			5	5			
De 1 m. à 1 m. 30 inclus......................	73	57	60			5	5			
De 1 m. 31 et au-dessus......................	80	63	65			5	5			
Pilots										
Circonférence au milieu sous écorce :										
Jusqu'à 0 m. 99 inclus........................	71	55		8	1	5	5			
De 1 mètre à 1 m. 30 inclus..................	78	62		8	1	5	5			
De 1 m. 31 et au-dessus......................	85	68		8	1	5	5			

a) Les directeurs des Centres de bois sont autorisés, lorsqu'il s'agira de bois de qualité exceptionnelle, à majorer les prix prévus dans la 2me colonne du tableau ci-dessus pour le sapin, l'epicea et le mélèze, sans que cette majoration puisse toutefois excéder par mètre cube 10 francs pour les sciages et 6 francs pour les grumes et pilots ; *b*) Les pins sylvestres, les pins à crochets et les pins Laricio de Corse qui, en raison de leurs dimensions et de leur qualité, fourniraient des bois comparables au sapin, pourront être payés à des prix pouvant atteindre ceux prévus pour le sapin dans la 2me colonne du tableau ci-dessus, à l'exclusion, bien entendu, de la majoration facultative qui fait l'objet de l'observation précédente ; *c*) Les peupliers d'Italie ou variétés similaires subiront une moins-value de 15 francs par mètre cube dans chaque catégorie de seiage, à moins que leur qualité exceptionnelle permette de les assimiler aux autres espèces de peuplier. Quant aux grumes de peuplier d'Italie ou de variétés similaires, les prix en seront fixés suivant qualité par les directeurs des Centres. Pour tous les peupliers, quelle que soit l'espèce ou la variété, il sera admis une proportion de coursons au-dessous de 2 mètres qui ne devra pas dépasser 30 pour 100 en volume ; *d*) Pour le calcul de cette majoration, la longueur des pièces sera supposée arrondie à un nombre entier de mètres, en négligeant toute fraction inférieure ou égale à 0 m. 50 et en comptant pour 1 mètre toute fraction dépassant 0 m. 50 ; *e*) La moins-value pour voliges, planches et plateaux non alignés sera également applicable aux bois non alignés de plus de 0 m. 060 d'épaisseur.

Nota. — Les bois de saule et bouleau pourront être acquis aux mêmes prix que les peupliers divers, s'il sont de bonne qualité. Ceux qui, en raison de leur qualité ou de leurs faibles dimensions, devraient être classés comme produits de moindre valeur, seront assimilés au peuplier d'Italie.

Observations. — Les pièces d'équarrissage à section rectangulaire, dont la plus grande dimension d'équarrissage dépasse 0m23, sont à classer dans la catégorie « grosse charpente ».

Les prix du présent tarif comportent l'obligation pour les scieurs d'épingler ou d'empiler à claire-voie les bois à la sortie de la scie.

Le présent tarif n'est pas applicable aux bois (grumes ou sciages) d'epicea, de pin sylvestre, de pin à crochets et de pin Laricio de Corse pour aviation, ni aux sciages de mélèze ou de pin pour cuves de poudrerie, ni aux grumes de peuplier propres au déroulage ou au tranchage. Pour ces bois, ainsi que pour tous ceux non désignés au présent tableau ou au tableau nº 11 ci-contre, les prix seront fixés par les directeurs des Centres, après avis de l'inspecteur général du service des bois.

2° Bois de mines du génie
(*Essences tendres et essences dures*)

Nature des débits	Prix du mètre cube qualité « bonne charpente » rendu sur wagon gare départ					Moins-value par mètre cube pour fourniture de sciages inférieurs (francs)
	Sapin, epicea, mélèze (francs)	Pins divers (francs)	Peupliers divers, aune (francs)	Châtaignier, orme (francs)	Chêne, frêne (francs)	
—	—	—	—	—	—	—
Planches et tringles de mines (1).	150	130	140	150	160	15
Cadres de mines (entailles comprises) (1)................	160	140	150	160	170	15
Traverses (avec tasseaux cloués) et longerons pour abris cintrés	160	140	150			15

Annexe n° 5.

DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE DU 1er MARS 1918

MINISTÈRE DE L'ARMEMENT
ET DES
FABRICATIONS DE GUERRE

DIRECTION DE L'ORGANISATION
GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION

Inspection générale du Service des bois

SERVICE TECHNIQUE
4e Section
7205 *I. G. B.*
CENTRALISATION
Bois d'essences tendres

Paris le 1er mars 1918.

Le ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre

à Messieurs les Directeurs des Centres de bois,

La situation nettement déficitaire des ressources en bois, due aux multiples difficultés rencontrées pour le recrutement de la main-d'œuvre spécialisée, pour l'alimentation des animaux employés aux travaux forestiers, pour le réapprovisionnement en essence, huile, ingrédients, pièces de rechange,

(1) Les prix des châssis de « Galerie majeure », qui nécessitent l'emploi de bois plus gros que ceux rentrant dans la confection des autres châssis, pourront, à titre exceptionnel, si les directeurs des Centres le jugent utile, être quelque peu relevés, sans que toutefois cette majoration dépasse en aucun cas 10 francs par mètre cube. Par contre, les planches et tringles de mine pouvant être souvent tirées de bois de qualité inférieure, il conviendra d'user largement, en ce qui les concerne, de la moins-value prévue par la dernière colonne du tableau ci-dessus.

Observation. — En ce qui concerne le *hêtre*, les bois en grumes et les sciages qualité « bonne charpente » autres que les planches de mine pourront être acquises par les chefs de circonscriptions de bois tendres aux prix prévus pour les planches de sapin dans le tableau n° I, affectés, le cas échéant, des plus-values et moins-values correspondantes, mais à l'exclusion, bien entendu, de la majoration facultative applicable aux bois de sapin de qualité exceptionnelle.

Les prix du tableau II ci-dessus comportant, comme ceux du tableau I, l'obligation pour les scieurs d'épingler ou d'empiler à claire-voie les bois au sortir de la scie.

des moyens de transports automobiles, etc..., situation qui ne peut que s'aggraver encore par la suite, en raison de l'arrêt, qu'il y a lieu de craindre complet, des importations de bois d'outre-mer, nécessite impérieusement le renforcement du régime admis jusqu'ici pour assurer les besoins de la Défense nationale et la mise en vigueur de mesures radicales rigoureusement appliquées.

J'ai donc décidé qu'à partir du 10 mars 1918, tous les négociants en bois tendres, qu'ils soient affiliés ou non à un syndicat, ou qu'ils aient ou non à leur disposition des ouvriers mobilisés, seront tenus, sous peine de réquisition totale, de réserver au service des bois les trois quarts de leur production en grumes ou sciages, considérée pour chacun sur l'ensemble de ses exploitations et scieries (1), cette proportion pouvant, mais seulement à titre transitoire, être réduite dans certains cas particuliers par les directeurs des centres, lorsqu'il s'agira de ne pas entraver l'exécution de marchés intéressant la Défense nationale conclus antérieurement au 10 mars 1918, avec fourniture de bois par l'entrepreneur.

Seuls les industriels qui ne sont pas négociants en bois et ne vendent pas de bois au commerce, mais qui se sont faits ou se feront exploitants de forêts et scieurs dans l'unique but de se procurer les bois tendres nécessaires à l'exécution, *par eux-mêmes*, de travaux de construction ou de fabrication, pourront, s'il y a lieu, et à titre d'essai, être autorisés à utiliser, pour l'exécution de ceux de ces travaux intéressant la Défense nationale, les trois quarts *au moins* de leur production, sans passer par l'intermédiaire du Service des bois, le reliquat devant être, soit employé à l'exécution des autres travaux ou commandes dont ces industriels pourront justifier, soit cédé au service des bois aux prix du tarif, sans pouvoir servir en aucun cas à la constitution de stocks. Lesdits industriels seront alors assujettis à un contrôle permanent de la part du Service des bois, de telle sorte que ce dernier puisse à tout instant s'assurer de l'emploi qu'ils feront de leurs bois et, s'il est reconnu que la partie de leur production absorbée par des travaux intéressant la Défense nationale n'atteint pas les trois quarts de leur production totale, ils devront obligatoirement réserver le surplus au Service des bois jusqu'à concurrence de cette proportion des trois quarts.

Un contrôle analogue s'appliquera à la main-d'œuvre utilisée par ces industriels.

Les modalités d'application de ce double contrôle seront déterminées dans chaque cas particulier par l'inspection générale du Service des bois, à qui les industriels en cause devront fournir tous les renseignements nécessaires.

En outre, les acquisitions de bois sur pied que lesdits industriels seront amenés à faire en vue de l'alimentation de leurs scieries ne pourront avoir lieu sans autorisation préalable du Service des bois, qui examinera, notamment, les conditions d'achat et d'exploitation, et qui pourra, éventuellement, prêter son concours pour hâter l'aboutissement des affaires.

Le personnel mobilisé, détaché au titre des services de l'Armement, en vertu de l'article 6 de la loi du 17 août 1915, dans les scieries et exploitations

---

(1) Il demeure entendu que les quantités de bois d'outre-mer cédées par l'État aux importateurs, ainsi que celles reçues de Suisse sur la part du commerce par divers négociants, au moyen d'autorisations régulières d'importation, ne doivent pas entrer en ligne de compte dans le calcul du chiffre de la production.

forestières destinées à les alimenter, passera intégralement, à partir du 10 mars 1918, sous le contrôle technique du Service des bois, quel que soit le service qui en ait demandé le détachement.

Comme conséquence des dispositions qui précèdent, à partir de la même date du 10 mars 1918, aucun des services relevant du ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre ne devra passer des marchés ou des avenants à des marchés comportant, directement ou indirectement, une fourniture de bois tendres, sans que celle-ci soit assurée par les soins du Service des bois. Les seules exceptions autorisées ne pourront l'être que par l'inspection générale du Service des bois, qui tiendra le plus grand compte des besoins des différents services, notamment en ce qui concerne les bois de dimensions spéciales et à laquelle ces services devront adresser leurs demandes accompagnées de tous les éléments de décision nécessaires.

La méconnaissance de ces dispositions engagera la responsabilité des chefs de service ou d'établissements et pourra entraîner, à leur égard, les sanctions disciplinaires les plus sévères.

Les marchés non terminés, passés antérieurement au 10 mars 1918, avec fourniture de bois tendres par les industriels continueront à recevoir leur exécution normale, mais il ne sera ajouté à ces marchés aucun avenant susceptible d'augmenter, soit leur durée, soit la quantité de bois à livrer en vertu du contrat primitif, et, si ledit contrat renferme une clause de renouvellement périodique par tacite reconduction, ou de toute autre nature, le service devra en user pour dénoncer le marché à la première échéance.

En outre, pour permettre à l'I. G. B. de se rendre un compte exact de l'importance des fournitures de bois assurées sans le concours des centres, chaque service devra adresser à cette inspection, 147, rue de Courcelles, une copie de tous les contrats passés par ses soins, comportant fourniture de bois par les industriels, et dont la date d'achèvement est postérieure au 10 mars 1918.

Ces documents devront parvenir à l'I. G. B. avant le 10 avril 1918.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le Service des mines pourra continuer à acheter directement à ses fournisseurs, conformément à l'entente intervenue à ce sujet en décembre 1917, entre ce service et l'I. G. B., les planches non délignées pour garnissage, ainsi que les croûtes ou dosses.

L'interdiction absolue de passer, sans autorisation spéciale de l'I. G. B., des marchés comportant fourniture de bois par l'entrepreneur, ne s'appliquera, jusqu'à nouvel ordre, qu'aux services relevant du ministère de l'Armement. Mais il est demandé à tous les ministres intéressés d'examiner la possibilité d'étendre au plus tôt cette mesure à tous les services ressortissant à leurs départements respectifs.

Il est enfin rappelé que l'économie la plus stricte s'impose à tous en matière de consommation de bois et que celui-ci doit être exclusivement réservé à des travaux pour lesquels son emploi est obligé, sans substitution possible d'aucun autre matériau.

Je signale à ce sujet que j'ai eu précisément l'occasion de voir ces jours-ci des constructions d'usines nouvelles avec grandes fermes en bois de 25 m. de portée. C'est un véritable scandale de voir un pareil gâchage d'un matériau devenu rare.

LOUCHEUR.

Annexe n° 6

STATISTIQUE DES RESSOURCES CENTRALISÉES PAR LES CENTRES DE BOIS DE L'INTÉRIEUR EN 1917 ET 1918

a) *Ressources mensuelles pour* 1917

Mois	Bois de construction, grumes et pilotis (mètres cubes)	Bois divers (1) (mètres cubes)	Bois durs (2) (mètres cubes)	Totaux (mètres cubes)
Janvier	108.400	57.100		165.500
Février	84.000	58.000		142.000
Mars	133.600	74.400		208.000
Avril	113.800	75.700		189.500
Mai	137.700	66.300		204.000
Juin	114.300	78.300		192.600
Juillet	124.100	71.900		196.000
Août	120.000	69.500		189.500
Septembre	130.900	62.600		193.500
Octobre	156.900	60.800		217.700
Novembre	152.900	65.100		218.000
Décembre	266.000	81.100		347.100
TOTAUX	1.642.600	820.800		2.463.400

b) *Ressources mensuelles pour* 1918

Mois	Bois de construction, grumes et pilotis (mètres cubes)	Bois divers (1) (mètres cubes)	Bois durs (2) (mètres cubes)	Totaux (mètres cubes)
Janvier	142.000	50.000	11.300	203.300
Février	125.700	53.800	15.200	194.700
Mars	121.700	66.100	15.000	202.800
Avril	156.050	80.600	30.600	267.250
Mai	195.900	105.500	31.700	333.100
Juin	196.400	100.100	25.600	322.100
Juillet	195.900	78.100	33.800	307.800
Août	181.250	91.200	34.750	307.200
Septembre	220.800	79.900	39.800	340.500
Octobre	222.000	74.600	32.900	329.500
Novembre	206.150	59.000	24.700	289.850
Décembre	144.400	29.400	18.300	192.100
TOTAUX	2.108.250	868.300	313.650	3.290.200

(1) Les bois divers comprennent les rondins, les piquets, les traverses de chemins de fer, les poteaux télégraphiques, etc.

(2) Il n'a pas été tenu de statistique pour les bois durs en 1917.

c) *Origine des ressources*

Année 1917

	Bois de construction grumes et pilots (mètres cubes)	Bois divers (mètres cubes)	Bois durs (mètres cubes)	Totaux (mètres cubes)
	—	—	—	—
Marchés des centres de bois ; exploitations directes françaises....	1.128.400	805.600		1.934.000
Importations..........	432.700	14.500		447.200
Part des exploitations canadiennes.........	81.500	700		82.200
TOTAUX	1.642.600	820.800		2.463.400

Année 1918

	Bois de construction grumes et pilots (mètres cubes)	Bois divers (mètres cubes)	Bois durs (mètres cubes)	Totaux (mètres cubes)
Marchés des centres de bois ; exploitations directes françaises....	1.352.500	825.650	313.650	2.491.800
Importations..........	299.000	19.050		318.050
Part des exploitations canadiennes.........	456.750	23.600		480.350
TOTAUX	2.108.250	868.300	313.650	3.290.200

Pour l'ensemble des deux années :

	Bois de construction grumes et pilots (mètres cubes)	Bois divers (mètres cubes)	Bois durs (mètres cubes)	Totaux (mètres cubes)
Centres de bois.........	2.480.900	1.631.250	313.650	4.425.800
Importations..........	731.700	33.550		765.250
Canadiens.............	538.250	24.300		562.550
TOTAUX	3.750.850	1.689.100	313.650	
TOTAL GÉNÉRAL...	5.753.600 mètres cubes			

Annexe n° 7.

ÉCHANGE DE CORRESPONDANCE ENTRE LE COMMANDANT EN CHEF DES FORCES EXPÉDITIONNAIRES AMÉRICAINES ET LE MINISTRE DE L'ARMEMENT AU SUJET DE L'ORGANISATION D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES EN FRANCE

1. *Lettre du commandant en chef des forces expéditionnaires.*

28 août 1917.

Le commandant en chef des forces expéditionnaires américaines

au ministre de la Guerre (E. M. A. section américaine),

1° Les difficultés que présente le transport hors d'Amérique de quantités considérables de bois nous ont amenés à en demander à la France la fourniture. Le gouvernement français prête déjà à l'armée américaine son généreux concours et pourvoit à ses premiers besoins en ce qui concerne le logement des troupes, la fourniture des poteaux pour installations téléphoniques et autres articles en bois. Il a également mis à notre disposition, à des prix modérés, du bois sur pied dans certaines de ses forêts d'État. Nous nous rendons parfaitement compte que la cession de bois de charpente et autres articles en bois destinés aux troupes américaines entraîne en ce moment une diminution sérieuse des ressources dont les Français eux-mêmes ont besoin. Ce concours implique des sacrifices très réels, et nous en reconnaissons pleinement l'importance ;

2° L'armée américaine est animée des mêmes sentiments de solidarité et d'assistance mutuelle ; elle estime avec le gouvernement français que nous travaillons de concert pour une cause commune, et que nos intérêts respectifs sont inséparables. Aussi avons-nous le désir d'aider la France par tous les moyens en notre pouvoir ;

3° Afin de fournir aux armées le bois dont elles ont besoin, on envoie en ce moment d'Amérique en France un contingent de travailleurs forestiers. Désireux de témoigner à ce pays notre reconnaissance et de venir en aide à son armée, nous emploierons ce contingent non seulement à pourvoir aux besoins des forces américaines, mais aussi à prêter aux troupes françaises une aide directe et effective. Le gouvernement français a déjà adressé au gouvernement américain une demande officielle en vue d'obtenir le concours de mille bûcherons ; cette demande sera agréée. Le premier régiment, qu'on espère voir arriver vers le 15 septembre, sera utilisé par l'armée américaine. Mais on compte que deux autres régiments débarqueront en France dans le courant

d'octobre. L'un de ces régiments, comprenant environ mille hommes, travaillera uniquement pour les Français ; il disposera de scieries mécaniques, du matériel de transport nécessaire et de tout l'outillage moderne pouvant lui permettre de débiter, dans le minimum de temps, le plus de bois possible, sans compromettre dans les forêts où il travaillera les pousses futures.

Si, comme nous l'espérons, on envoie en France, pour être mis à notre disposition, la totalité des contingents forestiers demandés, nous pourrons fournir au gouvernement français une main-d'œuvre supplémentaire de 2.000 hommes, 3.000 au total prêteront à la France leur concours gratuit, sans parler de l'abatage du bois sur pied destiné à être utilisé par son armée ;

4° Nous comprenons parfaitement l'avantage considérable qui résultera pour nous, pour nos Alliés et pour la population civile française de la centralisation, entre les mains du gouvernement français, de tous les achats de bois. Il est donc entendu que c'est par l'intermédiaire de ce gouvernement que seront faits tous nos achats de bois, en dehors de la zone des armées, et à l'exception des acquisitions d'importance minime.

John J. Pershing.

2. *Réponse du ministre de l'Armement.*

MINISTÈRE DE L'ARMEMENT
ET DES
FABRICATIONS DE GUERRE

DIRECTION DE L'ORGANISATION
GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION

Inspection générale du Service des bois

SECRÉTARIAT

N° 632 I. G. B.
Armée américaine

Paris, le 4 septembre 1917.

Le ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre

à Monsieur le général Pershing, commandant en chef les forces expéditionnaires américaines en France,

Le ministre de la Guerre m'a transmis votre lettre du 28 août 1917 par laquelle vous voulez bien offrir au gouvernement français le concours gratuit de 3.000 bûcherons munis de scieries mécaniques, du matériel de transport nécessaire et de tout l'outillage moderne devant leur permettre de débiter, dans le minimum de temps, le plus de bois possible, sans compromettre dans les forêts où ils travailleront les pousses futures.

J'ai l'honneur de vous adresser les remerciements les plus sincères pour cette offre généreuse dont je n'ai pas manqué d'apprécier tout le prix.

J'ai appris également très volontiers que vous consentiez à remettre entre les mains du gouvernement français le soin de pourvoir à tous les achats de bois nécessaires aux besoins de l'armée américaine en dehors de la zone des armées, à l'exception des acquisitions d'importance minime.

Vous pouvez être assuré que je ferai, de mon côté, tous mes efforts pour

alimenter, aussi largement que possible en coupes forestières, les travailleurs américains ; les prix de cession à l'armée américaine de ces coupes étant d'ailleurs ceux-là mêmes auxquels mes services auront pu réaliser l'acquisition.

Signé : Albert THOMAS.

Annexe n° 8.

SUPPRESSION DU SERVICE DES BOIS

1. *Rapport au Président de la République française.*

Paris, le 23 mai 1919.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Depuis la signature de l'armistice, les besoins en bois des armées ont progressivement diminué : ils ont, à l'heure actuelle, presque entièrement cessé.

Dès la même époque, des mesures ont été prises pour suspendre les exploitations forestières et pour résilier les marchés de fournitures de bois en cours.

D'autre part, la liberté du commerce des bois a été rétablie à la date du 1er janvier 1919.

Il résulte de cette situation que les organes dont la création avait été reconnue nécessaire pour obtenir la production intensive de bois d'œuvre, en vue de faire face aux besoins de la Défense nationale, n'ont plus lieu d'être maintenus. Leur rôle qui se borne désormais à un travail de liquidation peut, en effet, être confié aux services des divers départements ministériels dans les conditions ci-après.

Au ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement serait attribué l'achèvement des exploitations forestières directes ou par entreprise, qu'il n'a pas été possible d'interrompre, ainsi que l'utilisation et la prise en charge des stocks restants.

Au ministère de la Guerre incomberait la liquidation administrative du Service des bois.

Tel est l'objet du projet de décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre sanction en vous priant de la revêtir de votre signature, si vous en approuvez les dispositions.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de notre profond respect,

Le président du Conseil,
ministre de la Guerre,
Georges CLEMENCEAU.

Le ministre de l'Agriculture
et du Ravitaillement,
Victor BORET.

Le ministre de la Reconstitution industrielle,
LOUCHEUR.

2. *Décret.*

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport des ministres de la Guerre, de l'Agriculture et du Ravitaillement et de la Reconstitution industrielle,

Vu le décret du 3 août 1917 rattachant au ministère de l'Armement les Services des bois relevant de divers départements ministériels,

Vu l'arrêté du 4 août 1917 du ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre, constituant un service extérieur appelé inspection générale du service des bois ;

Vu le décret du 26 novembre 1918 portant transformation du ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre en ministère de la Reconstitution industrielle

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Sont supprimés, à la date du 31 mai 1919, l'inspection générale du Service des bois et les divers organes ressortissant à ce service.

ART. 2. — La liquidation dudit service est attribuée, à partir du 1er juin, aux ministères de la Guerre et de l'Agriculture et du Ravitaillement dans les conditions ci-après :

Sont rattachés :

1o Au ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement la partie du Service des bois concernant les exploitations de toute nature, directes ou par entreprise, et la prise en charge des stocks actuels ou à provenir des exploitations, tout le personnel qui en est chargé, ainsi que le matériel non encore liquidé ;

2o Au ministère de la Guerre la partie administrative du Service des bois (y compris les questions concernant les armées alliées) et le personnel actuellement affecté à la comptabilité des centres de bois.

ART. 3. — Des arrêtés ou décisions des ministres de la Guerre, de l'Agriculture et du Ravitaillement et de la Reconstitution industrielle fixeront les conditions d'application des dispositions qui précèdent.

ART. 4. — Le présent décret abroge le décret du 3 août 1917.

ART. 5. — Le ministre de la Guerre, le ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement et le ministre de la Reconstitution industrielle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 mai 1919.

Annexe n° 9



Carte de France donnant les limites des centres de bois et les emplacements des chefs-lieux de circonscription de bois tendres et de bois durs.





Carte de France donnant les emplacements des exploitations canadiennes et américaines en novembre 1918.



INDEX

S

T

U

V



TABLE DES MATIÈRES

Titre II

Opérations des armées alliées

TROISIÈME PARTIE

Situation d'après-guerre

TABLEAUX ET DOCUMENTS ANNEXES



PLAN D'ENSEMBLE

D'UNE

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE LA GUERRE MONDIALE

I

LISTE DES DIRECTEURS ET DES COMITÉS DE DIRECTION

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. JAMES T. SHOTWELL
Membre de droit des Comités de direction

FRANCE

Comité de direction :

Président : M. Charles GIDE.
Membres : M. Arthur FONTAINE.
M. Henri HAUSER.
M. Charles RIST.

BELGIQUE

M. H. PIRENNE, *directeur.*

GRANDE-BRETAGNE

Comité de direction :

Président : Sir William BEVERIDGE, K. C. B.
Membres : M. H. W. C. DAVIS, C. B. E.
M. Thomas JONES, LL. D.
M. J. M. KEYNES, C. B.
M. F. W. HIRST.
M. W. R. SCOTT, D. Phil. LL. D.

ITALIE

Comité de direction :

Président : M. Luigi EINAUDI.
Membres : M. Pasquale JANNACCONE.
M. Umberto RICCI.

ALLEMAGNE

Comité de direction :

Président : M. Carl MELCHIOR.
Membres : M. A. MENDELSSOHN-BARTHOLDY.
M. Hermann BÜCHER.
M. Carl DUISBERG.
M. Max SERING.

AUTRICHE

Comité de direction :

Président : M. † Friedrich WIESER.
(mort le 26 juillet 1926).
Membres : M. Richard RIEDL.
M. Richard SCHÜLLER.
M. Clemens PIRQUET.

HONGRIE

M. Gustave GRATZ, *directeur.*

RUSSIE

† Sir Paul VINOGRADOFF, *directeur.*
(mort le 19 décembre 1925).
M. Michel FLORINSKY, *directeur adjoint.*

PAYS-BAS

M. H. B. GREVEN, *directeur.*

PAYS SCANDINAVES

Comité de direction :

Président : M. Harald WESTERGAARD (Danemark).
Membre : M. Eli HECKSCHER (Suède).

ROUMANIE

M. David MITRANY, *directeur.*

II

LISTE DES MONOGRAPHIES

L'histoire économique et sociale, comme l'indique la préface du Directeur, est composée de monographies écrites par les personnalités les plus qualifiées pour chaque sujet traité. Parmi les auteurs dont la liste est ci-dessous, plus de trente ont été ministres ou en ont rempli les fonctions dans les gouvernements du temps de guerre. D'autres ont occupé des postes très importants où ils ont été à même d'observer avec précision les effets de la guerre sur les services qu'ils dirigeaient. Une liste descriptive plus détaillée des auteurs et des monographies figure dans les Rapports annuels du Directeur de la Section historique et économique de la Dotation Carnegie, qui seront envoyés sur toute demande adressée soit à l'éditeur, soit aux bureaux de la Section historique et économique, 405 West, 117th Street, New-York.

Cette liste ne comprend que les monographies déjà parues et celles qui sont en préparation. Elle pourra être modifiée ou allongée selon les besoins. Les monographies se divisent en deux catégories principales : celles destinées à former un volume de 300 à 500 pages, et celles qui, ne comportant qu'une centaine de pages, pourront être ultérieurement réunies en un même volume avec d'autres traitant de sujets connexes. Les titres ont été groupés pour indiquer l'arrangement en volume qui est projeté, mais dans les Séries longues et compliquées ce groupement ne saurait être considéré comme définitif. Les monographies déjà parues sont indiquées par un astérisque, celles qui ne traitent qu'une partie d'un sujet par un double astérisque.

Série Française

*Bibliographie de l'Histoire économique et sociale de la France pendant la guerre, par M. Camille Bloch.

L'Organisation gouvernementale française pendant la guerre :

- **Les Formes du gouvernement de guerre, par M. Pierre Renouvin ;
- **Le Problème du régionalisme, par M. Henri Hauser ;
- Les Services administratifs pendant la guerre (leur histoire et leurs archives), par M. A. Boutillier du Retail ;
- **L'Organisation de la République pour la Paix, par M. Henri Chardon.

*Le Contrôle du Ravitaillement de la population civile, par M. Pierre Pinot.
*L'Agriculture pendant la guerre, par M. Michel Augé-Laribé.
La Guerre et l'Industrie française :
*L'Industrie française pendant la guerre, par M. Arthur Fontaine ;
L'Organisation des industries de guerre, par M. Albert Thomas ;
*Les Industries textiles, par M. Albert Aftalion ;
Les Industries métallurgiques, par MM. L. Pralon, P. Richemond et L. Baraduc-Muller ;
Les Industries chimiques, par M. Eugène Mauclère ;
Les Combustibles minéraux, par M. Henri de Peyerimhoff ;
**Les Forces hydro-électriques, par M. Raoul Blanchard ;
*Les Bois d'œuvre pendant la guerre, par M. le général Chevalier ;
Les Industries de l'aéronautique, par M. le colonel Paul Dhé.
La Guerre et le Travail (3 volumes) :
Salaires, tarifs, conventions collectives, grèves, par MM. William Oualid et C. Picquenard ;
Chômage et placement, par M. A. Créhange.
Le Syndicalisme durant la guerre, par M. Roger Picard ;
**La Main-d'œuvre étrangère et coloniale, par M. B. Nogaro et M. le lieutenant-colonel Weil ;
**La Santé et le Travail des femmes pendant la guerre, par M. Marcel Frois.
Effets économiques de la guerre dans les régions envahies :
L'Organisation du travail dans les régions envahies de la France pendant l'occupation, par M. Pierre Boulin ;
Le Ravitaillement des régions envahies, par MM. Paul Collinet et Paul Stahl ;
Les Dommages de guerre pour la France, par M. Edmond Michel.
Réfugiés et prisonniers de guerre :
Les Réfugiés, par M. Pierre Caron ;
Les Prisonniers de guerre en France, par M. Georges Cahen-Salvador.
La Guerre et le Commerce :
La France et la Politique économique interalliée (2 volumes), par M. Étienne Clémentel ;
La Guerre et le Commerce français. Étude générale, par M. Charles Rist.
La Guerre et la Marine marchande française :
Transports par mer : la marine marchande, par M. Cangardel.
Les Ports français pendant la guerre, par M. Georges Hersent.
La Guerre et les Transports :
*Politique et fonctionnement des transports par chemins de fer, par M. Marcel Peschaud ;
*La Navigation intérieure en France pendant la guerre, par M. Georges Pocard de Kerviler.

La Guerre et les Finances françaises :
- *Les Finances de guerre de la France, par M. Henri TRUCHY ;
- Le Marché monétaire et financier français pendant la guerre, par M. Albert AUPETIT.

Le Coût de la guerre pour la France :
- *Les Dépenses de guerre de la France, par M. Gaston JÈZE ;
- Le Coût de la guerre pour la France, par MM. Charles GIDE et Gaston JÈZE.

La Guerre et la Vie sociale :
- **La Lutte contre la cherté par les organisations privées, par MM. Charles GIDE et DAUDÉ-BANCEL ;
- Le Problème du logement ; son influence sur les conditions de l'habitation et l'aménagement des villes, par MM. Henri SELLIER et A. BRUGGEMAN ;
- La Population et les Revenus en France pendant la guerre, par M. Michel HUBER ;
- *Le Mouvement des prix et des salaires durant la guerre en France, par M. Lucien MARCH.

La Guerre et la Santé publique :
- La Défense de la santé publique pendant la guerre, par le Dr Léon BERNARD ;
- Les Mutilés, par MM. CASSIN et DE VILLE-CHABROLLE.

Mémoires et Impressions de tranchées, par M. Jean Norton CRU.

Études d'Histoire locale (2 volumes).
- **Paris, par MM. SELLIER, BRUGGEMAN et POËTE ;
- **Lyon, par M. Edouard HERRIOT ;
- **Marseille, par M. Paul MASSON ;
- **Rouen, par M. G. LEVAINVILLE ;
- **Bordeaux, par M. Paul COURTEAULT ;
- **Bourges, par MM. Claude-Joseph GIGNOUX ;
- **Tours, par MM. Michel LHÉRITIER et Camille CHAUTEMPS ;
- L'Alsace et la Lorraine, par M. Georges DELAHACHE.

La Guerre et les Colonies françaises :
- **L'Afrique du Nord, par M. Augustin BERNARD ;
- Les Colonies françaises pendant la guerre, par M. Arthur GIRAULT.

SÉRIE BELGE

La Belgique et la Guerre mondiale, par M. H. PIRENNE.

La Déportation et le travail forcé des ouvriers et de la population civile (1915-1918), par M. Fernand PASSELECQ.

*Le Ravitaillement de la Belgique pendant l'occupation allemande, par M. Albert HENRY.

*La Législation et l'Administration allemandes en Belgique, par MM. J. PIRENNE et M. VAUTHIER.

*Le Secours-Chômage en Belgique pendant l'occupation allemande, par M. Ernest MAHAIM.

L'Industrie belge pendant l'occupation allemande, par le comte Ch. DE KERCHOVE.

L'Action du gouvernement belge en matière économique pendant la guerre, par M. F. G. VAN LANGENHOVE.

SÉRIE AMÉRICAINE

*Recueil des sources américaines pour l'histoire économique de la guerre, par MM. Waldo G. LELAND et Newton D. MERENESS.

Le Contrôle de l'industrie pendant la guerre aux États-Unis, par M. Alvin S. JOHNSON.

Histoire des chemins de fer américains et Politique des transports pendant la guerre, par M. Walker D. HINES.

Histoire financière de la guerre, recettes, taxations, etc., par M. Thomas SEWALL ADAMS.

Les Contrôles de guerre aux États-Unis, par M. Edwin F. GAY.

Autres volumes en préparation.

SÉRIE BRITANNIQUE

*Bibliographie, par Mlle M. E. BULKLEY.

*Archives britanniques de paix et de guerre, par M. Hubert HALL.

*Manuel de l'administration des archives, par M. Hilary JENKINSON.

Le Gouvernement de guerre de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, considéré spécialement au point de vue économique, par M. W. G. S. ADAMS, C. B.

*Le Gouvernement de guerre dans les Dominions, par M. A. B. KEITH, D. C. L.

*Mécanisme de certains contrôles de l'État, par M. E. M. H. LLOYD.

Rationnement et Ravitaillement, par Sir William BEVERIDGE, K. C. B.

*Prix et Salaires dans le Royaume-Uni (1914-1920), par M. A. L. BOWLEY.

Les Impôts et les Bénéfices de guerre, par Sir Josiah C. STAMP, K. B. E.
- Les Impôts.
- Les Bénéfices de guerre et leur répartition.

La Guerre et les Assurances. Série d'études :
- Assurances sur la vie, par M. S. G. WARNER.
- Assurances-incendie, par MM. A. E. Sich et S. PRESTON.
- Assurances maritimes, par Sir Norman HILL.
- Société de secours mutuels et assurances sur la santé, par Sir Alfred WATSON.
- Le Mouvement national pour l'épargne, par Sir William SCHOOLING.
- Assurances contre le chômage, par Sir William BEVERIDGE.

*Histoire générale de la marine marchande britannique pendant la guerre, par M. C. Ernest FAYLE.

*Le Contrôle des alliés sur la navigation maritime ; une expérimentation d'administration internationale, par Sir Arthur SALTER, K. C. B.

*L'Industrie britannique du charbon et la guerre, par Sir Richard REDMAYNE, K. C. B.
L'Industrie britannique du fer et de l'acier pendant la guerre, par M. W. T. LAYTON, C. H., C. B. E.
Les Effets de la guerre sur les industries textiles britanniques :
**La Commission de contrôle du coton, par M. H. D. HENDERSON.
*Production des denrées alimentaires, par Sir Thomas MIDDLETON, K. B. E.
Les Trade-Unions et la Guerre, par M. G. D. H. COLE :
**Le Trade-Unionisme et les munitions.
**La Main-d'œuvre dans l'industrie britannique du charbon.
**Les Organisations ouvrières par ateliers.
*L'Organisation du travail et son contrôle, par M. Humbert WOLFE, C. B. E.
Effets de la guerre sur la santé publique :
La Santé de la population civile pendant la guerre, par M. A. W. J. MACFADDEN, C. B.
La Santé des soldats démobilisés, par M. E. Cunyngham BROWN, C. B. E.
Les Industries de la Vallée de la Clyde pendant la guerre, par M. W. R. SCOTT et M. J. CUNNISON.
*L'Écosse rurale pendant la guerre : Série d'études sous la direction de M. W. R. SCOTT :
*Pêcheries écossaises, par M. D. T. JONES ;
*Agriculture écossaise, par H. M. CONACHER ;
*Le Travailleur agricole, par M. DUNCAN ;
*La Réforme agraire, par M. W. R. SCOTT ;
*Appendice sur le jute, par M. J. P. DAY.
*Les Budgets de guerre et la Politique financière britannique, par MM. F. W. HIRST et J. E. ALLEN.
Le Pays de Galles et la Guerre, par M. J. JONES.
Manuels pour l'étude de l'économie de guerre :
Dictionnaire des organisations officielles du temps de guerre, par M. N. B. DEARLE.
Chronique économique de la guerre, par M. N. B. DEARLE.
Études d'Histoire sociale britannique pendant la guerre mondiale (en préparation).
Le Coût de la guerre pour la Grande-Bretagne (en préparation).

SÉRIE ITALIENNE

Bibliographie économique et sociale de la guerre, par M. Vincenzo PORRI, avec une introduction sur les archives de la guerre, par M. Eugenio CASANOVA.
*La Législation économique de la guerre, par M. Alberto DE'STEFANI.
La Production agricole en Italie (1914-1919), par M. Umberto RICCI.
Les Classes agricoles en Italie pendant la guerre, par M. Arrigo SERPIERI.
*L'Alimentation et la Politique du ravitaillement en Italie, par M. Riccardo BACHI, avec un appendice sur le réapprovisionnement en vivres de l'armée italienne, par M. Gaetano ZINGALI.

*Les Finances de guerre, par M. Luigi EINAUDI.
Le Coût de la guerre pour l'Italie, par M. Luigi EINAUDI.
De l'Inflation en Italie et de ses répercussions sur les prix, les revenus et les changes étrangers, par M. Pasquale JANNACCONE.
*Statistique de la santé publique en Italie pendant et après la guerre, par M. Giorgio MORTARA.
Le Peuple italien pendant et après la guerre : étude sociale, par M. Gioacchino VOLPE.
*Les Répercussions de la guerre sur la vie économique et sociale du Piémont, par M. Giuseppe PRATO.

SÉRIE ALLEMANDE

Aperçu bibliographique de la littérature allemande relative à l'histoire économique et sociale de la guerre, par M. A. MENDELSSOHN-BARTHOLDY et M. E. ROSENBAUM, avec une section sur les archives impériales, par M. le comte MUSEBECK.
Effets de la guerre sur le gouvernement et la constitution de l'Allemagne :
- *a*) Le gouvernement de guerre de l'Allemagne, par M. A. MENDELSSOHN-BARTHOLDY ;
- *b*) L'Administration politique des territoires occupés, par MM. VON GAYL, W. VON KRIES et L. F. VON KÖHLER.

*Effets de la guerre sur la morale et la religion :
- **a*) Les Effets de la guerre sur la morale, par M. O. BAUMGARTEN.
- **b*) Les Effets de la guerre sur la religion, par MM. Erich FOERSTER et Arnold RADEMACHER.
- **c*) Les Effets de la guerre sur la jeunesse, par M. Wilhelm FLITNER.
- **d*) La Guerre et le Crime, par M. Moritz LIEPMANN.

Effets de la guerre sur la population, le revenu et le niveau de la vie en Allemagne :
- *a*) Les Effets de la guerre sur la population, par M. R. MEERWARTH.
- *b*) Les Effets de la guerre sur les revenus, par M. A. GUNTHER.

Les Effets généraux de la guerre sur la production, par M. Max SERING.
La Guerre et le Contrôle gouvernemental :
- *a*) Le Contrôle de l'État et sa liquidation, par M. GOPPERT.
- *b*) L'Approvisionnement des matières premières et le contrôle du gouvernement, par M. A. KOETH.
- *c*) La Coopération économique avec les alliés de l'Allemagne et l'Organisation du ravitaillement, par M. W. FRISCH.
- *d*) L'Utilisation économique des territoires envahis :
  - La Belgique et la France du Nord, par M. JAHN.
  - La Roumanie et l'Ukraine, par M. MANN.
  - La Pologne et la Région baltique, par MM. W. VON KRIES et VON GAYL.

Les Effets de la guerre sur le commerce allemand, par M. K. WIEDENFELD.
Les Effets de la guerre sur la navigation et les chemins de fer :
- *a*) La Guerre et la flotte allemande, par M. E. ROSENBAUM.
- *b*) La Guerre et les Chemins de fer, par M. SARTER.

L'Influence de la guerre sur l'industrie allemande, par M. Hermann BÜCHER.

La Guerre et les Syndicats ouvriers allemands, par MM. Paul Umbreit, Adam Stegerwald, Antoine Erkelenz ; Le Travail des femmes pendant la guerre, par le Dr Charlotte Lorenz.

L'Histoire sociale des classes ouvrières pendant et après la guerre :

a) La Guerre et l'ouvrier allemand, par M. David.

b) La Guerre et les salaires, par M. Waldemar Zimmermann.

c) L'Action du gouvernement sur les conditions sociales en Allemagne pendant la guerre, par le Dr Dieckmann.

L'Alimentation et l'agriculture :

a) La Guerre et la Population agricole, par M. Max Sering.

b) L'Approvisionnement alimentaire pendant la guerre, par M. Armand Skalweit.

c) L'Influence de la guerre sur la production agricole, par M. Friedrich Aereboe.

Effets de la guerre sur la santé de la population civile en Allemagne, par le Dr Franz Bumm.

Effets de la guerre sur les finances allemandes :

a) Effets de la guerre sur la circulation monétaire et les banques (en préparation).

* *b*) Les Finances allemandes pendant la guerre, par M. Walter Lotz.

Série Autrichienne et Hongroise

Autriche-Hongrie :

*Bibliographie des documents imprimés, par M. Othmar Spann.

*Les Finances austro-hongroises pendant la guerre, par M. Alexandre Popovics.

Histoire économique militaire ; série d'études écrites sous la direction du professeur Wieser, du général Krauss, du général Hoën et du colonel Glaise-Horstenau. Le Recrutement, etc., par le colonel Klose ; Munitions et Ravitaillement, par le colonel Pflug ; (autres volumes en préparation).

L'Utilisation économique des territoires occupés : Serbie, Monténégro, Albanie, par le général Kerchnawe ; l'Italie du Nord, par le général Leidl ; la Roumanie, par le général Félix Sobotka ; l'Ukraine, par le général Krauss ; la Pologne, par le général Mitzka.

*« Mittel-Europa », préparation d'une nouvelle union économique, par MM. Gratz et Schüller.

La Ruine et le Démembrement de la monarchie des Habsbourg (en préparation).

Empire d'Autriche :

*Le Gouvernement de guerre en Autriche, par M. Joseph Redlich.

Réglementation de l'industrie en Autriche pendant la guerre, série d'études sous la direction de M. Richard Riedl.

*Le Contrôle de l'alimentation et de l'agriculture en Autriche pendant la guerre, série d'études sous la direction de M. H. Löwenfeld-Russ.
*Le Travail en Autriche pendant la guerre, série d'études sous la direction de M. Ferdinand Hanusch.
Les Chemins de fer autrichiens pendant la guerre (contrôle civil), par M. von Enderes; les Transports sous le contrôle militaire, par le colonel Ratzenhofer.
*Le Ravitaillement en charbon de l'Autriche pendant la guerre, par M. von Homann-Herimberg.
Effets de la guerre sur la morale et la religion, par le chancelier Seipel.
La Guerre et le Crime en Autriche, par M. Franz Exner.
Le Coût de la guerre en Autriche, par M. Hornik.

Royaume de Hongrie :

Histoire générale de l'économie de guerre en Hongrie, par M. Gustave Gratz.
Les Effets de la guerre sur l'administration gouvernementale et sur l'esprit public en Hongrie, par le comte Albert Apponyi.
Histoire de l'industrie hongroise pendant la guerre, par le baron Joseph Szetrényi.
Histoire du commerce hongrois pendant la guerre, par M. Alexandre Matlekovits.
Histoire des finances hongroises pendant la guerre, par M. John Teleszky.
L'Agriculture en Hongrie, par M. Mutschenbacher, et le Contrôle alimentaire, par M. Jean Bud.
La Vie sociale en Hongrie pendant la guerre, par M. Desider Pap.

La Santé publique et la Guerre en Autriche-Hongrie :

Exposé général de la santé publique en Autriche-Hongrie, par le docteur Pirquet.
*Études sur la santé publique en Autriche pendant la guerre (deux volumes) par les docteurs Helly, Kirchenberger, Steiner, Raschofsky, Kassowitz, Breitner, von Bokay, Schacherl, Hockauf, Finger, Kyrle, Elias, Economo, Muller-Deham, Nobel, Wagner, Edelmann et Mayerhofer, avec une introduction par le docteur Pirquet.

Première série Russe

(*Jusqu'à la Révolution bolchévik.*)

Effets de la guerre sur le gouvernement et les finances nationales en Russie :
Les Effets de la guerre sur le gouvernement central en Russie, par M. Paul P. Gronsky.

Les Finances de l'État en Russie pendant la guerre, par M. Alexandre M. Michelson.
La Circulation monétaire en Russie pendant la guerre, par M. Michel V. Bernadsky.
Le Crédit d'État en Russie pendant la guerre, par M. Paul N. Apostol.

Les Municipalités et les Zemstvos pendant la guerre :
Les Effets de la guerre sur les municipalités russes et l'Union nationale des villes, par M. N. I. Astroff.
Les « Zemstvos » en temps de paix et en temps de guerre, par le prince George E. Lvoff.
Les « Zemstvos », par le prince Vladimir A. Obolensky.
L'Union nationale des « Zemstvos » et la Zemgor » (Fédération de l'Union des Zemstvos et de l'Union des Villes), par M. Serge P. Turin.
La Guerre et la Psychologie des membres des « Zemstvos », par Isaac V. Shklovsky.

L'Armée russe dans la guerre mondiale, étude d'histoire sociale, par le général Nicolas N. Golovine.

L'Économie rurale en Russie et la guerre, par MM. Alexis Anziferoff, Alexandre Bilimovitch et M. O. Batcheff.

Les Effets de la guerre sur la propriété foncière et la réforme agraire, par MM. V. A. Kossinsky et Alexandre D. Bilimovitch.

Le Problème du ravitaillement en denrées alimentaires de la Russie pendant la guerre, par M. Pierre B. Struvé, de l'Académie des sciences de Russie.

Effets de la guerre sur le mouvement coopératif en Russie :
Le Crédit coopératif et la Coopération agricole en Russie et la guerre, par M. Alexis N. Anziferoff.

Le Contrôle de l'industrie par l'État en Russie pendant la guerre, par M. Simon O. Zagorsky.

Les Effets de la guerre sur quelques industries :
a) Les Mines de charbon, par M. Boris N. Sokoloff.
b) L'Industrie chimique, par M. Mark A. Landau.
c) L'Industrie du lin et de la laine, par M. Serge N. Tretiakoff.
d) Le Pétrole, par M. Alexandre M. Michelson.

Les Effets de la guerre sur les questions ouvrières :
a) Les Salaires, par Mlle Anna G. Eisenstadt.
b) Les Modifications survenues dans la composition des classes ouvrières, par Vladimir T. Braithwaite.

Effets de la guerre sur le commerce et les échanges :
Le Commerce russe durant la guerre, par M. Paul A. Bouryshkine.
La Russie et la guerre économique, par le baron Boris E. Noldé.

Les Transports en Russie pendant la guerre, par M. Michel Braikevitch.

Les Institutions universitaires russes pendant la guerre, par M. Paul J. Novgorodzoff.

L'Enseignement primaire et l'Enseignement secondaire en Russie durant la guerre, par M. Dimitry M. Odinez.

L'Histoire sociale de l'Ukraine pendant la guerre, par M. Nicolas M. Mogilansky.

Statistique de la vie publique en Russie pendant la guerre, par M. S. S. Kohn.

La Russie et la guerre mondiale (synthèse historique) (en préparation).

Série Grecque

Effets économiques et sociaux de la guerre en Grèce, série d'études :

Les Finances de guerre et la Grèce, par M. A. Andréadès.

La Vie économique en général. Questions monétaires, le commerce, le ravitaillement, etc..., par M. K. Varvaressos.

Les Effets de la guerre sur les industries grecques, par M. G. Charitakis.

Les Effets de la guerre sur la question ouvrière et la législation sociale, par M. D. Kalitsunakis.

Les Effets de la guerre sur la population de la Grèce, par M. A. A. Pallis.

Les Conséquences de la guerre sur les communications intérieures, par M. M. Koronis.

L'Économie rurale grecque et la crise de la guerre mondiale, par M. B. Simonidès.

La Marine marchande grecque et la guerre, par M. A. Andréadès.

Série Hollandaise

Effets économiques et sociaux de la guerre dans les Pays-Bas :

- L'Effet de la guerre sur le ravitaillement, par M. F. E. Posthuma.
- L'Industrie hollandaise, par M. C. P. Zaalberg.
- Le Commerce et la Navigation hollandais, par M. E. P. de Monchy.
- Prix, salaires et coût de la vie, par M. H. W. Methorst.
- Banques et circulation, par MM. Vissering et J. Westerman Holstyn.
- Les Colonies hollandaises (1914-1922), par MM. J. H. Carpentier Alting et de Cock-Buning.
- Les Finances de guerre dans les Pays-Bas, de 1918 à 1922. Le Coût de la guerre, par M. H. W. C. Bordewyk.
- Les Effets de la guerre sur le problème du logement (1914-1922), par M. H. J. Romeyn.

*Les Finances de guerre des Pays-Bas, jusqu'en 1918, par M. J. van der Flier.

Série Scandinave

Les Effets de la guerre en Suède, série de monographies :

a) La Vie et le Travail du peuple suédois. Introduction générale, par M. Eli F. Heckscher.

b) L'Agriculture suédoise et l'Approvisionnement alimentaire, par M. Carl Mannerfelt.

c) L'Industrie suédoise, par M. Olaf Edstrom.
d) Les Classes ouvrières, par M. Otto Jarte.

Le Problème du logement en Suède pendant la guerre, par M. K. G. Tham.

Le Travail en Suède et la Grande Guerre, par M. Olof Ekblom.

Effets de la guerre sur les finances et le commerce suédois.
a) La Circulation et les Finances, par M. Eli F. Heckscher.
b) Le Commerce suédois, par M. Kurt Bergendal.

La Norvège et la Guerre mondiale, par M. Wilhelm Keilhau.

Les Effets économiques de la guerre sur le Danemark, par M. Einar Cohn, avec une étude sur l'Islande, par M. Thorstein Thorsteinsson.

Série Japonaise

Influence de la guerre sur la production des matières premières au Japon, par M. Kobayashi.

Influence de la guerre sur l'industrie japonaise, par M. Ogawa.

Influence de la guerre sur le commerce japonais et les échanges, par M. Yamasaki.

Influence de la guerre sur les transports au Japon. par M. Matsuoka.

Influence de la guerre sur les finances japonaises et le marché monétaire, par M. Ono.

Influence sociale de la guerre au Japon, par M. Kobayashi.

Série Bulgare

Les Effets économiques de la guerre en Bulgarie, par M. G. T. Danailov.

Série Tchécoslovaque

*Problèmes financiers et politiques en Tchécoslovaquie pendant la première année d'après-guerre, par M. A. Rasin.

Les Effets de la guerre sur le peuple tchécoslovaque. Volume d'études rédigées sous la direction du président Masaryk.

Série Yougoslave

Situation économique de la Serbie avant la guerre et pendant la première année de la guerre, par M. Velimir Bajkitch.

Effets économiques et sociaux de la guerre en Serbie, par M. Dragoliub Yovanovitch.

Effets de la guerre, série d'études (en préparation).

Série Roumaine

La Révolution agraire en Roumanie et dans le sud-est de l'Europe, par M. D. Mitrany.

Série traduite et abrégée

(Publiée en anglais en Amérique, mais en vente aussi en Europe)

III

LISTE DES MONOGRAPHIES PUBLIÉES ET DES ÉDITEURS

La publication des Monographies est faite sous la direction générale de la *Yale University Press*, avec le concours d'éditeurs dans les différents pays. Chacun des volumes se trouve donc ainsi non seulement à la *Yale University Press*, mais dans tous les pays, chez les éditeurs de l'*Histoire économique et sociale de la guerre.*

Les ouvrages suivants ont paru ou vont paraître prochainement :

Série Autrichienne et Hongroise
(en allemand)

Bibliographie des documents imprimés, par M. Othmar Spann.

Les Finances austro-hongroises pendant la guerre, par M. Alexandre von Popovics.

Le Ravitaillement en charbon de l'Autriche pendant la guerre, par M. von Homann-Herimberg.

Le Travail en Autriche pendant la guerre, série d'études sous la direction de M. Ferdinand Hanusch.

« Mittel-Europa », préparation d'une nouvelle Union économique, par MM. Gratz et Schüller.

Le Gouvernement de guerre en Autriche, par M. Joseph Redlich.

Le Contrôle de l'alimentation et de l'agriculture en Autriche pendant la guerre, par M. Löwenfeld-Russ.

Études sur la santé publique en Autriche pendant la guerre, par les docteurs Helly, Kirchenberger, Steiner, Raschofsky, Kassowitz, Breitner, von Bokay, Schacherl, Hockauf, Finger, Kyrle, Elias, Economo, Muller-Deham, Nobel, Wagner, Edelmann et Mayerhofer, avec une introduction par le docteur Pirquet.

Série Belge
(en français)

La Législation et l'Administration allemandes en Belgique, par MM. J. Pirenne et M. Vauthier.

Le Ravitaillement de la Belgique pendant l'occupation allemande, par M. Albert Henry.

Le Secours de chômage en Belgique pendant l'occupation allemande, par M. Ernest MAHAIM.
L'Industrie belge pendant l'occupation allemande, par le comte Ch. DE KERCHOVE.

SÉRIE ALLEMANDE
(en allemand)

Effets de la guerre sur la morale et la religion :
- *a*) Les Effets de la guerre sur la morale, par M. O. BAUMGARTEN.
- *b*) Les Effets de la guerre sur la religion, par MM. Erich FOERSTER et Arnold BADEMACHER.
- *c*) Les Effets de la guerre sur la jeunesse, par M. Wilhelm FLITNER.
- *d*) La Guerre et le Crime, par M. Maurice LIEPMANN.

Les Finances allemandes pendant la guerre, par Walter LOTZ.

SÉRIE ANGLAISE
(en anglais)

Le Contrôle des alliés sur la navigation maritime ; une expérimentation d'administration internationale, par Sir Arthur SALTER.
Le Gouvernement de guerre dans les Dominions, par M. A. B. KEITH.
Prix et Salaires dans le Royaume-Uni (1914-1920), par M . A. L. BOWLEY.
Manuel de l'administration des archives, par M. Hilary JENKINSON.
La Commission de contrôle du coton, par M. H. D. HENDERSON.
Bibliographie, par Mlle M. E. BULKLEY.
L'Organisation du travail et son contrôle, par M. Humbert WOLFE.
L'Industrie britannique du charbon et la Guerre, par Sir Richard REDMAYNE.
Production des denrées alimentaires, par Sir Thomas MIDDLETON.
Les Organisations ouvrières par ateliers, par M. G. D. H. COLE.
Le Trade-Unionisme et les munitions, par M. G. D. H. COLE.
La Main-d'œuvre dans l'industrie britannique du charbon, par M. G. D. H. COLE.
Archives britanniques de paix et de guerre, par M. Hubert HALL.
Mécanisme de certains contrôles de l'État, par M. E. M. H. LLOYD.
Les Industries de la vallée de la Clyde pendant la guerre, par M. W. R. SCOTT et M. J. CUNNISON.
L'Écosse rurale pendant la guerre, série d'études sous la direction de M. W. R. SCOTT : Pêcheries écossaises, par M. D. T. JONES ; Agriculture écossaise, par M. H. M. CONACHER ; Le Travailleur agricole, par M. J. S. DUNCAN ; La Réforme agraire, par M. W. R. SCOTT ; Appendice sur le jute, par M. J. P. DAY.
Les Budgets de guerre et la politique financière britannique, par MM. F. W. HIRST et J. E. ALLEN.
Histoire générale de la marine marchande britannique pendant la guerre, par M. C. Ernest FAYLE.

Série Italienne
(*en italien*)

Statistique de la santé publique en Italie pendant et après la guerre, par M. Giorgio Mortara.
Les Répercussions de la guerre sur la vie économique et sociale du Piémont, par M. Giuseppe Prato.
La Législation économique de la guerre, par M. Alberto De'Stefani.
L'Alimentation et la Politique du ravitaillement en Italie, par M. Riccardo Bachi, avec un appendice sur le réapprovisionnement en vivres de l'armée italienne, par M. Gaetano Zingali.
Les Finances de guerre, par M. Luigi Einaudi.

Série Tchécoslovaque
(*en anglais*)

Problèmes financiers et politiques en Tchécoslovaquie pendant la première année d'après-guerre, par M. A. Rasin.

Série Hollandaise
(*en anglais*)

Les Finances de guerre des Pays-Bas jusqu'en 1918, par M. J. van der Flier.

Série Américaine
(*en anglais*)

Recueil des sources américaines pour l'histoire économique de la guerre, par M. Waldo G. Leland et M. Newton D. Mereness.

Série traduite et abrégée
(*en anglais*)

Histoire des industries françaises pendant la guerre, par M. Arthur Fontaine.

Série Française
(*en français*)

Bibliographie méthodique de l'histoire économique et sociale de la France pendant la guerre, par M. Camille Bloch.
Le Problème du régionalisme, par M. Henri Hauser.
L'Industrie française pendant la guerre, par M. Arthur Fontaine.
Les Industries textiles, par M. Albert Aftalion.
Les Forces hydro-électriques pendant la guerre, par M. Raoul Blanchard.
L'Agriculture française pendant la guerre, par M. Michel Augé-Laribé.
Le Contrôle du ravitaillement de la population civile, par M. Pierre Pinot.

La Main-d'œuvre étrangère et coloniale, par M. B. Nogaro et M. le lieutenant-colonel Weil.
Les Formes du gouvernement de guerre, par M. P. Renouvin.
Le Mouvement des prix et des salaires durant la guerre en France, par M. L. March.
Lyon pendant la guerre, par M. Édouard Herriot.
La Vie économique à Bordeaux pendant la guerre, par M. P. Courteault.
Tours et la Guerre, étude économique et sociale, par MM. M. Lhéritier et C. Chautemps.
Marseille pendant la guerre, par M. P. Masson.
Rouen pendant la guerre, par M. J. Levainville.
Bourges pendant la guerre, par M. C.-J. Gignoux.
Paris pendant la guerre, par MM. H. Sellier, Bruggeman et Poëte.
Les Dépenses de guerre de la France, par M. G. Jèze.
Les Finances de guerre de la France, par M. H. Truchy.
La Santé et le travail des femmes pendant la guerre, par M. Marcel Frois.
Politique et Fonctionnement des transports par chemin de fer, par M. M. Peschaud.
La Navigation intérieure en France pendant la guerre, par M. G. Pocard de Kerviler.
L'Organisation du travail dans la région envahie de la France pendant l'occupation, par M. P. Boulin.
L'Afrique du Nord pendant la guerre, par M. Augustin Bernard.
L'Organisation de la République pour la paix, par M. H. Chardon.
La Lutte contre la cherté par les organisations privées, par MM. C. Gide et Daudé-Bancel.
Les Bois d'œuvre pendant la guerre, par M. le général Chevalier.
Chômage et placement, par M. A. Créhange.
Le Problème du logement ; son influence sur les conditions de l'habitation et l'aménagement des villes, par MM. H. Sellier et A. Bruggeman.

***

Les éditeurs et les dépositaires de ces volumes sont les suivants :
Amérique : *Yale University Press*, New Haven (Connecticut).
Autriche-Hongrie : *Holder-Pichler-Tempsky*, A. G., Vienne (Autriche).
France : *Les Presses Universitaires de France*, 49, boulevard Saint-Michel, Paris (France).
Allemagne : *Deutsche Verlags-Anstalt*, Berlin et Stuttgart.
Grande-Bretagne : *Oxford University Press*, *Amen House*, Warwick Square, Londres, E. C. 4.
Italie : *Casa Editrice Laterza*, Bari (Italie).
Suède : *Norstedt und Söner*, Stockholm.

Toute personne qui désirerait avoir des renseignements sur les volumes parus ou à paraître doit s'adresser à l'éditeur de son pays.

Imp. des *Presses Universitaires de France*, Paris. — 1927. — 0.595









